



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DU HAUT-DOUBS

1-1 / Rapport de présentation :

Diagnostic socio-économique

Document arrêté
le 1^{er} décembre 2022



22, rue Pierre Déchanet
25300 PONTARLIER
T / 03 81 46 59 17

SOMMAIRE

GENERALITES	5
ARMATURE SPATIALE.....	25
TERRITOIRE FRONTIERE	42
ECONOMIE ET COMMERCE	49
AGRICULTURE ET FORET	67
HABITAT ET COHESION SOCIALE	94
DEPLACEMENT ET MOBILITE	128
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.....	148

Les éléments du diagnostic sont issus de la rédaction menée initialement sous la forme de 14 livrets. Seuls les livrets spécifiques au diagnostic socio-économique (armature, habitat, économie, mobilité, ...) ont été repris dans ce document.

Le livret dédié à l'économie a été complété et a donné lieu à un état des lieux du foncier économique.

Les livrets traitant des données environnementales et paysagères ont été repris dans l'état initial de l'environnement.

Le livret dédié à la consommation foncière a été complété et a donné lieu à un document dédié à l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La synthèse de ce document est disponible sous forme de fiches. Les fiches ont été actualisées contrairement au diagnostic.

Le présent document est issu des travaux réalisés depuis mars 2016 dans le cadre :

- des commissions SCoT (aménagement/mobilités, économie, habitat et environnement) du SYMPHD
- des visites SCoT (ouvertes à tous),
- des ateliers thématiques SCoT (ouverts aux experts du territoire)
- des échanges avec partenaires publics associés au SCoT
- des ateliers territoriaux SCoT (échanges en communauté de communes),
- des comités de pilotages (bureau du SYMPHD ouvert aux PPA),
- du bureau SYMPHD
- des conseils syndicaux du Pays du Haut Doubs ...

Durant cette période le Pays du Haut a bénéficié également de l'apport :

- des ateliers des territoires session 2016/2018 « vivre et travailler à l'heure du changement climatique dans le massif du jura »
- de la mise en place du PCAET
- de la démarche TEPCV...

GENERALITES

1 / Rappel des objectifs du SCoT

Extraits : SYMPHD Délibération- lancement de procédure SCoT 19 mars 2016

Il est nécessaire de **maintenir un cadre de vie d'exception**, ceci renvoie à la volonté de tirer parti de cette spécificité et de cette identité au bénéfice des milieux naturels, des habitants et de l'attractivité du territoire.

Il y a une nécessité de **développement du pays du Haut Doubs**, pour le territoire, éloigné des sphères d'influences il est impératif de conforter un dynamisme économique et démographique existant et cela suppose de mettre en valeur ses qualités, qu'il s'agira de préserver. Le SCoT devra identifier ses ressources afin de permettre l'installation adaptée d'activités et la création de logements, qui sont essentielles au développement.

Il faut élaborer un **projet cohérent et partagé**, le SCoT permettra de construire une vision globale de notre espace. Il coordonnera les actions menées en matière d'aménagement du territoire et veillera à la cohérence sur les questions d'armature spatiale, d'économie, d'aménagement commercial, d'habitats, de cohésion sociale, de déplacements, de mobilités, de consommation de l'espace, de biodiversité, de TVB, d'agricultures, de forêts, de paysage, de patrimoine, d'énergie, de GES, de risques, de ressources naturelles, de pollutions, de nuisances, de communications électroniques...

Il est impératif de **garantir un développement responsable du pays du Haut Doubs**, le SCoT aura pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant l'équilibre social, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Enfin, il est essentiel que ce **développement soit solidaire**, le SCoT devra inciter chaque entité du territoire à s'inscrire dans une démarche et un développement commun. Le SCoT devra assurer une répartition justifiée des fonctions qui sont inhérentes à un bassin de vie, sur l'ensemble de son périmètre, selon les potentialités de chacun et le respect de chaque identité territoriale.

2 / Les données à prendre en compte

1.1 La Loi montagne

Le territoire du SCoT est assujéti à **la loi Montagne II** n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, promulguée le 29 décembre 2016.

Certaines de ses dispositions ont été codifiées aux articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme dans un chapitre intitulé « Aménagement et protection de la montagne ». Ces dispositions énoncent les principes suivants :

Les principes de la Loi :

- préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux (élevage bovin laitier). Doit également être pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente, et leur exposition ;
- préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine culturel montagnard ;
- réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes. Il peut être dérogé à cette disposition en produisant une étude qui sera soumise « pour avis » à la commission départementale des sites (avis joint à l'enquête publique) ; cette étude peut aussi être présentée dans le cadre d'un PLU (L.122-7 du code de l'urbanisme) ;
- s'assurer de la compatibilité de la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation avec la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- préserver les rives des plans d'eau naturels ou artificiels (L.122-12 du code de l'urbanisme).

Les UTN structurantes

Lorsqu'une ou des communes sont concernées par des projets d'UTN, c'est au SCoT de définir les UTN sur son territoire pour que celles-ci puissent être réalisées. La loi Montagne II modifie cependant la procédure des UTN. Elle introduit une distinction selon la taille des projets : les "UTN locales", qui sont soumises au PLU et les "UTN structurantes", qui dépendent du SCoT. Les seuils entre ces différentes UTN doivent toutefois faire l'objet d'un décret ultérieur.

Les plans d'eau- loi montagne

Les plans d'eau et leurs abords constituent un lieu particulièrement sensible de tensions entre les impératifs de la protection des paysages et des milieux et ceux du développement, notamment touristique, des territoires de montagne ; ils font l'objet d'un chapitre particulier des dispositions particulières aux zones de montagne. Ainsi, les SCoT et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs généraux de développement et de protection de cette loi (articles L.131-1 et L.131-7 du code de l'urbanisme).

2.1 Les parcs naturels régionaux

Parc Naturel du Haut jura

Le SCoT couvre cinq communautés de communes : Altitude 800, Canton de Montbenoît, Grand Pontarlier, Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, et Plateau de Frasne et du Val du Drugeon). 19 communes de la CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs font partie du parc naturel régional du Haut-Jura.

Parc Naturel régional du Doubs transfrontalier

Deux communes de la communauté de communes du Canton de Montbenoît (La Longeville et Ville du Pont) sont comprises dans le périmètre d'étude du projet de PNR du Doubs Transfrontalier.

3 / Vocabulaire

Les mots de vocabulaire ont été recensés au fur et à mesure des commissions. Ils sont issus de sources de références (dictionnaire) et/ou construits avec les élus et intervenants.

Altitude : région terrestre ou de l'espace située à une hauteur élevée au-dessus du niveau de la mer

Aménagement : Discipline scientifique et de recherche-action qui étudie et propose les transformations, d'un ordre ancien à un ordre nouveau, des dispositions des ressources et des investissements au sein d'une structure, d'un espace, ou sur l'étendue d'un territoire, afin de promouvoir un développement économique optimal suivi d'une meilleure répartition spatiale et sociale des richesses naturelles ou produites.

Amodiataire : Personne qui prend une terre à ferme, qui la loue en échange d'un paiement en nature ou en argent.

Agriculture : L'agriculture est l'ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation.

Pour les élus, c'est un secteur important de l'économie sur notre territoire qui mérite une attention particulière, (connaissance et prise en compte) et impose le respect (surfaces à préserver). L'ensemble est une condition de développement qui associe recherches et continuité.

Bilan hydrique : ADEME- le bilan hydrique et le bilan hydrologique visent tous les deux à établir l'écart entre les entrées et les sorties en eau d'une unité hydrologique définie pendant une période de temps donné.

Biocides : Le mot biocide désigne une large famille de substances chimiques qui regroupe les pesticides, les anti-parasitaires et les antibiotiques à usages médicaux, vétérinaires, domestiques ou industriels, les désinfectants de l'eau, de l'air, des sols, des piscines, surfaces de travail, WC, etc.

Biodiversité : composé des mots bio (du grec βίος « vie ») et « diversité », est la diversité de la vie sur terre. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux.

Cadre de vie :

Définition de la commission Habitat du 30/06/2016.

Le cadre de vie est ce qui fait la qualité de nos vies suivant un contexte donné. Le cadre de vie est un repère identitaire nécessaire au maintien de la vie. Le cadre de vie comprend la ville et la campagne. Il implique le vivre ensemble, ce qui nous touche et nous fait vivre ...Le cadre de vie est énoncé comme un espace-lieu où « je suis à l'aise ». Le cadre de vie implique une gestion avec des services, des règles, une manière de vivre et des engagements.

Climat : ensemble des phénomènes météorologiques qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère en un lieu donné

Cluse : percement d'un mont qui recoupe perpendiculairement l'axe d'un pli.

Cohérence : « nom féminin (latin cohaerentia) Propriété de ce qui est cohérent, logique interne d'un discours, d'une idée, d'un acte, etc. ; qualité d'une personne, d'un groupe cohérent : Son discours manquait tellement de cohérence qu'il était difficile à suivre.

Aptitude d'un rayonnement optique ou d'une source à engendrer des phénomènes d'interférences lors de la division de ce rayonnement en plusieurs faisceaux qui se superposent. (Les lasers sont des sources lumineuses dont la cohérence spatiale et la cohérence temporelle sont remarquables.) »

Cohérent : « adjectif (latin cohaerens, de cohaerere, être attaché ensemble) Dont les parties s'enchaînent bien et présentent entre elles des rapports logiques ; qui se tient, logique : Des idées cohérentes. Se dit d'un rayonnement qui manifeste la propriété de cohérence. »

Combe : échancrure d'un mont (entaillé par l'érosion).

Compenser : réaliser des mesures pour restaurer, créer, améliorer ou empêcher la perte ou la dégradation d'un type d'écosystème, afin de compenser les impacts résiduels sur celui-ci et / ou sur ses espèces associées. Préalablement il est nécessaire d'éviter et de réduire les impacts avant de lancer une démarche de compensation.

Crêt : Bordure de l'anticlinal dominant d'une combe

Démographie : En grec ancien δῆμος = demos signifie « peuple » et de γραφή = graphein « écrire ». C'est pourquoi la démographie est l'étude statistique des populations humaines et de leurs mouvements. C'est aussi l'état d'une population donnée.

Doline : Une doline est une forme caractéristique d'érosion des calcaires en contexte karstique. La dissolution des calcaires de surface conduit à la formation de dépressions circulaires mesurant de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres de diamètre. Leur fond est souvent occupé par des argiles de décalcification ou terra rossa (terre rouge), fertiles et plus ou moins imperméables. La rétention locale d'eau qu'elle permet les rend propices au développement d'une riche végétation qui contraste avec le plateau calcaire environnant

Equipements : Ensemble de l'infrastructure (installations nécessaires) d'un territoire, d'une région, d'un pays.

Enjeu : Nom masculin Dit de ce que l'« on peut gagner ou perdre »...

Eutrophisation : source ADEME - apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques).

Esprit de village : Manière de penser, façon de concevoir « localisée »

Foncier : Relatif à un fond de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.

Géographie : La géographie (du grec ancien γεωγραφία – geographia, composé de « η γη » (hê gè) la Terre et « γραφειν » (graphein) décrire) est l'étude d'une planète, ses terres, ses caractéristiques, ses habitants, et ses phénomènes. Une traduction littérale serait « décrire ou écrire sur la Terre ». La première personne à utiliser le mot « géographie » était Ératosthène (276-194 av. J.-C.) pour un ouvrage aujourd'hui perdu mais l'arrivée de la géographie est attribuée à Hérodote (484-420 av. J.-C.) ; aussi considéré comme étant le premier historien. Pour les Grecs, c'est la description rationnelle de la Terre. Il s'agit d'une science qui répond à une curiosité nouvelle, et qui va déterminer la géopolitique en définissant les territoires à conquérir et à tenir. Pour Strabon, c'est la base de la formation de celui qui voulait décider. (..)

La géographie est selon le dictionnaire Larousse, la science qui a pour objet la description et l'explication de l'aspect actuel, naturel et humain, de la surface de la Terre. (Abréviation familière : géo.). C'est un ensemble des caractères qui constituent la réalité physique et humaine de telle ou telle région. La géographie spécifie l'armature des espaces naturels et agricoles. « Faire parler la géographie » c'est pouvoir : -Comprendre hier, aujourd'hui et demain -Inverser le regard : l'espace de nature est un acteur du projet.

Gestion active : ADEME - la gestion active dans le karst consiste à pomper les ressources noyées d'un aquifère à un débit supérieur au débit d'étiage de la source, les réserves se reconstituant lors de la recharge, tout en soutenant artificiellement le milieu superficiel.

Granulat : les granulats regroupent l'ensemble des particules inférieures à 125 mm de granulométrie issues du fractionnement de roches soit de manière naturelle (alluvions de cours d'eau ou glacière) soit de manière artificielle par fractionnement de la roche mère. Les granulats constituent la matière première du secteur « Bâtiment et Travaux publics ».

HAP : sont une sous-famille des hydrocarbures aromatiques, c'est-à-dire des molécules constituées d'atomes de carbone et d'hydrogène mais dont la structure comprend au moins deux cycles aromatiques condensés. Depuis de nombreuses années, les HAP sont très étudiés car ce sont des composés présents dans tous les milieux environnementaux et qui montrent une forte toxicité.

Hydro morphologie : source ADEME – étude de la morphologie des cours d'eau, plus particulièrement l'évolution des profils en long et en travers et du tracé planimétrique : capture, méandres, anastomoses. Elle vise à définir la forme des bassins hydrographiques, leur densité et l'organisation du drainage.

Installations classées : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/Definition.html>

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Intervalle inter-quartile : amplitude de l'intervalle excluant le quart de la population ayant les revenus les plus faibles et le quart ayant les revenus les plus élevés. (*Définition issue du PDH*)

Lotissement : Morcellement volontaire d'une propriété foncière par lots, en vue de construire

Météo : informations données sur l'état du temps, de l'atmosphère

Mitage : Etalement urbain non maîtrisé

Mobilité : Capacité, possibilités de déplacements

Mont : Relief formé par l'anticlinal (Mont d'or)

Morphologie : La morphologie urbaine vise à étudier les tissus urbains au-delà de la simple analyse architecturale des bâtiments et à identifier les patterns et structures sous-jacents. La morphologie urbaine étudie les formes et les caractéristiques de la ville (la voirie, le parcellaire, le découpage du sol, les densités, les usages), et les phénomènes qui en sont à l'origine : topographie, histoire, influence culturelle, économie, règles d'urbanisme, contexte technologique ou encore énergétique. Elle s'appuie sur les différentes échelles constitutives du monde urbain : le bâtiment, l'îlot, le tissu urbain, la ville, l'agglomération. Elle est interdisciplinaire, entre histoire et géographie urbaines, urbanisme et archéologie.

Patrimoine : Le patrimoine pour les élus du Pays, c'est :- un repère - une trace- une marque de continuité (dans l'histoire de l'homme) - une richesse et/ou un fardeau... Il nous touche par des sentiments qui peuvent donc être différents de l'un à l'autre... On parle de sympathie ou d'âme... Le patrimoine s'inscrit donc dans- du bâti et du non bâti- de l'exceptionnel et du quotidien - du matériel et du non matériel...

Périphérie : Limite éloignée d'un objet ou d'une chose

Périurbain : Désigne toute chose qui se situe dans les environs d'une ville

Plateau : Espace qui présente la particularité d'être « plat » mais complexe, notamment à cause du sous-sol karstique et du passé géologique glaciaire qui ont modelé les nombreuses ondulations. L'espace est à la fois vaste et dégagé mettant ainsi à disposition des espaces propices à l'établissement d'une commune pouvant développer des activités de subsistance telles que l'agriculture.

Problématique : Adjectif « Dont l'issue, la réalisation, l'action, la réalité est douteuse, aléatoire, incertaine : Le résultat est problématique. »

Qualité : Manière d'être (bonne ou mauvaise, grande ou petite, etc...) de quelque chose

Quartier : Partie d'une ville

Rapport interdécile : utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres C'est le niveau de revenu qui sépare les 90% du bas aux 10% du haut. (Définition issue du PDH)

Relief : toute forme saillante à la surface du globe – marque de la topographie

Revenu médian : revenu qui divise la population en deux parties (la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et la moitié un revenu supérieur) (Définition issue du PDH)

Schéma : « nom masculin (latin schéma, -atis, du grec skhêma, -atos, figure) Dessin, tracé figurant les éléments essentiels d'un objet, d'un ensemble complexe, d'un phénomène, d'un processus et destiné à faire comprendre sa conformation et/ou son fonctionnement ; plan : Schéma du moteur à explosion. Grandes lignes, points principaux qui permettent de comprendre un projet, un ouvrage, etc. : Schéma de la réorganisation d'un service. Système, processus selon lequel un phénomène se produit : Cet homme se comporte selon un schéma relativement simple. »

Souleret : Avancée de toit d'une maison pastorale du secteur de Pontarlier- Levier- Frasné

Territoriale : « adjectif (bas latin territorialis) Propre au territoire, qui relève du territoire : Intégrité territoriale. »

Territoire : « nom masculin (latin territorium) - Étendue de pays qui se réfère à une autorité, à une juridiction quelconque. (Le territoire d'un État est l'espace terrestre, maritime et aérien sur lequel les organes de gouvernement peuvent exercer leur pouvoir.) - Étendue dont un individu ou une famille d'animaux se réserve l'usage. - Espace relativement bien délimité que quelqu'un s'attribue et sur lequel il veut garder toute son autorité : Sa chambre, c'est son territoire. - Ensemble des organes, des muscles et des portions cutanées auxquels se distribuent un vaisseau ou un nerf. »

Typologie : Une typologie est une démarche méthodique consistant à définir ou étudier un ensemble de types, afin de faciliter l'analyse, la classification et l'étude de réalités complexes (..) pour l'architecture : typologie de logements au sein d'un ensemble d'habitations (liste des types), typologie de matériaux (liste des matériaux)

Unité de consommation (UC) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation. (Définition issue du PDH)

4 / Glossaire

Les mots du glossaire ont été recensés au fur et à mesure des commissions.

ADEME : agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie

ADIL : agence départementale d'information sur le logement

ANAH : agence nationale de l'habitat

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : appellation d'origine protégée

ARD 25 : agence régionale de développement du Doubs

ARS : agence régionale de santé

AVAP : aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

CAUE : conseil en architecture urbanisme et environnement

CA : chambre d'agriculture

CC : communauté de communes

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CD : conseil départemental

CDC : caisse des dépôts et consignation

CIGC : comité interprofessionnel de gestion du comté

CLE : commission locale de l'eau
 CPIE : centre permanent initiation pour l'environnement
 DOO : document d'orientation et d'objectif
 DD : développement durable
 DDT : direction départementale des territoires
 DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 EPCI : établissement public de coopérations intercommunales
 GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun
 GES : gaz à effet de serre
 GDV : gens du voyage
 INSEE : institut national de la statistique et des études économiques
 LM : loi montagne
 MAET : mesures agroenvironnementales territorialisées
 MISEN : mission interministérielle de l'eau et de la nature
 ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques
 OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
 ORU : opération de renouvellement urbain
 PAA : personne publique associée
 PAC : politique agricole commune
 PAC : porter à connaissance
 PADD : plan d'aménagement et de développement durables
 PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable
 PCET : plan climat énergie territorial
 PDH : plan départemental de l'habitat
 PDIE : plan de déplacement inter entreprise
 PLU : plan local d'urbanisme
 PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal
 PLH : plan local de l'habitat
 PPRI : plan de protection des risques inondations
 PRADFC : plan régional de l'agriculture durable de Franche Comté
 PREVAL : (syndicat mixte de) prévention et de valorisation des déchets
 PSMV : plan de sauvegarde et de mise en valeur
 RTE : réseau de transport électrique
 SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 SCoT : schéma de cohérence territoriale
 SDAGE : schéma directeur de l'aménagement et de la gestion des eaux
 SDGDV : schéma départemental des gens du voyage
 SIEL : syndicat intercommunal d'énergie de Labergement Sainte Marie
 SIS : secteur d'information sur les sols
 SMMAHHD : syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut Doubs
 SMPHD : syndicat mixte du pays du Haut Doubs
 SRADDET : Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
 SRCE : schéma régional de cohérence écologique
 STAP : service territorial de l'architecture et du patrimoine
 SYDED : syndicat départemental d'énergie du Doubs
 UICN : union internationale pour la conservation de la nature
 THD : très haut débit
 TVB : trame verte et bleue
 ZH : zone humide

5 / Le périmètre du SCoT

Extraits de la commission aménagement pré-bilan du 29 juin 2017

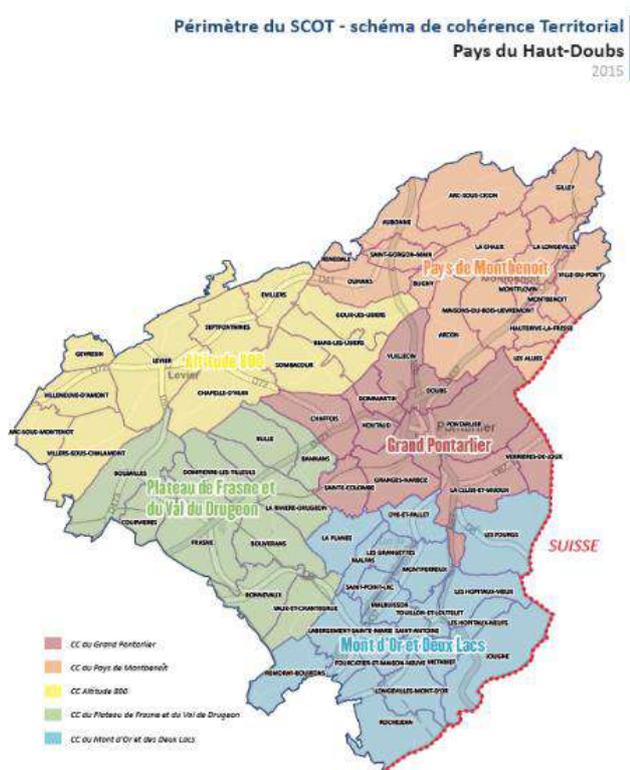
« L'échelle du pays s'avère une bonne échelle de décision (...) le danger n'est pas la concurrence entre CC et communes, mais le positionnement du Haut Doubs dans la Région. »

Préalablement à la mise en place du Syndicat, un premier périmètre du SCoT a été arrêté par le Préfet de Région le 25 octobre 2013.

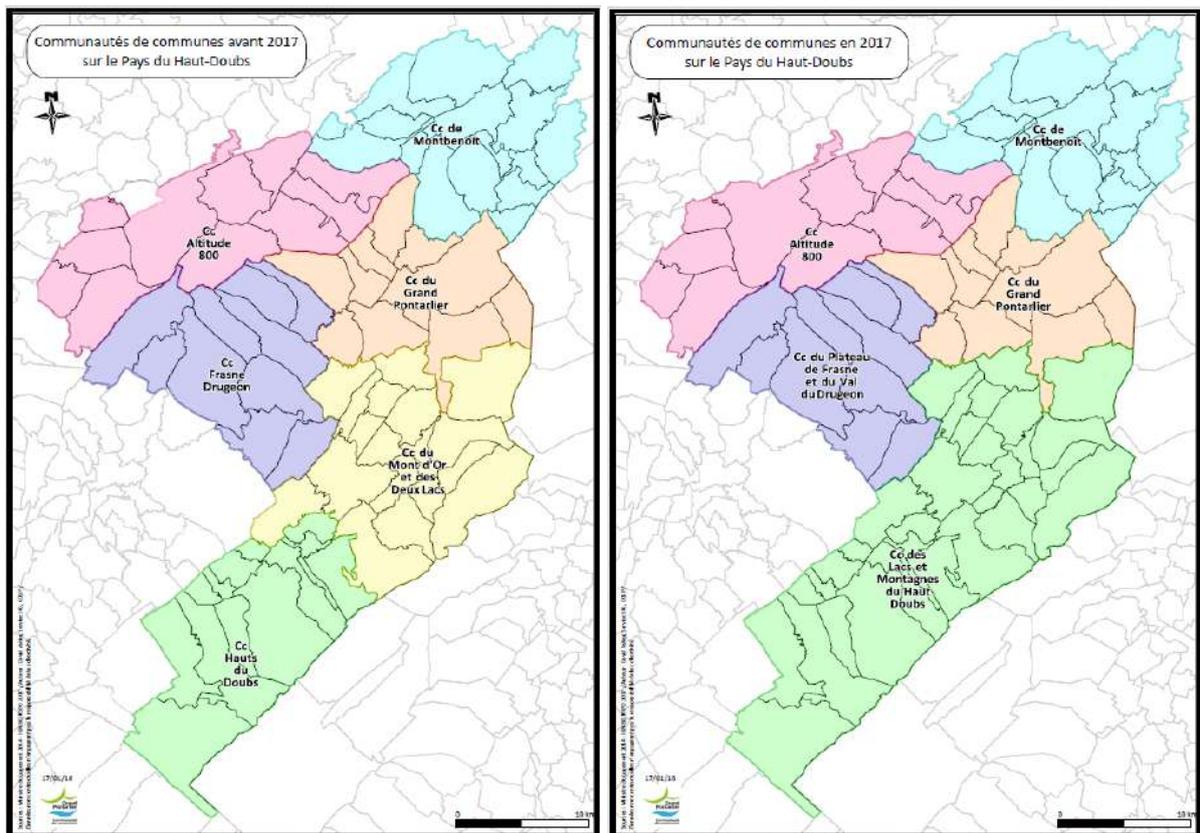
« En effet, en 2014, la Loi ALUR entend généraliser la couverture du territoire national par des SCoT dont le périmètre ne peut se limiter à un seul EPCI. Les SCoT doivent couvrir l'équivalent d'un « bassin de vie ». En l'absence du SCoT, il restera peu d'espoir aux communes de développer leur urbanisation, et particulièrement dans les territoires ruraux. La règle d'urbanisation limitée, codifiée à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme, s'applique aux communes non couvertes par un SCOT et situées à moins de 15 kilomètres des limites d'une agglomération de plus de 15 000 habitants et du rivage de la mer. En renforçant le dispositif de lutte contre l'étalement et interdisant toute ouverture à l'urbanisation des zones agricoles, naturelles et forestières, son champ d'application est étendu à toutes les zones non construites ainsi qu'aux élaborations de PLU, aux élaborations et révisions de cartes communales et aux dérogations prévues à l'article L.111-1-2, 3° et 4° du code précité (commune RNU). La généralisation de cette mesure s'appliquera au 1er janvier 2017. »

A noter, le 16 novembre 2016, la nouvelle commune de Levier a absorbé l'ancienne commune de Labergement du Navois ce qui dessine un nouveau périmètre en limite du SCoT.

En 2017, le schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs prévoit la fusion de la CC du Mont d'Or et des deux lacs avec le CC des Hauts du Doubs. Dans ce cadre le périmètre du SCoT s'élargit de 13 communes- 2 897 habitants – 19 206 hectares.



Territoire SCoT au 25 octobre 2013



Territoire SCoT lors de la délibération de lancement du SCoT au 19 mars 2016 // Territoire SCoT en 2018

6 / Les documents d'urbanisme dans le périmètre SCoT

L'état des démarches et des documents d'urbanisme en cours sur le territoire montre la nécessité de travailler collectivement.

En effet, la plupart des communes ont un PLU non « grenellisé » ou des POS/PLU voire des cartes communales qui semblent nécessaires de mettre en cohérence voire de modifier...

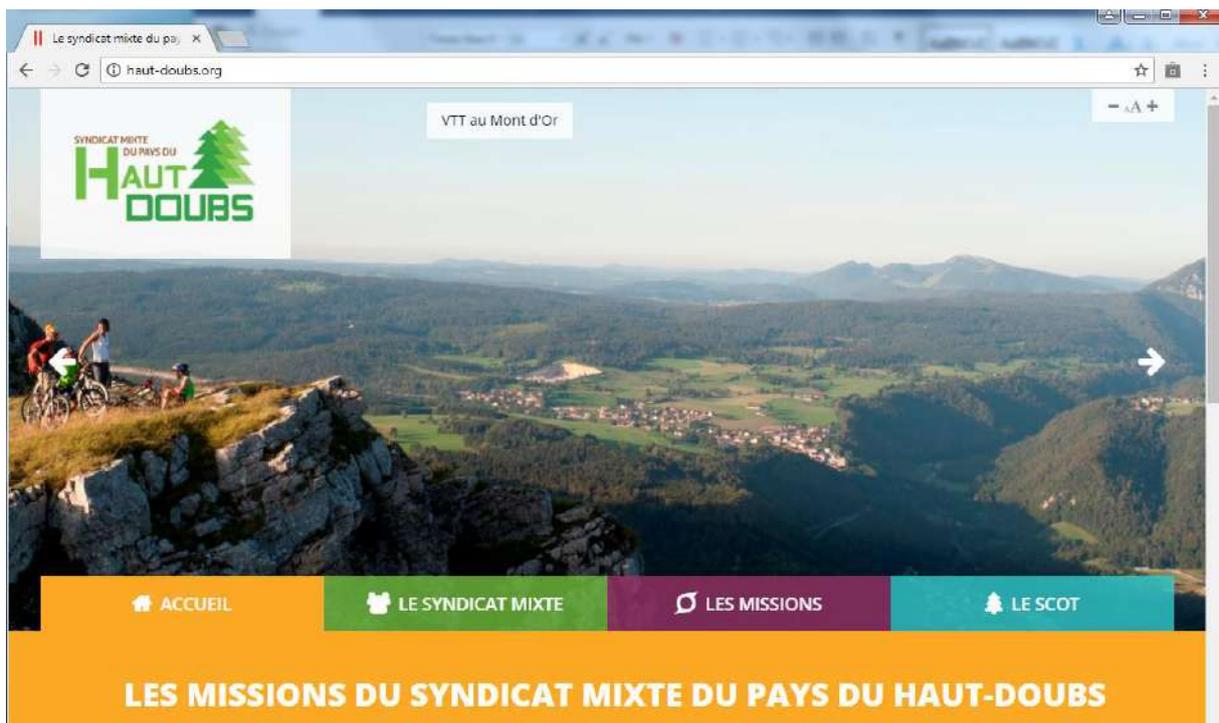
L'AUDAB accompagne le syndicat dans la méthode et l'organisation.

Le CAUE propose des ateliers et compléments aux données d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Le BE « environnement » ACER CAMPESTRE réalise l'évaluation environnementale pendant toute la démarche du SCoT

7.4 Les moyens et outils

Le site internet



Afin de réaliser le document de synthèse de chaque étape, le syndicat a décidé de se doter d'une plateforme informatique accessible à tous les acteurs du SCoT, plateforme qui contiendra l'ensemble des comptes-rendus et des documents-ressources.

Les rencontres en Commissions

Les élus du SYMPHD (au nombre de 2 par CC) organisés en 4 commissions-habitat/économie/aménagement-mobilité/environnement sont invités à échanger sur différentes thématiques afin de construire leur projet de territoire. Les commissions sont programmées environ 1/mois le jeudi de 18h30 à 19h dans les CC du Pays.

Les rencontres de la commission « aménagement »

Le jeudi 2 Juin 2016, la commission s'est constituée et a formalisé une ligne de conduite pour le pré-diagnostic.

Le 19 juillet 2016, le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs a présenté, à l'ensemble des membres des commissions SCoT, le PCET (plan climat énergie territorial).

Le jeudi 22 septembre 2016, la commission a formalisé un bilan sur la démographie du Pays.

Le jeudi 20 octobre 2016, la commission a formalisé un bilan autour de la géographie du Pays du Haut Doubs.

Le jeudi 17 novembre 2016, les membres de la commission se sont interrogés sur les équipements et les mobilités du Pays.

Le jeudi 19 janvier 2017, les membres de la commission se sont interrogés sur le foncier.

Le jeudi 2 février 2017, les membres de la commission ont formalisé un pré-bilan autour de l'armature spatiale du territoire.

La rencontre programmée le jeudi 13 avril 2017 a été annulée.

La rencontre du jeudi 1 juin 2017 a permis d'échanger sur les grands principes d'aménagement (le PLU, les mixités, l'application des règles ...)

Le jeudi 19 octobre 2017 la rencontre avait vocation à cartographier les données du diag en cours.

Le 30 novembre 2017, les élus ont analysé la cartographie de leur territoire/ Aménagement.

Le 1 mars 2018, la commission s'est projetée dans 20 ans afin de formaliser les bonnes idées pour le territoire.

Les rencontres de la commission « économie »

Le jeudi 2 juin 2016, la commission s'est constituée et a formalisé une ligne de conduite pour le pré-diagnostic.

Le jeudi 19 juillet 2016, le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs a présenté, à l'ensemble des membres des commissions SCoT, le PCET.

Les jeudis 07 Juillet et 01 septembre 2016, la commission a formalisé un diagnostic-bilan de l'agriculture sur le territoire.

Le jeudi 28 septembre 2016, la commission a échangé sur la forêt avec l'aide de M. COURVOISIER.

Le jeudi 24 novembre 2016, l'ensemble des commissions a été invité à faire un point d'étape.

Le jeudi 9 février 2017, la commission a formalisé un bilan sur la forêt.

Le jeudi 16 mars 2017, les élus ont échangé sur les carrières et le BTP.

Le jeudi 6 avril 2017, les élus ont partagé les données et enjeux du tertiaire sur le Pays.

Le jeudi 18 mai 2017, les élus ont énoncé un premier pré-bilan du travail de la commission économie du SCoT

Le jeudi 22 juin 2017, les échanges ont permis de finaliser le premier bilan économique de la commission.

Le jeudi 16 novembre 2017 la rencontre avait vocation à cartographier les données du diagnostic en cours.

Le jeudi 14 décembre 2017, les élus ont analysé les données économiques et cartographiées de leur territoire.

Le 15 mars 2018 et le 26 avril 2018, la commission s'est projetée dans 20 ans afin de formaliser les bonnes idées pour le territoire.

Les rencontres de la commission « environnement »

Le jeudi 23 Juin 2016, la commission s'est constituée et a formalisé une ligne de conduite pour le pré-diagnostic.

Le jeudi 19 juillet 2016, le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs a présenté, à l'ensemble des membres des commissions SCoT, le PCET.

Le jeudi 16 septembre 2016, la commission a échangé autour de la notion « eau ».

Le jeudi 13 octobre 2016, la commission a formalisé un bilan eau sur le territoire.

Le jeudi 10 novembre 2016, la commission a formalisé les échanges autour de la notion de biodiversité.

Le jeudi 24 novembre 2016, l'ensemble des commissions SCoT s'est rencontré pour un point d'étape salle Morand à Pontarlier.

Le jeudi 9 décembre 2016, les élus ont échangé à propos de la transition énergétique.

Le jeudi 30 mars 2017, les élus ont échangé sur les risques- pollutions et nuisances.
Le jeudi 11 mai 2017, un premier bilan a été formalisé en commission.
Le jeudi 15 juin 2017, les élus ont formalisé un pré-diagnostic « environnement ».
Le jeudi 9 novembre 2017 la rencontre avait vocation à cartographier les données du diag en cours.
Le jeudi 7 décembre 2017, après un rappel des objectifs du SCoT, les élus ont parcouru l'ensemble des données environnementales réglementaires qui s'appliquent au SCoT
Le 8 mars 2018, la commission s'est projetée dans 20 ans afin de formaliser les bonnes idées pour le territoire.

Les rencontres de la commission « habitat »

Le jeudi 16 juin 2016, la commission s'est constituée et a posé une ligne de conduite pour le pré-diagnostic.
Le jeudi 30 juin 2016, la commission « Habitat » a formalisé la définition du cadre de vie.
Le 19 juillet 2016, le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs a présenté, à l'ensemble des membres des commissions SCoT, le PCET.
Le jeudi 8 septembre 2016, la commission a travaillé sur les atouts, opportunités, faiblesses et menaces du cadre de vie pour le territoire du SCoT.
Les jeudi 6 octobre et 03 novembre 2016, la commission a échangé sur la notion de patrimoine sur le territoire du SCoT.
Le 24 novembre 2016, l'ensemble des commissions a été invité à faire un point d'étape.
Le jeudi 12 janvier 2017, la commission « habitat » a échangé sur le parc de logements existants.
Le jeudi 16 février 2017, la commission a formalisé le bilan du parc existant.
Le jeudi 23 mars 2017, les membres de la commission ont été invités à échanger sur « habiter demain ».
Les jeudis 4 mai et 8 juin 2017, un premier bilan a été formalisé en commission habitat.
Le jeudi 12 octobre 2017 la rencontre avait vocation à cartographier les données du diag en cours.
Le jeudi 21 décembre 2017, les élus ont analysé la cartographie habitat du SCoT.
Le 22 mars 2018, la commission s'est projetée dans 20 ans afin de formaliser les bonnes idées pour le territoire.

Les ateliers

Ouverts à certains PPA, aux experts de la thématique, aux associations, les ateliers s'organisent en complément des thématiques vus en commissions.

Le 5 mai 2017, autour de l'agriculture, les personnes présentes ont énoncé le souhait de formaliser des espaces à potentiel agricole afin de les préserver.

Le 11 mai 2017, les experts ont renouvelé la nécessité de conforter la recherche en AEP en quantité et qualité.

Le 15 mai 2017, l'atelier industrie et économie a confronté les atouts et faiblesses de la Suisse voisine au contexte national. Les risques et/ou opportunités du e-commerce ont été évoqués.

Le 18 mai 2017, la forêt a été mise en lumière, lors de cet atelier, avec un équilibre nécessaire à trouver entre aménagement et préservation.

Le 29 mai 2017, les experts autour des déplacements et mobilités ont évoqué les infrastructures à développer pour se déplacer autrement et optimiser les outils existants.

Le 12 septembre 2017, les experts de l'habitat ont échangé.

Le 19 septembre 2017, l'atelier biodiversité a permis, aux experts de la biodiversité, d'échanger.

Les ateliers



Les visites

Les visites sur sites permettent d'enrichir les points de vue et d'ouvrir le débat à tous.

Le vendredi 14 avril 2017, une visite paysage à La Longeville invitait à découvrir les outils et documents (atlas du paysage- grille d'analyse) permettant de mieux reconnaître le cadre de vie.

Le vendredi 21 avril 2017, une visite ouverte a permis de découvrir l'entreprise Prolignum à Frasne qui met en œuvre des poutres contre-collées.

Le vendredi 28 avril 2017, la scierie de Levier a ouvert ses portes au SCoT.

Le vendredi 12 mai 2017, la commune de Remoray-Boujeons a accueilli les volontaires autour de la notion de patrimoine ordinaire.

Le vendredi 16 juin 2017, une visite "eaux, ZH..." à la Cluse de Mijoux a permis de mieux comprendre le cycle de l'eau dans l'aménagement et l'urbanisme.

Le vendredi 30 juin 2017 16h00, une visite "forêt" aux "Trois Dames" à Pontarlier a permis de découvrir les missions de l'ONF.

La visite « extension-densification », programmée vendredi 2 juin 2017 à Jougne, a été reportée à une date ultérieure faute d'inscrits.

La visite « centre-bourgs » à Gilley a été faite le 08 juin 2018 à 16h à Gilley.

La visite « extension-densification » à Jougne a été réalisée le 22 juin 2018 à 16h à Jougne.

Les visites



Les point d'étapes

Le jeudi 19 juillet 2016, le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs a présenté, à l'ensemble des membres des commissions SCoT, le PCET (plan climat énergie territorial). A noter qu'en novembre 2017 le conseil syndical, du SYMPHD, a validé la mise en place du PCAET (nouvelle version du PCET) au sein du Pays.

Le jeudi 24 novembre 2016, l'ensemble des commissions a été invité à faire un point d'étape à la salle Morand à Pontarlier.

Le mardi 30 janvier 2018 à 20h l'ensemble des commissions a été invité à faire un point d'étape à la Longeville

La communication

Les principales informations sont transmises sur les supports préexistants : presse locale, Site internet des CC, Site internet du pays (voir ci-avant), communiqué de presse / visite sur terrain.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Grand Pontarlier
Communauté de communes

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile. C'est un document d'urbanisme dans le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Une démarche
issu d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire

Un projet comprenant :

- Un diagnostic partagé
- Une stratégie commune de développement spatial et d'aménagement
- Des règles du jeu à respecter

Une gouvernance locale
à mettre en place pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCoT

Source : Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, juin 2013

Il vise à définir un scénario de développement du territoire local et une stratégie à mettre en œuvre en cohérence avec tous les acteurs concernés.

Quel périmètre pour le Pays du Haut-Doubs ?

Le SCoT est porté par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs et regroupe l'ensemble du territoire des communautés de communes du Grand Pontarlier, de Nantzenot, d'Alitude 808 (Levieu-Val d'Isières), du Plateau Frasne-Druyeux ainsi que celle du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Quels enjeux ?

L'objectif principal du SCoT est d'imaginer quel sera le Pays du Haut-Doubs à l'horizon 2040. Ses principaux domaines d'actions sont sociaux, économiques et environnementaux.

Les thèmes à aborder sont :

- Définir l'orniture spatiale du territoire ;
- Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale ;
- Limiter la consommation d'espace ;
- Préserver les espaces ou à potentiels agricoles, forestiers ;
- Maîtriser les énergies et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Utiliser avec efficacité des ressources naturelles ;
- Développer les communications électroniques ;
- Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial ;
- Organiser les déplacements et les mobilités ;
- Protéger la biodiversité et la Trame Verte et Bleue (TVB) ;
- Valoriser le paysage et le patrimoine bâti ;
- Prévenir les risques ;
- Prévenir les pollutions et les nuisances ;
- Aborder d'autres spécificités du territoire...

Source : Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

Les politiques du SCoT contribuent à consolider deux composantes essentielles du territoire :

- Le territoire aménagé et urbanisé
- Le territoire protégé et préservé

La démarche du SCoT assure équilibre, cohérence, anticipation, planification et programmation.

Le rôle de la Communauté de communes du Grand Pontarlier
Le CCSP participe pleinement à l'élaboration du SCoT à travers une commission d'avis et la mobilisation de ses services administratifs et techniques. Ils mutualisent les compétences, les moyens et les énergies en vue de faciliter la définition, la conduite et l'évaluation des actions concourant à un aménagement et un développement durable du territoire.

Quelles échéances ?

Année	Événement
2013	Définition du périmètre
2013 à 2018	Diagnostic, évaluations environnementales et concertations
2016	(réunion d'un syndicat mixte pour porter l'outil SCoT)
2017 à 2018	Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
2018	Adoption du Document d'Orientation d'Objets (DOO)
2018	Élaboration politique et approbation du SCoT
2018 à 2020	Finalisation et approbation du SCoT
2020	Finalisation : concertations opérationnelles sur les documents d'urbanisme locaux.

Association Pays du Haut-Doubs
Maison de l'intercommunalité
22, rue Pierre Déchanot - BP 49 - 25301 Pontarlier Cedex
M. Philippe PICHOT - Tél. 03 81 46 59 17
secretariat@haut-doubs.org - www.haut-doubs.org

Grand Pontarlier
Communauté de communes

« Le SCoT interroge le Haut-Doubs »

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mobilise l'ensemble des acteurs du territoire du Pays du Haut-Doubs afin de définir une stratégie d'avenir. La démarche vise dans un premier temps à scruter le territoire afin d'élaborer un diagnostic. Le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs pilote cette démarche. Dans ce cadre, des visites ouvertes à tous permettent d'enrichir l'état des lieux.

Les élus du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs travaillent en commission depuis juin 2016, afin de construire ensemble l'état de lieux du territoire. Cette démarche de projet vise à élaborer un diagnostic, préalable nécessaire au choix d'un cap (PADD- plan d'aménagement et développement durable) et de la formalisation de règles (DOO- document d'orientation et d'objectif). Dans le cadre de cet « état des lieux », des ateliers sont prévus avec les acteurs locaux ainsi que des visites ouvertes à tous.

Les commissions d'élus du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs (Habitat, Environnement, Economie et Aménagement) interrogent les données afin de formaliser un bilan. En parallèle, les ateliers permettent aux spécialistes et aux services administratifs d'enrichir les données inventoriées et de formaliser un diagnostic autour des thématiques définies par le code de l'urbanisme.

Les visites visent à enrichir les données recensées et à les confronter avec les réalités de terrain. Les thématiques du paysage, de développement économique local de la filière bois, du patrimoine ordinaire, d'extension-densification, des zones humides... ont été retenues à ce jour. Les visites sont ouvertes à tous afin de construire ensemble l'état des lieux.

Rendez-vous pour les visites :

Le vendredi 14 avril 2017 de 16h à 18h à la Longeville- vers Montbenoit (devant la mairie) pour un parcours « découverte des paysages »

Le vendredi 21 avril 2017 de 14h à 16h pour une découverte de l'entreprise Pro Lignum à Frasne

Le mercredi 26 avril 2017 de 15h à 17h pour une visite de l'entreprise Solibois à Levier

Le vendredi 12 mai 2017 de 16h à 18h à Remoray Boujeon (devant la mairie) autour du « patrimoine ordinaire »

Renseignements

 <p>Syndicat mixte Pays du Haut DOUBS</p>	<p>Contact Presse Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs 22, rue Pierre Déchanet Tél 03 81 46 59 17 Directeur/ Philippe PICHOT</p>	<p>Inscription aux visites c.rivet@grandpontarlier.fr Animateur SCoT/ Claire RIVET Tél 06 32 56 04 80</p>
--	---	--

8 Les démarches parallèles

« Chaque projet communal a un sens et se doit d’être respecté. Les attentes sont diverses et parfois inattendues. Tout le monde ne souhaite pas se développer de la même manière...et accueillir plus d’habitat. »

La formalisation de règles est essentielle (..). Le travail de mise en œuvre des documents de planification est une donnée d’entrée du projet communal, voire intercommunal.

Depuis 2012, le pays du Haut Doubs recense les attentes des élus communaux en termes de projet d’aménagement. De plus, dans les territoires assujettis à un PLUi chaque commune a été questionnée et a rencontré le BE PLUi.

CCGP

La CCGP a lancé un PLUiH par délibération le 17 décembre 2015.

CFD

La CFD a lancé un PLUi par délibération du 8 février 2017.

Des ateliers thématiques sont en cours

CCA 800

La CC a énoncé l’intérêt de lancer un PLUi...

9 / Les enjeux du SCoT

Les élus lors des commissions de juin 2016 à décembre 2017 ont énoncé de leurs points de vue les atouts, les faiblesses, les opportunités et les faiblesses de leur territoire.

Ces enjeux ont été formalisés dans les livrets thématiques et enrichis par des enjeux transmis par les PPA et l’Etat à travers les ateliers et le PàC. La hiérarchisation des enjeux (travailler lors des commissions élus) a permis de formaliser le diagnostic du territoire.

Armature spatiale

1 / Géographie

Le SCoT « met en harmonie les politiques publiques » pour assurer le développement du territoire selon « le croisement d'une géographie, d'une dynamique et d'une volonté ».

- la géographie spécifie l'armature des espaces naturels et agricoles,
- la dynamique se définit au travers des réseaux de transports, des échanges et de la mobilité,
- la volonté est celle qu'expriment les acteurs publics pour hiérarchiser les développements urbains et organiser le territoire.

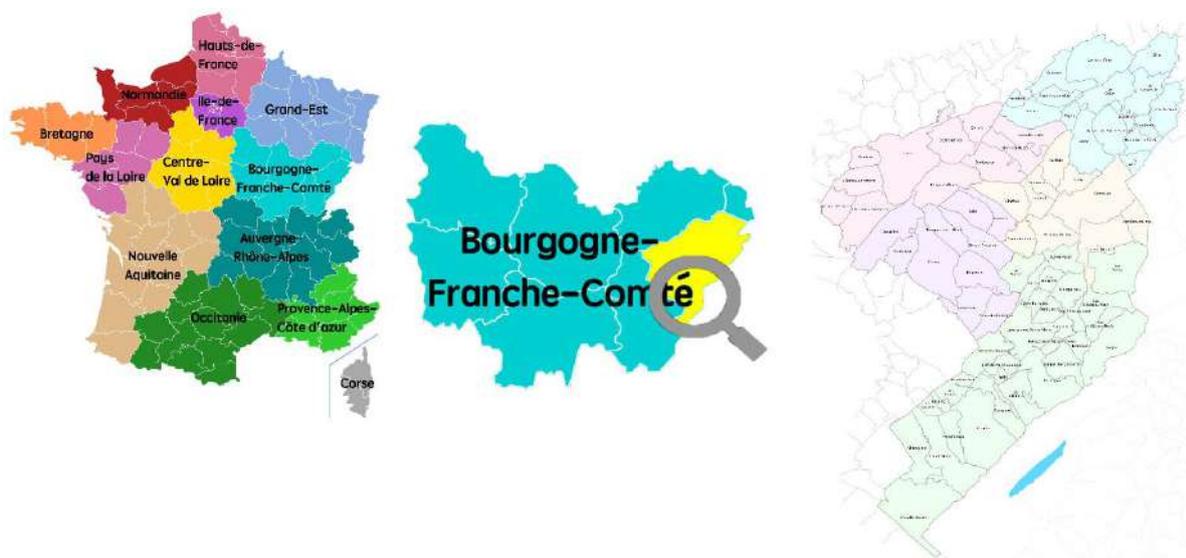
« Faire parler la géographie » c'est pouvoir :

-Comprendre hier, aujourd'hui et demain

-Inverser le regard : l'espace de nature est un acteur du projet.

1.1 Localisation du territoire

Situé dans un département de l'Est de la France (le Doubs-25) en limite de la Suisse, le territoire du SCoT se trouve au centre du rayonnement des agglomérations de Besançon, Montbéliard, Neuchâtel, Lausanne et Genève.



Carte _ Localisation du SYMPHD SIG

1.2 Données administratives

Le SCoT est composé par 5 Communautés de Communes et 79 communes :

- CC des Lacs et des Montagnes du Haut-Doubs
- CC Altitude 800
- CC Frasnè-Drugeon
- CC Montbenoît
- CC du Grand Pontarlier

1.3 Données Topographiques

Le territoire est situé sur les premiers contreforts du Jura (de la source de la Loue à 518 m en passant par un plateau supérieur du Jura à 700 /800 m d'altitude aux montagnes qui culminent à 1463 : Mont d'Or.)

Localement, le décrochement de Pontarlier recoupe toute la haute-chaîne depuis le bassin du Léman au Nord de Lausanne jusqu'au plateau de Valdahon. Le décalage horizontal provoqué par cette faille est estimé à 8,8 km. Dans le paysage le décrochement se traduit par une dépression linéaire produite par l'érosion des terrains fracturés. Cette dépression, parcourue par la route nationale Besançon-Lausanne, offre une voie de circulation aisée pour traverser le massif jurassien.

Le point haut du territoire SCoT est situé à 1481 au Mont D'or et le point bas du territoire à 674 m sur la commune de Gevresin.

A l'échelle du Pays, les variations de relief sont importantes dans ce contexte montagnard. Le massif le plus élevé du territoire est le mont d'or dont le point culminant s'élève à 1481 m d'altitude. Il se positionne au sud du territoire

Le massif du Jura a une orientation principale Sud-Ouest / Nord-Est

Le pays se décompose en différentes « entités » :

- Le second plateau vers 800 m

La partie la plus à l'Ouest du territoire est la plus plane avec de faibles variations du relief, elle se dit « la plaine de l'Arlier ». Elle accueille de nombreux biefs (petites rivières), le Drugeon, puis le Doubs (après passage en cluse)

- Les passages

Ouvertures naturelles dans une chaîne « montagneuse »

Ouverture 1 : passage du Doubs (rivière) Mont de la croix 950 m - Laveron 1000 m

Ouverture 2 : passage en cluse : Laveron 1000 m- Larmont 1300 m

- Le jura plissé des grands vaux - 1400 m

Les contreforts du Jura se dessinent avec un point culminant : le mont d'or- 1481m

Le territoire se cale sur les hauteurs du jura suisse voisin qui culmine à 1682 m

2 / Organisation et Urbanisation

2.1 Données historiques

Les dernières fouilles archéologiques sur le secteur de Pontarlier confirment que durant le Mésolithique, des populations nomades, derniers représentants des chasseurs-cueilleurs d'Europe de l'Ouest, ont occupé le secteur.

Les implantations humaines qui laissent des empreintes d'urbanisation datent de l'époque mérovingienne (Ve – VIIIe). Les dernières fouilles mettent à jour : poteaux, fonds de cabanes, four, barrières, nécropoles ...

Les premières maisons du secteur sont réalisées avec des matériaux locaux bois, terre et chaume.

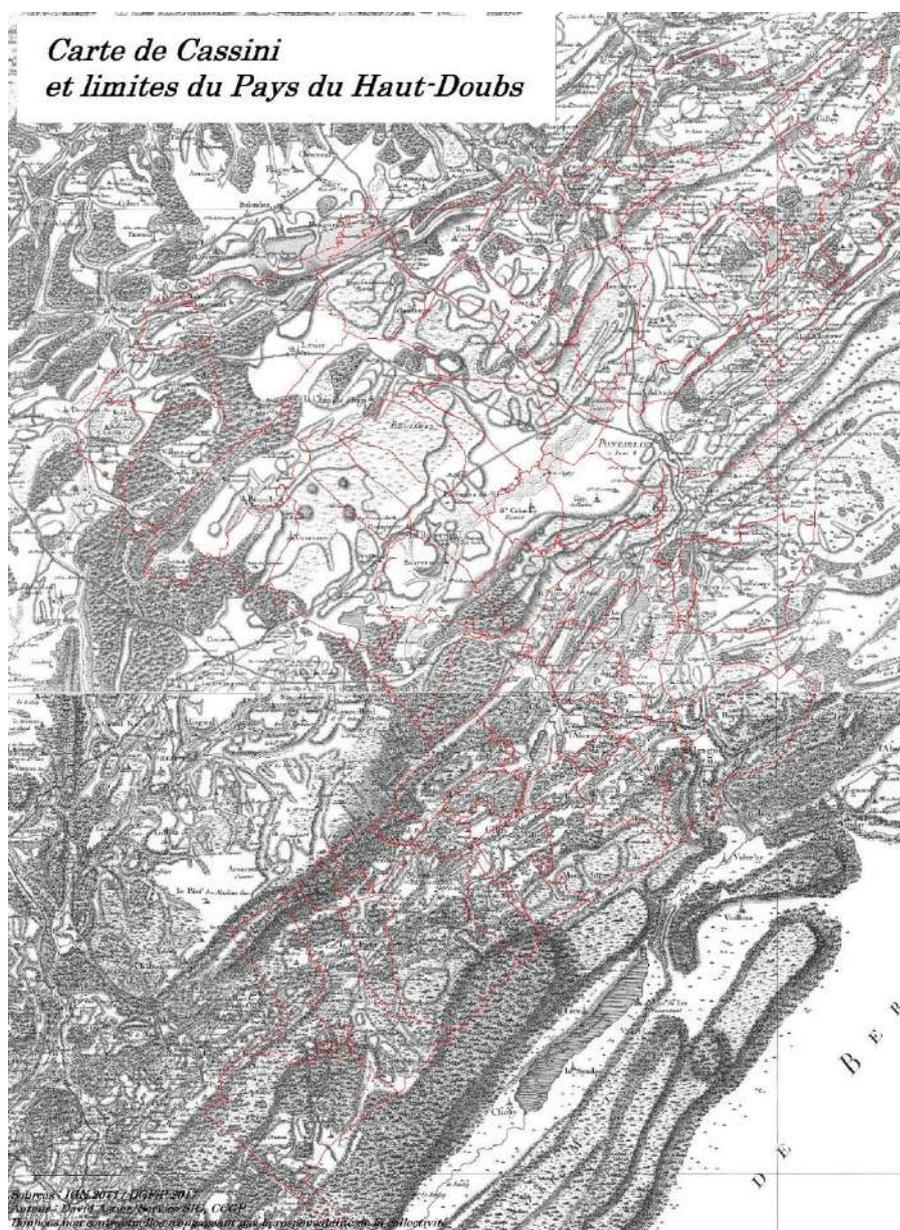
2.2 Carte de Cassini

Dressée par ordre du roi Louis XV, la "Carte de Cassini" est la plus ancienne des cartes de la France. Le document est réalisé sous la direction de CASSINI César-François 1714-1784.

La gravure aquarellée présente un état des lieux de la végétation, des bourgs et villes du XVIII^e.

On y dessine les chemins, forêts, rivières, tourbières, ponts et églises du secteur. Les renseignements permettent de mesurer l'importance et l'existence des villages.

La carte dessine un territoire caractérisé par : une plaine arborée (800m altitude) traversée par des cours d'eau (en particulier le Drugeon) très végétalisés, un passage possible (faille de Pontarlier) vers un plateau de Montagne avec une alternance de forêt et d'espace de prairie...



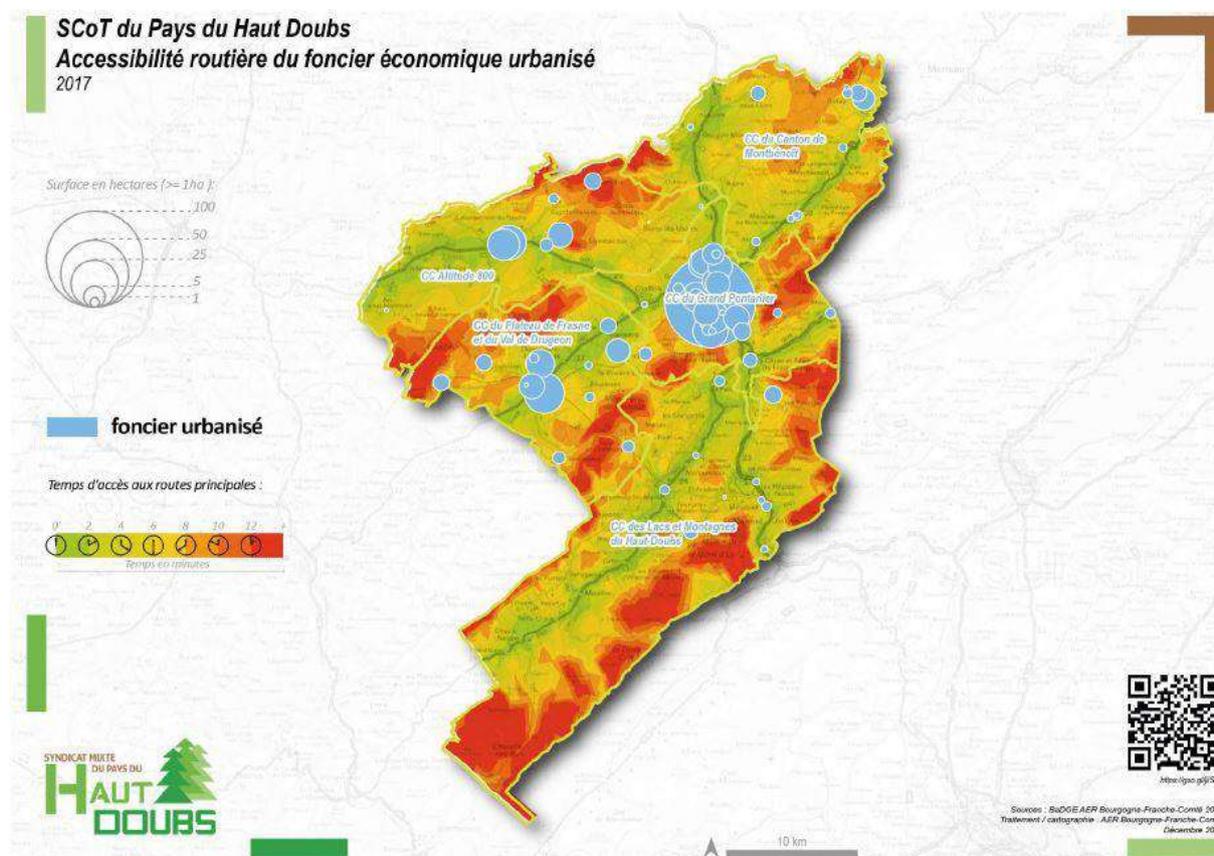
*Carte - Cassini- Extrait
Géoportail mise en page SIG
SYMPHD 2018*

2.3 Les passages

Le territoire du SCOT est traversé par une voie antique et divers monuments de haltes (Abbayes...). Tous les moyens de locomotion (piéton, avion, voiture, rail...) hors voies navigables desservent le territoire dans des dispositions d'efficacités diverses. Le territoire a toujours été un lieu de passage nécessaire.

2.4 Les dessertes

« Les dessertes permettent les déplacements... Les déplacements se font à pied, avec le train, la voiture, le vélo, le bateau, l'autobus, le camion, l'avion, le scooter, la montgolfière, la moto ...
Le SCoT scrute les déplacements entre activités de vie dans le territoire et au-delà. »



Carte - Accessibilité du Haut Doubs -ARD 2018

« Le territoire se trouve cependant en dehors de toute connexion avec un axe majeur de communication terrestre ou aérien. L'enclavement du territoire est une réalité physique liée à la topographie et à la géologie de ce dernier.

Les principaux axes sont constitués par la N57 de Pontarlier vers Besançon (2x1 voie) et Métabief (direction Vallorbe en Suisse), la D437 qui relie Pontarlier vers Morteau-Montbéliard et Mouthe, la D471 qui relie Pontarlier à Champagnole et enfin la D72 qui relie Pontarlier Salins-les-Bains (direction Dôle). Il s'agit d'un réseau secondaire en étoile autour de la ville principale de Pontarlier.

Le réseau SNCF est également assez contraignant. Les liaisons vers Besançon nécessitent des changements notamment sur la gare de Mouchard qui permet également de rejoindre Lons-le-Saunier ou Andelot pour rejoindre Champagnole et Morez. A noter la possibilité de connecter la Suisse depuis Pontarlier vers Neuchâtel et vers Lausanne depuis Frasne »

2.5 Armature contemporaine

L'armature urbaine est constituée par l'ensemble des villes et des zones d'influences composées en structure hiérarchisée dans un territoire donné. Ces villes assurent la fonction de pôle d'attraction pour leur zone d'influence. Une hiérarchie urbaine s'instaure entre les villes voisines, qui se traduit par une hiérarchie des fonctions (sociales, économiques, culturelles...)

L'agence régionale de développement (à l'aide des données INSEE) a formalisé des cartographies permettant de lire l'organisation spatiale de notre pays. Ces données seront réactualisées au cours de la démarche SCoT.

L'ARD (agence régionale de développement) classe chaque commune selon leur gamme d'équipements (supérieure, intermédiaire et de proximité) leur nombre en fonction de la moyenne régionale.

Un pôle de services de proximité est une unité urbaine qui regroupe au moins la moitié des services de la gamme de proximité.

Un pôle de services intermédiaire est une unité urbaine qui regroupe au moins la moitié des services de la gamme intermédiaire. Un pôle de services intermédiaire est par extension également un pôle de proximité.

Un pôle de services supérieur est une unité urbaine qui regroupe au moins la moitié des services de la gamme supérieure. Un pôle de services supérieur est par extension également un pôle intermédiaire et un pôle de proximité.

Le territoire du pays est constitué :

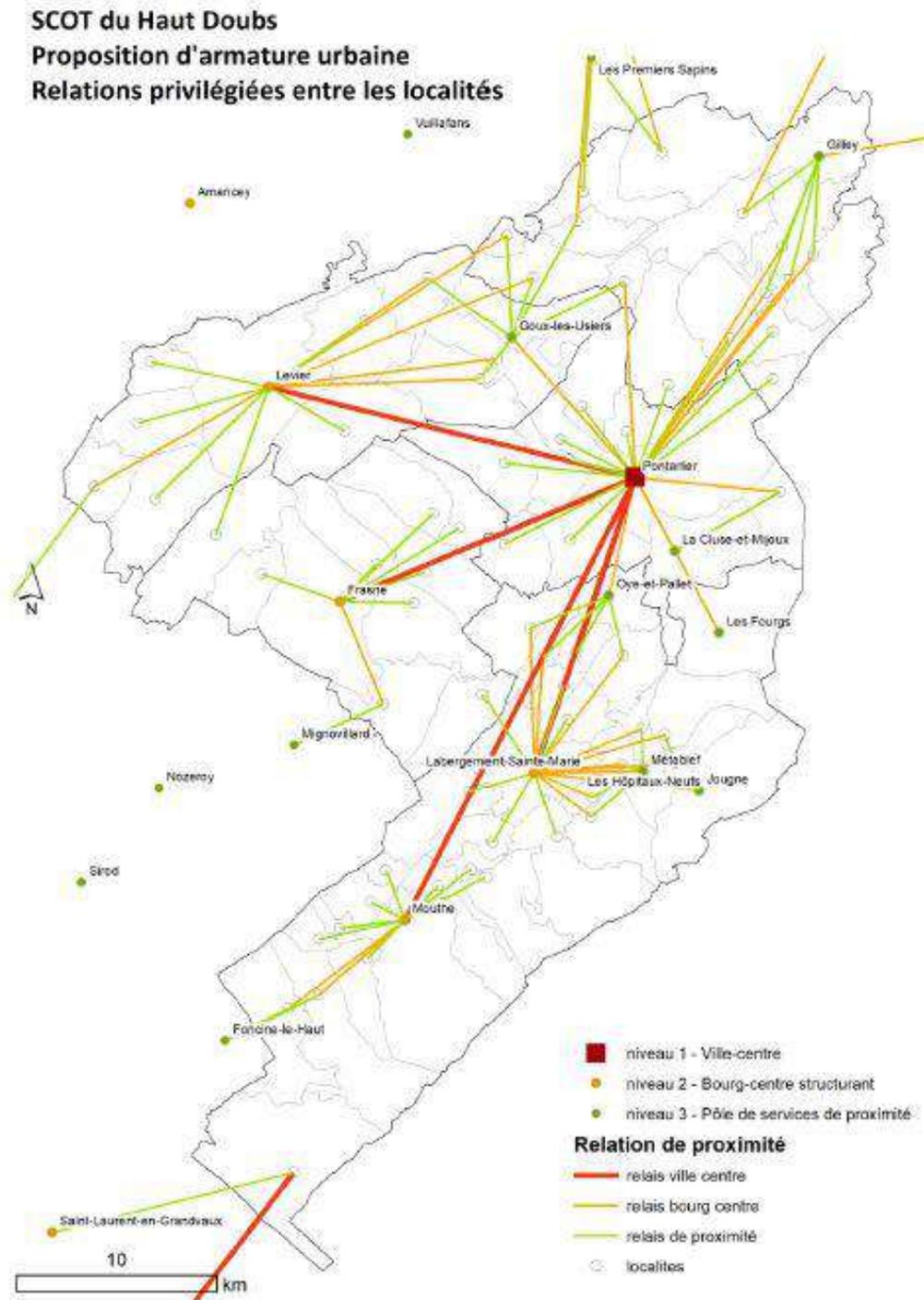
- d'une ville – **centre pôle supérieur** : Pontarlier,
- de 2 **pôles d'équilibre urbain** : Houtaud et Doubs,
- de 4 **bourgs centres structurants** (pôles intermédiaires) – Levier, Frasne, Mouthe, Labergement Ste Marie,
- de 9 **pôles de proximités** (Gilley, les Hôpitaux neufs, Métabief, la Cluse et Mijoux, Le Frambourg (commune de la Cluse et Mijoux), Jougne, Goux les Usiers, Oye et Pallet et Les Fourgs,) ...

Nom de la centralité	Variété des équipements (nombre d'équipements différents)			Typologie INSEE	Armature proposée
	proximité	intermédiaires	supérieurs		
Pontarlier (unité urbaine)	27	32	41	pôle de services supérieurs	niveau 1 - Ville-centre
Levier	24	18		2 pôle de services intermédiaires	niveau 2 - Bourg-centre structurant
Frasne	24	15		3 pôle de services de proximité	niveau 2 - Bourg-centre structurant
Mouthe	18	15		4 pôle de services de proximité	niveau 2 - Bourg-centre structurant
Labergement-Sainte-Marie	25	9		2 pôle de services de proximité	niveau 2 - Bourg-centre structurant
Gilley	23	5		2 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Les Hôpitaux-Neufs	20	8		0 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Métabief	20	5		1 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
La Cluse-et-Mijoux	20	3		0 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Le Frambourg	20	3		0 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Jougne	19	3		1 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Goux-les-Usiers	18	1		0 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Oye-et-Pallet	16	1		0 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité
Les Fourgs	15	1		0 pôle de services de proximité	niveau 3 - Pôle de services de proximité

L'ajustement sur les équipements intermédiaires s'est fait en ajoutant les centralités qui présentaient une variété d'équipements intermédiaires supérieure à la moyenne observée dans le Haut Doubs. Cette moyenne s'établit à 9 équipements intermédiaires.

Les équipements (habitat, lieu de travail, mairie, école, station d'épuration, station de traitement de l'eau, bibliothèque, piscine...) se structurent dans les lieux de vie, en centralité puis au gré de l'évolution démographique. Ils s'étalent de préférence le long des voies de circulation.

Avec l'explosion de l'automobile dès les années 1960, l'étalement atteint alors une autre échelle et change de forme : il n'est plus linéaire et structuré selon les axes de transport en commun, mais devient multidirectionnel et diffus.



Carte – Armature Urbaine/ relation entre pôles – ARD 2017

« Les usagers du secteur tertiaire qui vont bien au-delà des habitants du pays (zone de commerce pour plus de 100 000 habitants...), utilisation des services paramédicaux par les Suisses...

Le questionnement sur les attentes des usagers est essentiel pour construire une programmation (..) les nouveaux arrivants veulent : une école, du périscolaire (7 h à 19 h) et un médecin...

Au sujet du service périscolaire, les élus ruraux énoncent tous un périscolaire nécessaire et important.

Les échelles / nombre et forme des services doivent être différents, car adaptés aux lieux. La mobilité d'aujourd'hui permet cela, cependant les élus sont sensibles à l'accès des services à tous (personnes âgées, personnes non mobiles...). »

« La localisation des services sur un territoire est essentielle à son bon fonctionnement.

Les trajets habitat- services-emplois devraient être optimisés par une répartition juste et équitable des services sur le territoire.

Mais, le contexte économique local (travail frontalier), la géographie du Pays et les modes de vie actuels ne sont pas favorables à une sobriété des déplacements »

« La défaillance de médecins inquiète autant les ruraux que les urbains qui sont également touchés. Le manque de service hôtelier sur le secteur. La restauration, en particulier les services du soir sont en défaillance, y compris en ville. (..)

La desserte délicate de Besançon-Lausanne ne facilite pas le positionnement des services et le possible déplacement d'acteurs hors territoire »

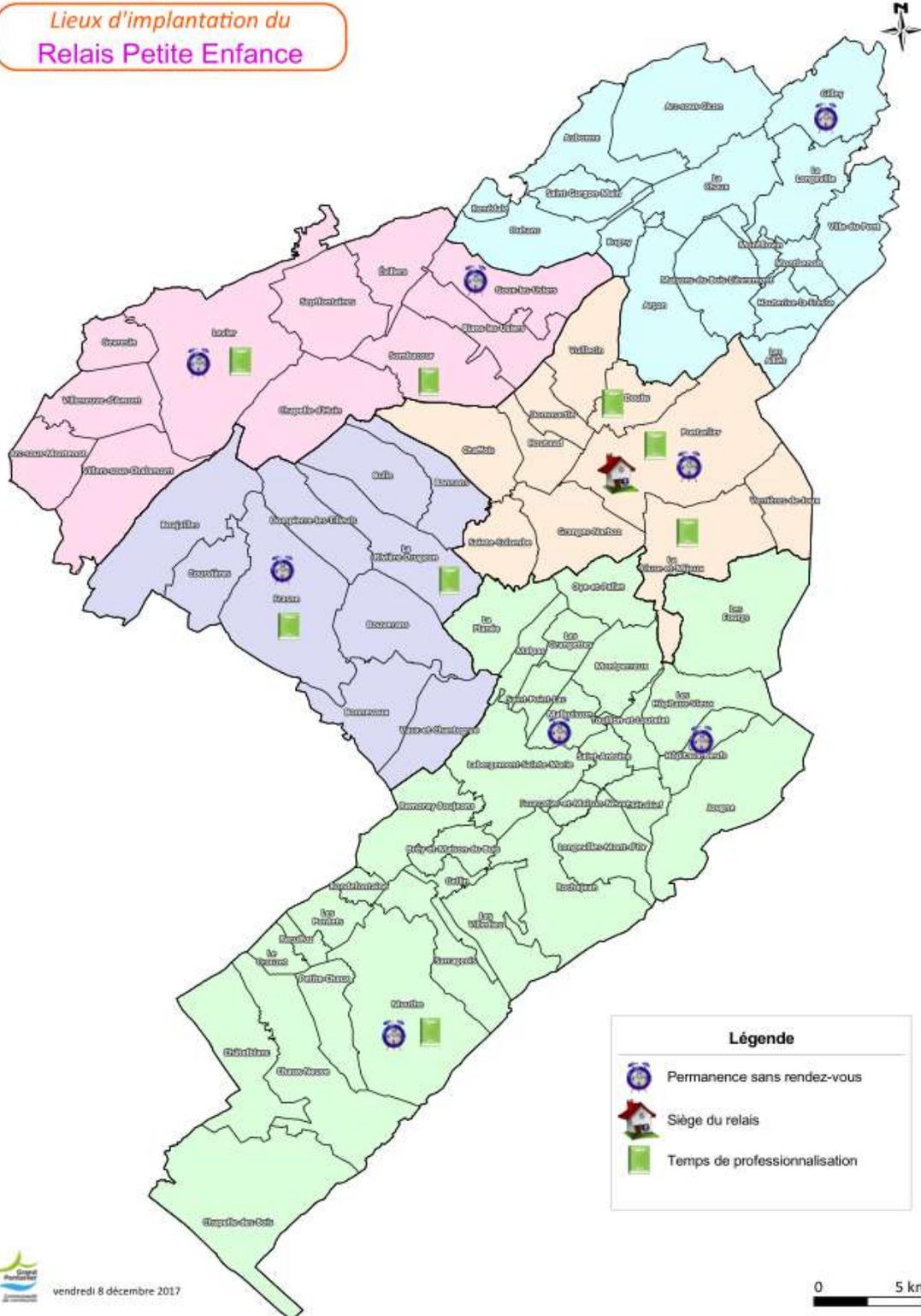
« **Pourquoi vivre au village ?** Les élus s'interrogent sur les raisons du développement des villages au détriment de la ville et de certains bourgs. Les prospects recherchent une crèche ou une école et du périscolaire prioritairement. Ceci est indépendant du lieu choisi à priori en fonction du prix du terrain...et de l'accès au travail (sur la route de la frontière) ! Ces données laissent à réfléchir sur la mise à disposition du foncier facile mis en place sur le secteur. »

3 / Les services et équipements

3.1 Les services à la personne

Au-delà des capacités d'accueil, c'est l'adaptation des services qui fait défaut. Les familles ont notamment besoin de solutions d'accueil souples pour faire face à des horaires de travail irréguliers d'une semaine sur l'autre ou sur des plages horaires atypiques de plus en plus répandues. Ce constat s'accroît sous l'effet de l'accroissement des distances parcourues entre le domicile et le lieu de travail. »

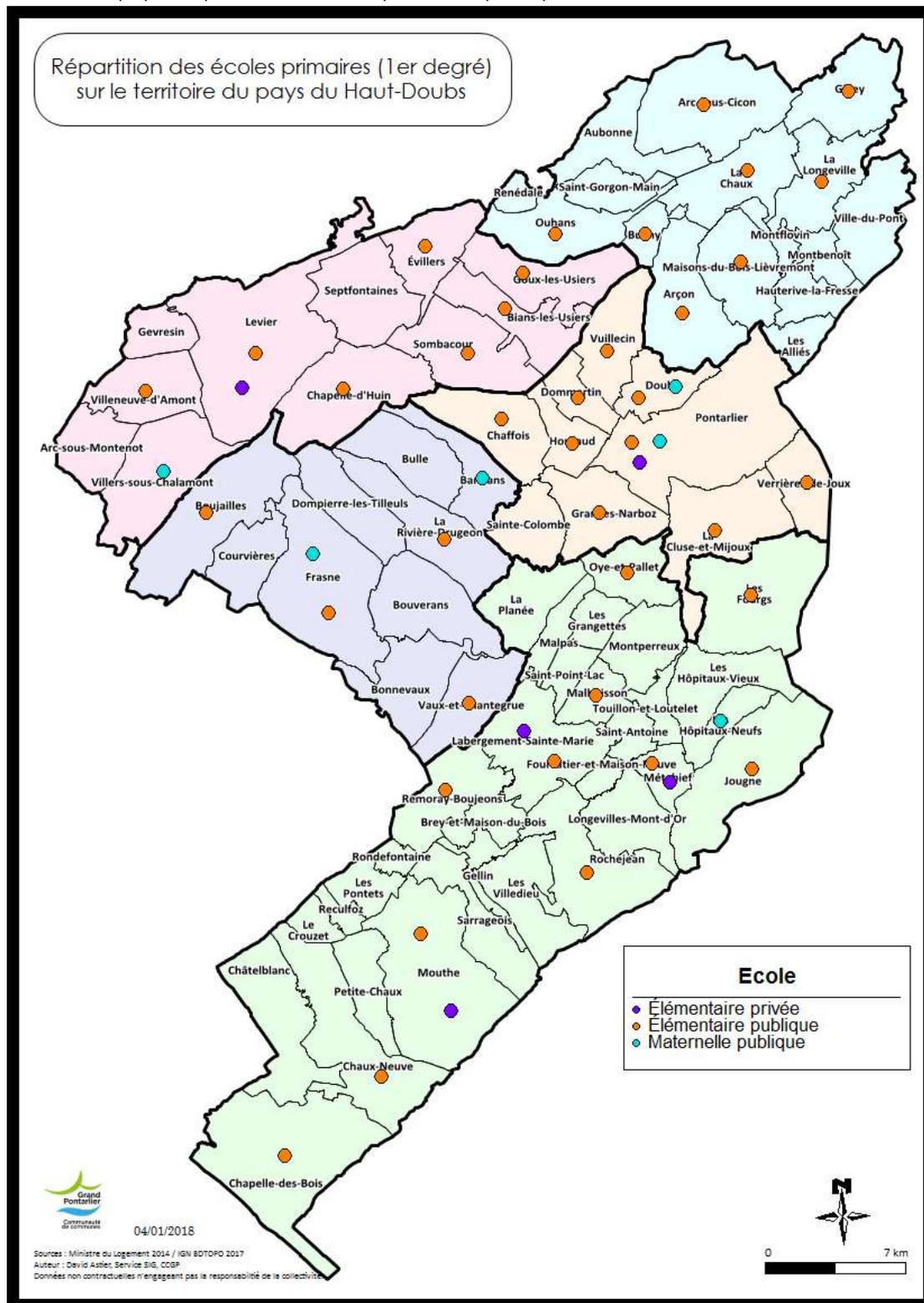
**Lieux d'implantation du
Relais Petite Enfance**



Carte – localisation des interventions relais petite Enfance - carte SIG SYMPHD 2018

3.2 Les écoles

Le territoire du pays est parsemé d'écoles privées et publiques.



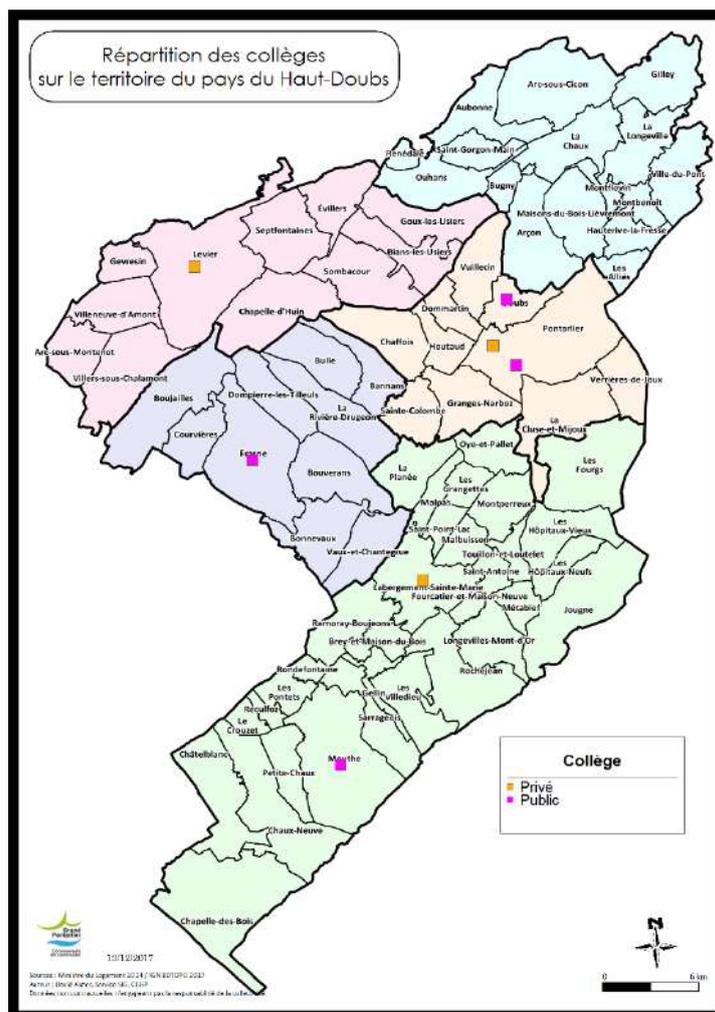
Carte – localisation des écoles - carte SIG SYMPHD 2018

3.3 Les collèges

En tenant compte des besoins de formation (réforme des collèges, enseignement numérique...), aujourd'hui et dans les années à venir, le Département doit être en capacité d'assurer un

dimensionnement optimum de l'appareil de formation. Cet appareil est constitué sur le territoire du Pays du Haut-Doubs de 5 collèges publics (collèges « Emile Laroue » de Frasne, « Lucie Aubrac » de Doubs, « Philippe Grenier » et « André Malraux » de Pontarlier, « La Source » de Mouthe) restructurés ou devant faire l'objet de travaux de restructuration dans le cadre du programme de modernisation des collèges portant sur la période 2016-2021.

Huit collèges (à Frasne, Mouthe, Levier-privé, Labergement Ste Marie-privé, Doubs, Pontarlier : (Malraux, Grenier, Augustins- Privé) sont répartis sur le territoire.

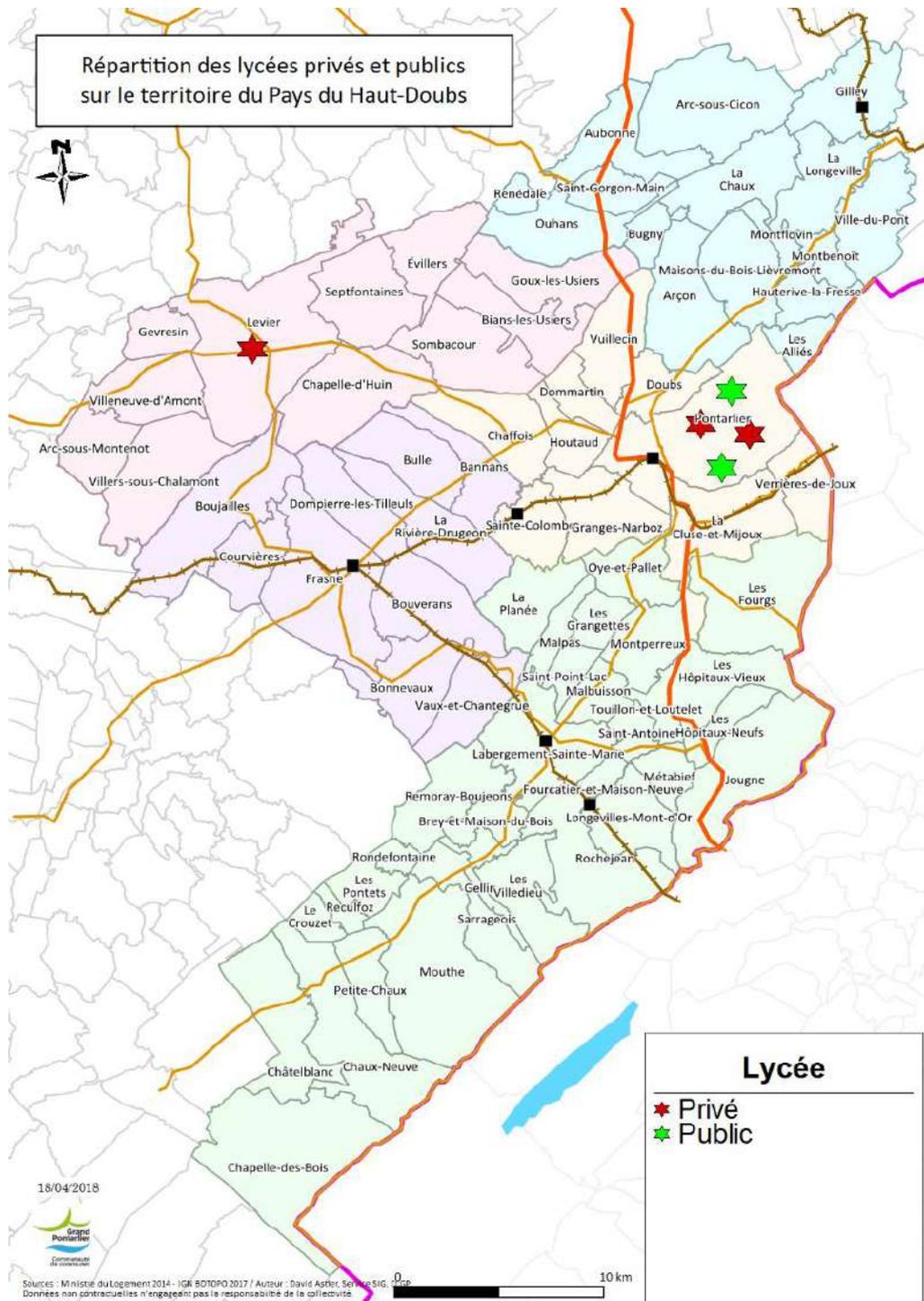


Carte 9 – localisation des collèges - carte SIG SYMPHD 2018

3.4 Les lieux d'enseignements supérieurs

Pontarlier accueille plusieurs lycées généraux, techniques et professionnels. Des formations supérieures BTS....

Lycée Marmier, Lycée Toussaint Louverture, Jeanne d'Arc (privé), les Augustins (privé) et Saint Bénigne Un Lycée agricole privé est également localisé à Levier.



Carte- localisation des lieux d'enseignements supérieurs - carte SIG SYMPHD 2018

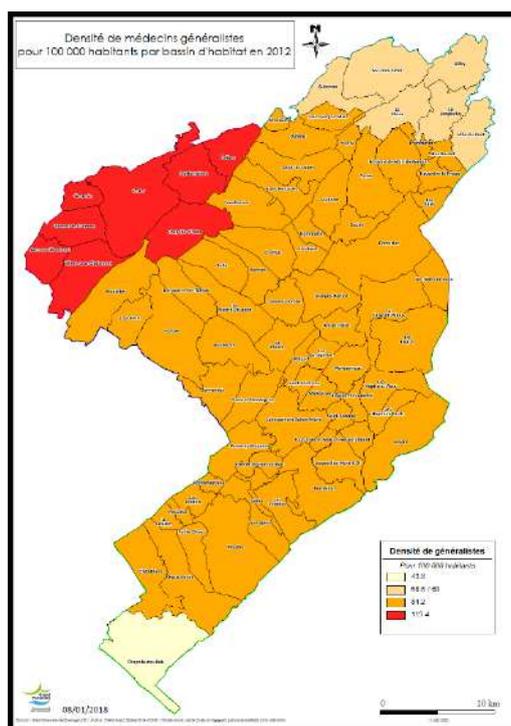
3.6 Les services d'urgences

Il existe plusieurs centres de soins sur le Haut Doubs :

- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté (CHIHC) regroupe, depuis le 1er janvier 2013, le Centre Hospitalier de Pontarlier (intégrant l'EHPAD du Larmont et le site du Grandvallier), l'hôpital René Salins de Mouthe, l'EHPAD Chemin de Yoline de Nozeroy et l'EHPAD Fernand Michaud de Levier.
- La clinique St Pierre / groupe St Vincent-CAPIO à Pontarlier

« En terme de densité de médecins généralistes, les cantons de Montbenoît, Pontarlier et Levier sont en-dessous de la moyenne départementale et régionale : la densité sur le territoire oscille entre 8,5/10 000hab. et 10.1/10 000hab. contre 16,1 au niveau du département.

Le constat globalement partagé par les acteurs lors des réunions de concertation successives est que l'accès à la santé est très inégal, et la disparition des médecins de campagne pose de réels problèmes d'accessibilité aux soins, notamment dans un contexte de vieillissement de la population. La présence d'infrastructures, type maison de santé, améliore l'attractivité des territoires mais n'est parfois pas suffisante pour attirer des professionnels, qui attendent également un environnement et un confort de vie « urbain ». Par ailleurs, certaines spécialités sont peu présentes sur le territoire (ophtalmologie) ou sont très déficitaires (obstétrique, gynécologie). »



Carte - Densité de médecin

Des expériences de maison médicale confirment que le concept est en corrélation avec les attentes des professionnels

- Doubs (2017)
- Levier (2015)
- Mouthe (2010)
- Gilley - structure privée de plus de 10 ans

Plusieurs projets de maison médicale émergent sur le territoire du Pays.

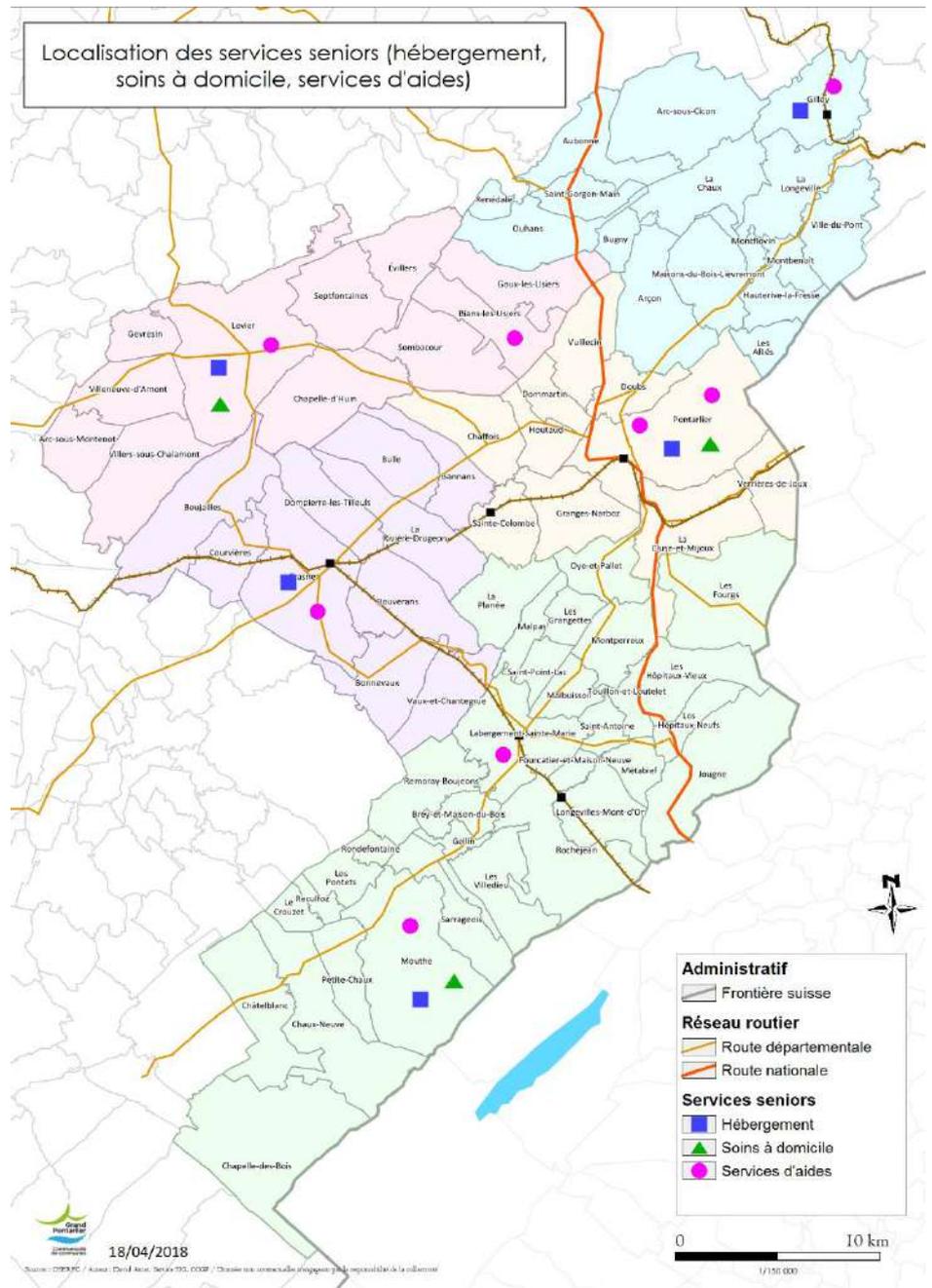
- Pontarlier / îlot St Pierre (livraison prévue 2019)
- Les Hôpitaux -Neufs (en étude)

3.7 Les services seniors

« Le territoire dispose de trois structures d’hébergement pour seniors : 2 EHPAD médicalisés, à Pontarlier et Levier (252 et 49 lits) et une unité de vie à Frasne (24 lits).

La concertation avec les acteurs a permis de mettre en évidence les besoins de plus en plus importants en termes de parcours intégré pour le vieillissement actif. En effet, l’allongement de l’espérance de vie rend le public des seniors hétérogène, et les solutions d’hébergement « intégrales » ne correspondent plus aux attentes. De plus, la prise en charge des seniors devrait être progressive, afin d’éviter que le changement de domicile au moment de la perte d’autonomie ne soit mal vécu. L’intégration des seniors passe également par la valorisation de leurs connaissances, savoir-faire ... dans la société plus largement. »

Une structure est en cours d’études à Doubs. A noter une expérience de résidences Ages et vie a été construite sur la Commune de la Rivière Drugeon en 2009 (7 studios) et une sur la commune de Doubs en Avril 2017 qui accueille 14 colocataires.



Carte – localisation des services seniors 2018

Le SCoT doit ainsi contribuer localement à assurer les meilleures conditions de vie au sein du territoire pour ces catégories de population en :

- permettant un maintien à domicile de qualité et en contribuant à l'accessibilité et l'adaptation des logements des personnes en situation de handicap et de dépendance, par l'amélioration des logements existants et le développement d'une offre de logements plus petits et facilement accessibles ;
- adaptant l'offre médicosociale, avec la pérennisation des structures sur le territoire et la prise en compte de leurs besoins d'évolution.

3.8 Les services d'aides

Le département du Doubs a une antenne sur Pontarlier et un centre médical et social.

Différentes associations accompagnent les enfants, jeunes, adultes et seniors selon leurs problématiques :

ADDSEA- Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

ADMR-Aide à domicile en milieu rural

UDAF- Union départementale des associations familiales du Doubs

Famille rurale

Les Francas

...

3.9 Les Commerces

A Pontarlier, le commerce compte plus de 400 enseignes pour une densité commerciale équivalente à celle d'une ville de 100000 habitants.

3.10 Les équipements et services publics

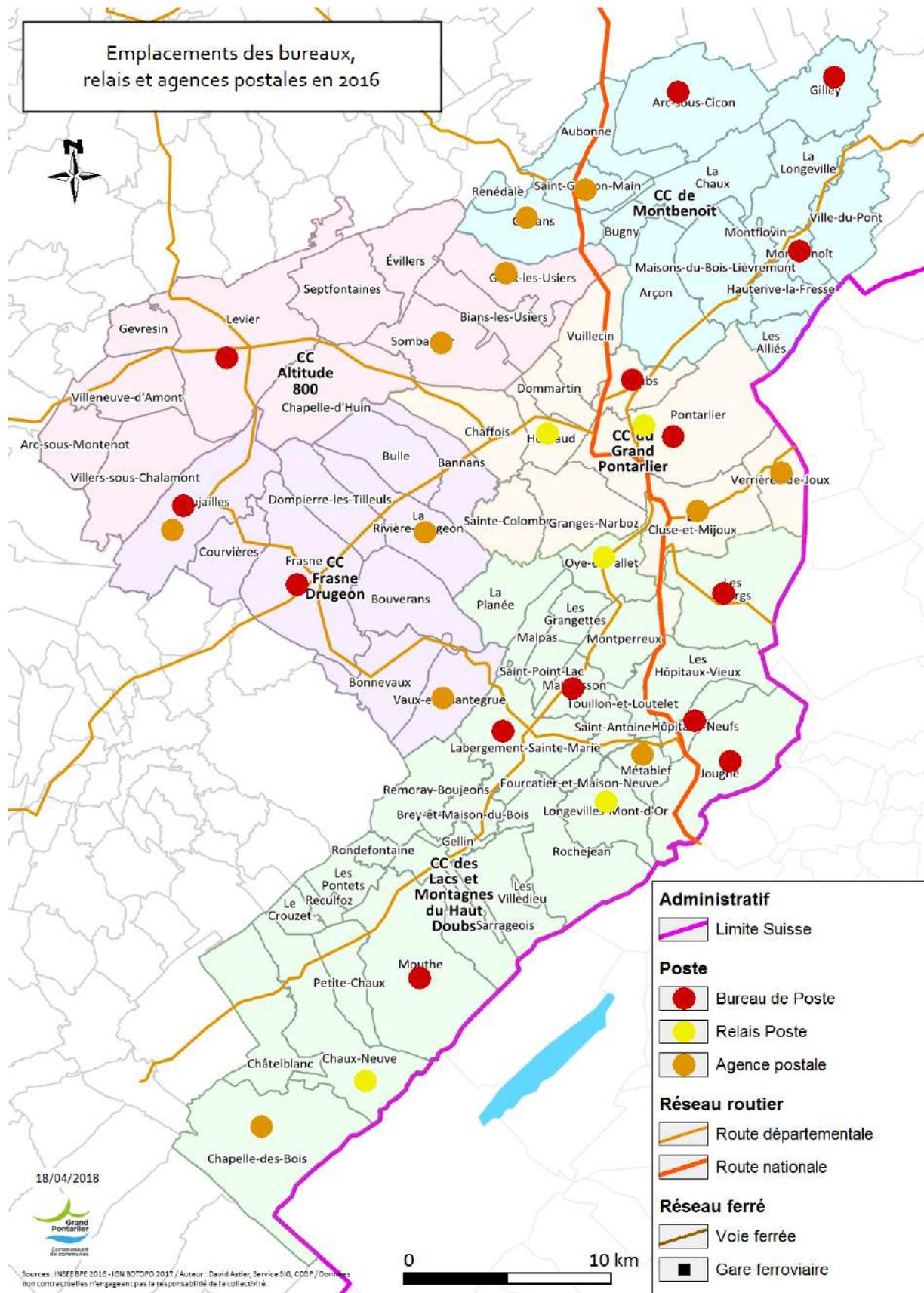
Dès le IX^e siècle, la Baroichage fédère déjà quelques villages (Septfontaines, Doubs, les Etraches, Aubonne, St Gorgon, les Granges, la Planée, Malpas, les Grangettes, St Point, Montperreux, Malbuisson, Touillon et loutelet)

Au Moyen-Age, le pays est sans doute fédéré autour de Seigneurie et d'Abbaye (Montbenoît, Labergement...) jusqu' à la création des communes.

Au XX^e siècle les premiers EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) préfigurent les nouveaux regroupements à venir (nouvelle commune, fédération des syndicats, grandes intercommunalités, pôle métropolitain...)

Poste, Mairie... la plupart des communes bénéficie de ces services au sein de leur commune d'habitation.

Contraints ou volontaires, des regroupements s'organisent (Service secrétariat intercommunal- CCGP, Ouverture de point Poste (Val d'Usiers...) , nouvelle commune, nouvelle interco ...)

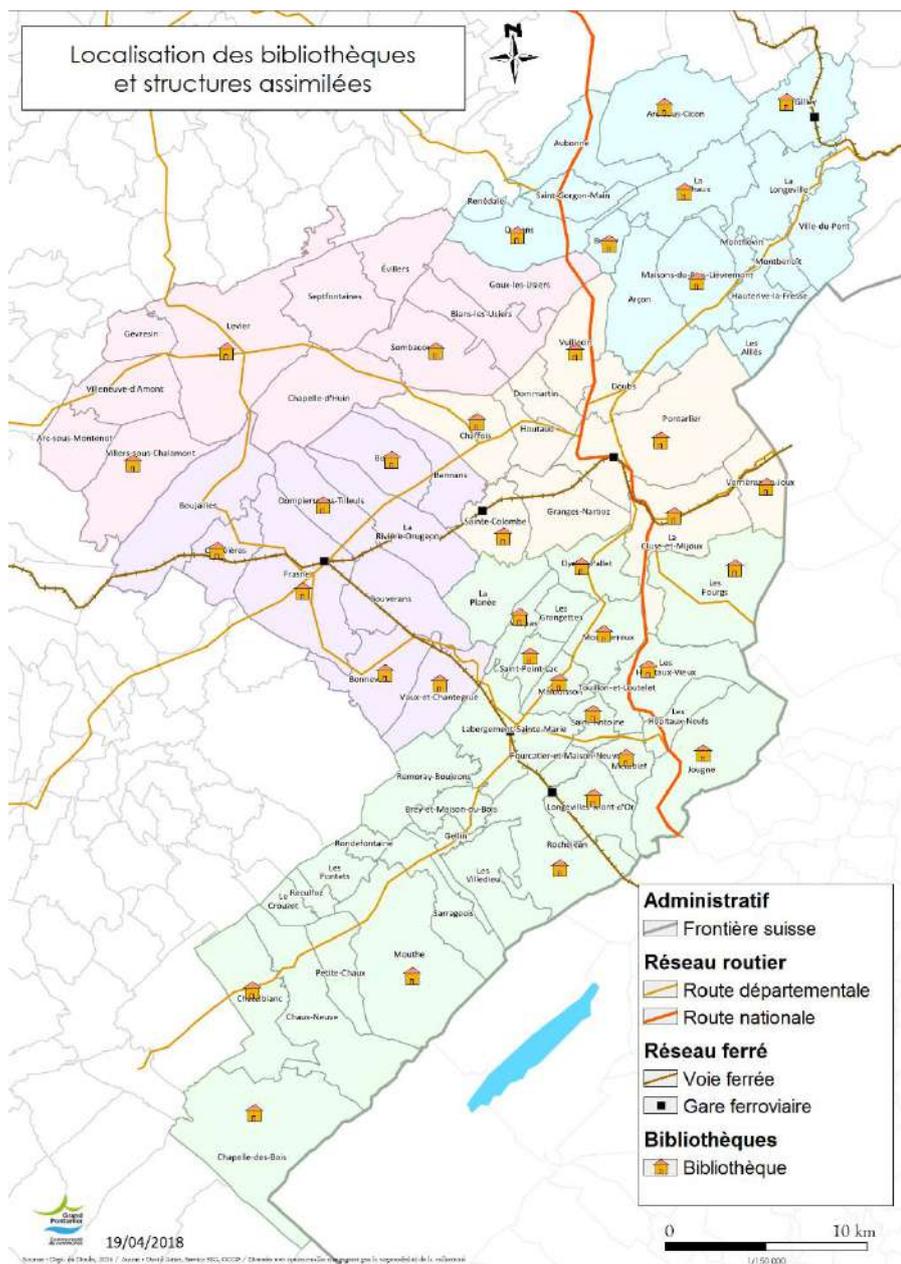


Carte- Point reli Post

3.11 Les lieux de culture

Le territoire du Haut Doubs compte de nombreux cinémas, musées, théâtres...

- Musée de Pontarlier
- Musée de Levier / Cheval
- Théâtre Bernard BLIER de Pontarlier
- Théâtre du Lavoir de Pontarlier
- Salle de Théâtre – Arc sous Cicon
- Salle multi-culturelle – Salle Pourny à Pontarlier
- Cinéma de Pontarlier
- Cinéma de Métabief
- Cinéma/ bibliothèque- les Fourgs
- Salle des Fêtes dans les villages



3.12 Les équipements sportifs

Le territoire est bien doté en structures sportives, (...). Cependant, quelques équipements structurants manquent sur le territoire, comme un bassin ouvert pour la pratique de la natation en été, ou encore un stade répondant aux exigences pour jouer dans les catégories CFA/fédéral. Par ailleurs, les petits équipements de loisirs de proximité sont souvent assez vétustes, et ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des familles pour la pratique d'activités de loisirs.

Au-delà des équipements, le territoire possède de nombreuses associations, sans oublier les nombreuses possibilités de sports de nature offertes.

POINTS FORTS (ATOUTS) ET OPPORTUNITES

- Qualité de vie
- Urbanisme pavillonnaire à taille humaine
- La composition des villages (village rue) - dite typologie
- Le relief et ses caractéristiques marquent le paysage
- Le relief assure une forteresse
- Atouts « géographie physique » pour assurer un tourisme blanc, vert, bleu
- Un espace géographique idéal pour le cyclotourisme, la randonnée, le ski de fond ...
- Des vues imprenables depuis les crêts
- Le relief permet des espaces préservés difficiles d'accès (pré-bois...)
- La géographie permet un tourisme vert à destination des familles
- Le PDIPR est un atout – ligne plate facile d'accès de Pontarlier à Gilley
- Les données géographiques font du Haut Doubs un lieu d'exception.
- La faiblesse de densité de population est un atout pour la biodiversité
- La localisation des pôles de services à proximité des bassins de vie
- Un pouvoir d'achat favorable aux déplacements et au fonctionnement d'équipements
- Un territoire avec des bourgs centres équipés
- De nombreuses associations qui font vivre les nombreux équipements des communes
- Le maintien des écoles et des services dans les villages
- L'offre de périscolaire sur les communes rurales
- L'opportunité économique et de développement de la Suisse voisine
- La complémentarité entre ville-bourg-village du Haut-Doubs
- Les services de proximité y compris les fruitières dans les villages
- La construction de nouveaux paysages avec végétation, matériaux, couleurs et volumes
- La coordination des transports- la nouvelle organisation régionale et le possible couplage service scolaire-habitants ?
- La gestion foncière à mener
- Les règlements d'urbanisme et le fait de réduire les parcelles et/ou de n'acheter qu'un lot
- La réhabilitation des friches industrielles ou urbaines
- Définir les espaces (avoir un dictionnaire propre au SCoT du Haut Doubs)
- Commission Aménagement 03- Géographie - 161020
- Les menaces sur l'eau obligent à s'interroger
- Le territoire a un petit aérodrome
- Les nouveaux salariés suisses pourraient inciter à reprendre les habitudes de co-voiturages.
- Les regroupements de pôles de services (médecins...)
- Un territoire avec des bourgs centres équipés
- Les possibles regroupements de services- équipements entre communes
- Le souhait de pouvoir rapidement optimiser leurs équipements et leurs employés communaux
- Le SCoT est une opportunité pour construire un accès aux services nécessaires via une programmation adaptée, en particulier à travers les possibles mobilités.
- La bonne localisation des services assure le maintien de la population et fixe le logement
- Le développement du pays facilite le développement d'activité
- La conjoncture économique du territoire est propice à retrouver des pôles-services (éventuellement autour de la fruitière) dans certains bourgs

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES) ET MENACES

- Le manque de transports collectifs – dessertes et liaisons
- Un accès et une desserte difficile (RN 57)
- Le relief créé des contraintes de déplacements (peu de trains, pas de grandes routes, pas d'aéroport...), forme une barrière-frontière
- Le climat fonde des contraintes dans la construction
- La météo nécessite d'offrir d'autres activités que la neige...
- Le territoire est dépourvu d'un maillage ferroviaire performant
- Le territoire a un petit aérodrome – Aéroclub de Pontarlier
- Le territoire est dépourvu d'un maillage fluvial navigable
- Le Pays du Haut Doubs n'a pas de gabarit routier favorable (pas de grands tracés - 4 voies ou d'autoroute)
- Le Haut Doubs a peu de transports en commun (peu de trains, un réseau urbain sur simple ligne, une connexion hors territoire réduite)
- Les horaires décalés et les lieux de travail dispersés sont une faiblesse pour le co-voiturage
- Le manque de médecin
- L'accès RN 57
- L'offre d'hôtel-restaurant
- Les prix du foncier
- Le village dortoir
- L'assimilation trop rapide liée à « construction neuve » en opposition au cadre de vie traditionnel
- Le gros bâtiment agricole (les efforts de la profession sont cependant énoncés)
- La typologie des villages non respectée
- Les décisions imposées d'implantation des services marchands et non marchands
- La perte de proximité administrative, scolaire et de services (magasins...)
- La disparition des services en Bourg Centre
- La perte des services et des médecins
- La mode en termes de maisons individuelles (tuiles noires)
- La sécurité devant le redéploiement des effectifs de la gendarmerie
- La multiplicité des règles qui s'imposent uniformément au territoire
- Les évolutions du climat et les risques sur la cible neige
- Les évolutions du climat et les risques sur la modification des paysages
- L'étalement urbain est une menace pour la biodiversité
- Les nouvelles instructions de l'inspection académique favorisant les regroupements scolaires
- Le développement de village dortoir sans activité
- La désertification des centres-bourgs et centres villes

LES ENJEUX

- Construire le SCoT en parallèle au projet des CC/ PLUi en cours
- Respecter les engagements pris / Urbanisme frugal/ Respect de l'environnement et des paysages- Parc du Haut Jura

Territoire frontière

A la différence des alpes ou le relief montagnard balise une frontière peu accessible, il s'agit d'une frontière quasiment imperceptible physiquement et qui n'a de sens qu'à travers les échanges qu'elle permet. On la franchit sans vraiment s'en rendre compte.

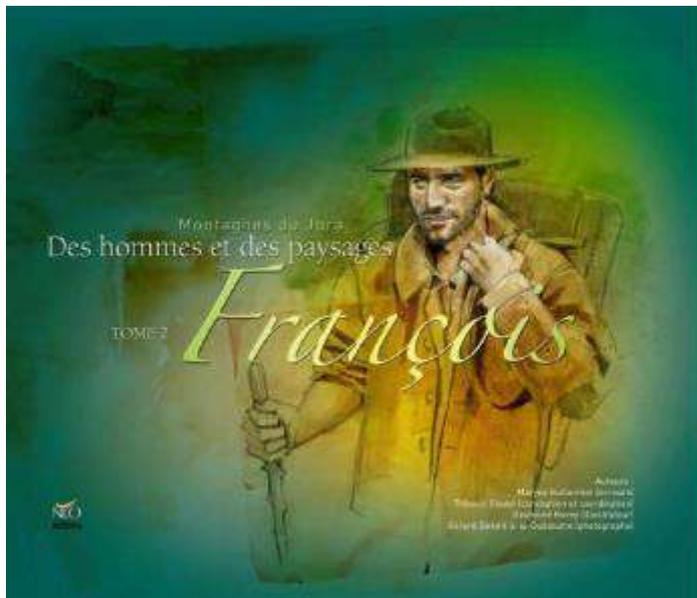
Elle est avant tout une zone de contact, de rencontre et d'échange avec la Suisse.

C'est d'ailleurs à cette situation de contact que les villages doivent leur essor démographique, économique et culturel.

Sa présence induit la valorisation de deux personnes typiques qui lui est associée :

- La figure du contrebandier, qui déjoue avec malice des surveillances administratives, et
- Celle du douanier, doté d'aptitudes physiques certaines pour en assurer le contrôle.

La collection « des hommes et des paysages » propose de suivre les traces de François, contrebandier, entre 1850 et 1900.



(Auteurs : Maryse Vuillermet (écrivain), Thibault Gladel (concepteur et coordonnateur), Desmond Bovey (illustrateur), Gérard-Benoit-à-la-Guillaume (photographe))

Et avec de nouvelles questions ! Qu'est-ce qu'une frontière dans le paysage ? Quel est son impact sur les activités, les mentalités ? Qui sont les contrebandiers ? Où passent-ils ? Que voient-ils du paysage ? Et pour nous, qu'est-ce qui a changé dans le paysage ?

1 / Contexte

La frontière (fixée seulement au XVII^e siècle) a été beaucoup plus une zone de contacts et d'échanges qu'une barrière, notamment à la fin du Moyen-Age avec le Val de Travers et la Principauté de Neuchâtel, même si, au XVI^e siècle, elle a séparé plus nettement la Suisse protestante et le Haut-Doubs, bastion de la contre-réforme catholique.

Le riche patrimoine culturel et naturel de cet espace franco-suisse de coopération offre un réel potentiel pour renforcer la valorisation en commun de ce territoire. La route de l'absinthe, les routes du sel, l'activité historique du territoire, le chemin des bornes... sont de potentiels à développer.

La route et la frontière demeurent aujourd'hui des éléments du dynamisme local (économie, commerce et tourisme).

Le pays du Haut-Doubs compte près de 70 km de frontières communes avec la Suisse et entretient une collaboration soutenue avec son voisin depuis le 19^{ème} siècle.

Une grande tradition de travail avec la Suisse existe depuis le 19^{ème} siècle. A l'époque, un certain nombre d'éleveurs français travaillaient, le soir venu, sur des montres ou des bouts de montage de montres au profit des Suisses. Et depuis, cette relation n'a jamais cessé d'évoluer.

Alors qu'ils étaient 10 000 en 1999 ou encore 16 000 en 2005, ce ne sont pas moins de 32 000 travailleurs français habitant dans le département du Doubs qui franchissent quotidiennement la frontière pour travailler côté suisse, notamment dans les secteurs de l'horlogerie et de la micromécanique.

Une réalité qui s'explique par l'attrait de salaires nettement supérieurs à ceux pratiqués en France.

Cette situation génère son lot de complications :

- impact sur les points de passages frontaliers
- affluence sur des routes non prévues pour accueillir ce flux
- embouteillages (en particulier sur Pontarlier)

L'attractivité de la Suisse est telle que l'on voit arriver dans le Haut-Doubs des gens d'autres régions de France qui viennent s'y implanter dans l'espoir d'avoir une chance de l'autre côté de la frontière. Cette population « rapportée » commence à peser électoralement mais aussi dans la vie quotidienne car ces personnes ne sont pas forcément habituées à vivre à 900 mètres d'altitude, à avoir des problèmes de neige plusieurs mois dans l'année et se tournent vers le maire pour se plaindre de ces désagréments. Tout cela commence à jouer dans le paysage avec une population non imprégnée de la vie locale. Mais il ne faut pas omettre la réalité des travailleurs frontaliers : les temps de trajets sont très longs, le coût de la protection sociale est à la charge du salarié, le temps de travail hebdomadaire tourne autour des 45 heures, les entreprises suisses n'ont aucun état d'âme par rapport aux travailleurs français assimilés à une main d'œuvre d'ajustement... On a coutume de dire que « si la Suisse s'enrhume, c'est tout le Haut-Doubs qui tousse ». Le nombre de travailleurs transfrontaliers est si important que la Suisse a voté par référendum en 2014 la fixation de quotas d'immigration et de limitation des travailleurs frontaliers. Mais elle n'a toujours pas adopté les textes d'application. La Suisse a toujours aujourd'hui un besoin vital des travailleurs Français.

Au vu du nombre de frontalier sur le territoire SCoT, le territoire est devenu la zone où le revenu moyen est le plus élevé du département.

Au vu des prix de l'alimentation coté France, des ressortissants suisses viennent y faire leurs achats. Ils apportent un poids économique important côté français. Pontarlier est doté d'une zone commerciale que l'on trouve habituellement dans une ville de 120 000 habitants, alors qu'on y compte que 20 000 habitants !

L'influence des Français transfrontaliers ou des Suisses immigrés sur le secteur du SCoT entraîne des problématiques d'aménagement du territoire, avec des coûts de l'immobilier en hausse constante, un étalement urbain conséquent, une prolifération de petits lotissements...

2 / Actions en cours

2.1 Interreg

Le programme Interreg V-A France-Suisse 2014-2020 a été adopté par la Commission européenne le 16 décembre 2014.

Comme son prédécesseur, Interreg France-Suisse 2014-2020 soutient des projets transfrontaliers impliquant à *minima* un partenaire français et un partenaire suisse. Côté français, c'est le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui intervient dans le financement du projet. Côté suisse, ce sont des crédits fédéraux et/ou cantonaux qui interviennent dans le financement du projet.



2.2 Le programme de co-voiturage

Chaque jour dans l'Arc Jurassien 45.000 frontaliers traversent la frontière pour venir travailler en Suisse dans le canton du Jura, le Jura Bernois, le canton de Neuchâtel et le canton de Vaud. 98% d'entre eux viennent travailler en voiture. Sur 10 véhicules passant la frontière, près de 9 conducteurs sont seuls dans leur voiture. Tous parcourent des distances élevées pour venir travailler, en moyenne une

trentaine de kilomètres aller, soit plus de 12.500 km par an et par personne. Ces flux génèrent de la congestion aux heures de pointe sur les principaux axes, de l'insécurité dans les traversées de village, des besoins importants et croissants d'espaces de stationnement dans des secteurs déjà contraints. Ils contribuent fortement aux émissions de gaz à effet de serre et coûtent aux salariés une partie importante de leur salaire.

Un premier programme rassemblant 8 partenaires français et suisses s'est échelonné de juin 2011 à juin 2014. Il a permis de lancer une dynamique.

Un second programme, a permis d'élargir le partenariat à de nouveaux territoires, toucher de nouvelles entreprises, relancer des animations, en Suisse comme en France, faire une deuxième édition du challenge, augmenter le nombre de places de stationnement de covoiturage, poursuivre l'amélioration de la centrale téléphonique et du lien avec le site internet.

4 thèmes de travail sont privilégiés dans le programme en cours :

1. L'objectif n°1 est de continuer à innover pour simplifier au maximum l'inscription et le passage à l'acte, au niveau et par le biais de l'entreprise et par une collaboration plus étroite avec les associations de Frontaliers, tout en continuant à privilégier l'interopérabilité humaine, via la plateforme téléphonique, entre sites de covoiturage.
2. Toucher de nouveaux publics en continuant l'élargissement territorial, en impliquant mieux les PME et les salariés du secteur tertiaire et en explorant de nouveaux motifs fortement générateurs de trafic et de kilomètres.
3. Intensifier le programme : il s'agira également de poursuivre les animations, améliorer les échanges de bonnes pratiques entre entreprises, continuer à aménager des parkings.
4. Pérenniser le dispositif : suite à une vision plus claire du budget de pérennisation de l'opération. Il s'agit, au travers d'une argumentation sur l'économie de la mobilité, d'imaginer un modèle pérenne associant entreprises, collectivités et usagers.

3 Potentiels à développer

Le Pays est un territoire frontière où l'on peut trouver des éléments construits de défense (forts...) et/ou de contrôle (cabane de douaniers...) les histoires des hommes sont marquées par ce tracé et cette « limite » (militaires, contrebandiers, douaniers...). L'apport de la Suisse est une force, le passage permet les échanges et les transformations des savoirs et savoir-faire.

POINTS FORTS (ATOUPS) ET OPPORTUNITES

- Le patrimoine est un facteur d'attractivité
- La frontière est un atout économique
- Le patrimoine frontalier est une opportunité
- les démarches de covoiturage de l'arc jurassien franco-suisse

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES) ET MENACES

- Incertitudes et dépendances vis-à-vis de l'économie suisse
- Les horaires décalés et les lieux de travail dispersés sont une faiblesse pour le co-voiturage
- La dépendance avec la Suisse
- Le devenir des commerces / dépendance Suisse
- Le peu de fréquentations des navettes transfrontalières
- Le taux de change du franc suisse

LES ENJEUX

- Conforter la coopération franco-suisse existante au sein du pays et développer les actions collectives
- Assurer le maintien de l'équilibre franco-Suisse – main d'œuvre qualifiée disponible – optimisation (avec les gestionnaires ad-hoc) des infrastructures – voiries ? Accès aux zones de chalandises – accès à l'immobilier ?
- Préserver la qualité de vie des non frontaliers et leur pouvoir d'achat – recherche d'un « équilibre social » – en particulier : offrir à tous l'accès à un logement
- Optimiser les atouts du positionnement du territoire et développer le tourisme « frontière »
- Développer une économie locale pour ne pas dépendre uniquement de la Suisse

Economie et commerce

1 / La population active et l'emploi

Sur les 26 334 actifs recensés au sein du Pays, seuls 19 846 emplois sont proposés. Soit 75.4 % de concentration d'emploi. Le taux d'activité de 78.5% est supérieur à la moyenne régionale. »

Tous les secteurs sont bien représentés avec 16.9 % d'industries, 37.4 % de commerces et services et 9.6% d'entreprise de constructions.

Les 7000 travailleurs frontaliers participent indirectement aux bons chiffres du commerce et de la construction.

Les acteurs économiques sont répartis sur le territoire. Les emplois sont principalement concentrés sur la ville centre de Pontarlier 51.50 % et Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

La répartition de l'emploi selon les secteurs

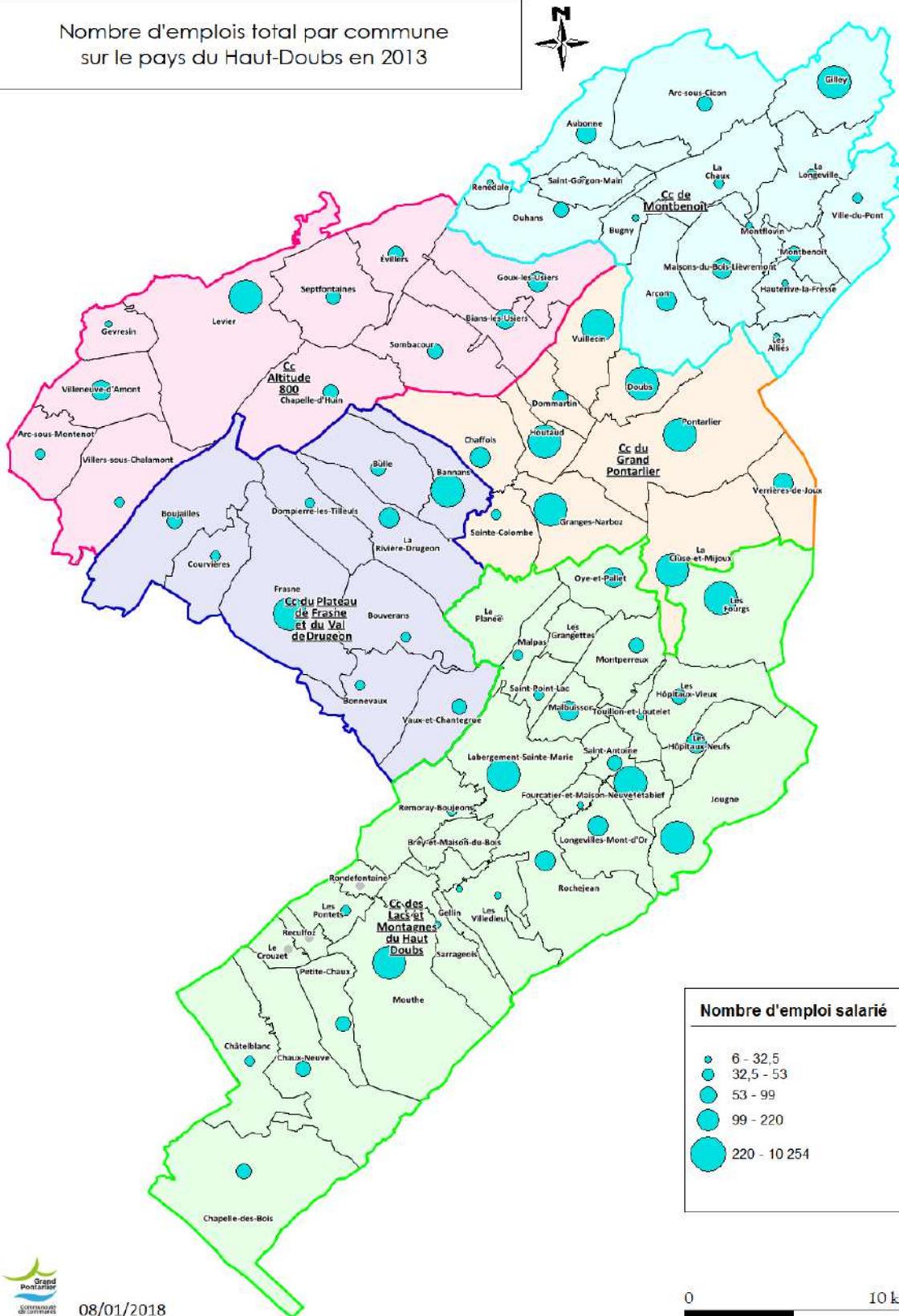
Dans le secteur primaire, le Pays possède une culture agricole et forestière. Quasiment toutes les communes ont des surfaces dédiées à ce secteur (fermes, forêts...).

Le secteur secondaire / industriel : le représente 29% des actifs avec des entreprises industrielles internationales (Nestlé, Schrader, Armstrong...), des distilleries (Guy à Pontarlier, Les fils d'Emile Pernot à la Cluse et Mijoux) et d'autres acteurs divers (Jura filtration, Chalet claudet ...). A noter, des boulangeries, des fromageries, des boucheries sont présentes dans presque chaque commune.

Avec 62% des actifs ; le secteur tertiaire (services « courants » tels que les banques, assurances, commerces, coiffeurs...) sont également présents dans bon nombre de communes

Les emplois sont aussi très présents de l'autre côté de la frontière, en Suisse. (Lausanne, Neuchâtel, Sainte Croix...) La majorité des frontaliers travaille dans l'horlogerie mais beaucoup sont aussi présents dans les hôpitaux, en usine...

Nombre d'emplois total par commune
sur le pays du Haut-Doubs en 2013

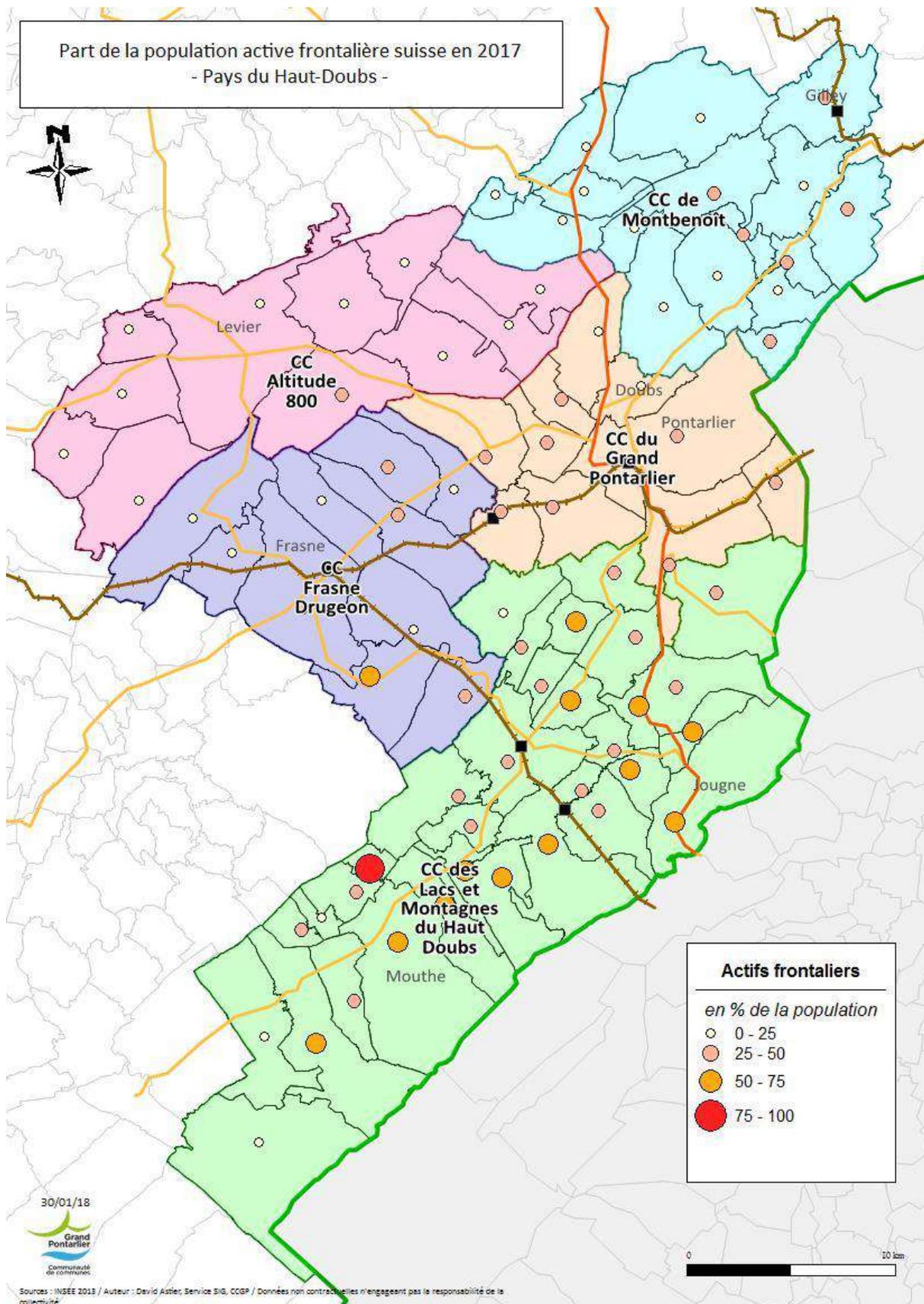


08/01/2018

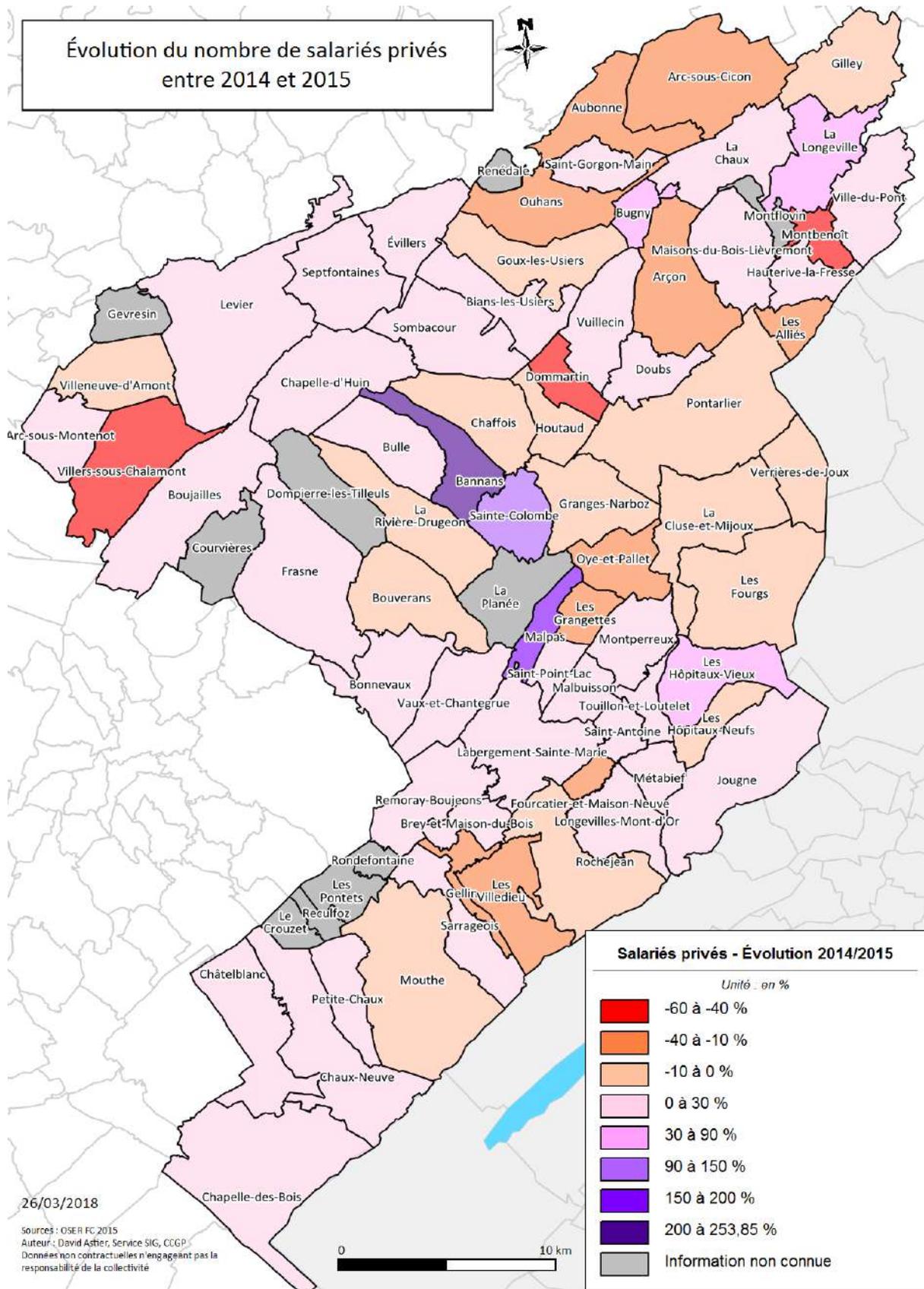
Source : OSSEKPC / Adresse : David Amsel, Service SIG, CCSDP / Données non contractuelles et engageant pas la responsabilité de la collectivité

0 10 km
1/150 000

Carte – Nombre d'emplois salariés

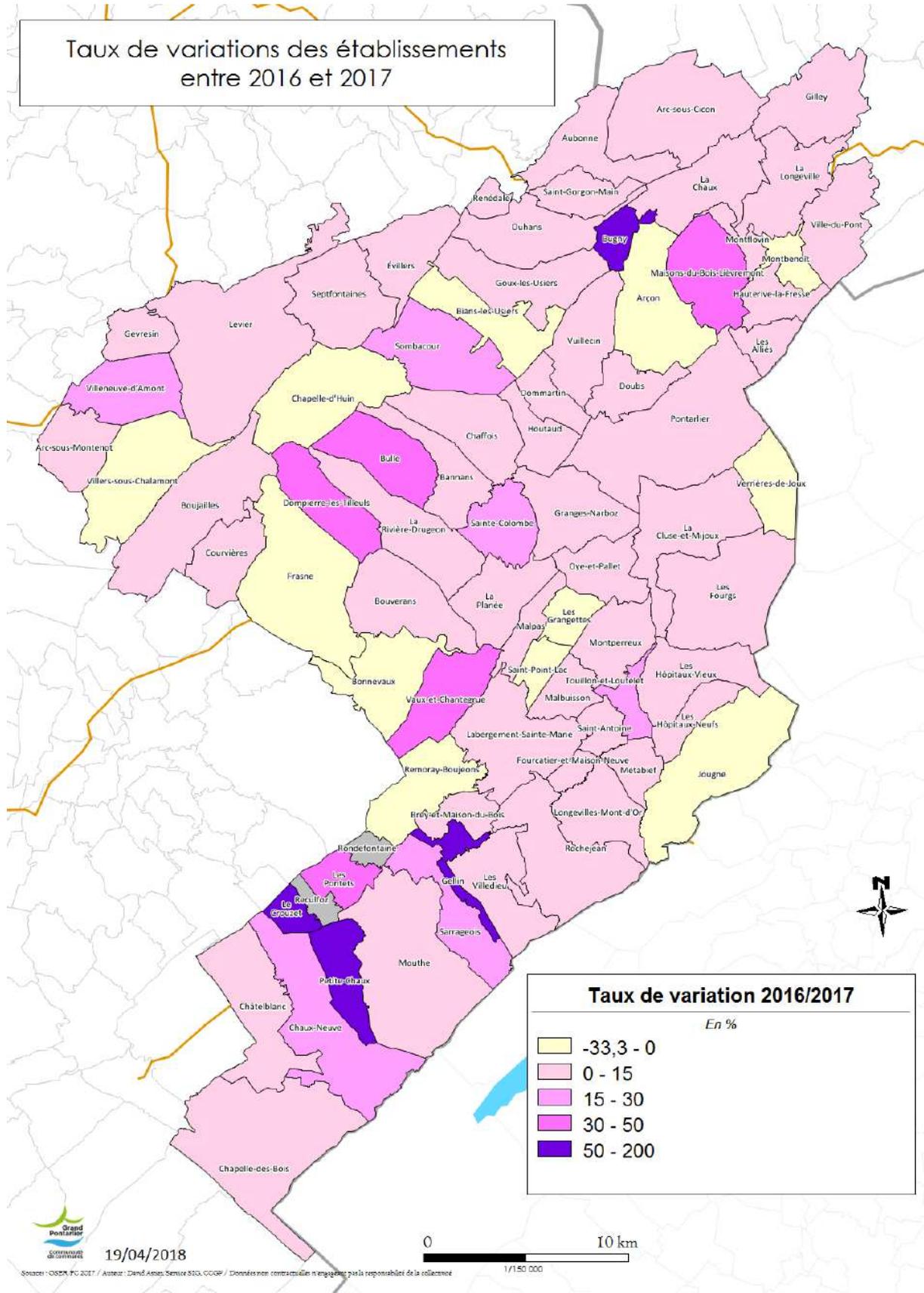


Carte -% d'emplois frontaliers



Carte – Evolution des salariés – 2014/2015

Taux de variations des établissements entre 2016 et 2017

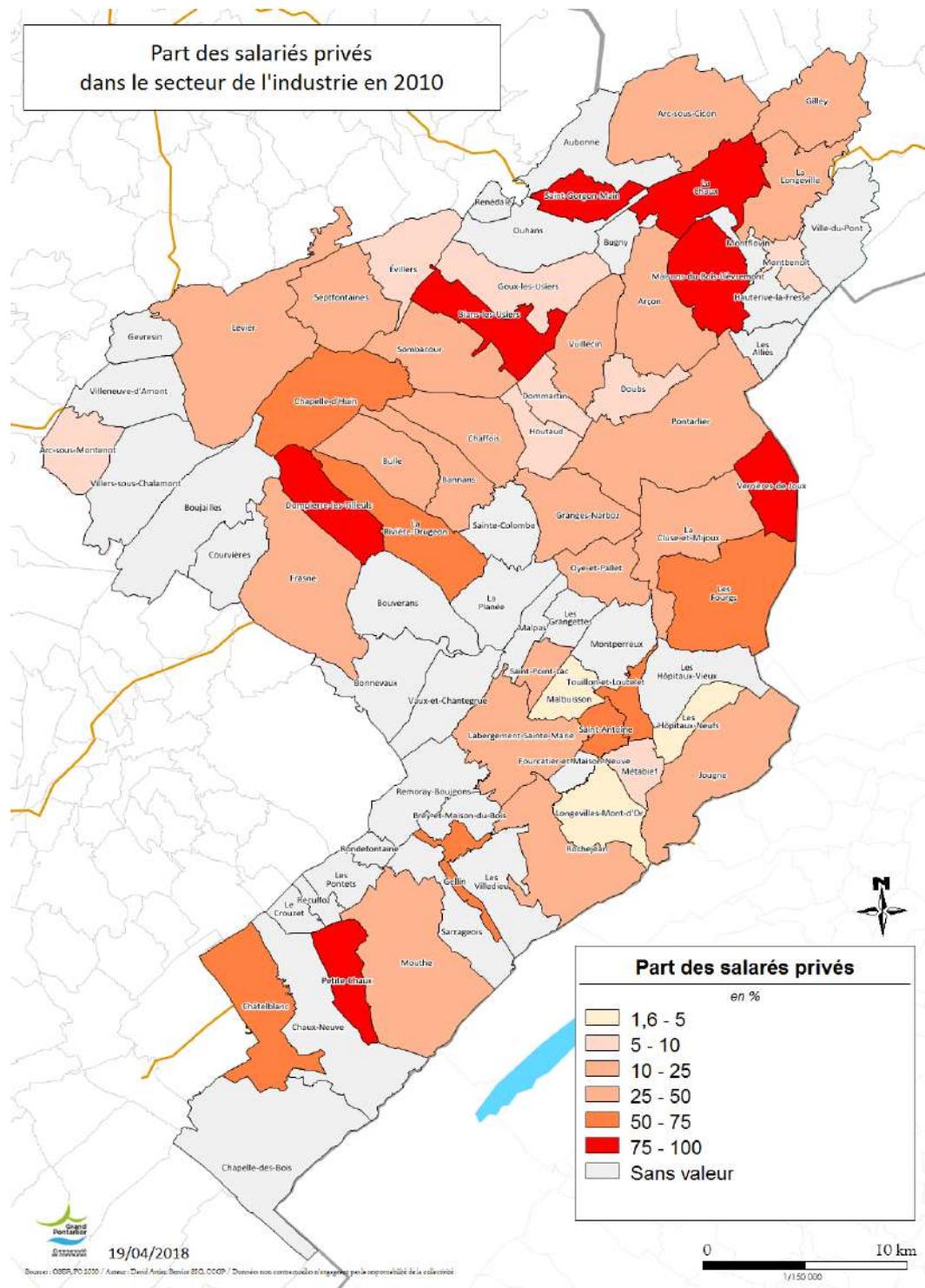


Carte - taux d'immatriculation et de radiation des établissements / SCoT 2016/2017

2 / Artisanat et industrie

Les industries implantées dans le Pays du Haut-Doubs sont confrontées à un environnement concurrentiel. La plupart des produits fabriqués y compris dans l'artisanat représentent une véritable richesse en terme de spécialités régionales. (Saucisse de Morteau, mont d'or, comté, l'absinthe...)

L'artisanat est porté au plus haut niveau d'un savoir-faire unique, entretenu grâce aux techniques et/ou technologies d'aujourd'hui et protégé (salaison, fumaison, AOC, AOP...)



Carte- Emplois salarié privé / part de l'industrie – 2010

Le territoire possède :

- Une filière porcine importante qui permet l'implantation de nombreuses charcuteries (Aux Produits Saugets, Decreuse, Haut-Doubs Gourmet...) ou la vente directe.
- Une filière de fruitières qui permet le développement des fromageries avec des fromages de qualité et reconnus.
- Une filière bois

La plupart des industries sont hors ZAE. La recherche de foncier existe cependant pour les entreprises du secteur qui cherchent à grandir ou se mettre aux normes.

(..) la question de la place des activités artisanales a été évoquée : ont-elles leur place dans les villages ? Faut-il inciter à la mixité fonctionnelle ?

La multiplication des zones interpelle (..) la démarche S.Co.T. tentera de mettre en cohérence l'aménagement de ces espaces voués à l'économie.

3 / BTP et Carrières

Le territoire possède :

- -Une filière BTP active et intrinsèquement liée au pouvoir d'achat frontaliers
- -Une filière production de matière première – sables et granulats-carrière qui dépend de la première filière ...

Production de matière première

« Grâce aux ressources du sol (calcaires, sables, granulats alluvionnaires et graviers), la production locale est importante. C'est un marché important à l'export, nécessaire dans la fabrication du béton, de la préfabrication, des routes, des voiries, de la mise en place des réseaux...

Cette exploitation a des répercussions sur le paysage (trou dans l'espace). Les impacts environnementaux et visuels de ces exploitations semblent non négligeables. Des risques à ne pas oublier sur la production d'eau.

La qualité mécanique des graviers, des granulats et de la roche produite localement est exceptionnelle.

L'accès facile des lieux de production est essentiel à la pérennité des sites. Le transport par train est évoqué avec la conséquence d'investissements lourds qui ont conduit à un échec.

Le recyclage des matériaux et le comblement des sites est une préoccupation nécessaire. »

Le bâtiment et les travaux publics

« Le BTP est une force vive du secteur (construction, emploi, infrastructure...). Malgré une activité évidente, nos entreprises locales semblent « menacées » par des groupes. Leurs diversités et leurs tailles différentes semblent une richesse.

Le BTP traverse des difficultés (emploi/ Suisse et charges complexes, normes évolutives, matériel et investissement nécessaires, commandes aléatoires, lourdeurs administratives des appels d'offres...).

*Les mutations en cours (préfabrication, réhabilitations énergétiques, tri, réutilisation...) affectent les activités locales.
C'est un maillon essentiel dans l'aménagement du territoire. »*

4 / Commerces et services – le tertiaire

Le tertiaire est associé aux services hors milieu agricole et industriel.

Pour l'INSEE : Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

« L'économie tertiaire assure le lien entre les hommes »

Le tertiaire (..) c'est le marqueur de dynamisme d'un territoire. (..) on note l'importance des services publics. (..) on s'interroge sur le statut de l'artisan, acteur de petite industrie mais aussi commerçant... Les fruitières (industrie et vente) sont dénommées comme une richesse tertiaire locale. » Le tertiaire est un indicateur du dynamisme démographique (... La qualité des services assure la permanence et la stabilité d'un territoire.)»

La localisation des services sur un territoire est essentielle à son bon fonctionnement.

Les trajets habitat- services-emplois devraient être optimisés par une répartition juste et équitable des services sur le territoire. (..) le contexte économique local (travail frontalier), et les modes de vie actuels ne sont pas favorables à une sobriété des déplacements.

Certains services ne sont pas garantis dans certains bourgs, les facteurs de préservations semblent nécessaires à mettre en place.

La défaillance de médecins inquiète autant les ruraux que les urbains qui sont également touchés. Devrons-nous aller à l'hôpital pour une grippe ? (..) Les usagers du secteur tertiaire (..) vont bien au-delà des habitants du pays (zone de commerce pour plus de 100 000 habitants...), utilisation des services paramédicaux par les Suisses...Le questionnement sur les attentes des usagers est essentiel pour construire une programmation. »

Le e-commerce bouscule les habitudes et les effets qui sont aujourd'hui perceptibles sur le territoire du pays. Le e-commerce représente 20% des achats, les aménagements commerciaux ne doivent donc plus se présenter comme avant. »

Par rapport au centre-ville (..) Les commerçants énoncent qu'il est nécessaire de s'activer avant qu'il ne soit trop tard. (..) Pontarlier est rattrapé par une tendance nationale. L'exemple du centre-ville de Besançon est pourtant proche (avec un centre-ville de plus en plus restreint et moins dynamique). La veille sur les friches, sur les vacances de locaux semble essentielle à l'équilibre entre construction et préservation.

Les fruitières semblent devenir des « superettes locales » implantées au cœur des villages ou à proximité immédiate.

Les temps de bouchon sont défavorables aux commerces. Les accès poids-lourds et la desserte des centres-villes est essentielle au bon fonctionnement des activités économiques. (...) la RN 57 (...) semble ne pas évoluer. « Une activité économique ne peut survivre aujourd'hui sans le haut débit. Tout espace voué à l'activité économique se doit d'être desservi par l'ensemble des réseaux y compris le gaz et le réseau de chaleur. »

(..) Le transport de marchandise représente 10% du PIB en France. Les nécessaires facilités de stationnements sont nécessaires (...) au sein de la ville centre. (...). Les acteurs de l'économie évoquent l'organisation des parkings qui pourrait se tourner vers le commerce.

5 / Le tourisme

« A noter : l'importance du service lié au tourisme sur notre territoire. »

3.1 La diversité touristique

Le tourisme « éducatif » :

Le tourisme éducatif est très présent sur le territoire du SCoT avec les structures suivantes :

CPIE, Maison de la réserve, la Batailleuse, le Gounefay, Le Château de Joux, les différents musées (Ville de Pontarlier, pastorale à Bonnevaux, « patrimoine-rural » à chapelle des bois...)...

Centres d'hébergements pour les plus jeunes sont également présents :/ les Longevilles Mont d'or, Rochejean, Les grangettes, Levier, Pontarlier (Auberge de jeunesse), Métabief ...

Des possibles visites dites « éducatives » sont nombreuses et variées :

- Alpage et restauration « la grande échelle »
- Ferme éducative la Batailleuse / à Rochejean autour de la nature et la production locale
- Château de Joux/ Fort de Joux – autour de la thématique des libertés
- Sites naturels (alpage, tourbières...)
- Abbaye- Montbenoît / histoire
- Maison du patrimoine- Presbytère – Remoray-Boujeons
- Fermes pédagogiques (Plusieurs thématiques sont possibles : comté - biodiversité – techniques énergétiques...)
- Le rucher des deux lacs (Labergement Ste Marie) ...

L'éducatif ne se limite pas à l'environnement, on trouve un grand nombre d'artisans qui ouvrent leur porte pour des ateliers (fleuristes, chocolatiers...)

Le potentiel de ce type de tourisme mérite une attention particulière.

Tourisme / balades et randonnées

Le Haut-Doubs est un territoire où les randonnées et les balades sont diverses et variées au milieu de paysages propres à la Franche-Comté. Il est possible de faire des randonnées pédestres, en VTT, en vélo, en ski nordique ou en raquettes.

- Sentiers montagnards de Métabief et Pontarlier
- Route des Sapins (de Champagnole à Levier)
- Sentier des bornes aux Fourgs
- GR5

Les balades sont également variées comme les sources (Loue et Lison), les grottes, les tourbières, les lacs...

Tourisme gastronomique

Un grand nombre de restaurants gastronomiques sont présents sur le territoire du SCoT.

En termes de plats/produits régionaux on retrouve la fondue aux fromages, la raclette, le mont d'or (chaud), le comté, les morilles, la croûte aux champignons, la saucisse de Morteau, la cancoillotte...

En termes de boissons, on peut découvrir l'absinthe, le pontarlier, le sirop/liqueur de sapin ...

Des visites gastronomiques plus techniques sont également proposées :

- Tuyé Papy Gaby-Gilley
- Fruitières
- Fort St Antoine
- Distilleries...

Tourisme vert

La préservation des espaces naturels et du paysage est un atout de développement pour des filières touristiques en lien avec les entreprises basées sur les ressources naturelles (zones humides, bois, agriculture, paysage...)

Tourisme sportif

Avec les nombreux clubs sportifs du territoire, le tourisme sportif a un potentiel. Sport nature, sport collectif, extérieur et intérieur sont à conforter et/ou à développer autour des équipements existants.

Le ski est présent sur le secteur, son devenir questionne... Les investisseurs travaillent à diversifier leurs offres en lien avec les attentes des vacanciers et au vu des données du changement climatique à venir.

3.2 Les hébergements

Les touristes ont le choix entre de nombreuses formules d'hébergements suivant le nombre de personnes (Seul, à deux, en famille...)

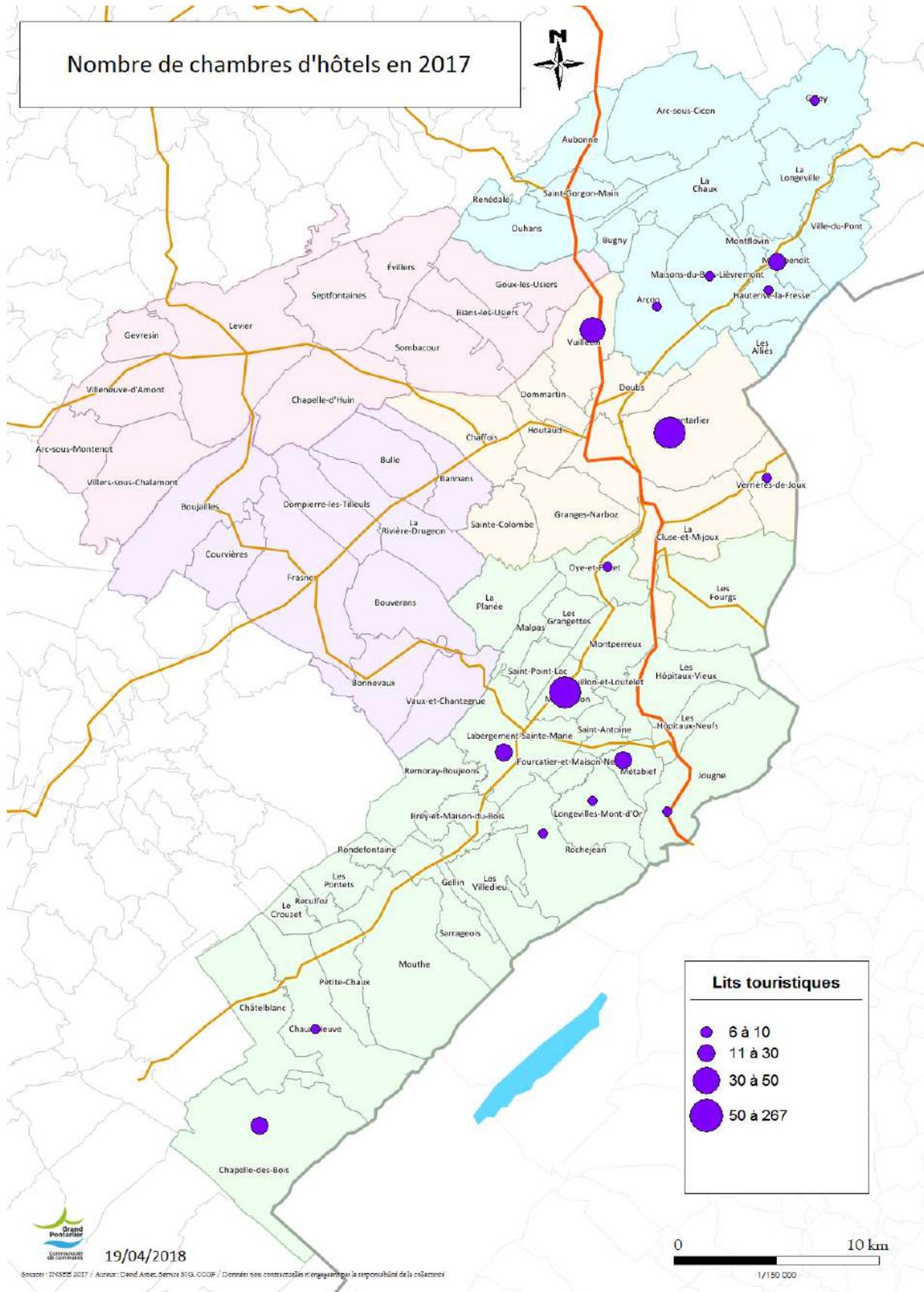
- 67 hôtels, 24 résidences de tourisme, 28 gîtes d'étapes et auberges de jeunesse
- 33 centres de vacances, 6 maisons familiales de vacances
- 315 gîtes ruraux, 30 chambres d'hôtes, 1041 autres meublés touristiques
- 9 campings homologués, 4 aires naturelles de camping, 5 campings à la ferme

La quantité et qualité de l'hébergement ne correspondent plus aux attentes des vacanciers.

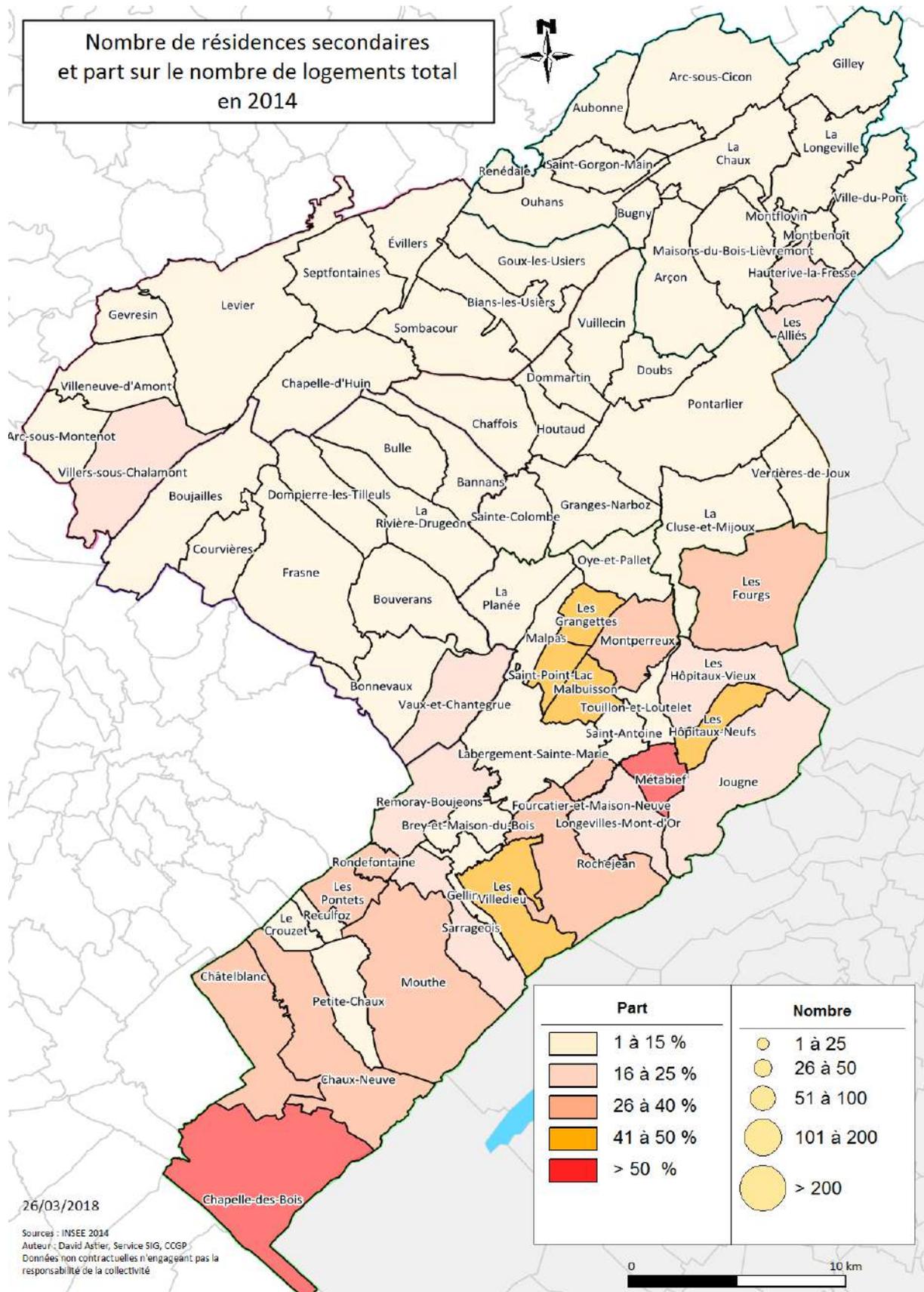
Un nombre de nuitées touristiques de 1 800 000/an.

Les chiffres financiers générés (tourisme loisirs) sont à hauteur de 72 millions d'euros

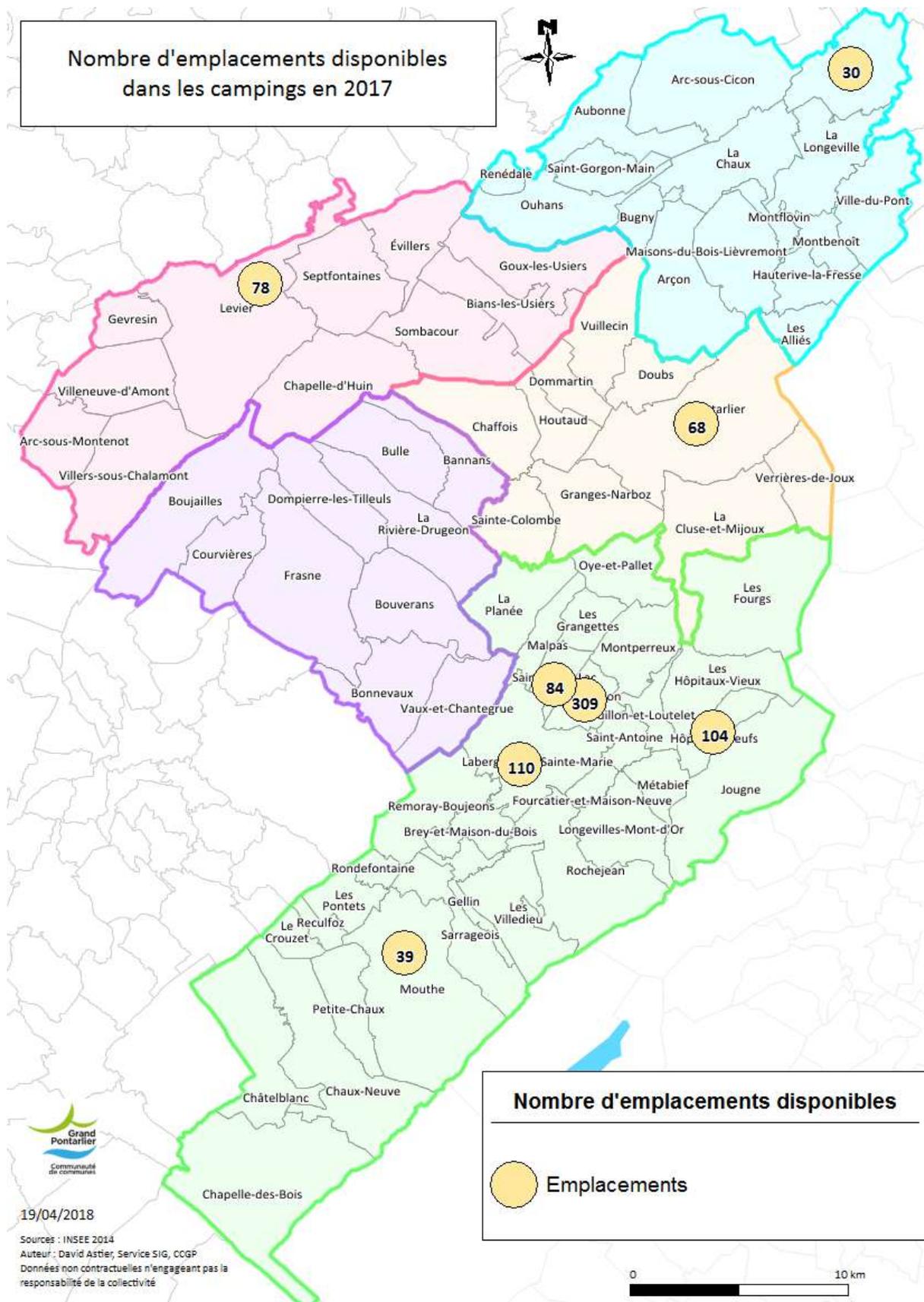
Nombre de chambres d'hôtels en 2017



Carte – Chambres Hôtel/ Communes



Carte – Résidences secondaires



Carte – Camping

3.3 La mobilité des touristes

Le peu d'hébergement, les facilités de déplacement, incitent les touristes à une « consommation » touristique de passage.

Outre, les motards, les cyclotouristes, les randonneurs...qui ont vocation à être « de passage », les modes de consommation du tourisme restent également « nomade » sur le territoire SCoT.

Lors des ateliers l'attention sur les moyens de transports disponibles montre les difficultés d'organiser les séjours de personne sans VL.

6 / La formation

Le GRETA du Haut Doubs (groupement d'établissements) est un organisme de proximité, son espace d'intervention s'étend sur l'ensemble du territoire du Haut-Doubs, bassins d'emploi de Pontarlier, Morteau et Maîche.

S'appuyant pour ses formations sur des établissements scolaires et des infrastructures propres (sites de Pontarlier et Morteau), le GRETA du Haut Doubs offre une palette particulièrement riche de prestations, en accueillant plus de 1200 stagiaires par an ; il est en capacité de répondre à toutes vos demandes de formation techniques et générales.

Les lycées

La formation se fait également dès le lycée, avec les lycées professionnels et technologiques qui amènent les élèves à être formés dans les filières types du Haut-Doubs comme le bois, l'agriculture, l'horlogerie...

Les autres possibles

Après le bac, les élèves du pays ont la possibilité de suivre des BTS dans les lycées et/ou d'intégrer l'institut de soin infirmier.

7 / L'économie sociale et solidaire

Cinq associations du Haut-Doubs (API25, Haut-Doubs repassage, Haut Services, EPPI- ADMR, ADS et la Ressourcerie), engagées dans l'économie sociale et solidaire, ont décidé de mutualiser leurs moyens et services en créant le collectif de l'Economie Solidaire du Haut-Doubs.

La fédération va permettre de faciliter l'insertion professionnelle et lutter contre l'exclusion dans notre société.

En 2014, le collectif de l'Economie Solidaire a accompagné 482 demandeurs d'emplois et a fourni 155.015 heures de travail. Ces chiffres révèlent l'importance économique du Collectif sur le territoire en termes d'emplois d'insertion.

8 / L'économie frontalière

L'accord sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse n'est pas passé inaperçu dans le Doubs. Depuis son entrée en vigueur, en 2002, le nombre de travailleurs frontaliers a plus que doublé : ils sont aujourd'hui 22500. Plus de 100000 personnes, soit un Doubsien sur 5, vivent dans la bande frontalière, de Maîche à Mouthe en passant par Morteau et Pontarlier »

Le Pays du Haut-Doubs est un territoire dépendant de la Suisse. La crise de l'horlogerie suisse affecte l'économie, due aux nombreux licenciements de travailleurs frontaliers dans ce domaine notamment. Cette crise se répercute sur le pouvoir d'achat des frontaliers qui provoque globalement une baisse dans l'immobilier. On compte en 2016, 30 000 frontaliers, chiffre qui diminue de jour en jour. L'économie du Haut-Doubs est clairement influencée par celle de la Suisse. Le nombre de frontaliers licenciés liés à la crise de l'horlogerie a un impact sur le chiffre du chômage en France.

Outre les frontaliers, nous voyons bon nombre de suisses venir faire leurs courses de l'autre côté de la frontière, dans nos commerces. Cette affluence permet aux villes proches de la frontière d'avoir une bonne économie, surtout pour les commerces et grandes surfaces qui réalisent un chiffre d'affaires important.

9 / Agriculture et sylviculture

L'ensemble des données sur l'agriculture et la forêt est développé dans le chapitre – Agriculture et Forêt

10 / La localisation de l'économie

L'ensemble des données sur le foncier économique sont détaillées dans le document 1-2 Rapport de présentation : Etat des lieux du foncier économique

POINTS FORTS (ATOUTS) ET OPPORTUNITES

Situation locale

- Les données économiques bénéficient aux entreprises locales
- La dynamique démographique va se poursuivre
- Nouvelles technologies et e-commerce
- Savoirs faire locaux
- Spécialisation offre potentiel sur marchés internationaux
- L'obligation de faire des économies oblige une réflexion collective
- Les possibles regroupements de services- équipements entre communes
- Les regroupements de pôles de services (médecins...)
- Un territoire avec des bourgs centres équipés

Industries

- Richesse – Travail- Economie – sur activité pluri-professionnelle
- stabilité du tissu industriel avec modernisation et investissements
- Les AOC sont une richesse du pays- savoir-faire et image de marque locale : agroalimentaire,
- l'interdépendance avec la Suisse.

BTP

- dynamique démographique qui tire le secteur construction
- investissements permanents des collectivités pour les TP
- Ressources diversifiées et multiples
- Nombre d'entreprises
- Commandes diversifiées (publique et privée)
- Commandes nombreuses qui se maintiennent au vu du dynamisme local
- Les demandes en habitat, commerce...
- Le pouvoir d'achat des frontaliers
- Le développement démographique qui oblige à construire, entretenir...
- L'adaptation aux changements climatiques (isolation, confort d'été...)
- L'adaptation au vieillissement de la population (adaptation des habitations existantes...)

Commerces

- Taux d'équipements commerciaux élevés et diversifiés
- Zone de chalandise élargie
- Pouvoir d'achat
- Zones organisées/ autour de Pontarlier

Services

- La localisation des pôles de services à proximité des bassins de vie
- De nombreuses associations qui font vivre les nombreux équipements des communes
- Un pouvoir d'achat favorable aux déplacements et au fonctionnement d'équipements
- Un territoire avec des bourgs centres équipés
- La bonne localisation des services assure le maintien de la population et fixe le logement
- Le développement du pays facilite le développement d'activité
- La conjoncture économique du territoire est propice à retrouver des pôles-services (éventuellement autour de la fruitière) dans certains bourgs.

Carrières

- Matière première locale de proximité
- Exploitation en circuit court sol-bâtiment
- Qualité de matière non gélive
- Exportation possible
- Les complements de carrières sont des opportunités environnementale, paysagère et

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES) ET MENACES

Situation locale

- Le manque d'activité industrielle en France
- Le devenir des commerces / dépendance Suisse
- Le peu de fréquentations des navettes transfrontalières
- Le taux de change avec la Suisse à surveiller pour le commerce
- La fermeture des petits magasins de village
- Le ralentissement des investissements des collectivités pour le BTP
- La mondialisation et la dépendance des groupes industriels locaux
- La pression sur la main d'oeuvre
- L'offre foncière pour les installations à venir plus limitée
- Incertitudes et dépendances vis-à-vis de l'économie suisse
- La concurrence sur les salaires avec la Suisse et départs de salariés français
- La concurrence des grands groupes, salariés détachés... sur tissus BTP
- La localisation des ZAE
-

Mobilité et déplacement

- Difficulté de maintenir l'emploi (les ouvriers) en France
- Le relief n'est pas favorable
- L'accès des zones commerciales depuis la Suisse
- Le Pays du Haut Doubs n'a pas de gabarit routier favorable (pas de grands tracés 4 voies ou d'autoroute)
- Le Haut Doubs a peu de transports en commun (peu de trains, un réseau urbain sur simple ligne, une connexion hors territoire réduite)

Carrières

- Non maîtrise des autorisations d'exploiter
- Impact environnemental
- Impact visuel et paysager
- Risques liés aux choix d'exploitation
- Complexités administratives des autorisations d'exploitations

BTP

- Main d'œuvre attirée par les salaires et les savoir-faire du BTP Suisse
- Concentration des entreprises
- Main d'œuvre attirée par les salaires et les savoir-faire du BTP Suisse
- Conjoncture française en particulier les finances des collectivités publiques
- Risques des monopoles économiques

Services

- Le manque de médecin
- L'accès RN 57
- L'offre d'hôtel-restaurant
- Les nouvelles instructions de l'inspection académique favorisant les regroupements scolaires
- Le développement de village dortoir sans activité
- La désertification des centres-bourgs et centres villes

LES ENJEUX

- Densifier les ZAE
- Convertir les constructions oubliées
- Adapter le commerce vers les nouvelles façons de consommer
- Inventer de nouveau petit commerce de proximité (exemple les fruitières)
- Pérenniser la présence industrielle
- Considérer les accès et la fluidité des axes routiers
- Inventer la place de la voiture
- Plébisciter des parkings silo
- Soutenir Le haut-débit/ fibre
- Confirmer la corrélation entre économie et habitat
- Partager l'intérêt de connaître le coût global d'aménagement
- Réinventer une économie touristique

Agriculture et Forêt

1 / L'agriculture

La responsabilité première de l'agriculture est de nourrir la population. On peut parler d'emploi, de ressources, d'économie... et de productions diverses : lait, fromages, viandes, miel... L'entretien du paysage est aussi assuré par les agriculteurs.

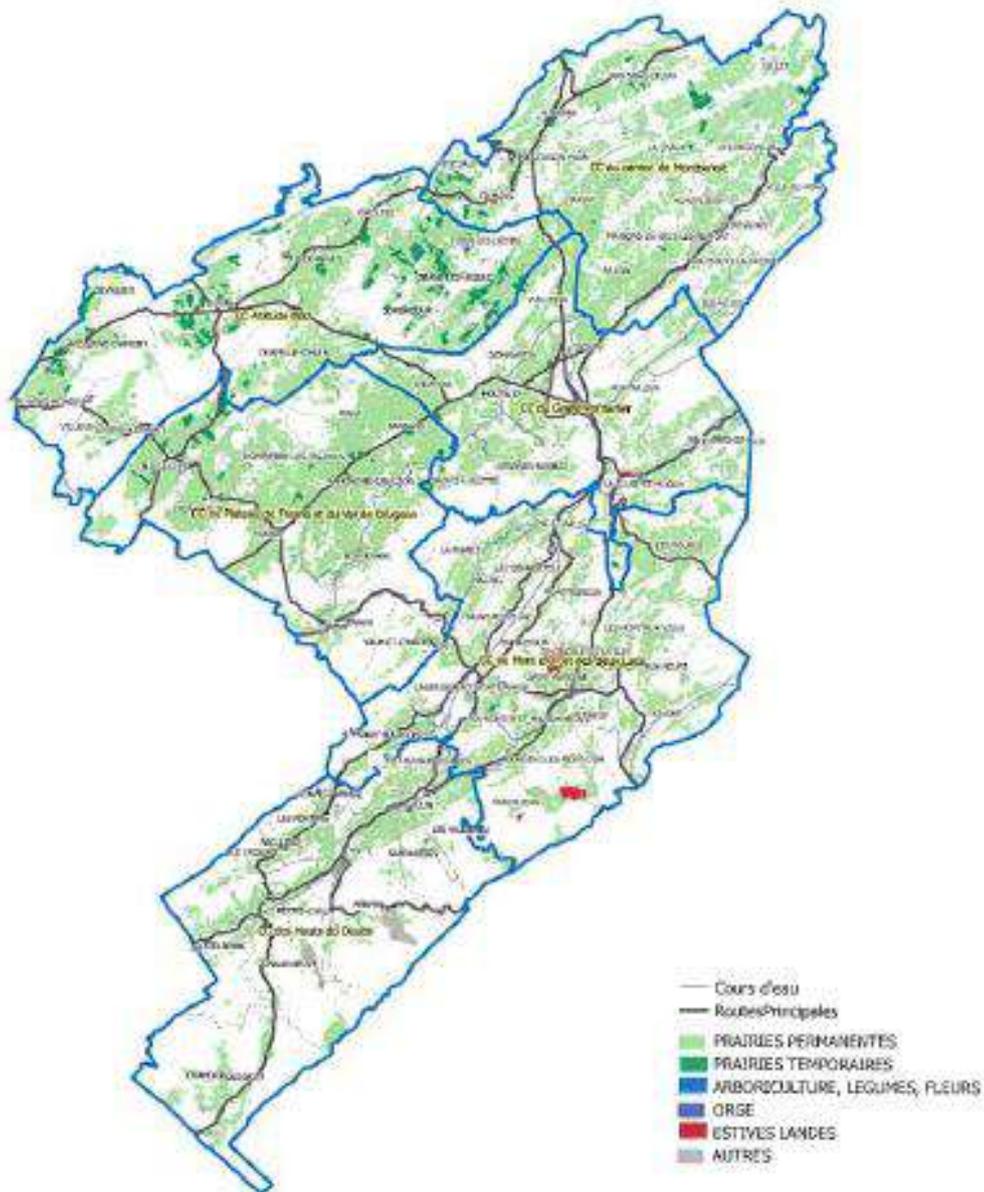
Les types d'agriculture ne s'opposent pas, les modèles sont complémentaires et tous nécessaires à la réalité. L'ancien temps ou l'autosuffisance imposait une polyculture. De là, les hommes du terroir ont ancré leur savoir-faire dans une qualité qui refuse le modèle intensif et garde une échelle humaine. L'agriculture c'est des hommes, des femmes, des bêtes, du lait, des fruitières, des fromages, un paysage, des machines, des garages, des emplois locaux non délocalisables...

Le SCoT du Pays du Haut Doubs est un territoire rural, à dominante agricole (..). Les surfaces agricoles représentent 43,5 % du territoire. Le SCoT du Pays du Haut Doubs est un territoire rural, à dominante agricole dans sa partie nord et plutôt forestière dans sa partie sud. Selon le modèle d'occupation des sols réalisé par la DRAAF et le laboratoire Thema en 2014, les surfaces artificialisées représentent 4,6 % de la surface totale (dont 2,5 % en surfaces bâties), sensiblement inférieures à la moyenne départementale qui s'établit à 6,9 %. Elles ont toutefois progressé de plus de 10 % depuis 2000 (source : Etude DRAAF juin 2013). Les surfaces agricoles représentent 43,5 % du territoire et la forêt 47 %. Les lacunes (portions de territoire non caractérisées dans le MOS) représentent 4,5 % du territoire et sont statistiquement pour 60 % des terres agricoles.



Communauté
de l'Agglomération
du Pays du
Haut Doubs
SCOT
Pays du Haut Doubs

Répartition des surfaces agricoles déclarées au titre de la PAC 2014 sur les communes du SCOT du Pays du Haut Doubs



Date de réalisation : mai 2016
Source : PAC 2014 - FPO anonyme
© IGN - BD Carthage
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 1 2 km

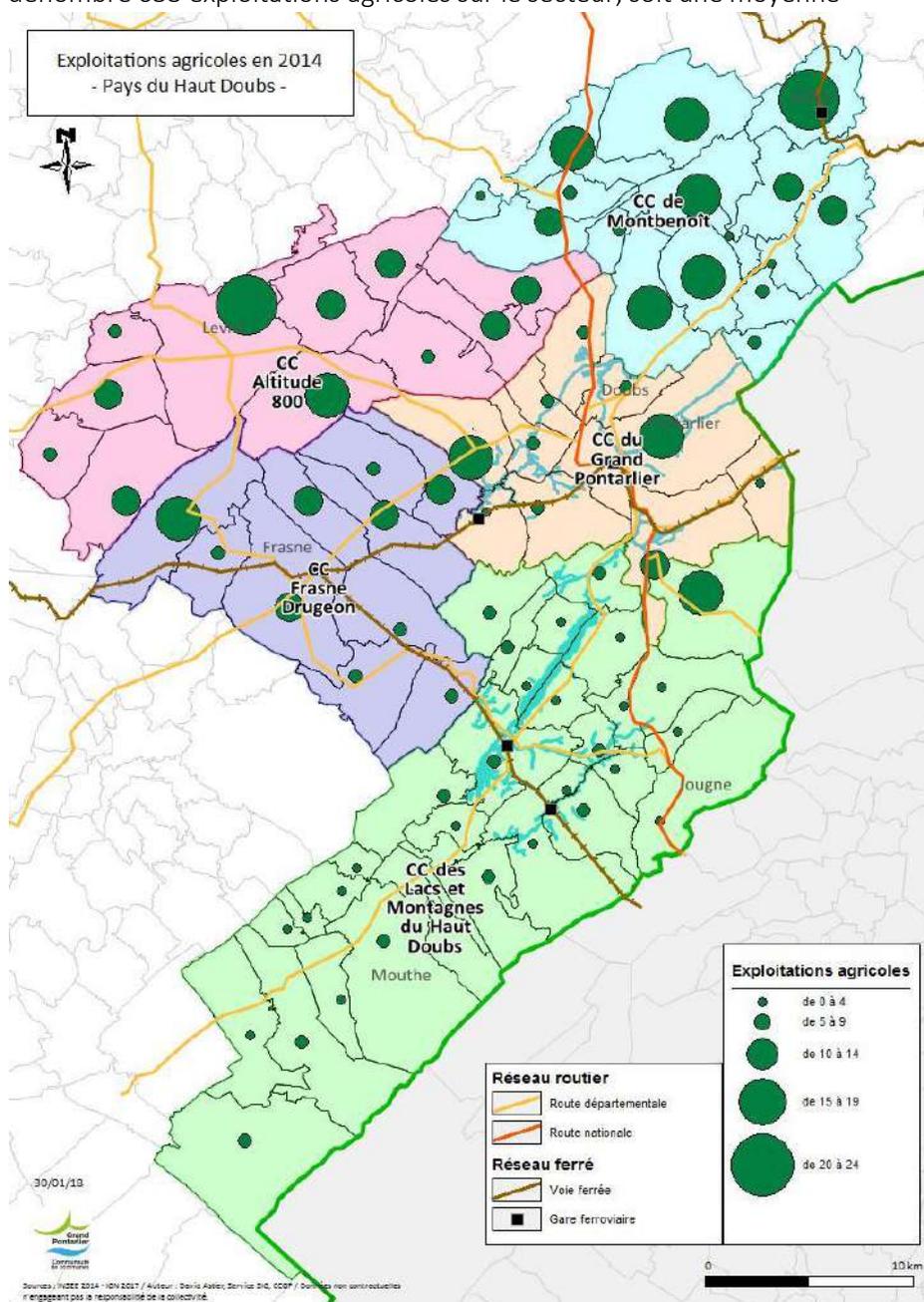
Carte- Surface agricole déclarées PAC 2014 –
carte DREAL annexe porter à connaissance de l'état juin 2016

1.1 L'organisation de l'activité agricole

Le recensement agricole 2010 a dénombré 633 exploitations agricoles sur le secteur, soit une moyenne de 8 exploitations par commune, alors que la moyenne départementale est de 5,6 (5,5 pour l'ensemble de la Franche-Comté). Il s'agit donc d'un territoire très marqué par l'agriculture. Le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer - 50 % de 1988 à 2010.

Cette diminution de structure est la plus visible sur C.C. de Montbenoît - 53,4 %, C. Frasne D. et la CC du Mont d'Or et des deux lacs avec - 47,3% pour ces 2CC.

La taille des exploitations, en moyenne de 75 hectares, est supérieure à la moyenne départementale, qui l'établit à 66 hectares. En 2000, elle n'était que de 58 hectares. En 2010, 160 exploitations mettant en valeur plus de 100 ha, contre 110 en 2000, et 15 exploitations mettant en valeur plus de 200 hectares, alors qu'il n'y en avait que 3 en 2000. Le nombre d'exploitations individuelles a nettement diminué (- 38%). Si le nombre de GAEC reste stable, les autres formes sociétaires sont en nette progression (+ 71 pour les EARL).



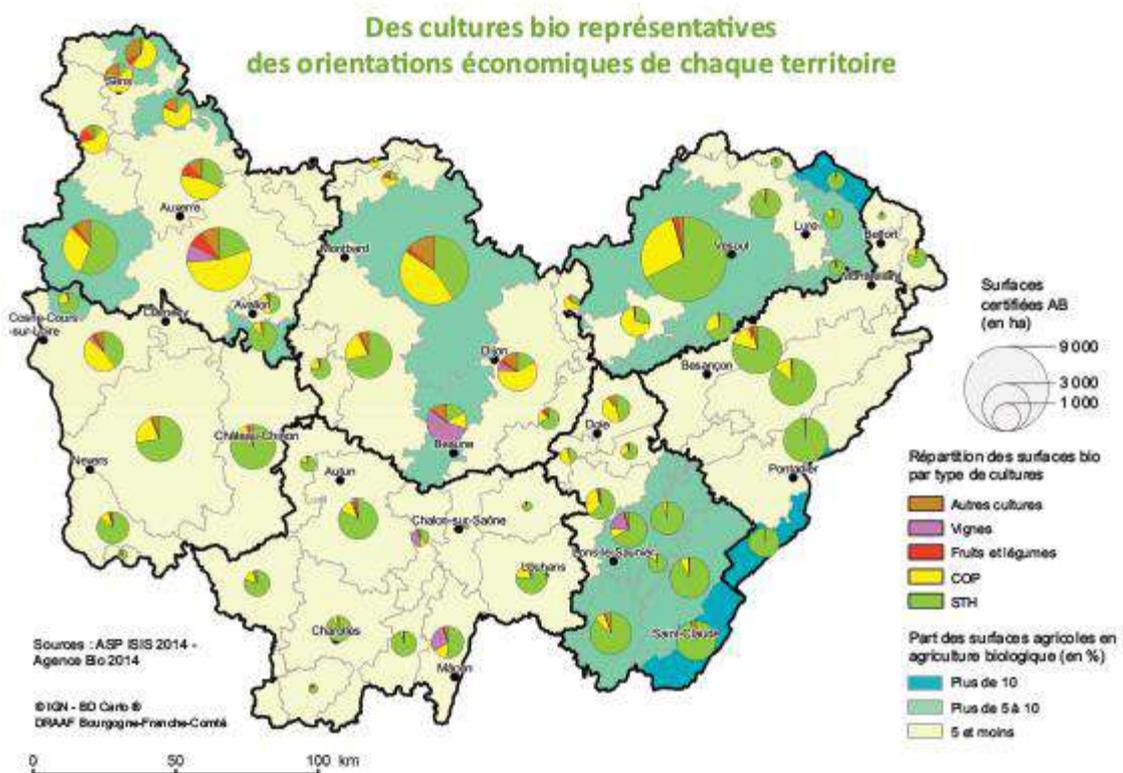
Carte – Nombre d'exploitation par communes

Modèle d'exploitation

Les exploitations laitières tendent à devenir collectives sous forme dominante de GAEC [groupement agricole d'exploitation en commun] qui est le standard actuel.

Le développement du salariat est permis par l'augmentation de la taille des exploitations. Le développement des formes sociétaires rapproche les co-exploitants mais éloigne la famille qui est de moins en moins impliquée dans l'exploitation.

Afin de répondre aux attentes (sens, consommateurs, biodiversité, respect du SDAGE...) la production biologique se développe. A noter, la surface agricole en agriculture biologique est à plus de 10 % sur le territoire de Montagne du SCoT.



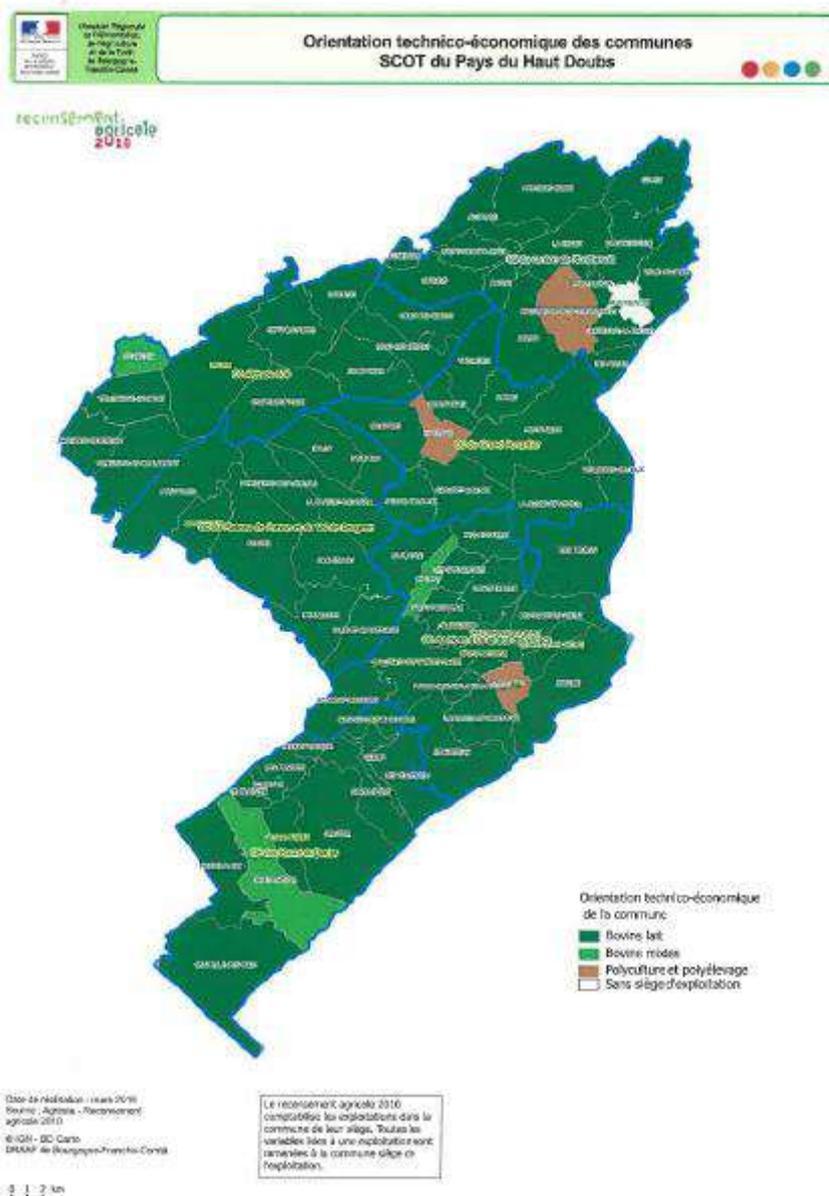
93

ATLAS AGRESTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

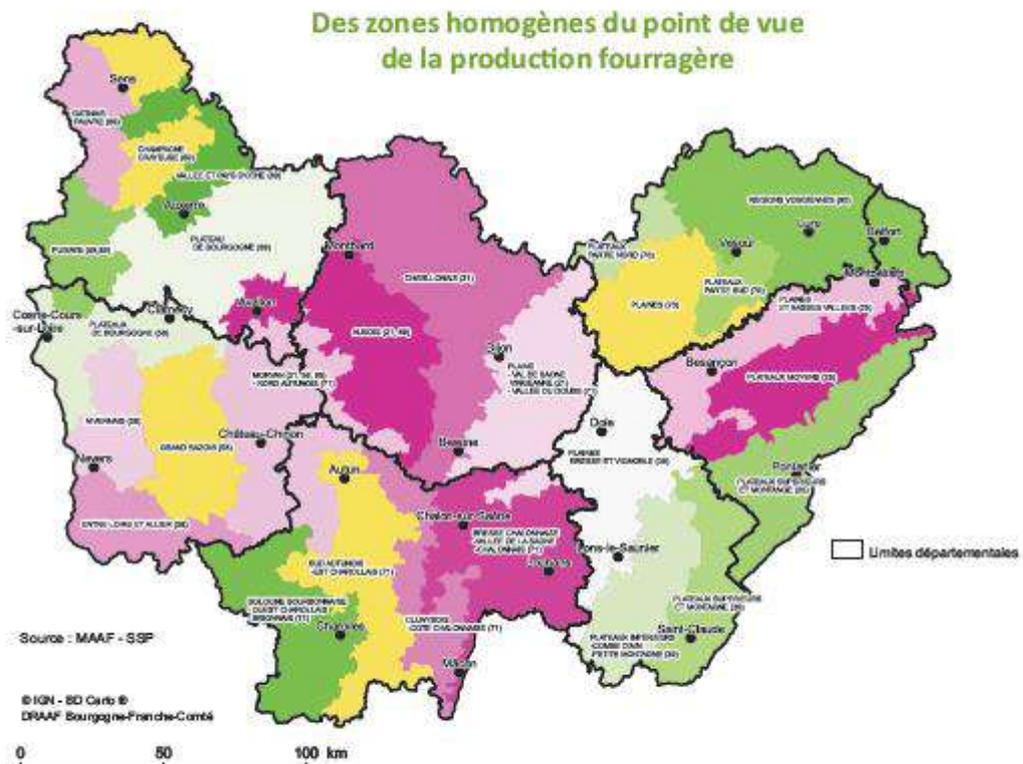
Carte – exploitation en mode bio sur la Région

Les orientations technico économiques

La production fourragère est uniforme sur l'ensemble du pays – de type fourrage de plateaux et montagnes.



Carte – orientations technico- économiques des communes
Annexe Porter à Connaissance de l'Etat juin 2016



Carte- vocation agricole dominante -doct p 17 atlas agreste de BFC

Surfaces des exploitations

En 2010, le pays du Haut Doubs exploite 42418 ha de terres agricoles soit :

- 57,20% des terres de la CCCM,
- 49,80% des terres de la CC 800,
- 47,50% des terres de CFD,
- 42,20% des terres de la CCGP et
- 31,30% des terres de la CCmodl.

Les différences d'utilisation et d'optimisation des surfaces agricoles sont liées à la topographie, à la géologie, à la diversité des occupations végétales, des flores, au remembrement...

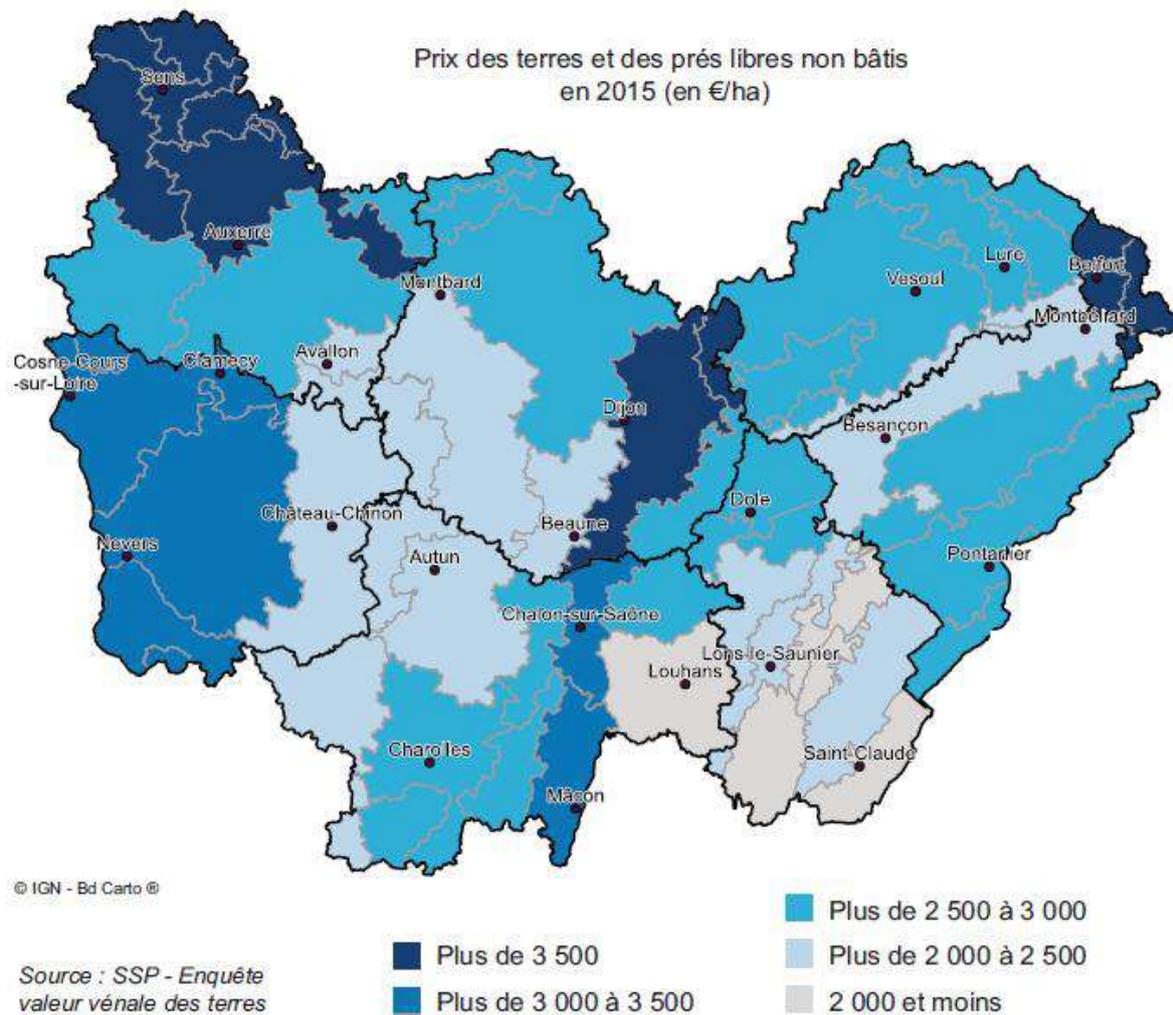
Contrairement aux idées reçues.... Qu'elles soient naturelles ou artificielles, les prairies gagnent du terrain ces dernières années.

Remembrements des exploitations

Les terrains de CC ont été inégalement remembrés :

- 73% des terres de la CCCM,
- 100% des terres de la CC800,
- 90% des terres de CFD,
- 60% des terres de la CCGP et
- 26% des terres de la CCmodl.

Prix des terres agricoles



Carte 5- prix des terres agricoles Agreste n° 06 juillet 2016

Carte 2 – Zone défavorisée de BFC –doct DRAAF p 16/16

1.2 Les productions

Le territoire du Haut Doubs est une terre d'élevage, avec la quasi-totalité des terres agricoles occupées par des prairies. 83 % des exploitations sont spécialisées en bovins ; parmi elles, neuf exploitations sur dix sont spécialisées en bovin lait, quasiment toutes moyennes ou grandes. On compte également quelques exploitations spécialisées ovins-caprins, pour la plupart des petites exploitations et des exploitations porcines.

Vaches et fromages

L'activité de transformation du lait est très importante sur le secteur, avec 49 établissements implantés sur le territoire du SCOT, dont 27 coopératives. Elles collectent au total 1 500 000 hl de lait auprès de plus de 500 producteurs et comptent 620 emplois salariés. L'entreprise la plus importante est la coopérative des Monts de Joux, à Bannans, qui compte 150 salariés. Par ailleurs, elle achète aux coopératives leurs excédents de lait AOP Comté, contribuant ainsi au maintien de l'élevage et au tissu des coopératives dans le secteur.

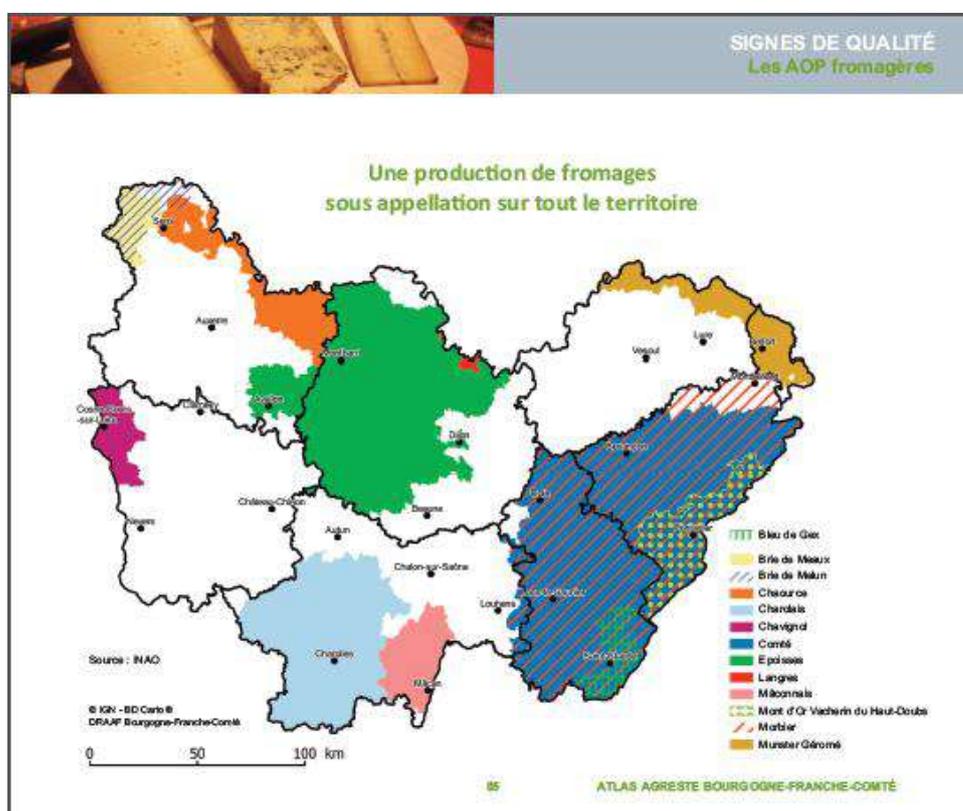
Dans un contexte de crise du prix du lait, en France le nombre de vaches laitières diminue parallèlement à un rendement par vache qui s'améliore.

La production de lait assujettie aux données comté reste stable : 97 607 000 litres de lait en 2000. Le comité interprofessionnel de gestion du comté CIGC exige des productions à l'hectare ce qui confirme la stabilité de la production.

46 fromages sont reconnus Appellation d'Origine Contrôlée en France. Parmi eux, 29 sont fabriqués avec du lait de vaches, 14 avec du lait de chèvre et 3 avec du lait de brebis. À ces AOC fromagères s'ajoutent 3 AOC beurre et 1 AOC crème : il y a donc 50 AOC produits laitiers.

L'AOC est un signe officiel désignant un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Le savoir-faire traditionnel des hommes et les facteurs naturels se conjuguent pour donner au produit ses caractéristiques : un fromage AOC ne peut donc pas être reproduit hors de son terroir.

Carte – AOP Sur la Région



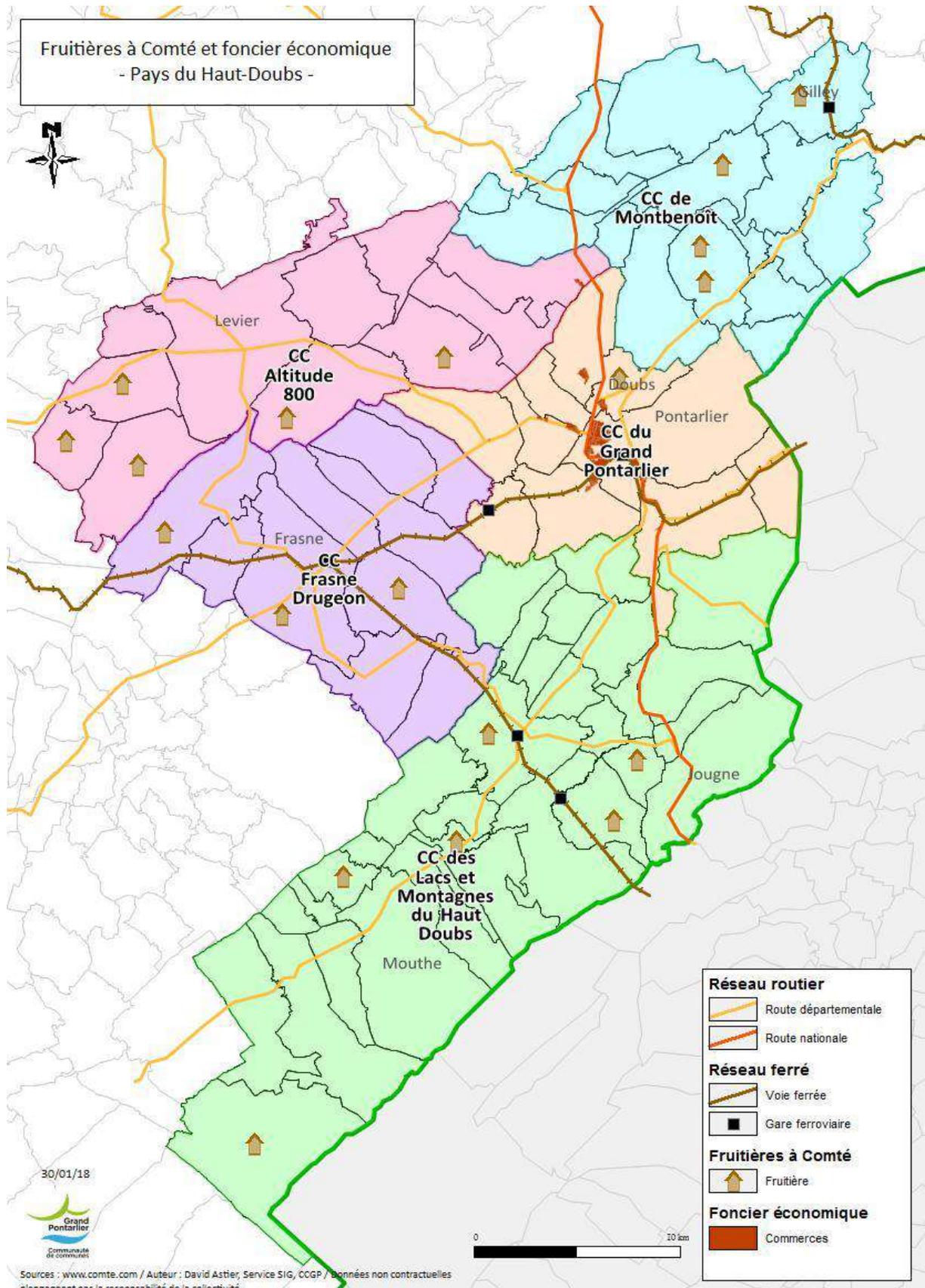
Tout le territoire du pays du Haut-Doubs est en localisation **AOP Comté, Morbier et Mont d'or**. Cette production est assurée en Fruitière de tradition coopérative. Cette entreprise composée d'agriculteurs propose son affinage et sa vente parfois en direct. La production de fromages est associée aux organismes de sélection, syndicats de production, chambre d'agriculture, fournisseurs d'intrants et d'aliments, coopératives et groupements, abattoirs et industries agroalimentaires du secteur.

Le territoire du SCoT se compose avec une production de bovins dominante. Les laitières de race Montbéliarde occupent la première place du cheptel sur environ 70 ha par exploitation. Les Montbéliardes sont les principales habitantes du territoire du SCoT.

Les Alpagnes /Estives / Pâturages d'altitude sont localisés vers 900 ou + de 1000 m d'altitude sur Pontarlier, les Verrières, les fourgs, les Hôpitaux, Jougne, Longeville Mont d'or et Rochejean.

Les estives se caractérisent par de petits troupeaux 60 à 120 génisses, de petits alpages et des bergers aux multiples activités / surveillance, soins, gestion (clôtures, bois...) entretien du bâti, accueil...

Les Pratiques sont diverses selon bergers et patrons. Les jeunes bovins sont transhumés dès les beaux jours de mai sur des prairies d'altitudes et redescendent à l'automne.



Carte – Localisation des Fromageries

Chevaux

L'élevage de chevaux comtois dont la Franche-Comté est le berceau de la race explique sa présence sur le territoire du SCoT.

Le cheval est présent sur les fermes :

- où la passion du cheval de trait l'emporte par tradition (Lavier, Gilley...)
- en secteur touristique comme à Malpas ...pour accompagner les balades ...
- en zone habitation pour une pratique plus sportive (Houtaud, Arçon...)

Principal débouché du cheval de trait, la viande chevaline est une activité conséquente en Franche-Comté. Les éleveurs sont tous regroupés autour d'un groupement de producteurs, « Franche-Comté Élevage », et ont entrepris une longue marche vers la reconnaissance de leur produit en tant que produit de grande qualité.

L'équitation s'est fortement démocratisée ces 20 dernières années. Le nombre de licenciés ne cesse d'augmenter : + 6 % par an. En 2010, on dénombre 13 110 licenciés pour environ 130 structures équestres.

L'obstacle, le complet et l'attelage (compte tenu de la forte présence de trait comtois) sont les disciplines les plus fréquemment pratiquées. D'autres disciplines existent aussi et, pour certaines, se développent : endurance, dressage, techniques de randonnée équestre de compétition (TREC), équitation western, voltige, pony-games, horse-ball...

La Franche-Comté est une région privilégiée pour la pratique du tourisme équestre. Des circuits de renom permettent aux randonneurs d'apprécier les beaux paysages du massif jurassien et de l'ensemble de la région : le Jura Grand Huit, la Grande traversée du Jura (GTJ) équestre... 3 500 km de pistes équestres, 61 gîtes d'étape et 28 établissements CNTE (Comité National de Tourisme Equestre) permettent la pratique du tourisme équestre en Franche-Comté.

La Franche-Comté n'est pas seulement la terre d'élevage du cheval comtois, c'est aussi un terroir de compétence en traction animale. De nombreux meneurs proposent des prestations de débardage, tonte, ramassage d'ordures, transport de personnes...

La Franche-Comté est également un acteur majeur dans l'évolution du matériel de traction hippomobile avec notamment le Centre européen de ressources et de recherches en traction animale (CERRTA).

Le lait de jument connaît un fort succès auprès des consommateurs. Secret de beauté de Cléopâtre, produit "nature" à forte connotation thérapeutique, le lait de jument se développe peu à peu en Franche-Comté. Ses débouchés principaux sont la cosmétique, les compléments alimentaires ou encore la naturopathie.

La filière lait de jument en Franche-Comté est toute récente et se construit peu à peu. 5 producteurs de lait d'équidés (ânesse ou jument) sont installés en Franche-Comté en 2010. Ils commercialisent le lait produit soit par eux-mêmes, soit par le biais d'entreprises externes.

Cochons et salaisons

Traditionnellement, le porc est engraisé dans la ferme avec le petit lait issu de la production fromagère et transformé en charcuterie qui est fumée dans le tuyé (cheminée centrale des pastorales) pour donner naissance à des saucisses de Morteau, Jambons du Haut Doubs...

Seuls les porcs élevés au petit-lait (un tiers de la ration) peuvent entrer dans la confection des fameuses saucisses, patrimoine protégé par une Appellation d'origine contrôlée (AOC) et plus récemment par une AOP (protégée) européenne. Anciennement pour avoir le label saucisse de Morteau, il fallait que ce produit soit fumé 48 heures au moins à la sciure de bois de résineux et genévrier exclusivement dans un tuyé. La saucisse n'y cuit pas car la combustion lente est accompagnée d'un fort courant d'air. Elle bénéficie toujours de sa cheville de bois caractéristique ainsi que de son écusson portant les mentions de son fabricant, seule personne habilitée à la fabriquer, ce dernier respectant alors un cahier des charges strict dont l'association A2M est garante par le biais de sa politique de défense et de promotion des produits de Franche-Comté. L'Association de Défense et Promotion des Charcuteries et Salaisons IGP de Franche-Comté réunit les industriels francs-comtois de la filière salaisons (fabricants d'aliments du bétail, éleveurs, abatteurs-découpeurs, fabricants industriels et artisanaux, organismes associés et partenaires).

L'abattoir de Pontarlier, construit en 1997, est agréé pour un tonnage de 1 500 tonnes et abat des animaux provenant en majorité du Doubs, mais également des départements voisins. Il permet notamment de répondre aux demandes d'abattage toutes espèces au titre des circuits courts.

Autres productions

La diversification agricole est l'un des enjeux forts du dernier Projet agricole départemental, en phase avec les attentes sociétales actuelles. De plus, dans un contexte de démantèlement des mécanismes de régulation des marchés, une vraie démarche de sécurisation économique des exploitations passera souvent par une certaine diversité de ses productions, de ses activités.

La présence de chefs-lieux de canton, combinée à une densité d'habitants/km² assez forte, ouvre des perspectives en termes de diversification des activités agricoles, de développement des activités non agricoles de service et de développement de circuits de proximité, en vue d'accroître la valeur ajoutée dégagée sur les exploitations.

Les productions vivrières comme la pomme de terre disparaissent au profit de cultures plus rentables ... au détriment des circuits courts. A Arçon, des tentatives de maraîchage en circuit court s'organisent.

Quelques exploitations de caprins se développent sur le territoire du SCoT

2 / La forêt

Le développement de la filière bois constitue un enjeu majeur compte tenu de la place de la forêt dans le territoire et dans l'économie locale, depuis la production jusqu'à la seconde transformation. Les objectifs de l'intervention départementale sont multiples et concernent l'ensemble de la filière sylvicole. La compétitivité de la filière suppose de maintenir un réseau d'entreprises de travaux forestiers dynamiques et compétitives pour l'alimentation des filières locales, des entreprises de première et seconde transformation, des industries et des besoins en énergie. Cette compétitivité suppose un travail préalable sur la ressource, établi à l'échelle des massifs forestiers et intégrant toutes les fonctions de la forêt, avec pour objectif une meilleure mobilisation des bois.

« La forêt joue essentiellement quatre rôles :

- une fonction de production de bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de feu,
- une fonction environnementale en tant que milieu de vie pour la faune et la flore avec une fonction de corridor pour la mobilité des espèces,

- une fonction sociale : lieu de promenade, de cueillette, de cadre de vie (paysage) mais également protection de la qualité de l'eau potable (périmètres de protection de captages),
- une fonction de protection contre l'érosion des sols. »

La forêt est une richesse indéniable pour l'homme, qui l'exploite depuis fort longtemps. Elle remplit également d'autres fonctions : enrichit les sols, limite l'érosion, régule le cycle de l'eau, piège le carbone grâce à la photosynthèse tout en rejetant de l'oxygène, forme des paysages, offre des airs de loisirs et de détente, offre des lieux de pâture, de chasses et de cueillettes...

L'écosystème forestier (et en particulier le système arbre/sol) est avec les tourbières et les prairies, le principal puits de carbone naturel planétaire, essentiel au cycle du carbone. Il accumule d'énormes quantités de carbone dans le bois, les racines, le sol et l'écosystème via la photosynthèse. En effet, les plantes absorbent le CO₂ de l'atmosphère, stockant une partie du carbone prélevée et rejetant de l'oxygène dans l'atmosphère. Plus le territoire à une couverture forestière, de prairies et de tourbières plus grande est sa capacité à absorber les productions de CO₂ et donc de réduire le volume d'émissions locales. Pour absorber la quantité de CO₂ émise, il faudrait une superficie de forêt équivalente à une fois la superficie du territoire.

La forêt du Haut Doubs est une forêt ancienne qui accueille de nombreux gros bois de diamètre supérieur à 60 cm. Si ces forêts sont magnifiques, elles ne répondent plus aux attentes et aux contraintes techniques de la production bois qui est tournée actuellement vers des $\varnothing < 50$ cm.

Les scieries ne sont pas équipées et parfois les bois doivent partir à l'étranger à grand frais pour être sciés. C'est une perte financière très importante. Les données d'altitude et de sols offrent des bois différents sur le territoire SCoT.

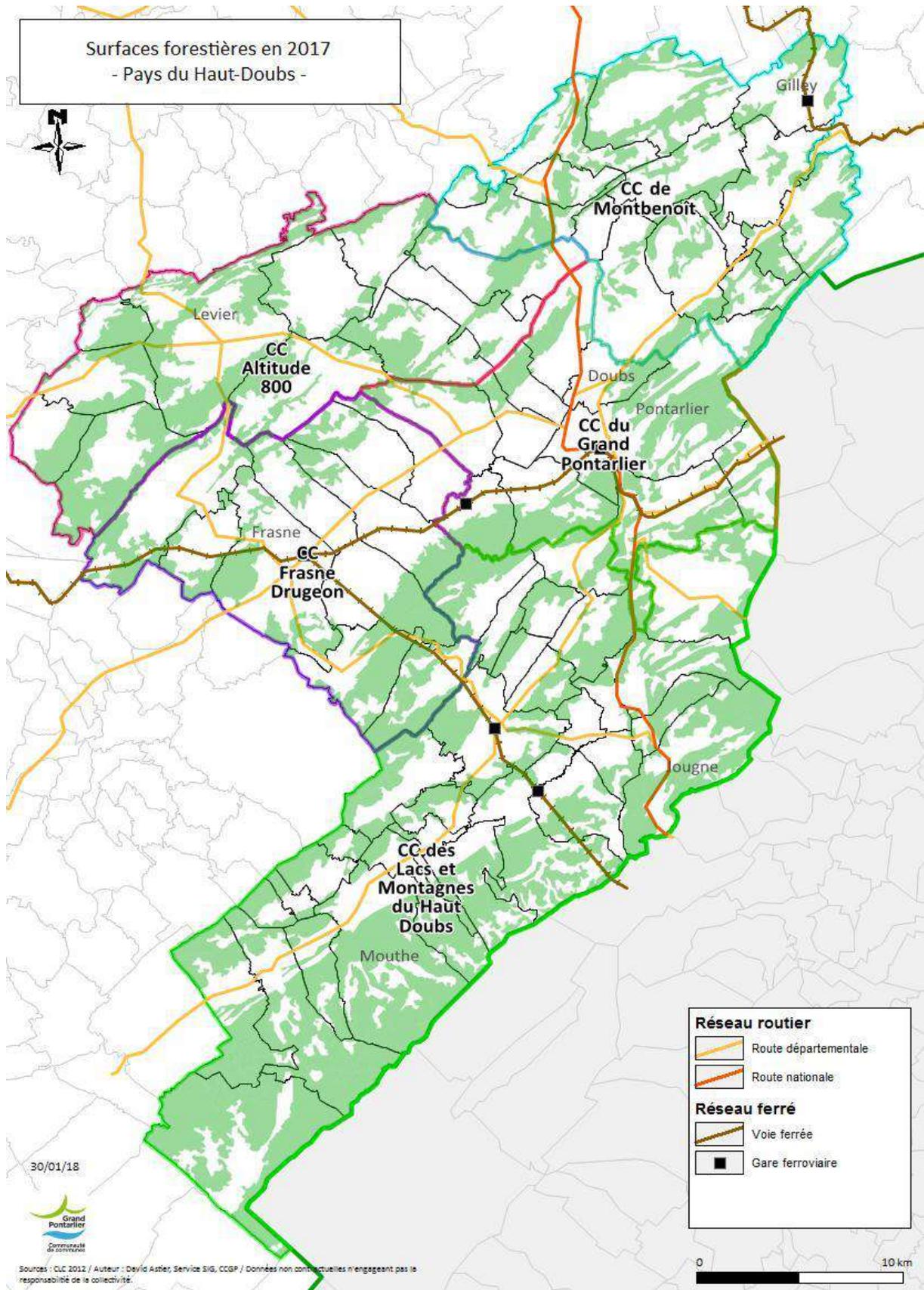
La composition varie avec l'altitude. La forêt de montagne (+ de 600m) occupe tout le territoire du SCoT. La composition varie selon l'âge, la densité et la gestion. Elle est majoritairement composée de sapins et d'épicéas ainsi que de quelques hêtres et érables. Arbres, plantes herbacées, champignons, insectes, oiseaux, mammifères interagissent dans la constitution du milieu. En forêt 30 % des espèces dépendent du bois mort et des vieux arbres.

Les prés-bois alternent bosquets, forêts, clairières, combes... ils constituent une richesse de biodiversité.

2.1 La couverture forestière

La Forêt représente 47 % du territoire. Elle impacte de 36 à 68 % de la surface des E.P.C.I. et de 7 à 80% des communes. 1 seule commune du Pays n'a pas de forêt : Bugny.

Les surfaces des forêts communales sont hétérogènes de 24 ha à plus de 1000 ha pour Pontarlier. Plus de 50 communes ont une forêt comprise entre 100 et 500 ha.



Carte - Surface Forestière

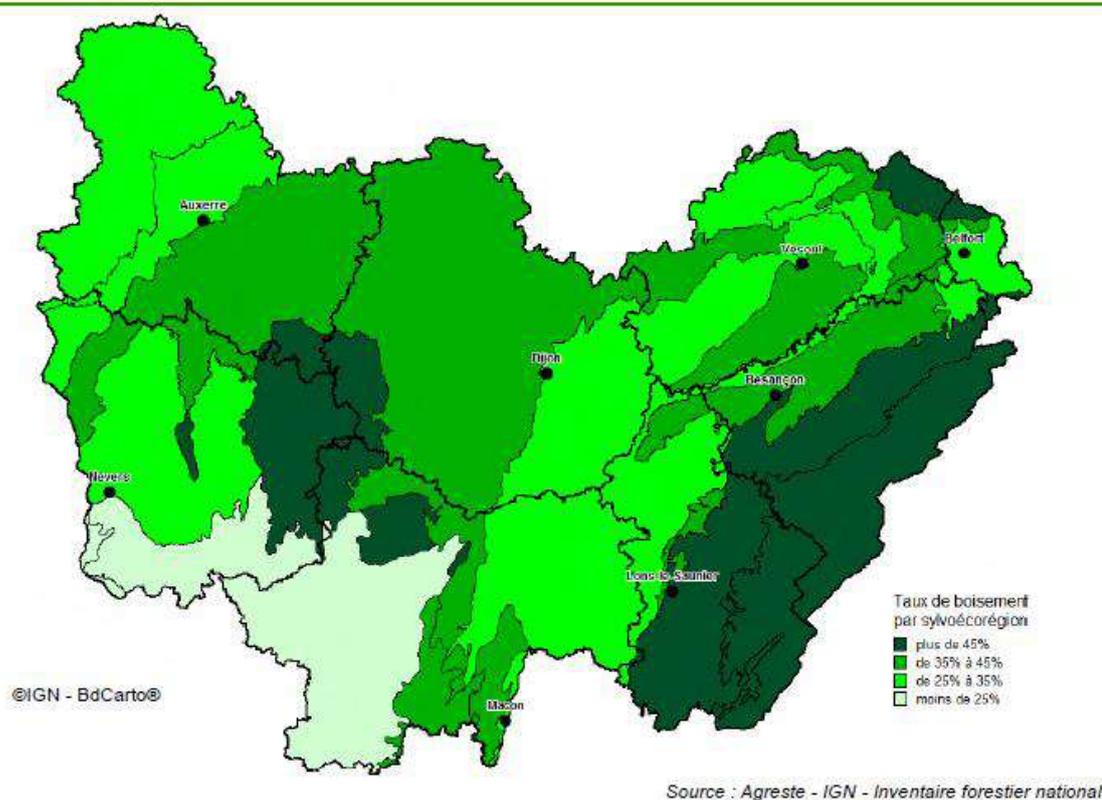
Le taux de boisement de 30% est inférieur au taux régional qui est de 46% mais supérieur au taux national de 29%. Au niveau communal, le taux de boisement varie de 6,9% à Bugny à 79,2% aux Granges-Narboz.

Le pays du Haut Doubs a un taux de boisement de :

- 32,80% des terres de la CCCM
- 41,74% des terres de la CC800
- 31,75% des terres de CFD
- 36% des terres de la CCGP et
- 23,61% des terres de la CCmodl

De l'après-guerre aux années 80, les parcelles délaissées par l'agriculture ont fait l'objet de reboisements notamment grâce au Fond Forestier National (FFN) qui a financé la réalisation de plantations résineuses de sapins et d'épicéas. Ces peuplements aujourd'hui entrent en pleine production. Actuellement, suite à l'arrêt du FFN au début des années deux mille, les terres agricoles font rarement l'objet de boisement.

Une forêt bien présente sur les reliefs



Carte - Taux de boisement par sylvoécocorégion - atlas agreste de BFC

Propriété publique / privée

A l'image du quart Nord-Est, la forêt publique est très représentée et toutes les communes du Pays du Haut Doubs disposent de forêts, à l'exception de la commune de BUGNY. Les forêts gérées par l'ONF dans le périmètre du SCoT du Pays du Haut Doubs représentent environ 24 721 ha, dont 4 345 ha de

forêts domaniales. La surface moyenne des forêts communales est de 232 ha, les extrêmes variant de 24 ha à 614 ha.

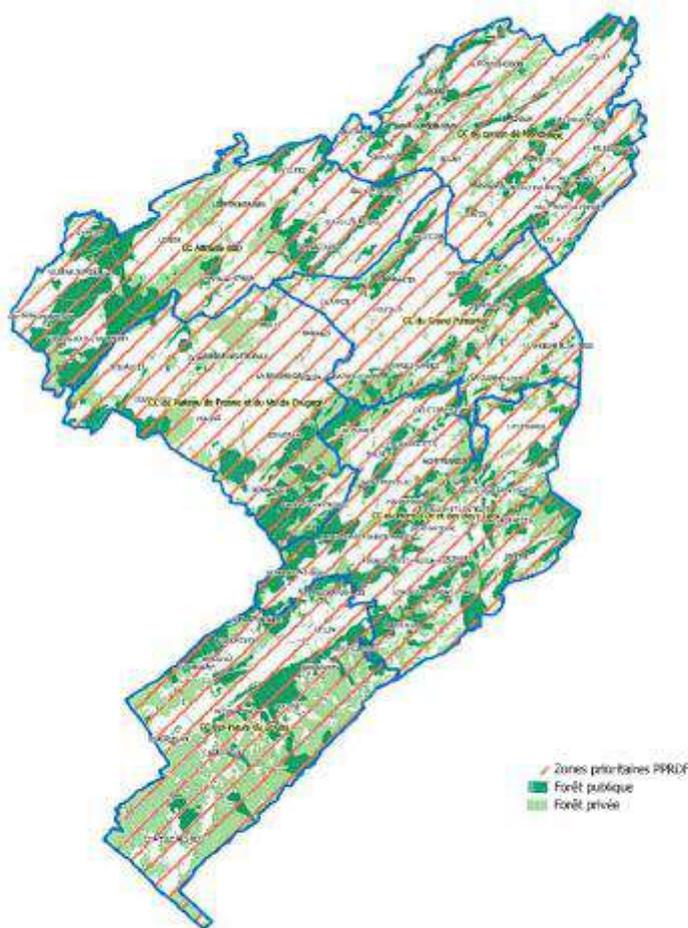
La forêt publique représente 55% de la surface boisée avec des disparités selon les EPCI avec une part privée majoritaire sur Pontarlier et Montbenoît.

	% forêt publique	% forêt privée	% total forêt
CC Mt d'Or et 2 Lacs	28.5%	24.3%	26.6%
CC Altitude 800	26.5%	17.5%	22.5%
CC Montbenoît	15.8%	22.6%	18.8%
CC Frasne-Drueon	14.9%	17.8%	16.2%
CC Grand Pontarlier	12.7%	17.8%	15.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau - répartition par communauté de communes en forêts publiques et privées

Un effort de rationalisation du foncier forestier pourra être recherché, les collectivités propriétaires bénéficiant suite à la Loi n° 2014-1170 dite d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de prérogatives accrues en matière de droit de préemption et de préférence et pour l'acquisition des biens vacants et sans maître.

La propriété forestière privée est très morcelée. La plupart des propriétés font moins de 4ha. Ces données expliquent le nombre important d'ASA (Associations syndicales autorisées) pour la création de dessertes forestières.



Date de réalisation : mars 2016

© IGN - SD Cote d'Or
DRAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 1 2 km

Carte - Forêt privée-
Forêt publique SCoT

Les essences

Les typologies d'essences sont réparties en plusieurs « régions forestières » sur le pays. (..) à noter un parallélisme avec des paramètres d'altitude et de CC (communauté de vie). [sauf pour Montbenoît qui fait figure d'exception.]

Dans les essences, l'épicéa règne en maître sur la haute-chaîne où il est majoritaire en volume dans les secteurs du Mont d'Or et des 2 Lacs et les Hauts-du-Doubs. Il y a supplanté le hêtre dont la qualité ne le destine qu'au bois de chauffage et se mélange avec le sapin. L'épicéa est très recherché pour sa valorisation dans la construction.

	Futaie de conifères (en m ³)	Futaie mixte (en m ³)	Futaie de feuillus (en m ³)	Mélange de futaies et taillis (en m ³)	Forêt ouverte (en m ³)	Autres (en m ³)	Total (en m ³)
CC Altitude 800	2321719	77274	6757	198820	6880	64487	2675937
CC Montbenoit	1815548	106226	9468	199346	21786	77931	2230305
CC Grand Pontarlier	1300641	247129	3514	124822	44948	60394	1781448
CC Mt d'Or et 2 Lacs	2402098	263413	25125	184994	172737	114054	3162421
CC Frasne-Drueon	1606665	83393	81	158078	23982	55806	1928005
Total	9446671	777435	44945	866060	270333	372672	11778116

Tableau : Volume sur pied : détail par type de peuplement (Source IFN 1995)

Les essences les plus importantes en volume sont le sapin pectiné, l'épicéa commun et dans une moindre mesure le hêtre. Ces essences se trouvant en peuplement, leur exploitation est facilitée. Deux essences nobles, l'érable et le frêne, avec un volume de près de 200 000 m³ sur pied sont intéressantes pour l'ameublement. Cependant les essences plutôt disséminées comme les fruitiers nécessitent un travail de regroupement de l'offre pour réaliser des lots ayant un intérêt commercial. L'accès aux peuplements, les difficultés d'exploitation, une gestion prudente ont favorisé un accroissement du capital sur pied et une régularisation des peuplements. Cette capitalisation excessive de bois a aussi entraîné des difficultés de régénération des peuplements. Dans les années 1990, la mise en œuvre progressive d'une gestion plus dynamique a conduit à décapitaliser et à exploiter les gros bois. Le volume sur pied exprimé en m³ représente le capital ou le stock. La production annuelle de bois ou accroissement, exprimée en m³/an représente l'intérêt produit.

« Les forêts de cette zone sont traitées pour 1/3 en futaie régulière (même classe d'âge par parcelle) et pour 2/3 en futaie irrégulière (toutes les classes d'âge sont représentées dans une même parcelle). Les peuplements résineux (sapin pectiné et épicéa commun) sont majoritaires accompagnés par le hêtre, l'érable et le frêne. »

Taille des parcelles

La forêt privée est très morcelée avec beaucoup de micro-propriétaire.

Plus de la moitié de la surface est constituée de parcelles de moins de 4 ha et un tiers des parcelles à une surface de plus de 10 ha. Les niveaux supérieurs à 10 ha permettent une gestion

forestière et la vente de lots de bois d'un volume correct. En deçà de 4 ha la gestion de peuplement devient délicate même si, en peuplement résineux de qualité elle peut être économiquement viable.

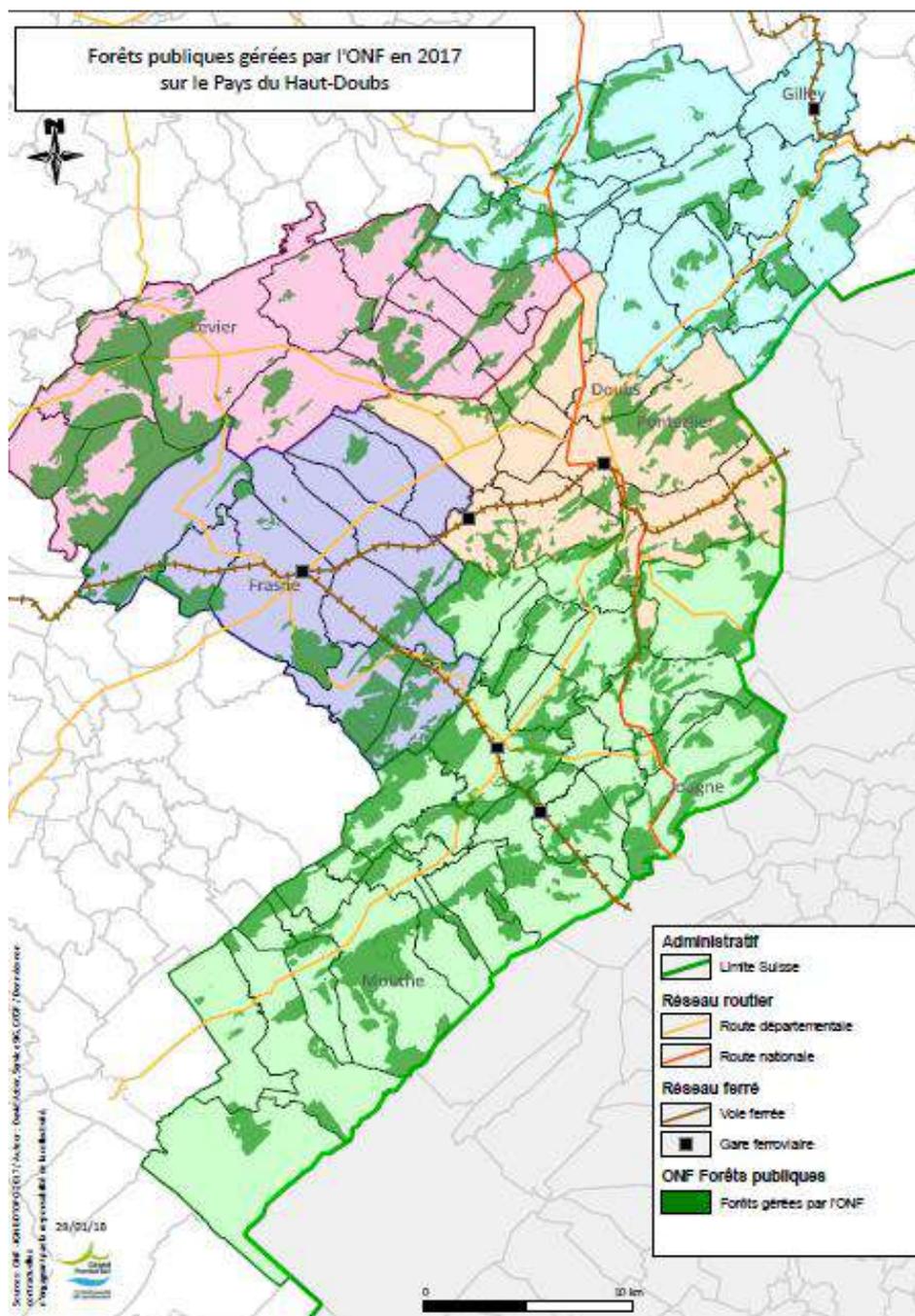
L'on observe que 1% des propriétaires possède 22% de la surface structurée en grande propriété alors que 90% des propriétaires possèdent seulement 47% de la surface en petites propriétés de – de 4 ha.

2.2 Les acteurs du bois

Les forêts publiques

Les propriétaires de la forêt publique sont l'Etat, les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et des établissements publics. Sur le territoire, la forêt publique se compose essentiellement de forêts communales et de forêts domaniales de l'Etat. Si ces forêts sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution (article L-1211-1 du Code forestier), elles relèvent du Régime Forestier et sont gérées par l'ONF. Sur le territoire, les forêts soumises couvrent 22910 ha qui se répartissent comme suit - 19528 ha de forêts communales soit 85% - 3510 ha de forêt domaniales soit 15%.

Carte -
Forêt gérée par
l'ONF



Quasiment 100% des communes forestières du territoire sont adhérentes à l'Association des Communes Forestières du Doubs et toutes les communes, sauf Bugny, possèdent de la forêt en propriété. La surface minimale de la forêt communale est de 28 ha à Montbenoit et la surface maximale est de 1043 ha à Pontarlier.

Associations de propriétaires forestiers

Depuis plus de 20 ans, le CRPF mène une politique active de regroupements des propriétés et des propriétaires forestiers. La Chambre d'Agriculture intervient aussi dans l'animation des associations. La forme juridique la plus communément utilisée est celle de l'association syndicale libre (ASL) ou autorisée (ASA) dans lesquelles les propriétaires mettent en commun leurs moyens pour améliorer l'équipement d'un massif. Sur le territoire il existe actuellement 35 associations de ce type qui regroupent environ 2000 propriétaires pour 8000 ha sur plus de 25 communes. Ces associations permettent la réalisation de travaux qu'un propriétaire seul ne pourrait envisager de manière rationnelle. Elles ont en général pour objet principal la création de desserte forestière. Cependant, l'usage démontre qu'elles favorisent la concertation entre propriétaires même si le propriétaire est traditionnellement très individualiste. Elles impulsent une dynamique à l'intérieur des massifs forestiers, surtout dans les premières années de vie et injectent du bois dans la filière. Au fil du temps les plus petites associations ont tendance à disparaître. Dans les 35 associations sur le territoire plus de 260km de pistes forestières ont été créées ainsi que de nombreuses places de dépôts et ces équipements désenclavent les 8000 ha concernés.

2.3 La gestion de la forêt

D'une manière générale, le choix d'une sylviculture et la mise en œuvre d'une gestion appropriée vont être fortement conditionnés par la taille de la propriété. Plus la surface est faible et plus les choix des sylvicultures se restreignent ; la topographie et les conditions de milieu : type de peuplement, pente, altitude, sols, hydrographie et hydromorphie...

Les infrastructures et équipements existants dans la forêt : pistes, places de dépôts, limites clairement identifiées... l'importance et le type de fréquentation de la forêt : randonneurs, chasseurs, aire de pique-nique... l'accès au massif : voies accessibles aux grumiers... les objectifs du propriétaire qui peuvent être très variés : constituer un capital, avoir une réserve de bois de services et de bois de chauffage, avoir un revenu d'appoint, ces objectifs étant aussi fonction de la capacité du propriétaire à intervenir lui-même ou non dans sa forêt.

De plus en plus, l'impact du grand gibier sur les arbres et les évolutions climatiques conditionnent aussi les choix des essences et de traitements sylvicoles.

Sur le territoire du Pays, la combinaison de ces différents paramètres produit tous les cas de figure. Ils peuvent être répartis en trois grandes catégories :

- **Les forêts d'une surface supérieure à 10 ha** environ font généralement l'objet d'une gestion planifiée (diagnostic de gestion, plan simple de gestion, aménagement). Les coupes programmées assurent un approvisionnement assez régulier de la filière.
- **Les forêts incluses dans une association syndicale.** Dans ce cas, la dynamique créée par l'objet initial de l'association se perpétue souvent et aboutit à une relance de la gestion (réalisation de travaux et de coupe en commun, coupes de bois de chauffage...)
- **Les forêts de petite surface ou enclavées.** Elles sont généralement peu ou pas gérées et ne font l'objet, d'aucune ligne de conduite sylvicole, les prélèvements de bois réalisables et réalisés sont alors aléatoires.

Les plans d'aménagement sont aujourd'hui nécessaires pour les propriétaires privés à partir de 15 ha (surface à confirmer).

La loi impose aujourd'hui le joignant à être informé des ventes adjacentes à ces parcelles < 4ha ce qui permet d'éviter les morcellements et d'agrandir les parcelles de bois.

Les documents de gestion :

En forêt publique, la gestion forestière est assurée par l'ONF dès lors que la forêt relève du régime forestier. En forêt privée, une large majorité de propriétaires assure elle-même la gestion de son patrimoine forestier et fait preuve d'une autonomie dans ce domaine assez remarquable du fait de la longue tradition forestière de la Franche-Comté.

Les coopératives des producteurs forestiers, Coforêt et Forêts et Bois de l'Est sont aussi sollicités à différents niveaux d'intervention. Ainsi, elles peuvent intervenir ponctuellement pour la réalisation d'un diagnostic, de travaux, d'une coupe... Elles peuvent aussi prendre en charge la totalité de la gestion d'une forêt. Enfin des experts forestiers ou forestiers gestionnaires indépendants peuvent être mandatés pour la gestion.

En forêt publique soumise au Régime Forestier, les caractéristiques de la forêt et les modalités de gestion à mettre en œuvre sont consignées dans un document appelé « aménagement forestier ». En forêt privée, les propriétaires doivent réaliser un Plan Simple de Gestion (PSG) lorsqu'ils possèdent une surface d'un seul tenant supérieure à 25 ha. Ces PSG sont ensuite agréés par le Centre Régional de la propriété Forestière (CRPF).

Il existe actuellement 125 forêts à PSG pour 8400 ha dont 29 plans agréés sur le territoire du Pays. Enfin le CRPF, véritable conseiller généraliste de la forêt privée apporte aide et conseil aux propriétaires désireux de mieux connaître leur forêt, le droit forestier, la sylviculture.

La gestion forestière durable et la certification des forêts :

La gestion durable des forêts signifie la bonne gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, ; les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne soient pas dommageables à d'autres écosystèmes.

Afin d'apporter au consommateur l'assurance de la qualité de la gestion forestière, les propriétaires forestiers et tous les maillons de la filière forêt-bois doivent mener à bien une procédure d'éco-certification. Pour cela, les propriétaires adhèrent à PEFC, système de certification utilisée par la forêt française, et s'engagent pour 5 ans à respecter la charte d'adhésion du propriétaire.

Grâce à cette démarche, ils prouvent leur volonté d'amélioration permanente de la qualité de la gestion forestière. Les impacts des activités forestières sur l'environnement sont identifiés. Leurs bois certifiés approvisionnent l'industrie de la première transformation.

La forêt domaniale est entièrement certifiée et fin 2007 près de 90% des communes du Pays dont adhérentes à PEFC soit 95% de la forêt communale certifiée pour une surface de 18630 ha ; dépassant l'objectif de la Fédération Nationale des Communes Forestières d'atteindre les 75% de communes certifiées fin 2011. L'objectif pour le territoire est donc d'assurer le renouvellement de l'engagement des communes.

L'impact d'une adhésion à PEFC permet une meilleure valorisation de l'image des forêts communales, la certification devient réellement un avantage pour la commercialisation des bois : lors des ventes par adjudication, les lots certifiés reçoivent davantage d'offres que les non certifiés.

La certification en forêt privée s'avère plus difficile du fait du morcellement de la propriété et de la disparité des propriétaires. Aujourd'hui, dans le Haut-Doubs, environ 200 propriétaires ont adhéré à PEFC, et représentent environ 15% de la surface privée soit autour de 3500 ha. Les propriétaires ont été fortement sensibilisés mais la demande du marché en bois certifiés n'est pas suffisamment forte pour les motiver.

Les aménagements

La desserte est l'un des aménagements de base des massifs forestiers. Elle permet l'accès aux parcelles, qu'elle valorise, pour réaliser des travaux et des coupes et facilite la sortie des bois abattus. Elle est aussi utile pour la surveillance des massifs, la randonnée, l'accès aux secours... Elle facilite la vente ou l'échange de parcelles. Lors de la tempête de 1999 les parcelles desservies ont été exploitées en priorité. (..)

Le syndicat des propriétaires forestiers du Doubs fait le constat de l'insuffisance des équipements de desserte à l'intérieure des massifs. Les causes sont récurrentes :

- topographie difficile (pente, rochers, ruisseaux... nécessitant des ouvrages d'art
- morcellement de la propriété (..)

Le schéma de desserte est une étude définissant la desserte optimale à l'échelle d'un massif forestier, en tenant compte des rôles de production (mobilisation de la ressource) environnementaux et sociaux de la forêt.

Une vingtaine de schémas de desserte a été élaborée dans le Haut-Doubs et concernaient 26 communes et environ 25400 ha. Permettant une approche globale et cohérente de la desserte des massifs, ils constituent un outil d'aide à la décision des maîtres d'ouvrages et ne sont réellement efficaces que s'ils sont suivis de réalisation.

Afin de mettre en cohérence, les accès à la forêt de nombreuses ASA existent sur le territoire qui se doit de travailler en corrélation avec l'O.N.F., la C.A., la D.D.T., les acheteurs... Un schéma des dessertes forestières a été mis en place en 2008. Un point sur les évolutions de ces dessertes pourrait être intéressant.

En matière d'infrastructures enfin, le PPRDF a retenu comme actions l'amélioration de la desserte collective forestière et la création de places de dépôt dans les zones à forte mobilisation de bois façonné, nécessaires à la mise à disposition dans de bonnes conditions des différents produits issus des coupes : dépôts de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie. Le SCoT pourrait inciter les communes à traiter, dans leurs documents de planification, de la question de la mobilisation des bois en favorisant la mutualisation entre voiries agricole et forestière et en conservant la possibilité de stocker des bois à la sortie immédiate des forêts. »

« A propos des chemins forestiers accessibles aux promeneurs, les élus échangent sur les pratiques. Il est énoncé que la forêt patrimoniale, lieu de balade, ne devrait pas être trop aménagée afin de garantir une authenticité recherchée (en particulier par les adeptes du trail), et plébiscitée par le maintien et le respect de la biodiversité. Des promenades aménagées doivent cependant être entretenues pour garantir à tous (PMR...) un accès à la forêt. Ces cheminements sont connus et déjà utilisés. L'idée d'un cheminement à travers la chaîne du Jura a été évoqué en atelier DDT (GTJ nouvelle plus basse en altitude et plus proche de l'eau). »

2.4 Les métiers du bois

L'économie de la forêt, tourne autour des métiers (parfois disparus) de bûcherons, scieurs, voituriers (transporteurs-grumiers) débardeurs, charbonniers, sangliers, Gardes forestiers sylviculteur ; gestionnaire/ chargé d'approvisionnement, techniciens, ingénieurs...

L'approvisionnement de la filière bois ainsi que le maintien de l'ensemble des fonctions sociales et environnementales des espaces forestiers sont assurés par les entreprises qui réalisent les travaux forestiers, abattent et façonnent les arbres, pilotent les engins de débardage et réalisent les travaux sylvicoles.

Sur le territoire, on compte 94 entreprises de travaux forestiers (sur 350 enregistrées dans le département soit 27%) avec 350 salariés. Les industries du bois représentent 40% des salariés de la filière bois du département (940 salariés en 2005).

Activités	Nombre d'établissements	%	Nombre d'emplois	%	Activités
Travail en forêt	33	35%	75	21%	33
Sciage et rabotage du bois	27	29%	140	40%	27
Construction en bois	13	14%	80	23%	13
Menuiserie	10	11%	30	9%	10
Autres : énergie	11	12%	25	7%	11
Total	94	100%	350	100%	94

L'entreprise peut utiliser seulement environ 4 % d'une coupe de bois local. En effet, il y a une sélection d'essence (60 % sapins- 40 % épicéa), de qualité (40 %), de localisation dans grume (50 %), puis dans le produit coupé... soit 4% d'une coupe...

De plus, la forêt franc-comtoise est une forêt de « vieux bois » peu adaptée aux attentes du marché.

Travail en forêt

En forêt, les entreprises d'exploitation forestières achètent du bois sur pied et revendent des grumes et des bois ronds. Les entreprises de travaux forestiers (ETF) réalisent les travaux d'abattage, de débardage, transports routiers des grumes et bois d'industries

Première transformation :

Les scieries sont en première transformation.

Les entreprises de sciage sont au nombre de 27 soit **1 scierie pour 3 communes** et 36% des scieries du département soit la plus grande densité de France. Elles produisent environ 240000 m³ de sciage par an. Soit 47% de la production départementale (515000m³ pour 74 scieries) Elles présentent une taille moyenne de 8 à 15000 m³ de sciage par an avec un équipement assez récent et traditionnel (chariot de tronçonnage des grumes, écorceuse à rotor, bâti de tête, châssis, déligneuse, multilames de reprise, installé sur terrain d'exploitation assez vaste

La production de sciage est destinée :

- . 8% aux marchés de bois de choix (menuiserie, produits moulurés, ...)
- . 67% aux marchés des charpentes
- . 25% à l'emballage, caisses, palettes.

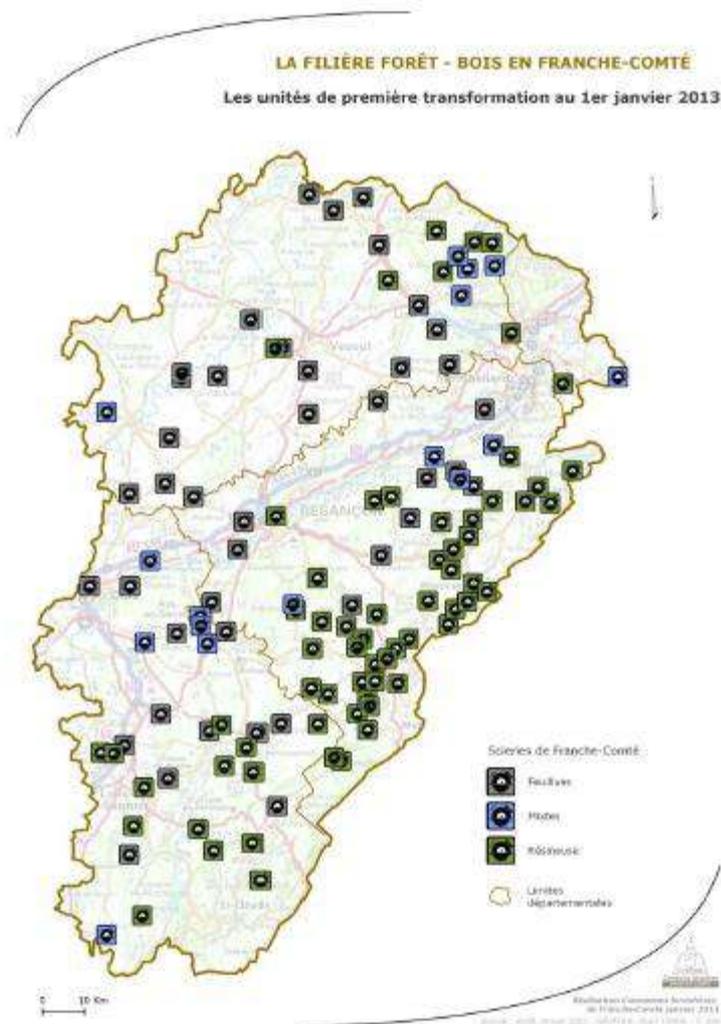
La productivité moyenne des scieries avoisine 4m³ de sciage par homme et par jour (900m³ par an) et se situe dans la fourchette basse de la moyenne nationale et très inférieure (de 5 à 8 fois) les niveaux des grandes scieries étrangères qui fixent les tendances des marchés européens. L'esprit mutualiste est cependant très développé chez les dirigeants habitués à travailler ensemble et porteur de dynamique pour d'éventuels projets futurs. Les entreprises de sciage du territoire sont également très impliquées dans les démarches et structures collectives telles que Jura Supérieur, SCIAJ, BCFC, Prolignum...

Les scieries commercialisent des sciages bruts, tombant de scie. Le séchage artificiel n'est pas intégré directement dans les activités de ces entreprises.

Les scieries du territoire ont dans leur grande majorité, des dirigeants de classe d'âge relativement jeunes et très différents de la moyenne nationale. (..)

Seconde transformation :

Emballage, tournerie-tabletterie, ébénisterie définissent la seconde transformation.



Construction en bois

Charpentiers Menuisiers et Constructeurs sont les acteurs de la construction bois.

L'ensemble de ces unités de transformation a peu d'impact sur les volumes de bois locaux débités car elles utilisent essentiellement des bois achetés hors du territoire voire même en importation et ceci pour des raisons essentiellement de service (livraisons franco pour petite quantité, délais,..), de conditionnement (séchage, rabotage) et de classement (classement mécanique) et donc beaucoup plus que à cause de la qualité intrinsèque du matériau ou de qualités d'usinages.

La construction en bois est une garantie d'emploi non délocalisable si le bois est local. Les exemples locaux montrent que cela est possible (hall couverte à Pontarlier, bâtiment à Jougue...) La prise en compte des temporalités du bois (coupe ...) nécessite cependant des adaptations aux habitudes. Il est à noter que financièrement le bois-construction a un intérêt sur le long terme et dans l'approche du cycle de vie des matériaux.

Le bois énergie

Le Pays du Haut-Doubs présente un potentiel de produits disponibles pour l'énergie bois d'environ 45.000 tonnes par an (à 30% d'humidité) en considérant que la totalité de la part de bois feuillu à destination de ces filières soit consommée par le chauffage domestique.

Il faut cependant poser des garde-fous pour la récolte de la biomasse forestière, afin que l'augmentation de la récolte de bois énergie ne se fasse pas au détriment de la préservation de la biodiversité et de la fertilité des sols forestiers. »

La recherche

Les nécessaires recherches et développements sont énoncés en particulier par rapport aux changements climatiques. Si la résilience des milieux est évidente, il semble cependant pertinent d'expérimenter pour mieux décider... La mise en place de « moteur local » dans la filière bois est évoquée ; en particulier sur le bois-construction. »

2.5 Les changements

La forêt avance, les pré-bois sont des espaces à reconquérir et à entretenir... La commune de Métabief travaille actuellement sur une étude sur les pré-bois dans le cadre de son PLU. La CA a été associée à cette étude qui vise à favoriser l'entretien et la préservation des milieux...

A noter : les pénalités de modification des paysages (haies, pré-bois...) sont lourdes financièrement pour les agriculteurs (pénalité tracée en fonction d'une photo satellite).

Les constats sur la forêt du Haut-Doubs sont les suivants :

- Une forêt vieillissante peu adaptée aux marchés du bois actuel
- Un produit vivant difficilement cernable sur le long terme
- Une nécessité de s'adapter mais aussi de continuer à faire
- Un milieu particulier qu'il conviendrait d'adapter au XXI^e siècle

Si les scénarios de réchauffement se dessinent, ce n'est pas le volume des précipitations qui se raréfie sur le pays, mais des événements ponctuels de type tempête et canicule qui sont de plus en plus courants. De fait, les essences devront s'adapter à ces changements. M. Vermot Desroches de Météo France énonce un changement d'altitude de 10 m par 10 ans soit 400 m pour 100 ans !

Un intervenant souligne qu'un vent à 140 km/heure ne laissera pas de forêt en place. Les risques sont évidents. Une tempête comme 1999 serait catastrophique.

Conformément aux engagements issus du Grenelle de l'environnement et du paquet climat-énergie, forêt et filière bois doivent être considérés comme des éléments majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les évolutions du climat (risques de tempête, réchauffement, phénomènes violents,...) modifient la forêt.

Les bois de perte inquiètent dans la possible surutilisation au détriment de la régénération.

La maladie du frêne inquiète ainsi que les maladies qui se développent à une altitude < 700 m.

POINTS FORTS (ATOUTS) ET OPPORTUNITES

Agriculture

- La filière AOP
- Le savoir-faire de la filière AOP
- Le système (lié à l'AOP) : coopérative, affineur et vente directe
- La rentabilité des exploitations grâce à la filière AOP
- La pérennité des exploitations (les reprises sont faciles et non liées à une évidence d'héritage)
- L'empreinte dans la culture locale (passion, comice...)
- L'économie du secteur (emploi agricole et indirect)
- La modernité/fonctionnalité des outils et des bâtiments
- L'organisation (Chambre d'agriculture...)
- La spécialisation et la spécification liées à la filière AOP
- La diversification possible (viande...)
- Le produit AOP (qualité...)
- La taille des exploitations induite par l'AOP
- Le relief permet des espaces préservés difficiles d'accès (Prébois...)
- Les données géographiques font du Haut Doubs un lieu d'exception.
- Les prairies pâturées sont un atout pour la biodiversité
- Les Prébois pâturés sont un atout pour la biodiversité
- La production de comté et autres AOC du territoire sont un atout pour la biodiversité (peu de produit phytosanitaire)
- L'abattoir de Pontarlier
- Les savoir-faire et les attentes des consommateurs (vente directe en coopérative et développement des circuits courts)
- Les délaissés de pâturage suisse à reprendre
- La dépendance de la filière porc/ lait et le développement possible via la saucisse de Morteau d'une appellation porc du Haut Doubs ?
- Le glissement vers le bio possible – lié aux attentes des consommateurs
- La présence d'un abattoir sur Pontarlier
- Les demandes en miel et l'activité annexe possible à développer
- Les mutations alimentaires (moins de viande, plus de qualité...)

Forêt

- La forêt est une richesse économique
- Le sapin épicéa est une « monoculture » riche de ressources
- La forêt est une richesse économique
- La forêt est source d'emplois
- La forêt absorbe du carbone
- La forêt est une passion, les habitants du Haut Doubs sont attachés au bois
- La forêt est une source de biodiversité
- La forêt est un placement financier
- La forêt est source d'économie touristique (balade, randonnée, ski...)
- L'affouage a été une opportunité sociale pour les villages (aujourd'hui plus professionnel car plus réglementé)
- La forêt permet des essais de plantations
- L'épicéa est un élément source du Mont d'Or fromage AOC
- Le forêt est une source d'économie locale non délocalisable « AOC bois du Jura » à développer
- La réglementation sur le tri et les déchets de bois est une opportunité pour s'organiser et optimiser
- La forêt permet un développement économique, mais aussi un réservoir de biodiversité.
- Le bois local a une résistance mécanique exceptionnelle
- Le bois permet de développer des chaufferies collectives au bois

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES) ET MENACES

Agriculture

- Le climat de montagne qui ne permet pas une économie facile en maraichage et céréales
- Les aléas de la météo
- La dépendance aux aides
- La spécialisation
- L'image parfois dégradée de bâtiments et d'équipements
- L'éloignement de certaines offres (viandes...)
- L'intégration de certains bâtiments dans le paysage (des efforts ont été réalisés et les services de la Chambre d'Agriculture ont été énoncés)
- Les demandes de foncier
- Le risque d'isolation lié à la spécification
- La dépendance liée aux céréales (liée à l'histoire et la PAC politique agricole commune)
- Le changement climatique
- Le vivre ensemble (exigence du tourisme et réalité des éléments tels que les bouses de vaches...)
- La taille des exploitations (petite structure à soutenir dans le monde économique actuel)
- La modification des produits phares et supports de l'économie (faux mont d'or...)

Forêt

- La monoculture du sapin est un risque / biodiversité et le changement climatique
- Les circuits courts sont peu développés
- Les risques et les dégâts liés au gibier sont importants et sont difficilement contrôlable
- La maladie du frêne inquiète
- Les maladies qui se développent à une altitude < 700 m
- Les gros bois sont non demandés dans l'industrie du bois
- La forêt est consommatrice d'eau (300l/ jour pour un sapin adulte - 80% feuillage)
- Le foncier forestier tend à devenir plus cher
- La gestion privée parfois négligée
- Les évolutions du climat (risques de tempête, réchauffement, phénomènes violents...) menacent et modifient la forêt
- Le bois de chauffe (individuel) pollue (micro particules/ foyer ouvert) et inquiète
- Les bois de perte inquiètent dans la possible surutilisation au détriment de la régénération
- Les gros bois pénalisent le bilan économique de la forêt
- Les affouages disparaissent

LES ENJEUX

Agriculture

- Trouver l'équilibre
- Préserver les terres agricoles au regard de l'urbanisation
- Préserver le paysage
- Soutenir la coopérative comme modèle de développement
- Limiter les rejets agricoles afin de préserver le territoire en particulier sur les sols karstiques
- S'adapter au changement climatique

Forêt

- Répondre aux attentes de recyclage
- Protéger la forêt et se protéger (distance entre urbanisation et massif forestier)
- Faire co-exister Forêt patrimoniale et forêt économique
- Poursuivre la recherche sur les types d'essences résistantes aux aléas climatiques prévisibles.

Habitat et cohésion sociale

1 / Dynamique démographique

Les indicateurs socio-démographiques du Pays conditionnent la performance de la croissance démographique.

Ils comprennent les données démographiques et économiques :

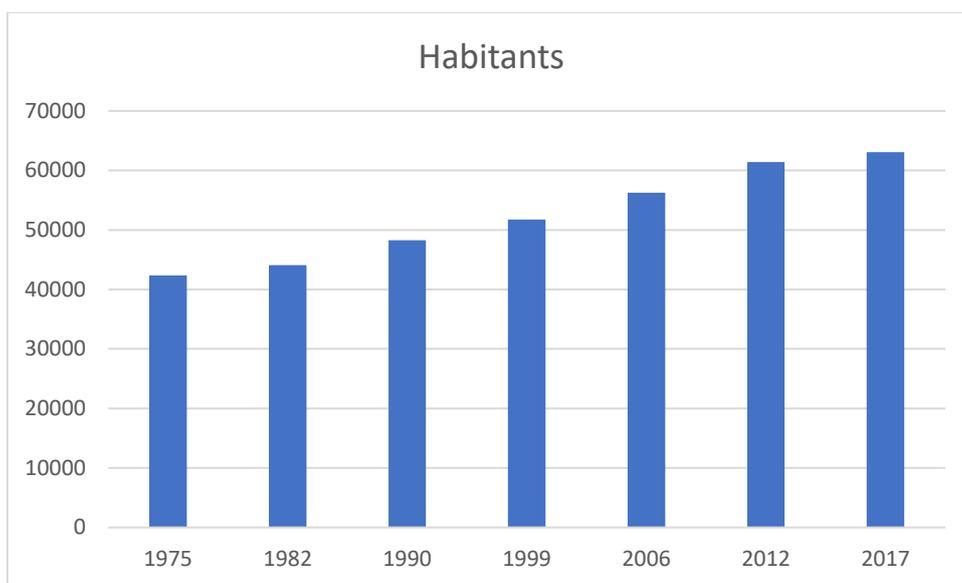
- solde migratoire positif : arrivées supérieures aux départs sur la zone créant un gain net pour le territoire. L'apport est doublement bénéfique s'il s'agit de jeunes en âge de procréer et actifs.
- solde naturel : excédent de naissances par rapport au décès qui dépend et est soutenu par les éléments socio-économiques.
- structure de la pyramide des âges et poids des tranches jeunes notamment pour les jeunes de 0 à 14 ans issus du taux de natalité élevé sur la zone et de la tranche d'âge 20-29 ans en âge de procréer.
- taux d'activité et part de la population active qui conditionnent une dynamique productive.
- pouvoir d'achat et niveaux de salaires qui ouvrent sur une consommation importante sur le territoire et stimule la dynamique d'offres commerciale et de services.
- équilibre et stabilité du tissu économique local et part de la dépendance extérieure, qualité des savoir-faire qui permettent d'asseoir de manière pérenne l'activité économique et de la mettre à l'abri des secousses économiques et limitent les effets de la crise.
- performance de l'économie suisse voisine qui alimente le territoire par un double effet positif pour sa croissance : situation frontalière qui génère emploi et consommation locale (construction, commerces, ...) et l'offre développée sur France qui attire une clientèle suisse (commerce, santé, ...)

3.4 Evolution de la population

Les données INSEE de 2008 se confirment. La population a augmenté et la tendance se confirme. Il est possible qu'on atteigne 70 000 habitants en 2030. L'évolution est régulière sur le territoire. Le nombre d'habitants a considérablement augmenté dans les années 1960/2000 et augmente maintenant régulièrement sans fléchir.

« Le secteur du Haut Doubs affiche une croissance démographique constante depuis les années 1970 (40 584 habitants en 1968 pour 60 006 au 1er janvier 2013, soit une augmentation de 1% par an + 8 400 habitants entre 1999 et 2013 soit un taux de croissance de 1,2% par an), et relativement élevé par rapport à la moyenne départementale (soit, ces dernières années, une croissance deux fois plus rapide que la moyenne départementale). Les taux de croissance de la population présentent toutefois des disparités, les plus élevées étant observées dans les CC de Mont D'or et Montbenoît (respectivement 2,8% et 2% - 0,3% CCGP et 1,4 à 1,6% pour les 3 autres EPCI). »

Habitants	1975	1982	1990	1999	2006	2012	2017
Total	42342	44068	48271	51734	56268	61392	63097
Evolution		+ 1726	+ 4203	+ 3463	+ 4534	+ 5114	+ 1705
Croissance		+ 4.1 %	+ 9.5 %	+ 7.2 %	+ 8.8 %	+ 9.1 %	+ 2.8 %
Moyenne		+ 247	+ 525	+ 385	+ 756	+ 919	+ 341
		+ 0,6%	+ 1,2%	+ 0,8%	+ 1,3%	+ 1,5%	+ 0,6%



Graphique– évolution de la population TOTALE– Livre blanc démographie PAYS

Variation due au solde naturel en %

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
CC Grand Pontarlier	+ 0.9	+ 0.7	+ 0.7	+ 0.5	+ 0.5
CC Montbenoit	+ 0.6	+ 0.6	+ 0.7	+ 0.9	+ 1.0
CC Frasne-Drugeon	+ 0.3	+ 0.5	+ 0.6%	+ 0.6	+ 0.8
CC Altitude 800	+ 0.6	+ 0.4	+ 0.3	+ 0.3	+ 0.5
CC Mont d'Or 2 Lacs	+ 0.5	+ 0.8	+ 1.0	+ 0.9	+ 1.1
Total Pays du Haut-Doubs	+ 0.8	+ 0.7	+ 0.7	+ 0.5	+ 0.8

Tableau variation due au solde naturel en % par CC

Variation due au solde migratoire en %

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
CC Grand Pontarlier	- 0.5	+ 0.0	- 0.2	+ 0.0	+ 0.3
CC Montbenoit	- 0.1	+ 0.1	+ 0.3	+ 1.0	+ 0.7
CC Frasne-Drugeon	+ 0.3	+ 0.8	+ 0.1	+ 0.7	+ 0.5
CC Altitude 800	+ 0.3	+ 0.2	- 0.3	+ 0.9	+ 0.8
CC Mont d'Or 2 Lacs	+ 0.9	+ 2.5	+ 0.7	+ 1.4	+ 1.4
Total Pays du Haut-Doubs	- 0.3	+ 0.2	0.0	+ 0.4	+ 0.4

Tableau variation due au solde migratoire en % par CC

Taux de natalité (pour 1000)

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
CC Grand Pontarlier	17.1	15.6	15.3	13.7	13.3
CC Montbenoit	15.9	14.4	14.7	15.1	16.6
CC Frasne-Drugeon	12.9	14.1	14.2	13.4	14.3
CC Altitude 800	15.4	13.3	11.9	13.2	14.3
CC Mont d'Or 2 Lacs	14.1	15.8	16.8	15.1	16.0
Total Pays du Haut-Doubs	16.2	15.3	15.0	14.0	14.4

Taux de mortalité (pour 1000)

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
CC Grand Pontarlier	8.5	8.5	8.0	8.4	8.3
CC Montbenoit	9.4	8.3	7.4	6.2	6.4
CC Frasne-Drugeon	9.5	8.6	8.3	7.8	6.8
CC Altitude 800	9.9	9.7	9.2	10.0	9.0
CC Mont d'Or 2 Lacs	9.2	7.6	6.6	5.8	5.0
Total Pays du Haut-Doubs	8.7	8.5	8.0	8.0	7.5

Tableaux - livre blanc démographie PAYS

Comparaison Haut-Doubs – Région Franche-Comté :

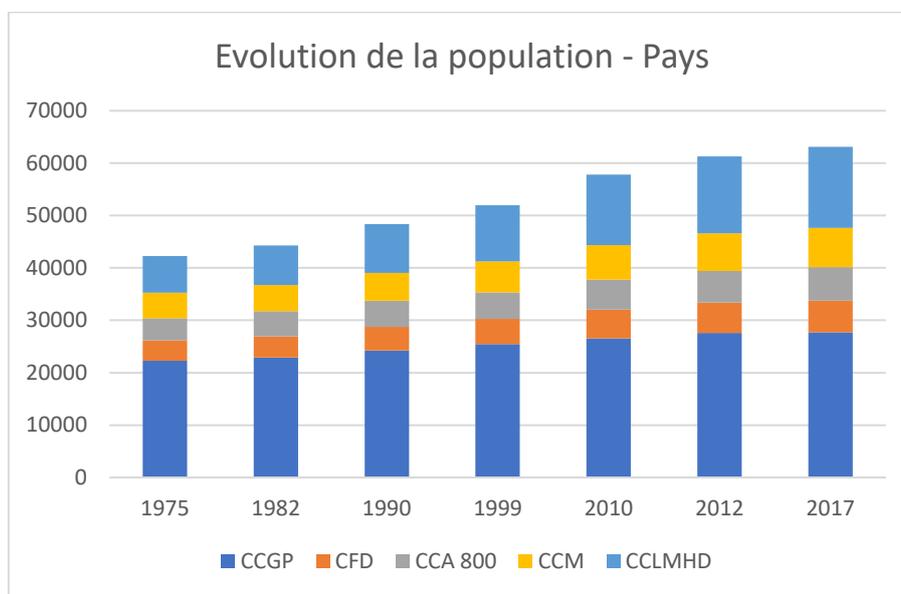
Total Scot Haut-Doubs	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+ 0.5	+ 0.9	+ 0.7	+ 0.9	+ 0.6
Taux de natalité (pour 1000)	16.2	15.3	15.0	14.0	14.4
Taux de mortalité (pour 1000)	8.7	8.5	8.0	8.0	7.5
Région Franche-Comté	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+ 0.3	+ 0.2	+ 0.2	+ 0.4	+ 0.4
Taux de natalité (pour 1000)	15.3	14.0	12.5	12.5	12.6
Taux de mortalité (pour 1000)	9.6	9.1	8.9	8.8	8.6

Tableaux - livre blanc démographie PAYS

3.5 / La répartition de la population

La localisation de la population se concentre le long des axes routiers hormis quelques bourgs. La densité est inégalement répartie sur le territoire. Les mouvements migratoires annuels et naturels positifs assurent une évolution de population importante en particulier sur Pontarlier et l'ancienne CC de Mont d'Or Deux Lacs.

La CC du Grand Pontarlier représente près de la moitié du poids de la population.



Graphique – évolution de la population par CC Livre blanc démographie PAYS

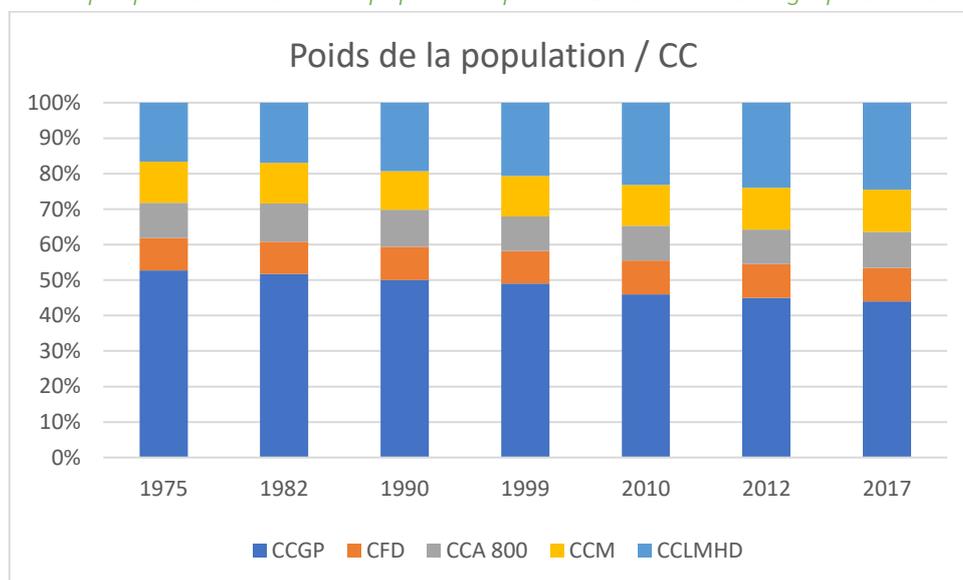
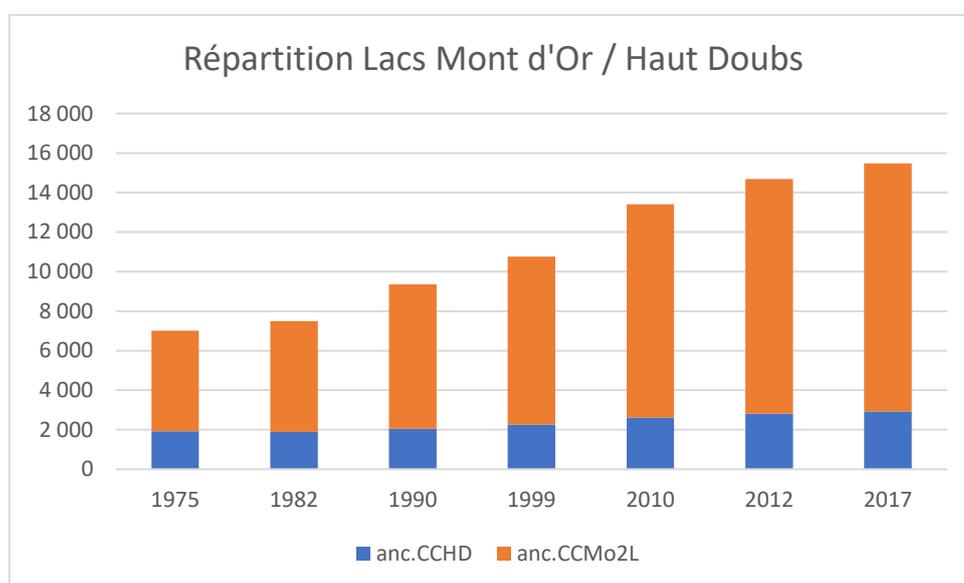


Tableau – poids de la population – Livre blanc démographie PAYS

Densité	1975	1982	1990	1999	2006	2011	Evolution 1975/2011 en %
Larmont	144.4	148.1	156.9	165.1	171.8	173.2	+20.0%
Montbenoit	23.4	24.2	25.6	28.1	32.0	34.9	+49.1%
Frasne	21.6	22.7	25.3	26.9	29.4	31.3	+44.9%
Altitude 800	22.8	24.2	25.3	25.4	27.7	29.6	+29.8%
Mont d'or	22.3	24.6	32.1	37.4	43.9	49.6	+122.4%
Total Haut-Doubs	42.3	44.0	48.2	51.6	56.0	61.2	+44.7%
Région F.C.	65.4	66.9	67.7	68.9	71.0	72.4	+ 10.7%

Tableau – évolution de densité de la population– Livre blanc démographie PAYS

Si la CCMLHD est le plus importance après la CCGP, celle-ci est très hétérogène. L'ancienne CCMo2L ayant l'essor démographique le plus important du secteur.



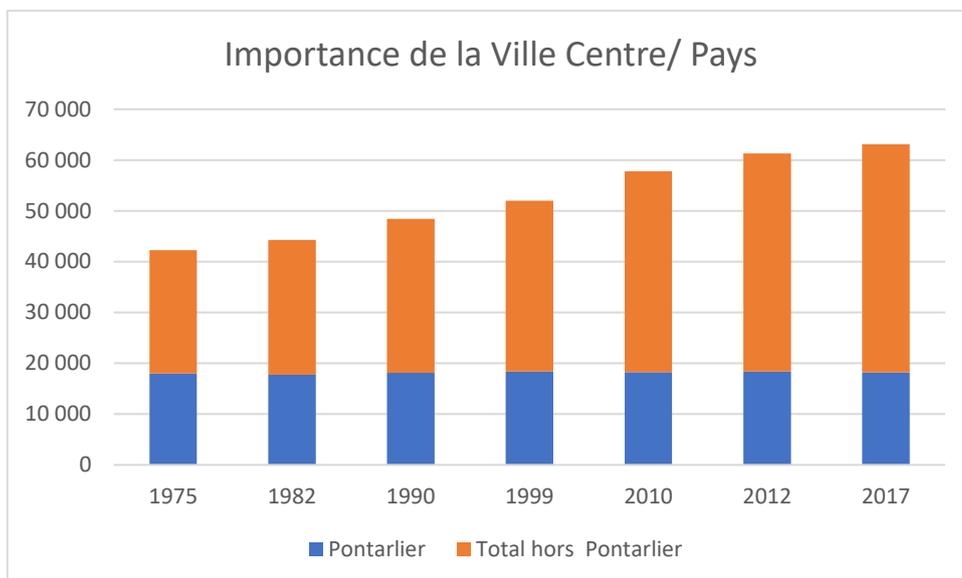
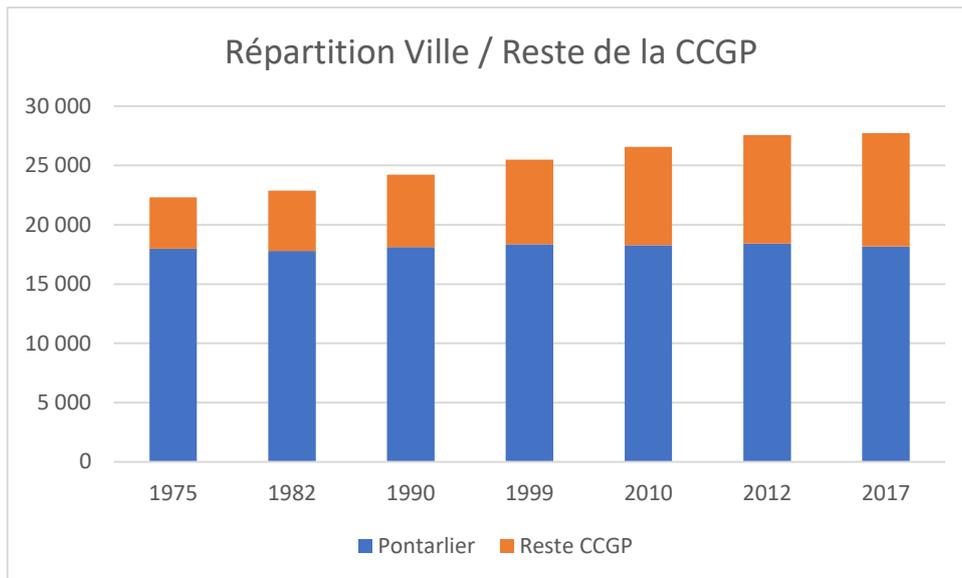
L'aire urbaine de Pontarlier a vu sa population progresser d'environ 20 % depuis les années 1980 (source : INSEE) sous l'effet d'une extension de son périmètre et d'une croissance démographique importante dans sa couronne, liée à l'essor du travail frontalier. Pontarlier est la zone d'emploi la plus attractive de la région avec un solde migratoire fortement soutenu, solde par ailleurs plus élevé qu'en moyenne nationale.

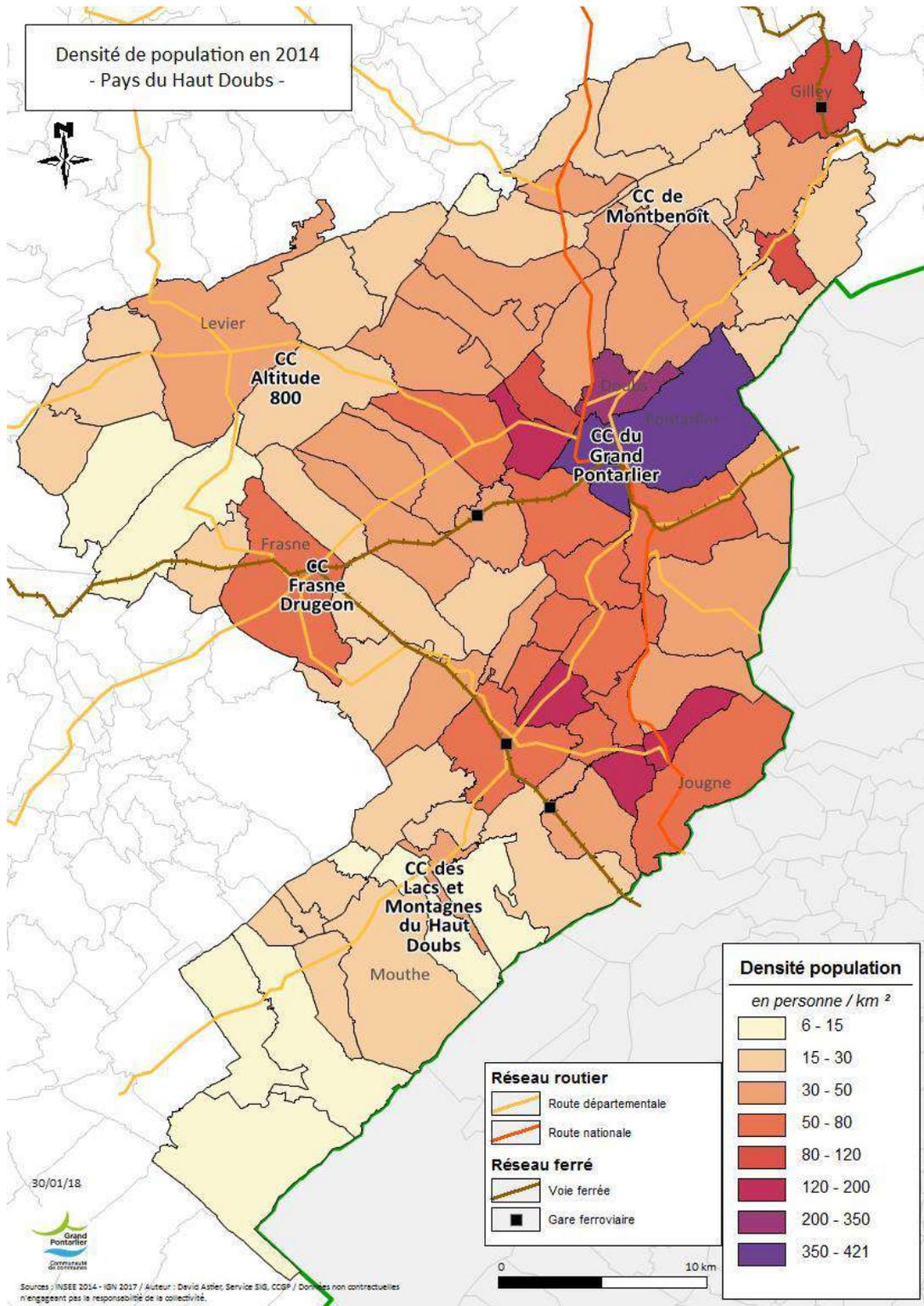
Toutefois, la population au sein de la ville a baissé entre 2006 et 2011 de 0,8% notamment dû au solde migratoire déficitaire tandis qu'elle a augmenté à l'échelle intercommunale (0,2%) et régionale (0,4%).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,3	-0,2	+0,2	+0,2	+0,3	-0,8
due au solde naturel en %	+1,1	+0,9	+0,7	+0,7	+0,4	+0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,2	-1,1	-0,5	-0,5	-0,1	-1,3

Tableau – variation de la population de Pontarlier

La population communale se caractérise par une part des jeunes relativement élevée, mais la tendance de vieillissement s'observe. Un des objectifs communaux selon le document Plan d'Aménagement et Développement Durable du PLU de 2011 est ainsi d'accueillir de nouvelles populations et stabiliser la population.





Carte – INSEE2014 – Densité de population –

3.6 / Les caractéristiques de la population et des ménages

Une population jeune

La population du territoire est plutôt jeune : 26.4% de moins de 19 ans. Les jeunes sont plus nombreux que les vieux (14.9% de plus de 65 ans).

Total Scot Haut-Doubs	2012	2006	% 2012	% 2006	Moyenne région FC 2011
0 à 14 ans	11 645	11 276	20.6	21.0	18.5
15 à 29 ans	10 588	10 026	18.5	18.7	17.9
30 à 44 ans	12 228	12 085	21.7	22.5	19.5
45 à 59 ans	10 775	10 107	18.9	18.9	20.1
60 à 74 ans	7 085	6184	12.4	11.5	14.9
75 ans et +	4 428	3900	8.0	7.2	9.2
Total	56 749	53 578	100.0	100.0	100.0

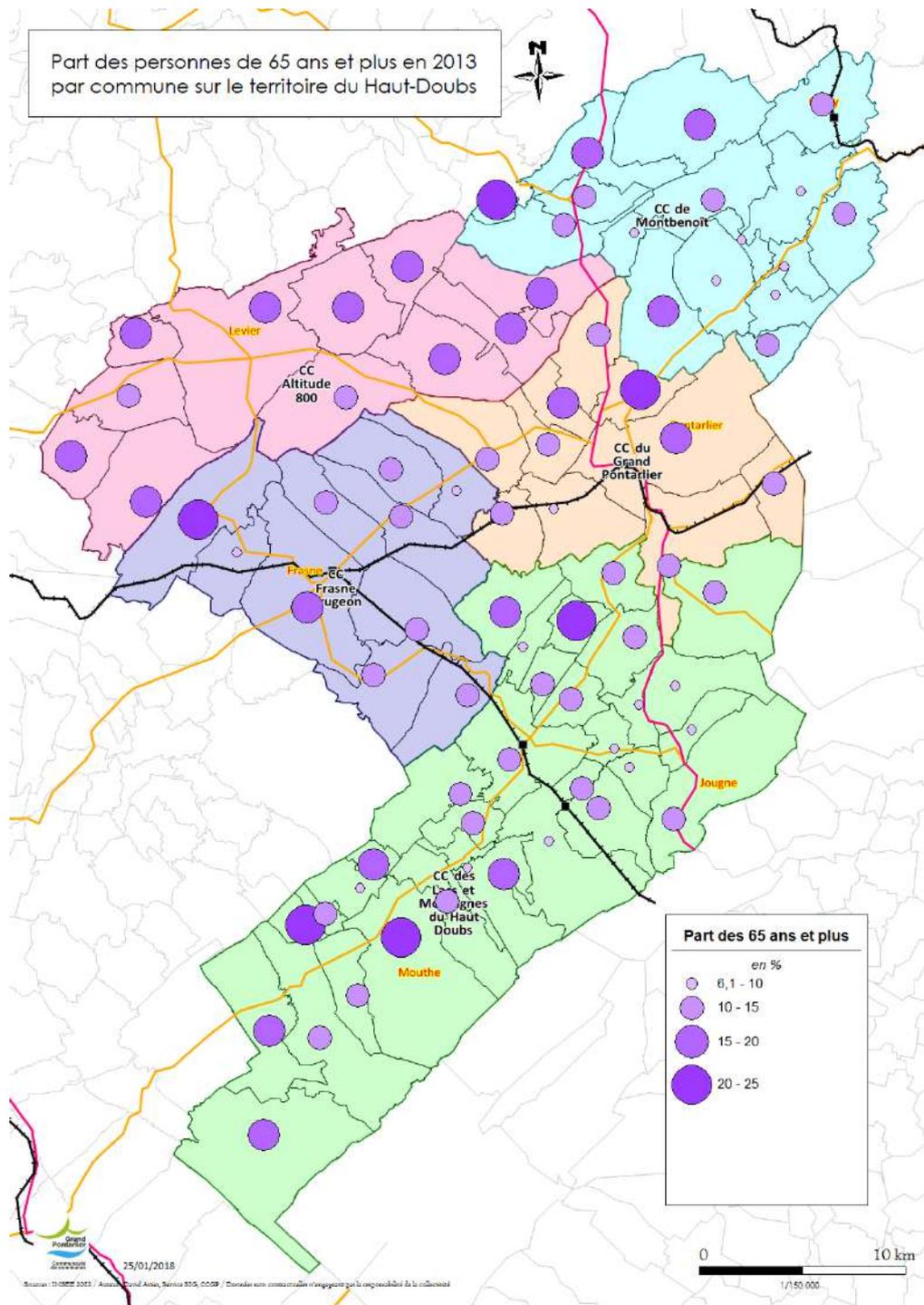
Tableau – Population par tranche d'Age– Livre blanc démographie PAYS

Total Scot Haut-Doubs	Hommes	%	Femmes	%	Moyenne région H	Moyenne région F
	27958		28456		576826	596614
0 à 19 ans	7566	27.1	7344	25.8	25.8	23.5
20 à 64 ans	16794	60.1	16257	57.1	59.0	56.5
65 ans et +	3568	12.8	4855	17.1	15.2	20.0

Tableau – Population par sexe en 2011– Livre blanc démographie PAYS

Des personnes plus âgées

Les personnes âgées sont localisées sur les territoires indépendamment des circulations et des influences professionnelles (important sur CCA 800).



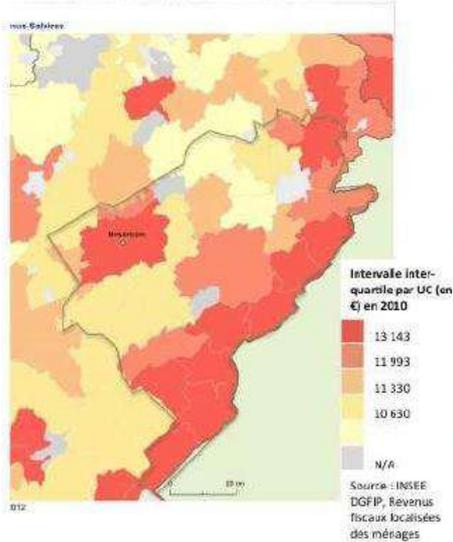
Carte SIG – INSEE 2013 – plus de 65 ans –

Des écarts de revenus très marqués entre ménages

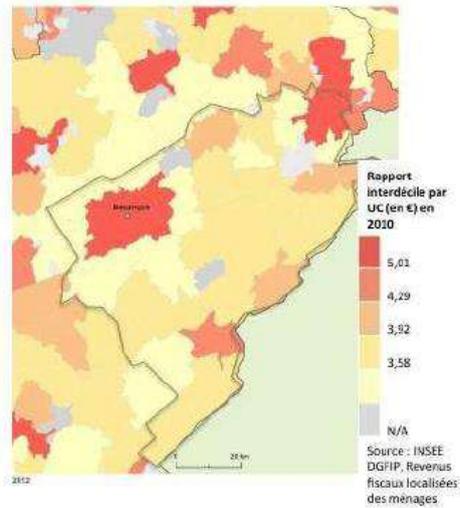
Les ménages précaires sont moins nombreux que dans le reste du territoire.
Les écarts sont très forts entre riches et pauvres.

Des écarts très forts entre les plus riches et les plus pauvres sur certains territoires

Intervalle inter-quartile par Unité de Consommation 2010

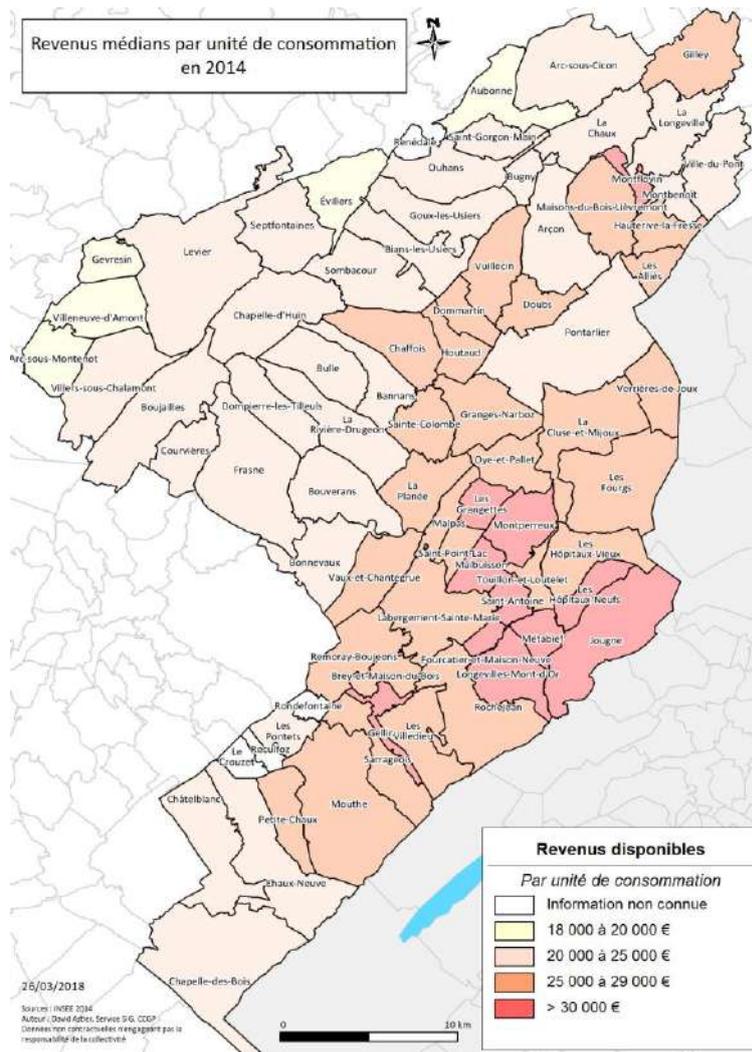


Rapport interdécile par Unité de Consommation 2010



Source : Plan département de l'habitat

La carte des revenus médians montre que les communes dont les habitants sont les plus riches se situent massivement près de l'axe distribuant la frontière suisse. Dans ce secteur où près d'une personne sur trois travaille en Suisse, les revenus des frontaliers augmentent en fonction du cours du franc suisse.



Des ménages plus petits

Le nombre de ménages d'une ou deux personnes s'accroît davantage dans notre région : 68 % des ménages sont désormais composés d'une ou deux personnes. D'autre part, le nombre de ménages de trois personnes ou plus diminue plus rapidement.

La taille des foyers (environ 2.1/ habitation), qui ne cesse de baisser, est un élément acteur du besoin de logement. »

	1975	1982	1990	1999	2006	2011
CC Grand Pontarlier	2.9	2.7	2.6	2.4	2.3	2.2
CC Montbenoit	3.4	3.2	3.0	2.8	2.6	2.6
CC Frasnè-Drugeon	3.3	3.0	2.9	2.7	2.6	2.5
CC Altitude 800	3.3	3.1	2.9	2.6	2.5	2.5
CC Mont d'Or 2 Lacs	3.1	2.8	2.6	2.5	2.4	2.3
Total Scot Haut-Doubs	3.1	2.8	2.7	2.7	2.4	2.4
Moyenne Franche-Comté	3.0	2.8	2.6	2.4	2.3	2.2

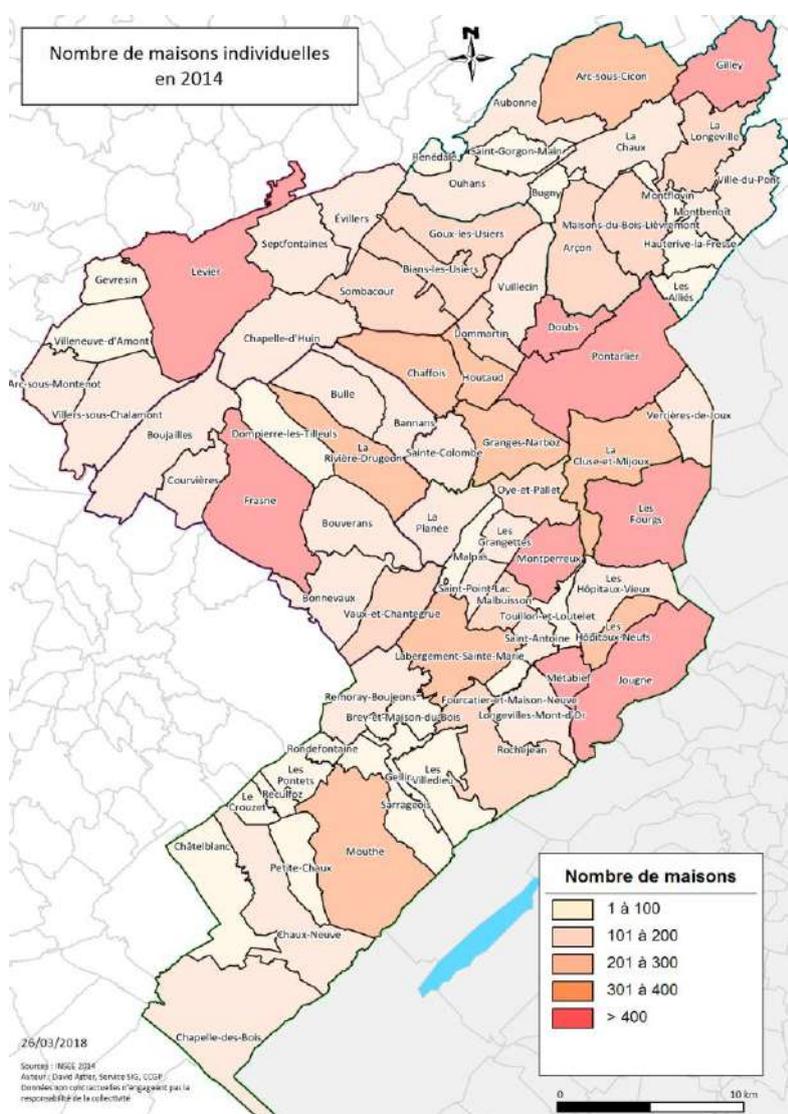
Tableau – Livre blanc PAYS– taille des ménages –

2 / Habitat

Le logement est une thématique transversale qui concerne aussi bien les solidarités avec les hommes, dans son approche des parcours résidentiels pour les plus défavorisés, que les solidarités avec les territoires, compte tenu du rôle structurant de l'habitat en termes de services et d'équipements collectifs.

2.1 Le parc existant

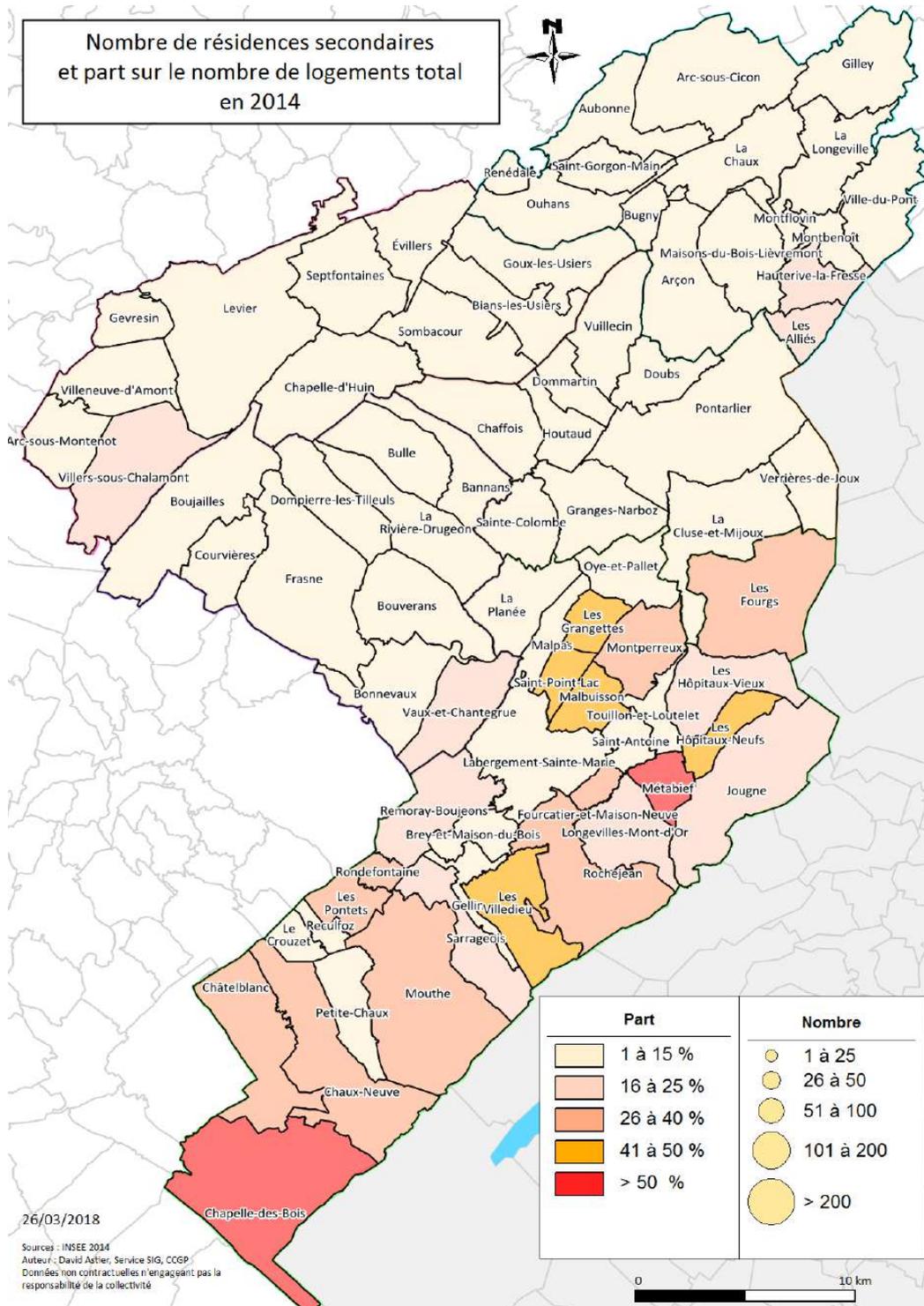
Un parc diversifié



Carte- Répartition des maisons individuelles

Un parc touristique en souffrance

Enfin, le parc de résidences secondaires est particulièrement présent dans les CC des Hauts du Doubs et du Mont d'Or.

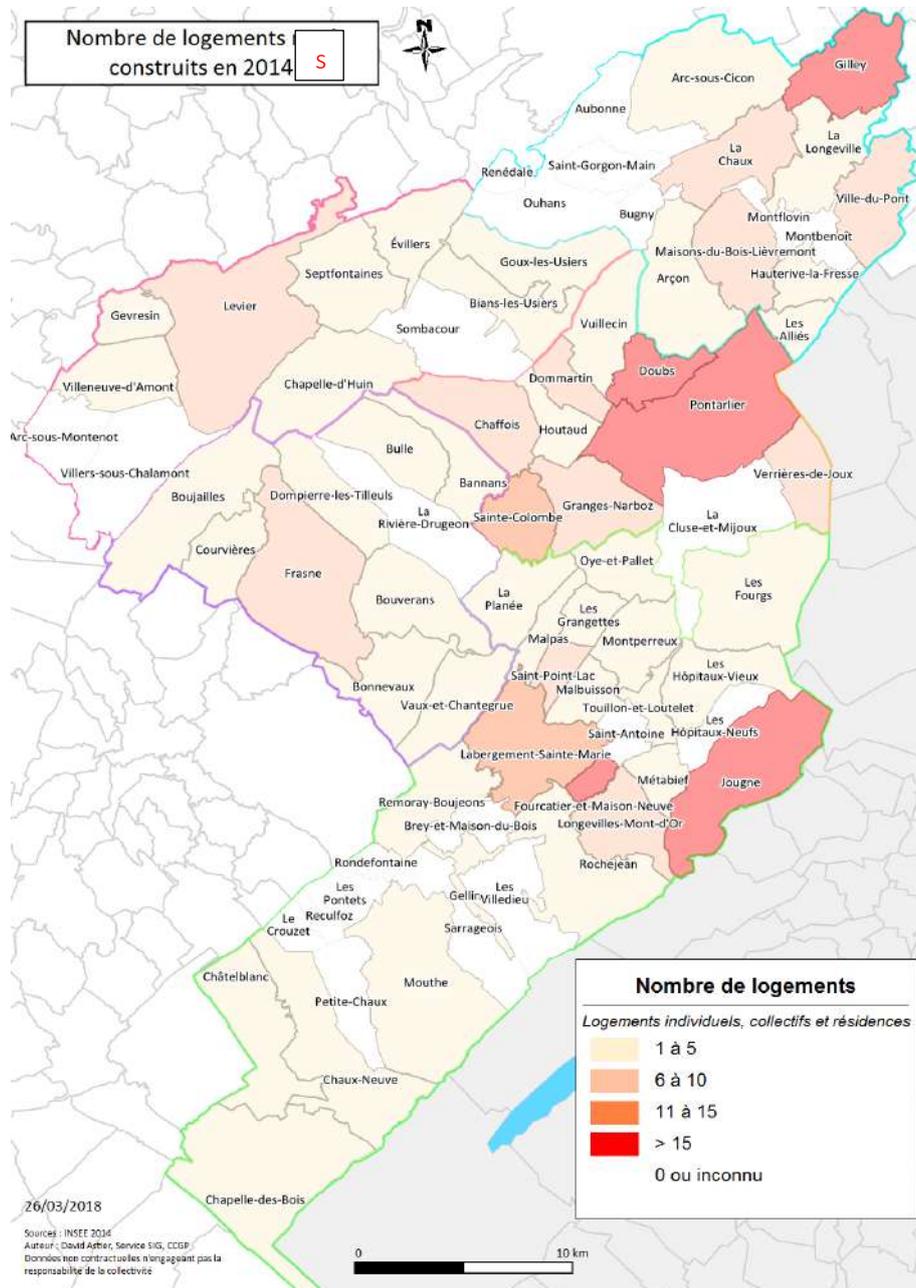


Carte – Nb et part de résidences secondaires – 2014

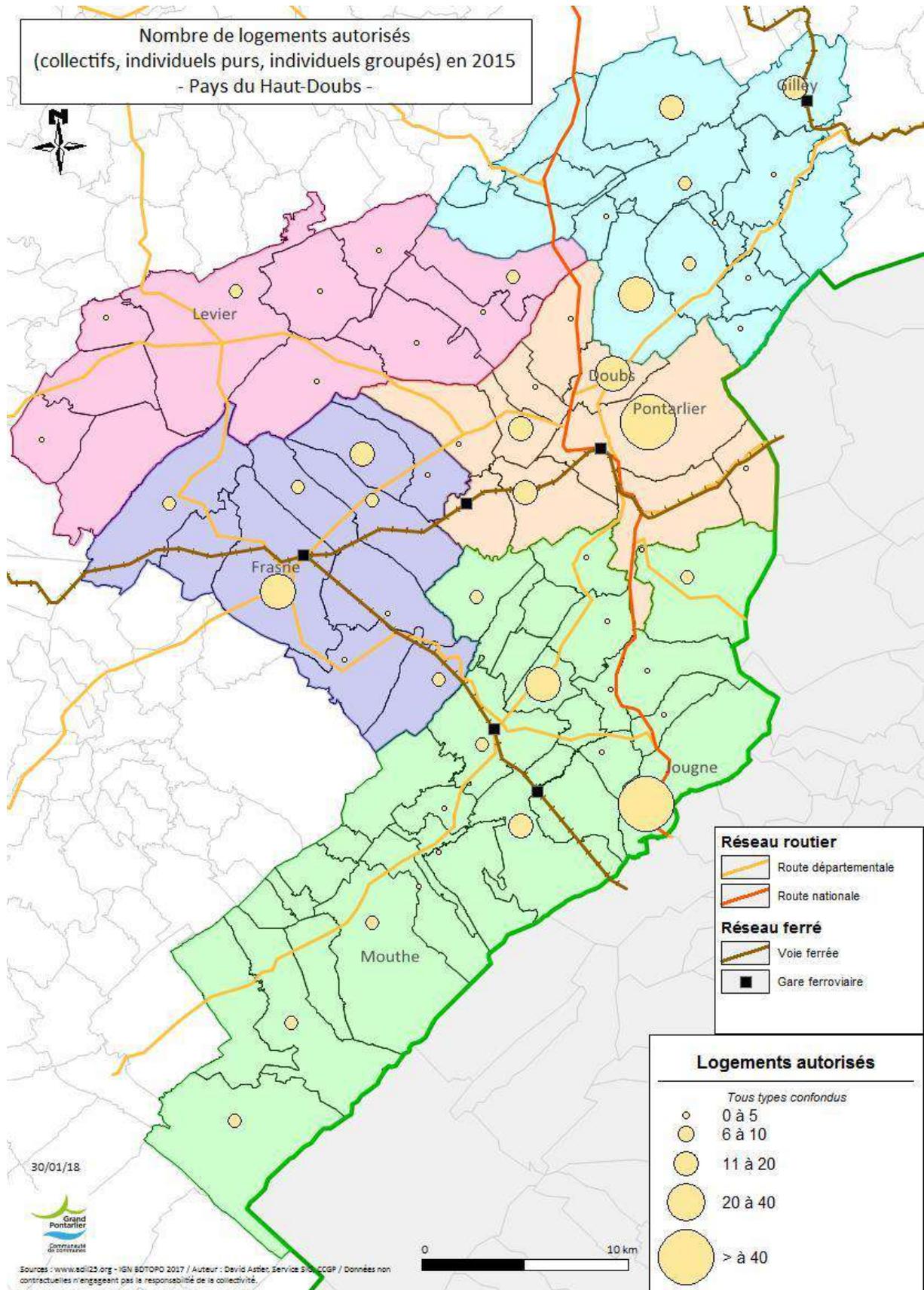
Un dynamisme de la construction

Le Haut Doubs jouit d'un taux de construction dynamique avec néanmoins des disparités entre secteurs : taux de 2,2% pour la CC de Montbenoît contre 1,2 à 1,3% pour les CC du Grand Pontarlier et des Hauts du Doubs (moyenne départementale) et 1,6% pour les 3 autres EPCI.*

* période de référence 2005-2014 - logements commencés - source sitadel 2



Carte- Répartition du Nb de logement neufs en 2014



Carte– Logements autorisés en 2015

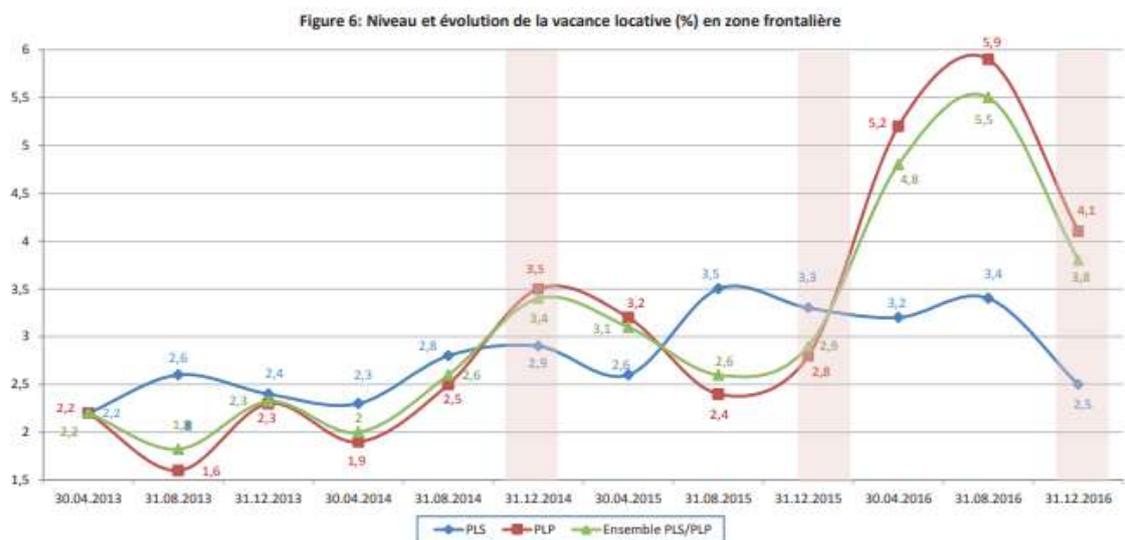
Une vacance relativement faible

En termes de vacance, le parc immobilier affiche un faible taux (6,7%) soit plus de 2 200 logements vacants sur 33 500 logements. Bien que toujours en dessous de la moyenne départementale (7,9%), les CC Altitude 800 et Plateau de Frasne présentent les taux de vacance les plus importants du secteur (7,6%). A l'inverse, les CC des Hauts du Doubs, Mont d'Or deux Lacs et Montbenoît ont des taux de vacance faible (entre 5,7 et 6,2%, soit près de 2 points en dessous de la moyenne départementale). Pour la CC du Grand Pontarlier, le taux est de 7,2%, ce qui représente 950 logements vacants dont 770 se situent sur la ville de Pontarlier.

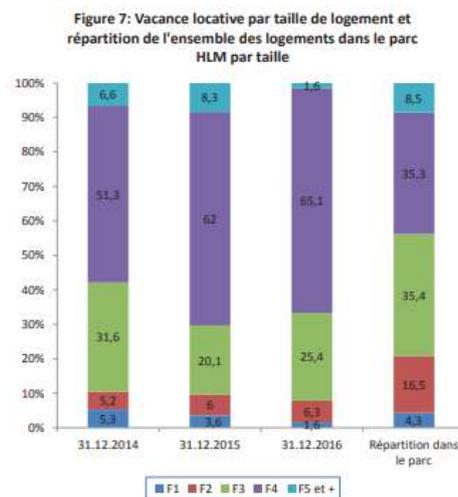
A noter :

La ville de Pontarlier est engagée dans le PLUiH de la CCGP et a inscrit une OPAH dans son programme politique 2014-2020.

Le taux moyen de la vacance locative dans la zone frontalière, tous types de parcs confondus, passe de 3,4 % en décembre 2014 à 2,9 % en 2015 et à 3,8 % en 2016



Graphique ADIL– vacance locative en zone frontalière – 2013/2016



Graphique ADIL– vacance locative par taille de logement en zone frontalière – 2014/2016

Un parc de qualité moyenne

La qualité du parc de logements se situe dans la moyenne départementale bien que la part du parc privé potentiellement indigne, demeure relativement importante dans les secteurs d'altitude 800 et de la CC des Hauts du Doubs (respectivement 2,4% et 3,1% pour une moyenne départementale de 2.1%)**. D'une manière générale, il y a peu de copropriétés fragiles sur le territoire du SCOT, sauf pour la ville de Pontarlier.

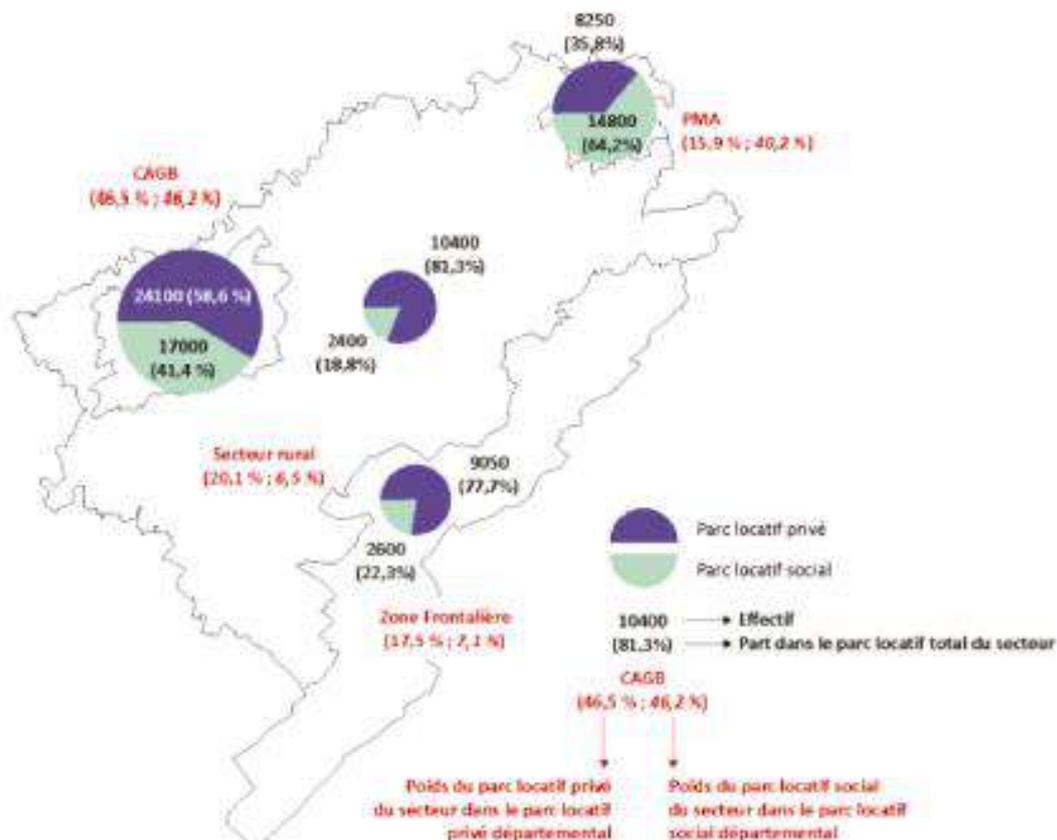
** source DGFip/Filocom/CD PPPi

Un parc locatif social insuffisant

Le parc locatif est peu présent sur le territoire du SCOT (entre 20 et 25%), hormis sur la CCGP (43%). Le parc social HLM reste rare (6%), il se situe à 87 % sur le territoire de la CCGP. Il peut être qualifié de tendu en raison de sa faible présence face à une forte demande.

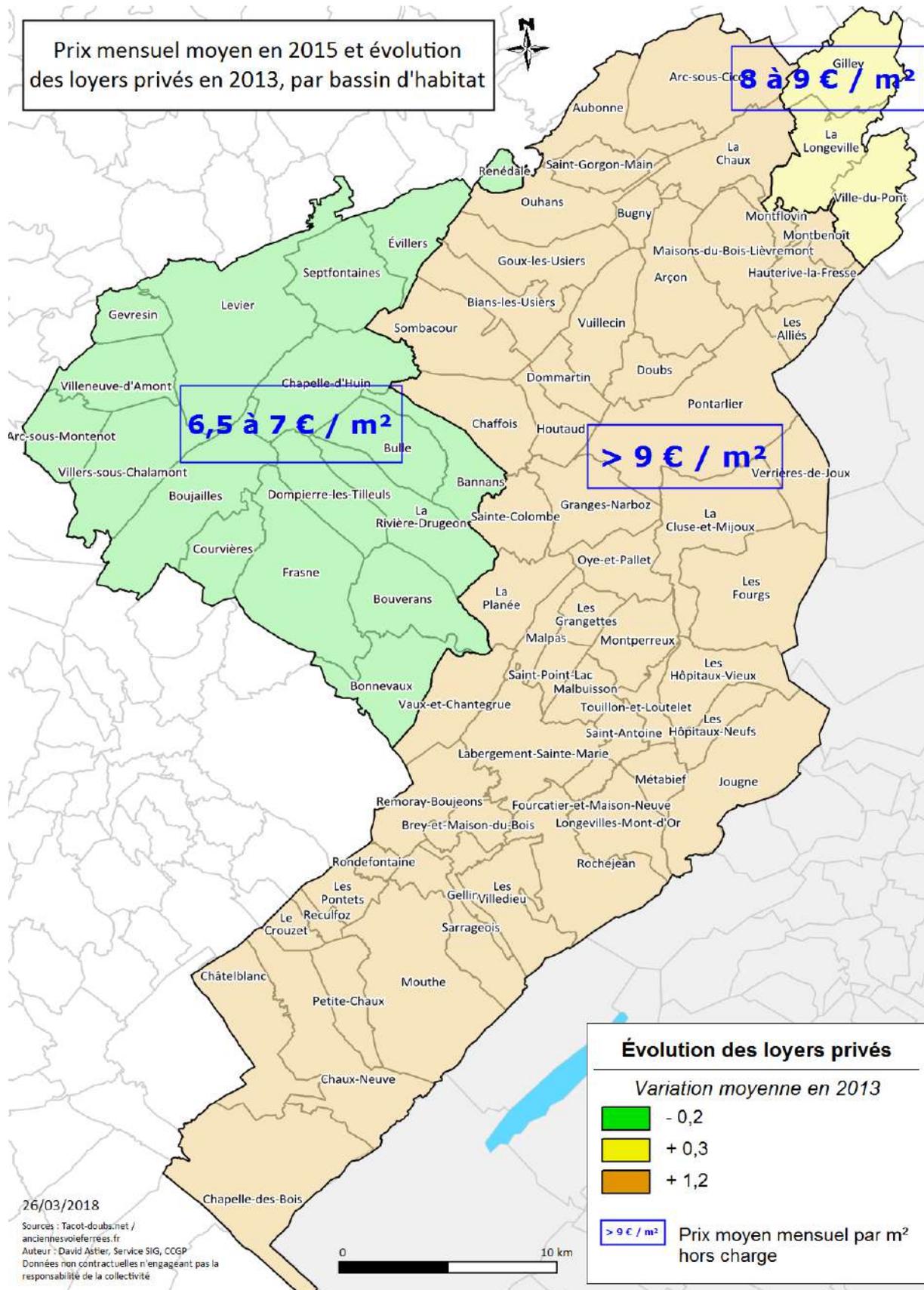
En particulier, les logements sociaux situés dans la CCGP font l'objet d'une forte demande difficile, à satisfaire, expliquant le nombre important de dépôts de dossiers DALO (droit au logement opposable) et de ménages restant à reloger.

A titre d'exemple, 400 demandes de logements sociaux hors mutation ont été recensées sur la CC du Grand Pontarlier en 2015 pour seulement 130 attributions. A noter également le prix du foncier, du logement et des loyers qui sont les plus élevés du département.



Sources : Insee 2009 – GBSD (Groupement des bailleurs sociaux du Doubs) 2011

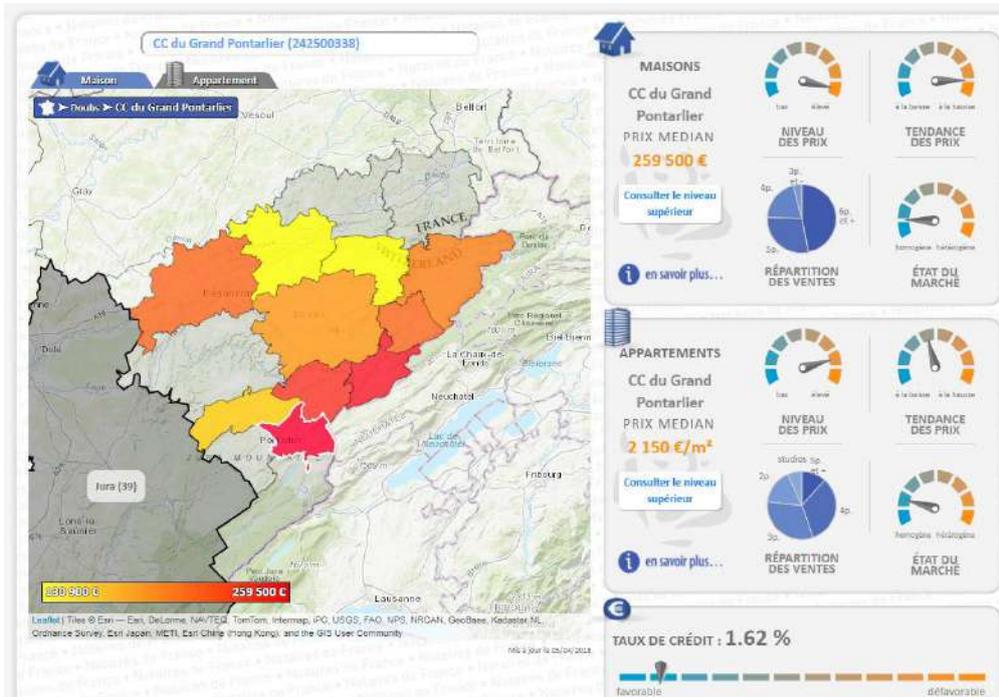
Carte – Part du parc social



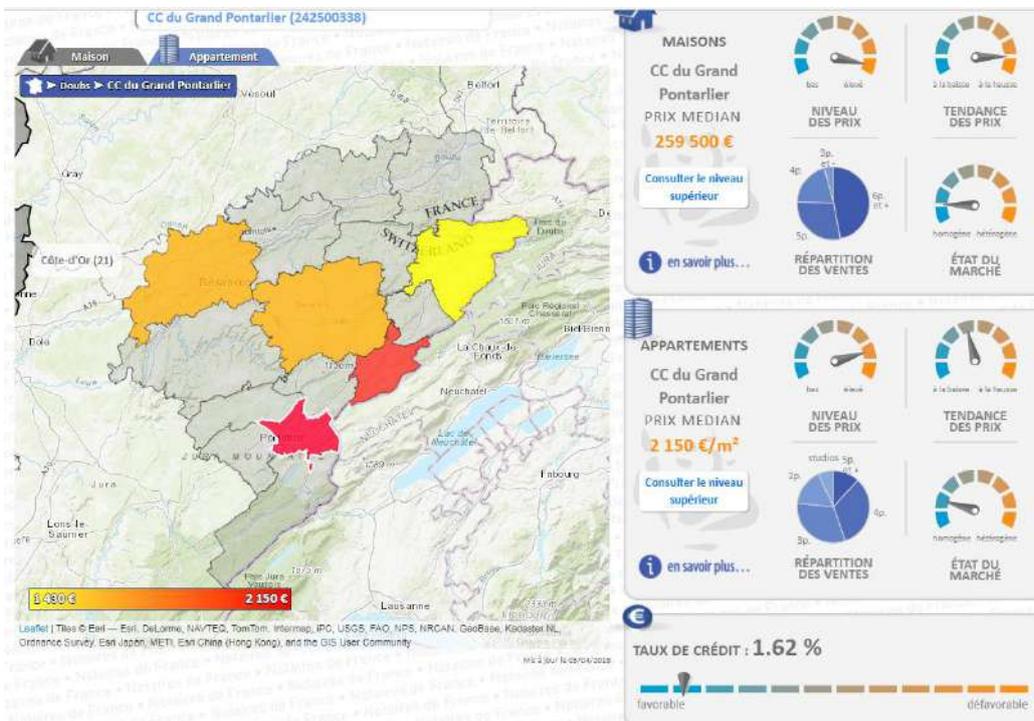
Carte – Evolution des loyers depuis 2013-valeur 2015

Un prix de vente le plus élevé du département

L'offre de prix du secteur (boostée par l'économie frontalière) est inaccessible pour une partie de la population.



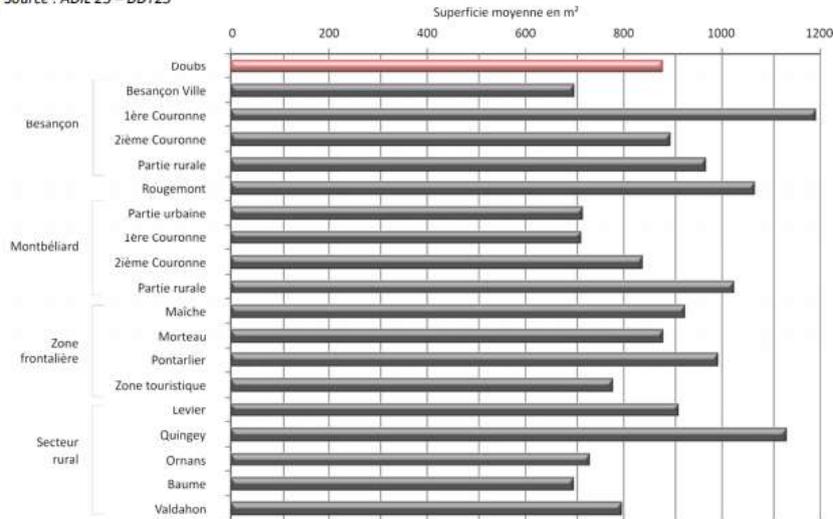
Carte des prix maison - barometre.immobilier.notaires.fr



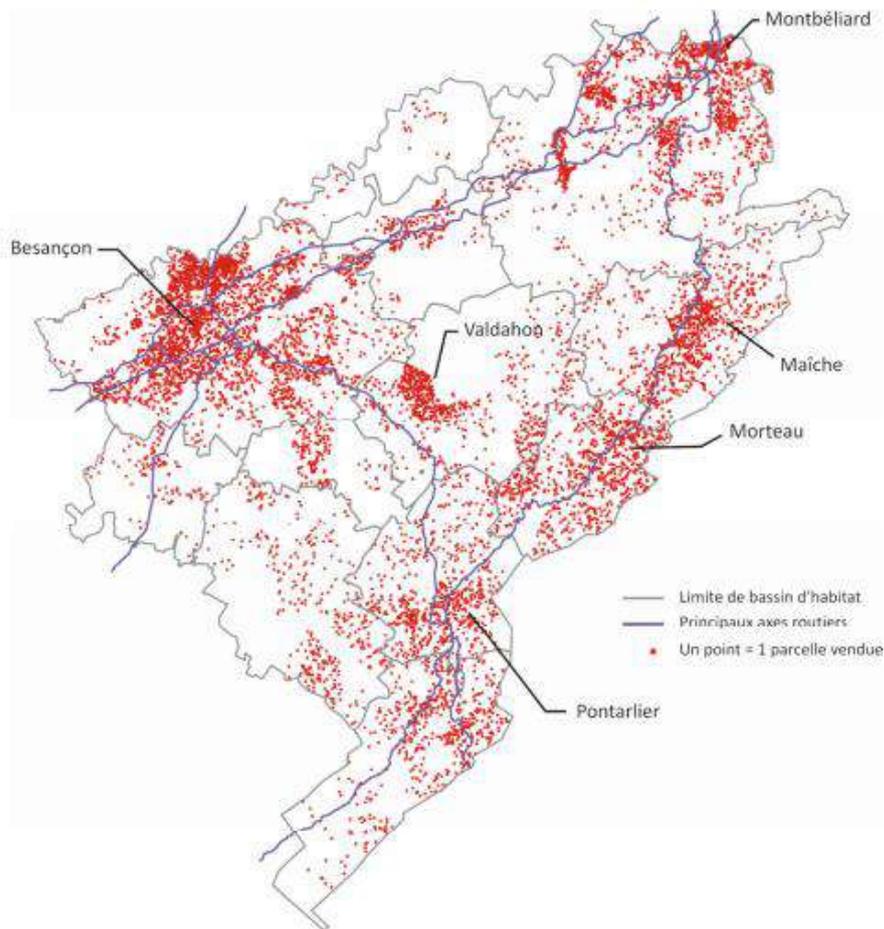
Carte des prix appartements- barometre.immobilier.notaires.fr

Des terrains disponibles et de surface les plus importantes du département

Superficie moyenne des lots selon le bassin d'habitat. Situation 2010
Source : ADIL 25 – DDT25 Figure 19



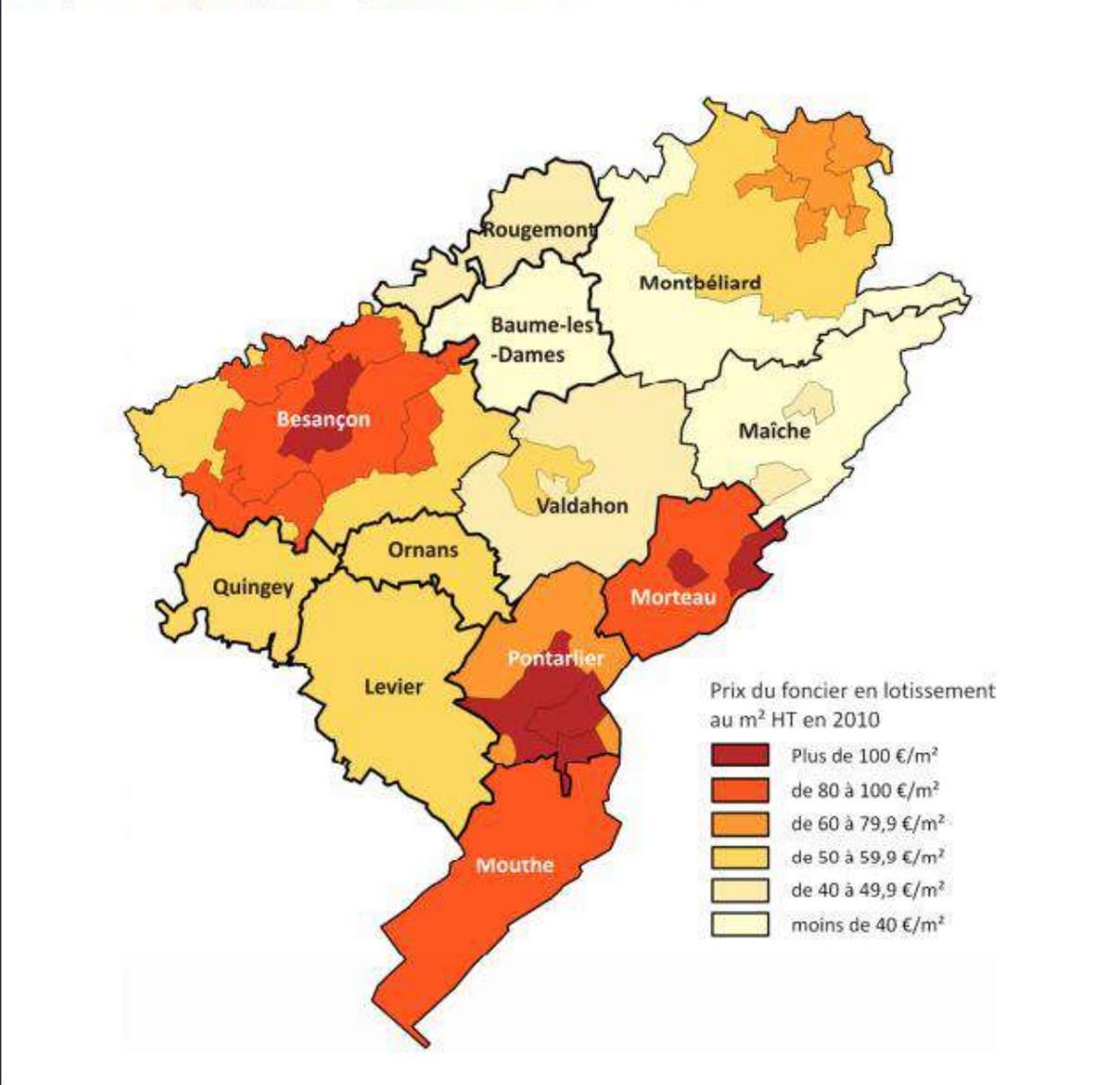
Répartition du nombre lots vendus (9'506) durant la période 1995 – 2010 - Source : ADIL – DDT 25



ADIL du Doubs - Observatoire de l'habitat – Novembre 2011

Figure 20

Surfaces moyennes et prix moyens des terrains disponibles et leurs évolutions par bassin et sous bassins d'habitat au 1^{er} janvier 2011 par rapport au 1^{er} janvier 2010. Source : ADIL 25 – DDT 25



Carte– ADIL - Surfaces moyennes et prix moyens de terrains dispo – 2011

Un secteur en différentes zones – de politique du logement

Le zonage A / B / C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit « Robien ». Il a été révisé depuis, en 2006, 2009 et 2014. Le critère de classement dans une des zones est la tension du marché immobilier local.

En matière de logement, la tension d'un marché immobilier local est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande de logements et l'offre de logements disponibles.

Une zone est dite « tendue » si l'offre de logements disponibles n'est pas suffisante pour couvrir la demande (en termes de volume et de prix).

A contrario, une zone est détendue si l'offre de logements est suffisante pour couvrir les besoins en demande de logements

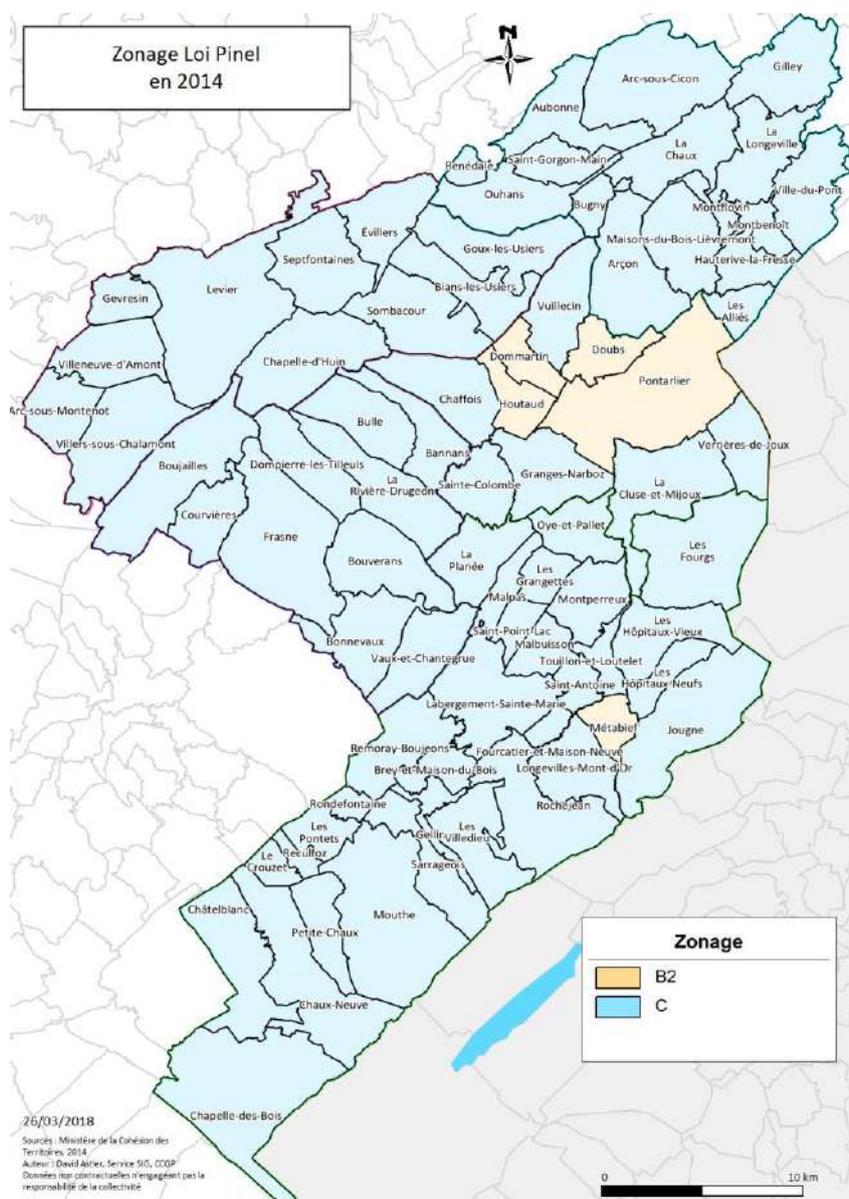
Le zonage A / B / C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

Le zonage A / B / C s'appuie sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales (évolution démographique, etc.), à la tension des marchés locaux et aux niveaux de loyers et de prix.

Le territoire est en zone C et B2

Zone B2 : ville-centre de certaines grandes agglomérations, grande couronne autour de Paris non située en zone Abis, A et B1, certaines communes où les loyers et les prix des logements sont assez élevés, communes de Corse non situées en zones A ou B1 ;

Zone C : reste du territoire.



Carte – Zone Pinel sur le territoire

2.2 Les besoins

Que signifie habiter en 2018 ?

« La notion renvoie

-au premier besoin de l'homme de se protéger,

-à la crise du logement, spécifiquement française

-au dessin de l'homme (et de sa complexité...). Chaque enfant dessine une maison quand on lui demande de dessiner « où habites-tu ? » !

Nous savons tous que l'habitat n'est pas une notion « étanche », chaque habitation est en lien étroit avec son territoire :

Lien physique : voirie, patrimoine, espace extérieur, commerces, services...

Lien physiologique : se faire soigner, se distraire, se rencontrer, s'abriter, se déplacer, travailler...

Lien psychologique : paysage, densité de population et de bâti, équipements, niveaux de vie différents, activités différentes et nombreuses... »

Logement adapté

« La plupart des gens recherchent un logement caractérisé par :

- Adaptation aux besoins et au mode de vie
- Bâtiment « bien conçu » / consommation énergétique
- Services
- Transports
- Végétal

Le parcours de vie « oblige » à changer de logement régulièrement (famille monoparentale, recomposée, logement atypique, étudiant, logement adapté...). Cette nomadisation nécessite une offre plus variée et disponible, (rq AUDAB avec plus de locatif).

Logement en nombre

Pour répondre aux attentes le nombre de logements doit être suffisant.

La France connaît depuis plusieurs années une importante crise du logement à laquelle la Franche-Comté n'échappe pas, même si son impact y est beaucoup moins important que dans la plupart des grandes métropoles. Dans ce contexte, les politiques mises en œuvre par l'État, les collectivités et leurs partenaires, ont pour **objectif de permettre à chaque ménage de disposer d'un logement adapté à ses besoins et à ses ressources et de pouvoir s'y installer durablement.** (..)

Logement abordable

La notion d'abordable est complexe quand on parle d'un logement car elle ne correspondra pas aux mêmes possibles pour un couple au SMIC, un couple de cadres travaillant en France, un foyer monoparental même frontalier...et au même « produit-maison » si l'on parle d'un chalet bois de 300 m² ou d'un pavillon de 80 m²...sans parler du terrain, de son potentiel et de sa localisation !

Que dit-on par abordable ? Comment définir cette notion ? Est-ce une référence financière proche des 30% demandée par les banques donc raisonnable ? Ou faisons-nous abstraction du prix pour définir un investissement durable sur le long terme au vu de critères plus DD ? ou simplement pouvons-nous parler d'offre et énoncer que **le pays du Haut-Doubs se doit d'offrir un logement à tous**, tout en incitant au juste prix !

Les possibles actions locales à mettre en place (en particulier sur le foncier) sont détaillées dans le chapitre suivant.

L'habitat sur le lieu de travail

« à un moment, on a incité les agriculteurs à sortir des communes pour éviter les contraintes de voisinages avec la possibilité de construire un habitat en lien avec les fermes. Les élus énoncent des contraintes lourdes pour leur collectivité : raccordement à l'eau, l'électricité, le déneigement... et leurs dérives : quelques pavillons, un enclavement du village... La construction de nouveaux hameaux et de leurs contraintes voit le jour !

Les élus énoncent que le métier d'agriculteur permet de ne plus être présent 24/24h sur le lieu de travail et que les lois n'ont pas anticipé ce changement. A l'heure de l'anti-mitige, les hameaux agricoles interpellent ! »

2.3 Les acteurs et les outils

Les partenaires « habitat » des collectivités du Haut-Doubs

CAUE et ADIL

Le projet départemental C@P25 prévoit en parallèle de renforcer les outils de coordination et d'animation pour le maintien dans le Doubs d'une politique dynamique en faveur de l'habitat et du logement. Pour rendre plus efficiente l'action de l'ADIL et du CAUE, il est donc envisagé de créer au début de l'année 2018 un Service public départemental d'information sur l'habitat et le logement, appelé « Maison Départementale de l'Habitat >>», regroupant les deux structures, et dont l'objectif serait double :

créer un guichet unique pour l'information et le conseil des usagers sur l'habitat, le logement et l'énergie, ainsi qu'un centre de ressources au service des particuliers et des élus acteurs du développement local ; optimiser les moyens alloués aux deux organismes par une mutualisation de leurs locaux et de certains personnels, et par la mise en place d'un service d'intérêt économique général (SIEG) soumis à des obligations de service public.

ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Doubs, comme les 79 ADIL du réseau national, est agréée par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL) et conventionnée par le Ministère du Logement.

Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation.

La vocation de l'ADIL est d'offrir gratuitement aux habitants du Doubs un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et une connaissance de l'offre de logements, des loyers.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), l'ADIL du Doubs assure le rôle de Point Rénovation Info Service (PRIS).

ANAH

L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires, de l'Action et des Comptes publics.

Notre mission depuis plus de 45 ans est d'améliorer le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.

Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (Opah). Et opérateur de l'Etat dans la mise en oeuvre de plans nationaux.

Les axes d'intervention sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Les bailleurs sociaux (..) sont désintéressés par le Haut Doubs (vacance faible, peu de turnover...) car leurs fonds sont monopolisés dans les démolitions et restructurations sur Montbéliard et Besançon.

Habitat 25

Office public de l'habitat du Doubs créé en 1919.

Néolia- groupe action logement

Néolia Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) est créée en 1948 à l'initiative des entreprises régionales pour loger leurs salariés.

Idéha

Idéha est une Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte qui gère un parc de 2800 logements sociaux et privés. Le siège social, créé en 1954 à Sochaux, se situe aujourd'hui à Montbéliard, 53, avenue Chabaud Latour. Notre patrimoine immobilier est réparti en Franche-Comté, principalement dans le Pays de Montbéliard et dans le Haut-Doubs. Les activités principales sont la gestion, l'entretien et le développement de ce parc immobilier.

SOLIHA

Association qui accompagne les politiques publiques d'amélioration de l'habitat.

Agence immobilière

Les partenaires « foncier » des collectivités du Haut-Doubs

Agence foncière

L'Agence foncière est depuis 1990 un outil au service des politiques des collectivités du Doubs. Elle répond à une double mission :

Outil foncier du département, l'Agence foncière assure les négociations foncières pour le compte du Conseil Général (routes, collèges, locaux administratifs) et le conseille sur sa stratégie patrimoniale. Elle conseille et assiste gratuitement les communes et leurs groupements pour leurs questions foncières et d'aménagement,

Elle apporte par sa pluridisciplinarité (négociation foncière, urbanisme, droit, aménagement, environnement...) sa contribution en vue de favoriser une politique dynamique d'aménagement et de développement, non seulement pour l'habitat, mais également pour l'aménagement urbain, l'économie ou l'environnement (réseaux humides, aménagement de cours d'eau, itinéraire de randonnées, ...).

Etablissement public foncier

L'EPF Doubs BFC a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité membre lorsqu'elle est prête à lancer son projet. Les intercommunalités membres lui proposent chaque année un programme annuel d'acquisition. Les communes, bien que non membres à titre individuel compte tenu de leur nombre potentiel, peuvent bien évidemment bénéficier des services de l'E.P.F. dès lors que l'EPCI auquel elles appartiennent est membre de l'EPF. Dans certains cas, les communes peuvent adhérer à titre individuel.

L'EPF peut exceptionnellement intervenir pour le compte d'autres personnes publiques, à leur demande, et sur décision de son conseil d'administration. Il peut préempter, uniquement sur délégation du titulaire du droit de préemption et exproprier. L'acquisition de terrain agricole se fera en concertation avec la S.A.F.E.R..

L'action foncière conduite par l'E.P.F. a pour objectif d'accompagner le développement durable du territoire et le renforcement de son attractivité. Il est notamment habilité à intervenir dans le cadre : - des opérations de développement de l'habitat notamment social, du renouvellement urbain, des activités économiques, de la protection des espaces agricoles et naturels périurbains, et les espaces naturels sensibles. Il doit ainsi faciliter la réalisation des zones d'activités décidées par les collectivités, mais également les projets de développement d'un habitat diversifié ou à l'accompagnement de projets ayant de fortes incidences sur l'occupation de l'espace (LGV, nouveaux tronçons routiers, ...). Son concours peut être sollicité pour contribuer à la mise en œuvre des politiques de la Région et des Conseils Départementaux notamment les espaces naturels sensibles ou à la protection des espaces agricoles et naturels périurbains. Il permet également de dégager une véritable stratégie foncière liée à l'accompagnement de projets ayant de fortes incidences sur l'occupation de l'espace (TCSP, nouveaux tronçons routiers ou ferroviaires, ...). L'E.P.F. peut également maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation des projets communaux. Ces derniers sont donc recensés par les structures intercommunales, puis proposés, avec leur avis si elles le souhaitent, à l'E.P.F. L'avis favorable des communes sur lequel l'E.P.F. intervient est toujours requis. En parallèle, il est aussi un outil réactif pour répondre aux opportunités foncières et immobilières qui peuvent survenir au cœur même des villes et des villages. Conformément au code de l'urbanisme, son périmètre d'intervention correspondra au périmètre du territoire des structures intercommunales qui le compose et non à celui des départements.



Les aides aux logements

Sur le territoire du SCOT la politique du logement est pilotée au sein du département sans délégation à ce jour.

Pour les bailleurs sociaux et les communes

4 catégories de logements existent en fonction du niveau de loyer et des ressources des locataires. Ces niveaux dépendent du prêt contracté par l'office HLM ou les collectivités. Ainsi les types de logements portent le nom du type de prêt principal qui les finance :

PLUS- prêt locatif à usage social (références en termes de ressources et de loyer plafond)

PLAI- prêt locatif aidé d'intégration est plus social et destiné à des ménages en difficulté

PLS- prêt locatif social est destiné à des ménages dont les revenus sont légèrement supérieurs aux plafonds du PLUS, le PLS propose un loyer plus proche du privé.

A savoir-Les organismes HLM proposent des logements dits :

PLI- Prêt locatif intermédiaire dont les plafonds sont supérieurs au PLS mais ne bénéficie pas des mêmes aides et n'est pas comptabilisé comme des logements sociaux. (Notamment / loi SRU article 55)

Pour les communes,

Outres les prêts destinés également aux bailleurs il existe :

PALULOS- Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale

Eco-prêt Logement- finance des travaux d'amélioration de la performance thermique des logement sociaux

Pour les privés investisseurs – PB (bailleur)

Prêts, aide de solidarité écologique et avantages fiscaux contractualisés avec l'Etat permettent de réhabiliter et/ou construire du logement social privé

Les aides dépendent des plafonds de ressources des locataires.

LI : logement intermédiaire

LS : logement social

LTS : Logement très social

Pour les privés à faible revenu – PO (occupant)

PTZ : prêt à taux zéro peut être accordé par l'Etat pour construire ou acheter un logement neuf ou ancien en centre bourgs ruraux. L'acquéreur ne doit pas dépasser des plafonds de revenus

PLSA : Prêt Social Locatif Accession en partenariat avec les opérateurs (HLM, Sem ou promoteur privé) accessible sous condition de ressources.

Pour les copropriétés,

Certaines conditions liées à des difficultés et à des procédures spécifiques peuvent permettre de bénéficier d'aides de l'ANAH.

D'autres possibles

Le département du Doubs accompagne à travers des aides et des accompagnements l'adaptation au vieillissement et au handicap. Des opérations telles que « habiter mieux » développées par le département du Doubs facilitent les aides en faveur des plus défavorisés, des propriétaires.

Il existe aussi :

BAR- bail à réhabilitation

IL- intermédiation locative

De plus, de nombreuses autres aides écologiques sont disponibles : crédit d'impôt « vert », éco-prêt à taux 0%, etc

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Pour répondre aux enjeux d'habitat, le Département a engagé l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce document, élaboré conjointement par le Département et l'Etat pour une durée de 6 ans, a pour vocation :

-d'assurer la cohérence entre les différentes politiques de l'habitat,
-de prendre en compte les besoins définis par le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et ceux figurant au schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS),
-de définir les conditions de mise en place d'un dispositif partagé d'observation, en sachant qu'un observatoire départemental est déjà mis en place dans le Doubs depuis que le Département a pris la délégation de compétence des aides à la pierre en 2006.

Approuvé par arrêté conjoint du 19 août 2014, le PDH s'organise autour de 8 orientations :

- permettre aux ménages de se loger en adéquation avec leurs moyens,
- redonner de l'attractivité résidentielle au parc ancien,
- faciliter l'accès des jeunes au logement,
- créer les conditions qui facilitent les trajectoires résidentielles adaptées au 3ème et 4ème âge,
- développer l'offre pour les publics aux besoins spécifiques,

- mobiliser les territoires pour le développement de politiques locales de l'habitat (PLU intercommunal / Programme Local de l'Habitat),
- veiller à la bonne articulation et cohérence entre politique de l'aménagement, politique sociale et politique de l'habitat,
- mettre en œuvre et gouverner le PDH.

Il s'agira de prendre en compte dans votre réflexion le contexte spécifique du bassin d'habitat et les enjeux socio-économiques locaux, le diagnostic établi dans le cadre du PDH ayant mis en évidence pour le secteur frontalier les enjeux suivants :

- la maîtrise des coûts du foncier et de l'immobilier,
 - la maîtrise du coût du logement (loyer et charges) pour permettre aux ménages de se loger à un taux d'effort acceptable, notamment par la production de logements aidés,
 - le développement de politiques foncières permettant de mieux maîtriser le développement résidentiel,
 - le développement de stratégies intercommunales, notamment en matière d'habitat, la lutte contre les conflits d'usage des espaces entre habitat et activité agricole,
 - l'observation des évolutions du territoire dans un secteur impacté par le marché de l'emploi suisse,
 - le soutien au développement des documents d'urbanisme PLU et PLU intercommunaux.
 - L'articulation avec le Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage devra également être assurée (recommandations émises).
-
- Développer des politiques foncières permettant de mieux maîtriser le développement résidentiel
 - Développer une stratégie intercommunale notamment en matière d'habitat
 - Lutter contre les conflits d'usage des espaces entre « habitat » et « activités agricoles »
 - Observer les évolutions du territoire dans un secteur impacté par le marché de l'emploi suisse
 - Soutenir le développement des documents d'urbanisme PLU et PLUi.

Le PLUi, le Plu et la Carte communale...

Les documents de planification, sont des outils nécessaires.

Le lancement des procédures PLUi dans les CC Grand Pontarlier, Frasne-Drugeon et CCA 800 (..) et un PLUI H au grand Pontarlier, est une opportunité pour le SCoT. (..)

Le contenu du PLU fixe uniquement :

Les règles relatives à la nature de l'occupation des sols et à la destination des constructions

La nature des constructions autorisées

La destination des constructions

Les règles concernant les conditions de l'usage des sols

Le règlement du PLU n'est habilité qu'à réglementer les « constructions », leur implantation, leur volume, aspect, hauteur, et non les « logements ». (Rq AUDAB - Sauf pour les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) des PLU qui peuvent aller plus loin)

3 / Espaces publics et cohésion

La facilité du vivre ensemble ne passe pas uniquement par la mixité des logements. Promouvoir des aménagements publics utiles, ouverts à tous permet également de vivre la mixité sociale nécessaire à un équilibre de société.

De plus, la densification nécessaire à un meilleur usage de l'espace, le juste investissement financier au vu des prix du foncier local, demande des espaces mutualisés et des espaces extérieurs de qualité.

3.7 Mixité sociale

Bien qu'entrer dans la loi, la diversité et la mixité sociale sont des notions difficiles à définir. La HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité – rapport sur la diversité sociale d'octobre 2007) définit la mixité sociale de manière large : elle doit être entendue « en termes de niveau de revenu et d'éducation, mais aussi en termes d'origine géographique, culturelle, ethnique, d'âge, de composition familiale, d'appartenance ou de condition physique »

3.8 Des « espaces extérieurs » à conforter

Les espaces extérieurs partagés sont à inventer afin de permettre aux habitants privés d'espaces extérieurs (au vu des contraintes foncières et/ou de possibilité économique) de partager des espaces de vie au grand air. Ce partage est possible au travers d'un ensemble de fonctions extérieures : économie, jeu, sport, repos-détente....

Espaces accessibles à tous :

Aménager un espace avec l'objectif de le rendre accessible à tous favorise un vivre ensemble de qualité assurée.

« Pour être efficace, l'accessibilité d'un territoire doit prendre en compte la globalité des modes de déplacement. » Faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite implique des aménagements spécifiques pour limiter les obstacles :

- Elargissement des trottoirs
- Réalisation de bateaux
- Création de places de stationnement réservées
- Pose au sol de bandes ou plaques podotactiles
- Installation de dispositifs d'annonce vocale aux feux tricolores piétons
- ...

Espace végétalisé :

Devant les problématiques du réchauffement climatique, la prise en compte du végétal dans les aménagements permet de réfléchir à un investissement qualitatif de long terme... parfois à un entretien plus économique et un confort d'usage optimisé.

L'entretien des végétaux peut ne pas être identique en fonction des missions à assurer.

Espace d'eau :

L'eau est essentielle à prendre en compte dans tous les projets d'aménagement. Le cycle de l'eau est essentiel à définir. La qualité de sa présence (ZH, noue, ruisseau, fontaine, jeux...) tisse le lien entre sens et esthétique du projet à mener. C'est un lien nécessaire avec « l'extérieur » du projet

Rôles et fonctions des espaces urbains à respecter :

Rue, ruelle, boulevard, place...sont essentiels au bon fonctionnement d'un village, d'un bourg, d'une ville. La qualité de conception de ces espaces extérieurs assure une fonction, une ambiance, une identité.

Le respect d'un vocabulaire urbain approprié, d'un dimensionnement adapté à l'usage, d'une hiérarchie dans l'organisation générale de ces espaces ... permettent de construire un espace urbain de qualité.

Espaces verts collectifs à réinventer :

Le choix du végétal approprié, d'un dimensionnement adapté à l'usage, d'une hiérarchie dans l'organisation générale de ces espaces ... permettent de construire un espace extérieur de qualité.

D'autres modèles d'espaces verts extérieurs sont à inventer :

-Le modèle du jardin partagé est un possible aménagement qui concilie l'utile à l'agréable.

-« Les Jardins Familiaux sont des groupes de parcelles potagères gérés par une association loi 1901 ou par une section de la Fédération (comité local) et mis à disposition de jardiniers moyennant une cotisation annuelle versée à une association. » Il y a environ 220 jardins sur Pontarlier. Ce modèle est à ajuster aux contraintes et demandes d'aujourd'hui et demain.

- Potager décoratif (les espaces fleuris concilient efficacité et utilité)

- Promenade-lien entre villages (les promenades sont issues de parcours sécurisés piétons-vélo en privilégiant les accès déjà existants comme les anciennes voies ferrées)

- ...

POINTS FORTS (ATOUTS) ET OPPORTUNITES

- Des villages vivants : offre d'animation, d'association importante favorisent le vivre ensemble.
- De nombreuses associations qui font vivre les nombreux équipements des communes.
- Le relief assure une forteresse, une certaine « protection » liée à la difficulté de s'installer et de circuler, mais aussi, de vivre/ aléas climatique ce qui impose un « mieux construire ».
- Un secteur équipé et peuplé.
- Des communes investies dans le périscolaire et la dynamique de services.
- Le renouvellement de la population.
- Le souhait de pouvoir rapidement optimiser leurs équipements et leurs employés communaux.
- La dynamique collective est une opportunité pour construire des projets ensemble.
- La mixité des logements (accession à la propriété, location, typologies différentes...) permet une rotation au sein du village et le maintien de la population. Une offre de logement social privée existante dont un parc public au sein des communes.
- Le potentiel de dent creuse, de tissus lâche est une opportunité pour le cœur de village.
- La tension foncière est une opportunité pour optimiser les investissements.
- Les acteurs d'habitats sociaux sont présents sur des opérations diverses et variées.
- La mise en place de la fibre est une opportunité ? pour la cohésion sociale.
- Les activités commerciales atypiques (regroupement de services, fruitières associées à des productions locales...) permettent le maintien d'une cohésion sociale dans des villages.

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES) ET MENACES

- Le foncier disponible restreint.
- La perte des services dans les bourgs.
- Une inégalité des offres sociales en matière de logement.
- Une inégalité salariale forte due au pouvoir d'achat décalé des frontaliers (il est à noter que la plupart des frontaliers sont ouvriers ce qui rend les données sociales locales complexes).
- Les niveaux de vie différents/ salaires.
- « Le risque de perdre son âme ».
- La demande de services des nouveaux arrivants.
- L'étalement urbain est une menace pour la biodiversité.
- La fermeture des petits magasins de village.
- Des équipements nombreux à entretenir et parfois plus adaptés (terrain de tennis).
- La difficulté de réhabiliter les vieilles fermes locales au vu de leur surface, de leur mise en œuvre et de leur orientation. La non adaptation facile du fait d'une fonctionnalité décalée et du volume des fermes locales Les fermes locales pourtant très spécifiques (à souleret, type pastorale/Morteau ou de type Haut Jura) sont facilement démolies
- Le patrimoine local est vécu comme une contrainte.

LES ENJEUX

- être en cohérence avec les objectifs des volets habitat des PLUi en cours / à défaut de PLH- Plan Local de l'Habitat, du PDH - plan départemental de l'habitat 2014-201, du PDALPD - plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2012 -2016, du SDAGV - schéma départemental d'accueil des gens du voyage et du SOSMS - schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2013-2017 ;
- Respecter le paysage et l'existant, « un refuge au milieu des métropoles »,
- Maîtriser l'étalement urbain (densification, reconstruction après démolition et réhabilitation),
- Assurer la quantité et la qualité d'eau nécessaire aux habitants.
- Privilégier les circuits courts et sains/ habitation- cadre de vie- alimentation...
- Développer un parc de logements abordables
- Concentrer l'effort de développement du parc de logement sur la commune de Pontarlier.
- Mobiliser des logements vacants pour le développement de résidences principales.
- Adapter le parc- lancer une dynamique sur l'existant !
- Prévenir les risques de dégradation des copropriétés fragilisées,
- Promouvoir la mixité,
- Améliorer le parc existant,
- Inciter à la qualité urbaine, énergétique et environnementale,
- Maîtriser l'étalement urbain
- Densifier
- Réhabiliter
- Reconstruire
- Respecter le paysage et l'existant !

Déplacement et mobilité

La problématique de la mobilité concerne à la fois la maîtrise des déplacements, l'utilisation économe de l'énergie, la limitation des nuisances, la réduction des gaz à effet de serre, l'aménagement équilibré des territoires, l'amélioration du cadre de vie des habitants, la garantie de la mobilité des personnes, le développement économique (transports de marchandises) et la sécurité publique.

« L'homme par nature est un « constructeur mobile »

L'homme (..) va créer des moyens de déplacements permettant d'aller d'un lieu à un autre – dans un premier temps de son habitat à son travail afin de satisfaire ses besoins physiologiques.

Les déplacements se font à pied, puis avec le train, la voiture, le vélo, le bateau, l'autobus, la fusée, le camion, l'avion, le scooter, la montgolfière, la moto

Le SCoT scrute les déplacements entre activités de vie dans le territoire et au-delà.

Les équipements (habitat, lieu de travail, mairie, école, station d'épuration, station de traitement de l'eau, bibliothèque, piscine...) se structurent dans les lieux de vie, en centralité puis au gré de l'évolution démographique ; ils s'étalent de préférence le long des voies de circulation.

Avec l'explosion de l'automobile dès les années 1960, l'étalement atteint alors une autre échelle et change de forme : il n'est plus linéaire et structuré selon les axes de transport en commun, mais devient multidirectionnel et diffus.

Des calculs confirment que l'installation d'une famille en périphérie est toujours plus avantageuse financièrement car le prix de l'essence (qui augmente peu) n'arrive pas à compenser les différences du prix du foncier. L'étalement urbain n'a jamais pu être contraint indirectement...

Alors que les déplacements sont multidirectionnels et diffus, on cherche aujourd'hui à les optimiser en incitant au transport collectif. Presque inexistant sur notre territoire (hors Pontabus, trains, cars) les alternatives (transport à la demande, auto partage, covoiturage, autostop...) sont plébiscitées par les instances locales. »

Organisation spatiale dispersée

La localisation de l'habitat dispersé, la localisation des services centrés et la localisation du travail éparpillé contribuent au choix du tout voiture.

A noter, les lieux de travail ne sont pas concentrés mais dispersés. L'organisation spatiale Suisse n'est pas similaire à la nôtre. En effet, chaque village peut être relié via une autoroute et, a donc sa ZA...

Les choix de localisation de l'habitat fondent l'organisation des services associés (crèches, écoles...) et indirectes (supermarché, lieu de culture, de sport...). Sur le secteur du Haut-Doubs, la ville centre PONTARLIER draine les services et, est un des rares passages (RN 57) « naturel » vers la Suisse lieu de travail pour le tiers des salariés...

Sur le Haut Doubs, le nœud de circulation est concentré dans la ville centre. La faiblesse des équipements routiers et le fort trafic forment des bouchons matin, midi et soir en entrée et sortie de ville.

Il est à noter que les horaires Suisse sont échelonnés et que le travailleur Suisse n'est pas au 35 h ni à 5 semaines de vacances. Les vendredis (hormis les jours de jeûnes et de vacances scolaires) ne sont pas différents des autres jours...

Le trafic RN 57 est affecté par le « Trafic vacances » liant l'Est de la France aux Alpes via la Suisse.

« La voiture, un état d'esprit ou un mal d'époque ? »

En 2011, 78 % des habitants du pays utilisent un véhicule, 12% la marche à pied, 6% ne se déplacent pas, 3 % un deux roues et 1% un transport en commun.

Ces chiffres n'évoluent pas ou peu. La place de la voiture est privilégiée.

(..) Malgré la possibilité de prendre les transports en commun, seul les enfants scolarisés (qui y sont contraints) utilisent le train contrairement aux habitudes et/ou contraintes de sa génération.

Les données sur les trajets domicile-travail montrent que seulement 14% des actifs s'y rendent à pied et essentiellement sur la ville centre ou les bourgs.

Localement, les trajets vers les écoles (..) se font en voiture. (..) constat d'« évolution sociétale » ?

La voiture est reine sur le territoire. La densité et les choix des concessionnaires confirment cette analyse. A noter, 9 personnes sur 10 voyagent seules dans leur véhicule. Chaque foyer dispose d'un, voire deux ou trois véhicules. La voiture est un élément de statut social. Par nature, l'homme aime la carrosserie.

M. (..) énonce que sa commune a fait le choix de ne pas laisser trop de place à la voiture afin de privilégier les vélos et les piétons. C'est un choix difficile car les mentalités ne sont pas prêtes.

Les élus constatent que - les discours contradictoires sur les possibles pénuries de pétrole, - le prix du carburant, - les incitations « énergie propre » ... n'ont pas d'influence sur les comportements.

1 / Le réseau routier existant

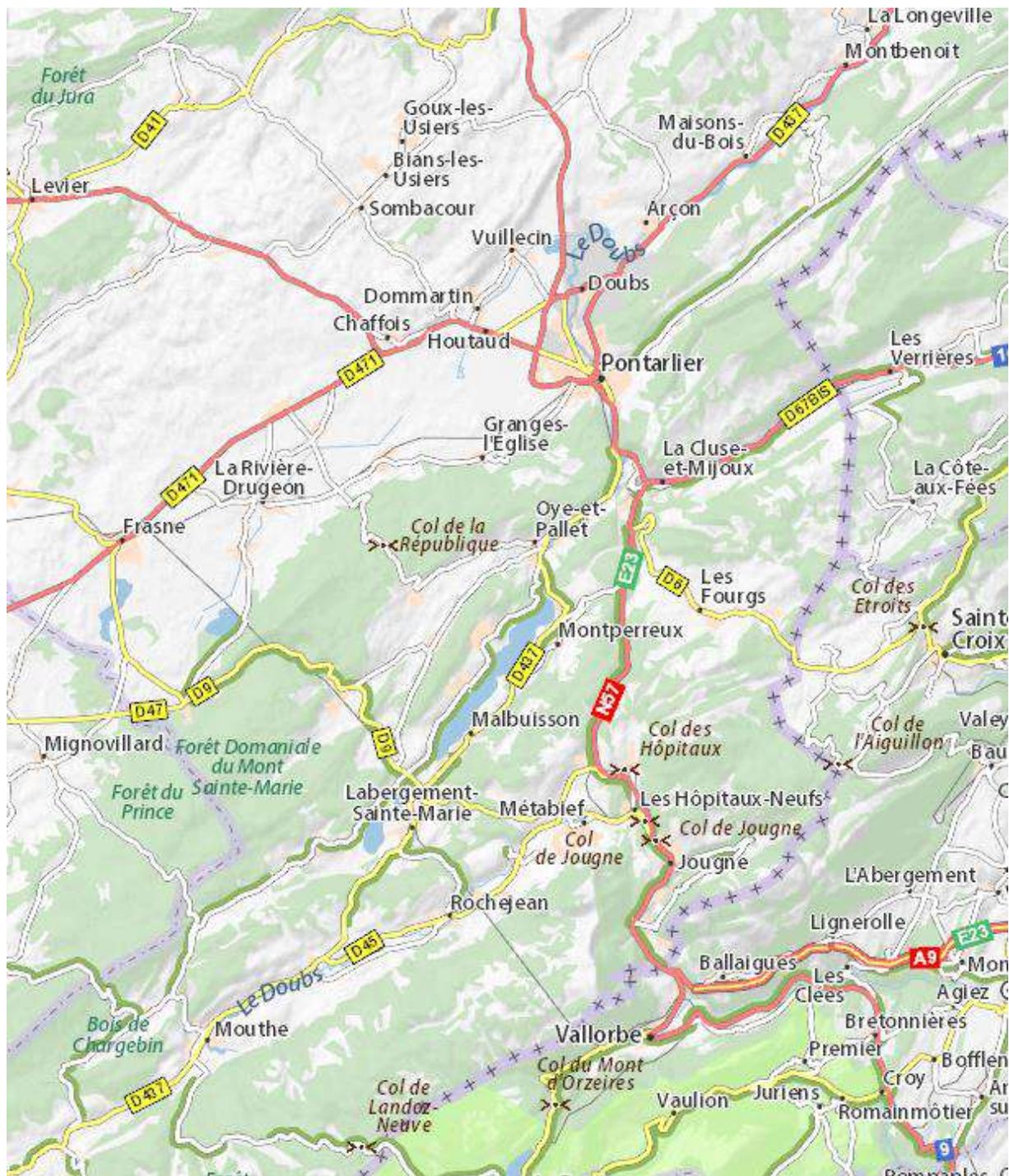
1.1 Les routes

Sur le territoire du SCoT, le réseau routier principal est composé de la route nationale n° 57, des routes départementales n°437, n°72, n°471 et n°67B.

- **RN 57** : La RN 57 est classée Route à Grande Circulation (RGC) et traverse le territoire du SCoT du Nord au sud. Elle connaît une hausse de trafic régulière notamment en période de pointe du soir en jours ouvrables, avec une congestion quotidienne au Sud de Pontarlier (trafic dépassant les 20.000 véh/j). Elle est intégrée au programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) de la région Bourgogne- Franche-Comté qui prévoit la réalisation d'études en vue d'améliorer le franchissement de Pontarlier.
- **RD 437** : La RD n°437 est également classée RGC et assure la liaison en direction de Morteau et Montbéliard. Elle supporte un trafic journalier de 6500 véh/j (données 2012) dont environ 500 PL. Sa partie assurant la liaison Pontarlier, Lac de St Point, Mouthe, Jura, n'est en revanche pas classée à grande circulation. Elle supporte un trafic journalier de 6000 véh/j (données 2010) dont un peu plus de 300 PL jusqu'à Malbuisson. Son trafic décroît progressivement pour ne plus être que de 2000 véhicules/jour à Chaux-Neuve. Cette route a une double fonction : desserte locale et vocation touristique. La RD n° 437 est également classée en tant que « Route à Grande Circulation » à partir de Pontarlier en direction de Morteau.
- **RD 72 et 471** : Les RD n°72 et n°471 assurent la liaison vers le Jura et desservent Houtaud, Levier et Frasne. La RD n°471 supporte un trafic très important de Pontarlier à Chaffois avec notamment la section Houtaud-Pontarlier qui atteint plus de 14 000 véh/j (données 2010) dont presque 1 000 PL. Ce fort trafic s'explique par la présence de la zone commerciale d'Houtaud qui génère de nombreux échanges routiers auxquels s'ajoutent le trafic journalier frontalier et local. Au-delà de Chaffois, les RD n°72 et n°471 supportent respectivement un trafic de 3 700 véh/j jusqu'à Levier et 5 700 véh./j jusqu'à Frasne.
- **RD 67B** : La RD n°67B assure la liaison vers la Suisse via la Cluse-et-Mijoux et les Verrières de Joux. Cet axe est particulièrement encaissé et supporte un trafic de 3 700 véh/j dont 160 PL. Elle comporte une intersection avec la RN 57 qui est particulièrement problématique aux heures de pointe du soir en jours ouvrés.

S'agissant des projets structurants et compte tenu de leur impact sur la politique routière du Département, je tiens à préciser que 7 opérations ont été identifiées au titre du programme des études routières :

- les améliorations ponctuelles de la géométrie de la RD n° 437 entre Pontarlier et Mathay
- le calibrage de la RD n° 9 entre Levier et Boujailles
- le créneau de dépassement entre Arçon et Maisons-du-Bois - Lièremont sur la RD n° 437
- l'aménagement de la RD n° 72 dans la traversée de Houtaud
- le carrefour de la Main RN 57/RD n° 67;
- la déviation de Houtaud, pour laquelle aucune échéance de réalisation n'est actuellement arrêtée
- l'accompagnement de l'opération de l'Etat sur le franchissement de Pontarlier

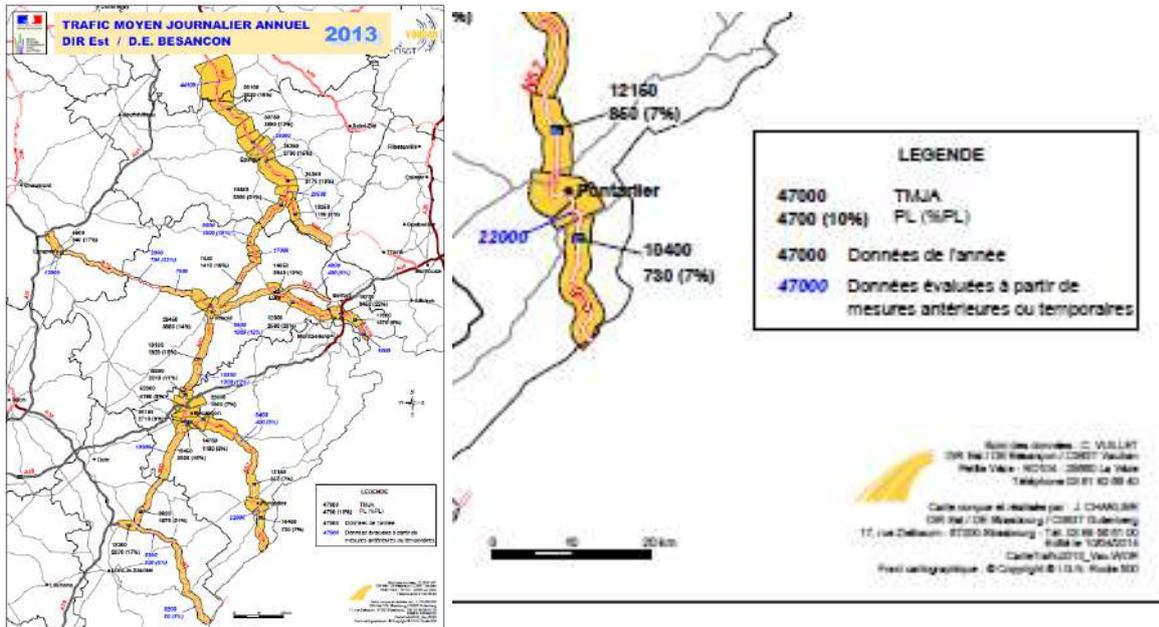


Carte – Michelin

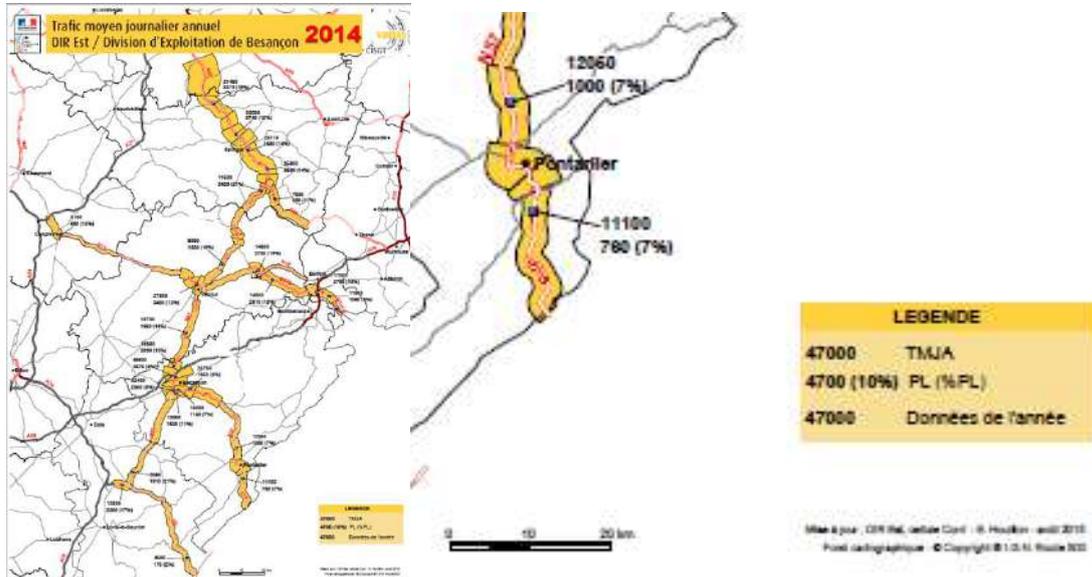
1.2 Le trafic routier

Les poids lourds sont visibles principalement sur la RN 57, les RD72-471 et la RD 437.

Les VL impactent les mêmes axes qui bouchonnent régulièrement aux heures de pointes, les plus de 22 000 véhicules/ jours sur un axe, 2 voies en ville (RN57) congestionnent la circulation.

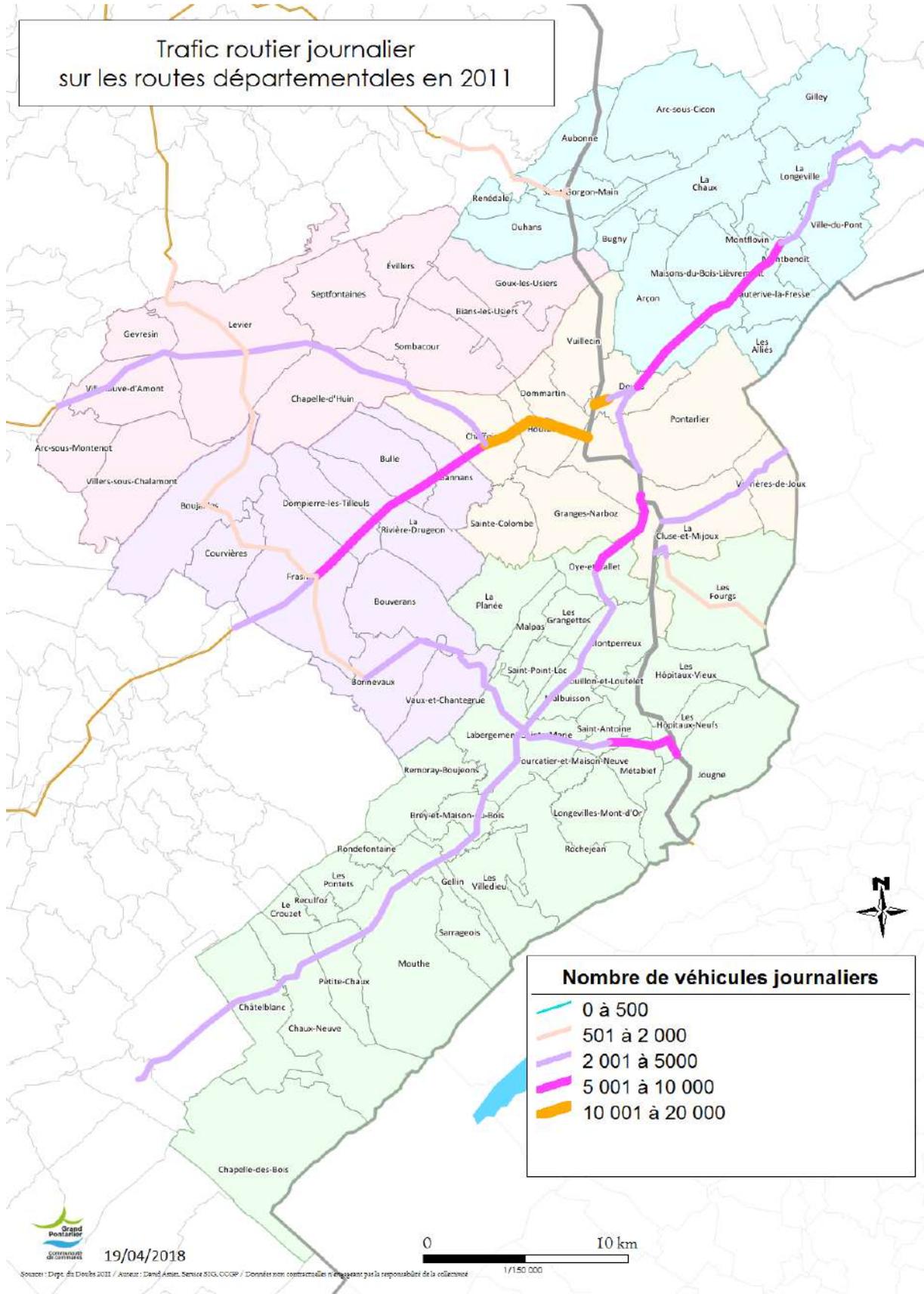


Carte– Dir Est - Relevé du trafic VL (en milliers de véhicules journaliers) – 2013



Carte– Dir Est - Relevé du trafic VL (en milliers de véhicules journaliers) – 2014

Trafic routier journalier sur les routes départementales en 2011



Carte –Trafic routes départementales

1.3 L'équipement et les déplacements des ménages

Les véhicules

Le territoire est suréquipé en VL. Plus de 25 000 VL en 2012 et en évolution croissante. Le nombre de véhicules est important y compris dans les zones rurales. Le 2^e véhicule par ménage est aussi en progression...

En 2011, le parc de véhicules individuels du territoire est de 21 118 véhicules, 53 % des ménages n'en disposant que d'une et 34 % en ayant deux ou plus.

Les déplacements routiers

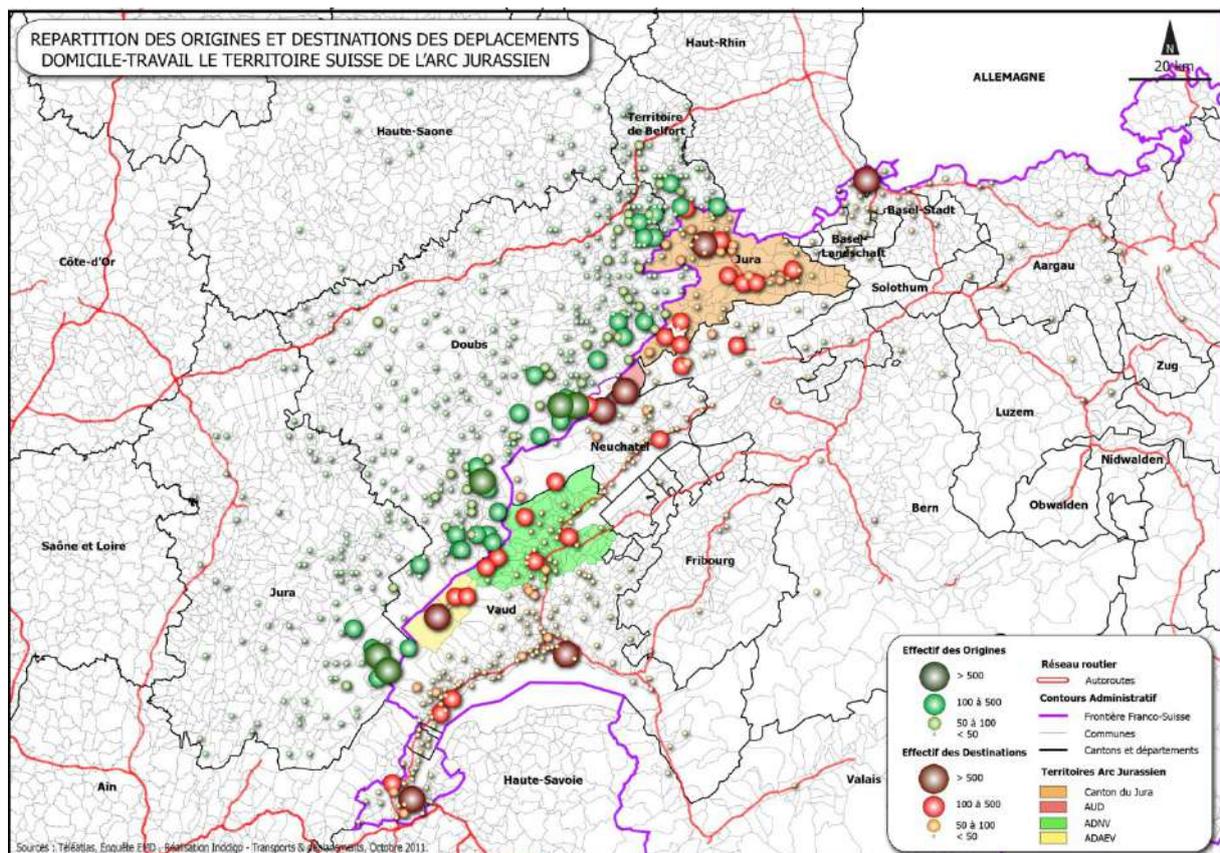
En 2008, 1 801 324 km/jour ont été enregistrés par les habitants du territoire soit 657 483 182 km/an, soit 4,7 distances terre-lune par jour 4,4 distances terre-soleil/an !

Pour se rendre en Suisse voisine, le trajet est supérieur à 1 h / jour. On a coutume de dire que le frontalier compte comme un parisien pour son temps de transport domicile-travail ...

A peine 32 % des actifs travaillent dans leur commune et 25 % en Suisse, ce qui impose des trajets quotidiens. La voiture représente 80% du mode de transport pour aller au travail !

Lieu de travail des actifs résidents sur le territoire

Total Scot Haut-Doubs	Nombre 2011	%
Ensemble	26323	100.0
Travaillent dans communes de résidences	8341	31.7
Dans une autre commune :	17981	68.3
Dans le département de résidence	9886	37.6
Dans autre département de la région	343	1.3
Dans autre région de France	284	1.1
Hors région	7469	28.4



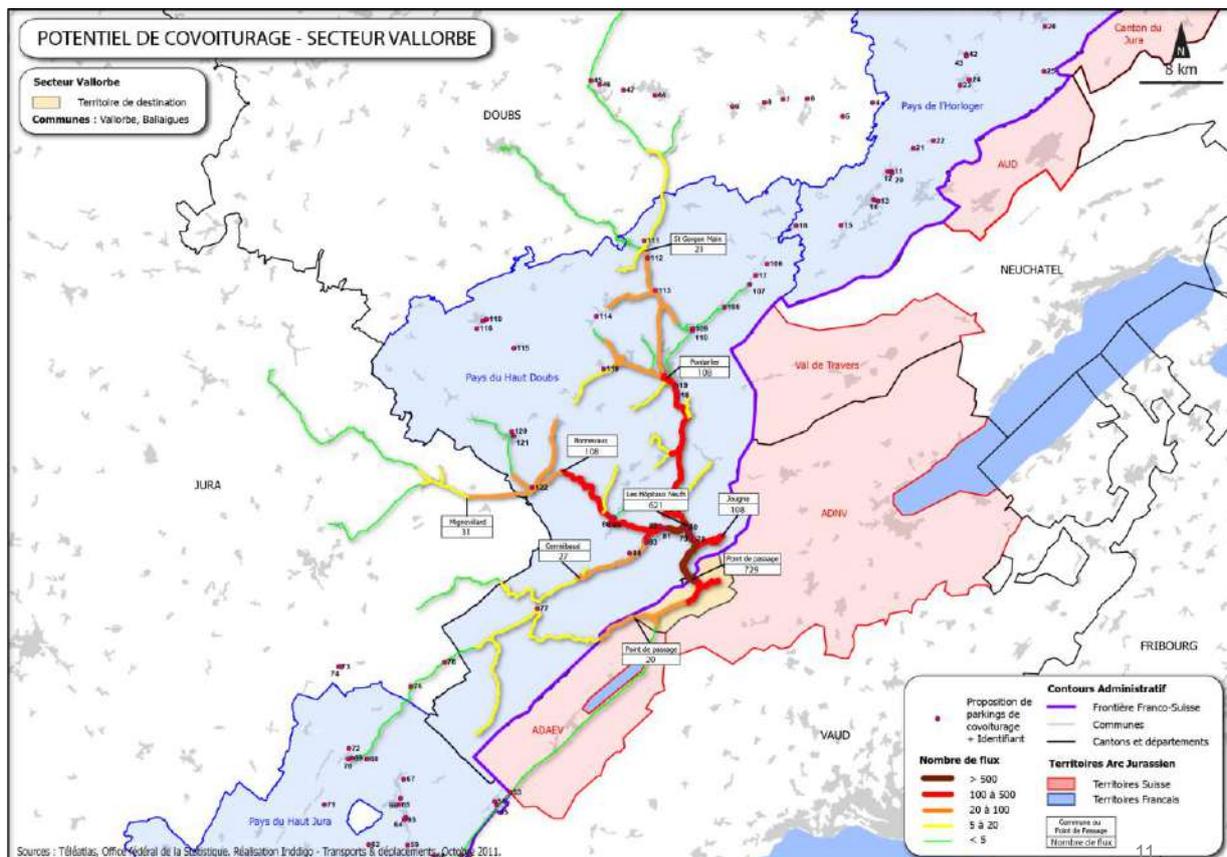
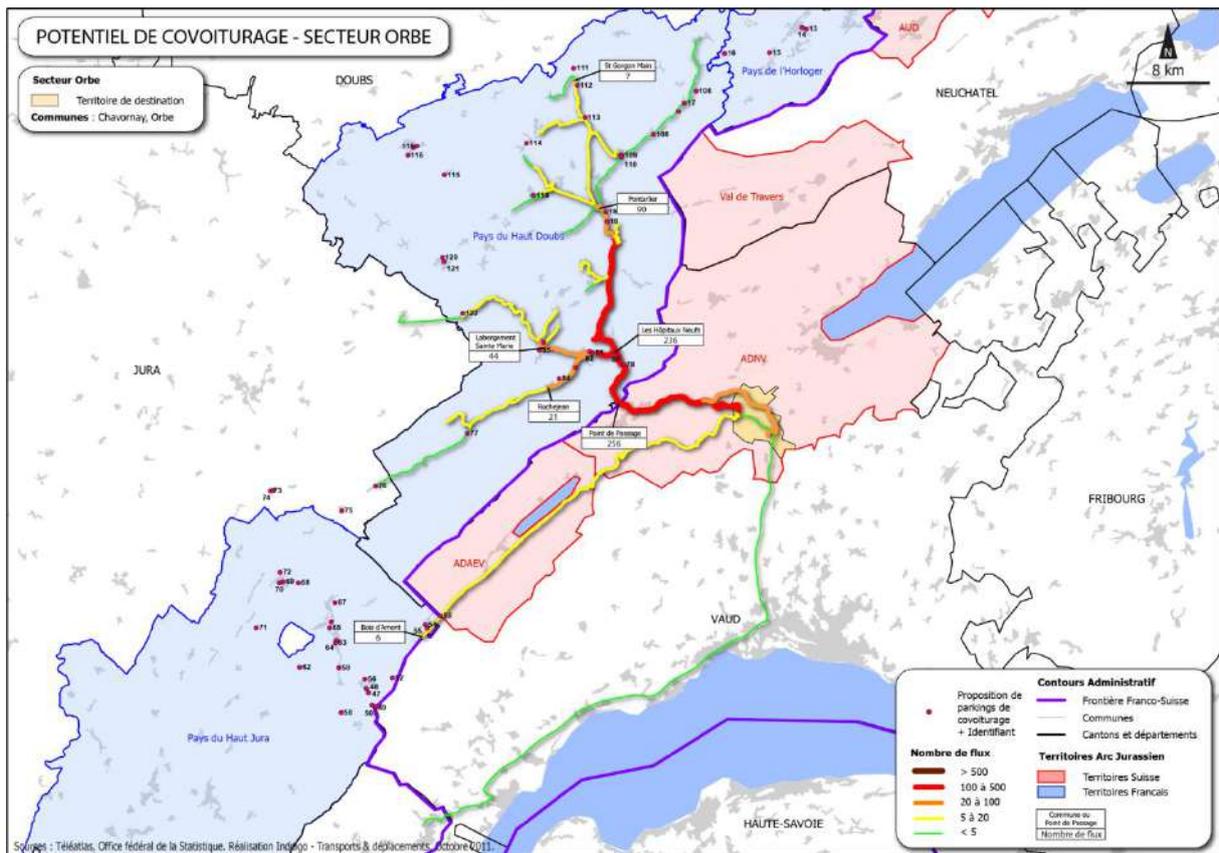
Carte 2 – Origine de destination domicile-travail arc jurassien

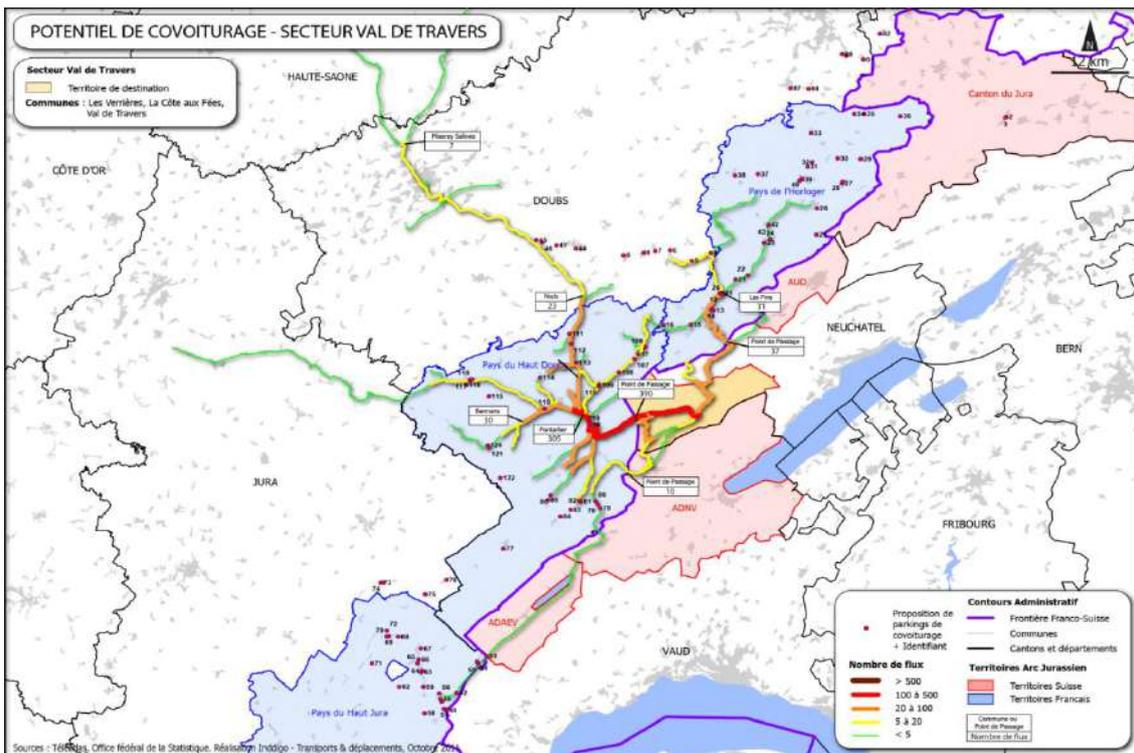
45 000 frontaliers passent la frontière quotidiennement et 98 % en voiture. 90 % des voyageurs sont seuls dans leur véhicule. Le trajet est d'environ 30 km / aller soit 12 500 km/ an/personne. Les déplacements sont éparpillés de part et d'autre de la frontière, les lieux de départ sont répartis et les arrivées également.

En 2008, environ 25.000 véhicules circulent sur le territoire à hauteur de 14.000 km/an soit 3,5 milliards de kilomètres/ an. Cette donnée est en augmentation de 12/15% en lien avec :

- la croissance démographique,
- l'augmentation du nombre de véhicules par ménage,
- l'accroissement du kilométrage compte tenu de l'éloignement des résidents du lieu de travail et lieux de services-commerces.
- Les tendances attendues :
- le nombre de véhicules particuliers en augmentation,
- le recours au véhicule individuel prépondérant compte tenu du faible potentiel de développement des transports collectifs,
- le développement du covoiturage,
- les évolutions techniques des véhicules.

En 2011, en France, 3 % des travailleurs Frontaliers covoiturent avec un potentiel de 15 à 20 %





Carte 5 – Carte potentiel co-voiturage

1.4 Les alternatives à l'autosolisme

Le Covoiturage

Les investissements de l'opération transfrontalière sur le co-voiturage ont un effet sur l'organisation du stationnement, l'utilisation de la plate-forme...

Alors que 1 500 personnes ont opté pour le co-voiturage, 3 000 frontaliers supplémentaires sont arrivés sur le trafic, affectant les bons résultats de cette démarche (...).

Il est à noter que le co-voiturage est choisi pour des raisons de coûts, de convivialité ... Les raisons environnementales sont moindres.

Les horaires décalés et les lieux de travail dispersés sont une difficulté pour le co-voiturage transfrontalier.

Certains élus notent que les habitudes changent. Les anciens frontaliers covoituraient par tradition et/ou par choix financier. Les nouveaux salariés suisses pourraient inciter à reprendre ces habitudes.

Le télétravail

Les possibles alternatives aux déplacements sont : le télétravail, la vidéo-conférence... Il est à noter qu'une salle équipée (vidéo-conférence) est disponible en mairie de Pontarlier.

Il est à noter que si ces axes de développement sont des possibles leviers d'actions, les productions locales ne sont pas très appropriées au télétravail.

Les transports en commun

Les chiffres de la ligne de transport en commun Pontarlier-Besançon sont en augmentation. Cette ligne compte peu d'abonnés 200, mais s'adresse à des pendulaires actifs et étudiants. »

1.5 Les incidences de la mobilité routière

Les GES et la précarité énergétique

Le transport est producteur de 29 % des GES.

Dans le territoire du Haut Doubs, la part du revenu médian consacré à l'énergie pour la mobilité domicile travail est de : 3,0 % alors que la moyenne régionale est de 2.1%

Sur les 66 communes du Pays, 14 se situent à un niveau inférieur de la moyenne régionale, 9 dans le niveau et 43 supérieures au niveau.

Là encore divers facteurs expliquent cette dépense supérieure dans le territoire : absence de transport en commun et recours à la voiture, distance domicile travail très importante, notamment pour les frontaliers (entre 60 et 100 km/jour).

Les accidents

L'observatoire départemental de Sécurité Routière recense sur les cinq dernières années (2011-2015) 270 accidents corporels ayant fait 30 tués ce qui représente 15% des accidents du département. Une étude a été menée, plus fine, fondée sur les chiffres issus de l'observatoire départemental du Doubs. Afin de déterminer les enjeux et spécificités locales, l'analyse statistique a été faite avec pour référence l'accidentologie du Doubs de 2011 à 2015.

Avec 55 accidents sur 270, soit 20,4%, l'accidentologie sur la RN ressort de façon très significative. Cette sur représentation peut s'expliquer par une RN ayant à la fois une fonction de transit et une fonction périurbaine forte comportant des échanges locaux importants autour de Pontarlier.

Les points noirs :

- La Cluse-et-Mijoux – RN 57 et RD67B
- Chaffois – RD72
- Dommartin - RD 130 (shunt de la RN57 à 6.000 véh./j.)
- Granges-Narboz – RD47

Les deux premiers secteurs sont des points de forte circulation qui peut expliquer la densité d'accidents plus élevée.

La RD130 peut être analysée à part. Cette liaison décharge la RN57 et son carrefour avec la RD72 en créant un shunt : il s'agit d'une voie en alignement droit sur plusieurs kilomètres qui dispose d'une largeur restreinte.

Les usagers qui emploient cette voie comme un raccourci peuvent y pratiquer des vitesses inadaptées et de ce fait être en conflit avec des usagers locaux moins rapides (activités agricole et industrielle)

La RD47 en direction des Granges-Narboz a la spécificité de présenter des victimes vulnérables (par exemple des piétons). C'est un secteur qui s'est fortement développé ces dernières années (habitat et ZA). La prise en compte des modes de déplacement doux devrait y être envisagée.

Le Grand Pontarlier représente 67 % des accidents corporels survenus dans le Pays du Haut-Doubs : il ne représente néanmoins que la moitié des tués. Les accidents qui surviennent sur le reste du territoire sont des accidents présentant une plus forte gravité.

Les typologies et conflits :

- avec 53 accidents sur 270, soit 19,6%, les accidents en intersection ressortent de façon significative par rapport à la référence départementale (15,6%).
- avec 36 accidents sur 270, soit 13,3%, les accidents impliquant un cycle sont anormalement élevés sur le secteur par rapport à la référence départementale (9,1%).

2 / Le réseau ferré existant

2.1 Les lignes ferroviaires

Les voies ferrées traversant le territoire du SCoT sont :

- Paris-Vallorbe

Entre Boujailles et Frasne, une voie ferrée double et électrifiée, est empruntée par les TGV Paris-Lausanne et des TER (Pontarlier-Frasne-Vallorbe). Le seul point d'arrêt sur ce tronçon est Frasne.

A l'est de Frasne, la voie se sépare en deux :

*une voie unique électrifiée vers Vallorbe via le tunnel du Mont-d'or, est empruntée par les TGV et le TER "des frontaliers" Pontarlier-Frasne-Vallorbe (un par jour et par sens), qui dessert la halte de Labergement-Ste- Marie ;

*une voie unique électrifiée jusqu'à la frontière suisse (Les-Verrières-de-Joux) direction Neuchâtel via Pontarlier, est empruntée par les TER Pontarlier-Dole, Pontarlier-Frasne-Vallorbe et Frasne-Neuchâtel. Les points d'arrêt desservis sont La-Rivière, Ste-Colombe et Pontarlier.

- Besançon Suisse via Gilley

L'extrémité nord-est du territoire du SCoT est traversée sur 5 km par la voie ferrée Besançon-Morteau-Frontière suisse (ligne dite "des Horlogers"). Cette ligne est à voie unique (hormis les croisements au niveau des points d'arrêt), non électrifiée. Un seul point d'arrêt est desservi : Gilley.

En matière de desserte ferroviaire à longue distance, la desserte de la gare de Frasne par les TGV Lyria Paris-Lausanne, permet un accès à Paris en moins de trois heures, à raison de trois A/R par jour. Par contre, Pontarlier n'est plus desservie directement, depuis la suppression des TGV Lyria Paris-Berne via Neuchâtel.

- Le conifer

Il existe d'autre part un train touristique (la ligne du Conifer) qui relie Les Hôpitaux-Neufs, Jougne, Fontaine Ronde. Un prolongement de ce parcours est envisagé afin de relier la gare de Pontarlier aux Hôpitaux-Neufs et à Métabief.

2.4 Le trafic

Les trains sont encore bien présents malgré la perte du TGV à Pontarlier, avec les gares actives de Frasne, La Rivière, Gilley et Pontarlier. La ligne Frasne-Pontarlier est active.

Le trafic FRET est stagnant, peu important et non structuré malgré des tentatives avortées.

Le trafic TGV est en déclin (suppression de ligne Lyria)

3 / Le réseau bus

3.1 Les lignes de bus

- Mobidoubs A

La RN57 est empruntée par les autocars Mobidoubs du Conseil départemental du Doubs :

- la ligne "A Express", assure la liaison entre Besançon et Pontarlier en direct via Nods en 1h10, à raison de 7 allers-retours quotidiens du lundi au vendredi, 4 allers-retours le samedi et 3 allers-retours le dimanche.

- la ligne A (Besançon-Pontarlier via la vallée du Doubs) entre dans le territoire du SCoT par la RD67 à St- Gorgon-Main, puis emprunte la RN57, à raison de 6 A/R en semaine, et 4 A/R les SDF.

- **Mobidoubs B**

La RD437 est empruntée par la ligne B (Pontarlier-Montbéliard) : sur la section comprise dans le territoire du SCoT, il circule 4 A/R en semaine, et 2 A/R les SDF.

- **TER Bus Frasné- Vallorbe**

Il existe un service de TER par bus entre Frasné et Vallorbe qui dessert les arrêts suivants : Bonnevaux, Vaux et- Chantegrue, Les Granges-Ste-Marie, Les Longevilles, St Antoine, Métabief, Les Hôpitaux-Neufs et Les Tavins.

- **Pontabus**

En matière de transport public de proximité, il existe à Pontarlier une ligne régulière (Pontabus) et un service de transport à la demande (Ticto).

- **Transport à la demande – rive gauche lac**

D'autre part, le "syndicat de transport de la rive gauche du lac de Saint- Point" a mis en œuvre un transport à la demande entre Le Couzet et Pontarlier, deux jeudis par mois et le mardi.

- **La liaison vers la Suisse :**

- Ligne Pontarlier-Ballaigues
- Ligne privée
- Ligne Labergement – le Sentier Vallée de Joux
- Ligne Pontarlier-Neuchâtel

- **La navette shopping :** Navette interzones Centre-ville – Doubs – Grands-Planchants et Houtaud.

- **Les Navettes touristiques :** Navette Métabus, Navette Métabief intramuros gérée par la commune de Métabief

3.2 Le trafic

Le transport collectif reste marginal avec 1% et restreint à la ville de Pontarlier et à quelques liaisons départementales desservant Pontarlier-Besançon.

Les navettes frontalières n'arrivent pas à se maintenir faute de fréquentation. La navette commerciale mise en place les samedis à Pontarlier n'est pas sur fréquentée.

Localement les dessertes des lieux de travail ne sont pas optimisées y compris sur la ville de Pontarlier. De plus, les coûts de fonctionnement de ces services sont par nature déficitaires.

4 / Le réseau vélo-piéton

Le Chemin du Train (itinéraire en site propre Pontarlier-Gilley) constitue un maillon essentiel de ce réseau. Cet itinéraire se poursuit par la liaison Pontarlier - Lac St-Point, assurée par bande cyclable ou sur-largeurs cyclables. Le Département s'est par ailleurs fortement investi, aux côtés des communes de Malbuisson et Montperreux, dans l'aménagement de liaisons douces dans une logique de continuité, avec une poursuite jusqu'à Chaux-Neuve par jalonnement. Cette « colonne vertébrale » Nord-Sud est et sera complétée par des antennes irrigant le territoire et notamment les sites touristiques de Métabief et La Cluse-et-Mijoux

Les modes doux (pied, vélo) représentent 15% et les sans transport 6%.

5 / Les acteurs de la mobilité

5.1 Les AOT

Qui fait quoi ?

publié le 9 avril 2013 (modifié le 30 mai 2016)

Les autorités organisatrices :

- **L'État**, autorité au niveau national, délègue à la SNCF l'organisation des Trains à Grande Vitesse et des Trains d'Équilibre du Territoire (Intercités).

Depuis la signature d'une convention avec la SNCF en date du 13 décembre 2010, l'État est devenu autorité organisatrice des transports pour les Trains d'Équilibre du Territoire (TET), dont la dénomination commerciale, anciennement "Corail" ou "Lunéa", est désormais "Intercités" :

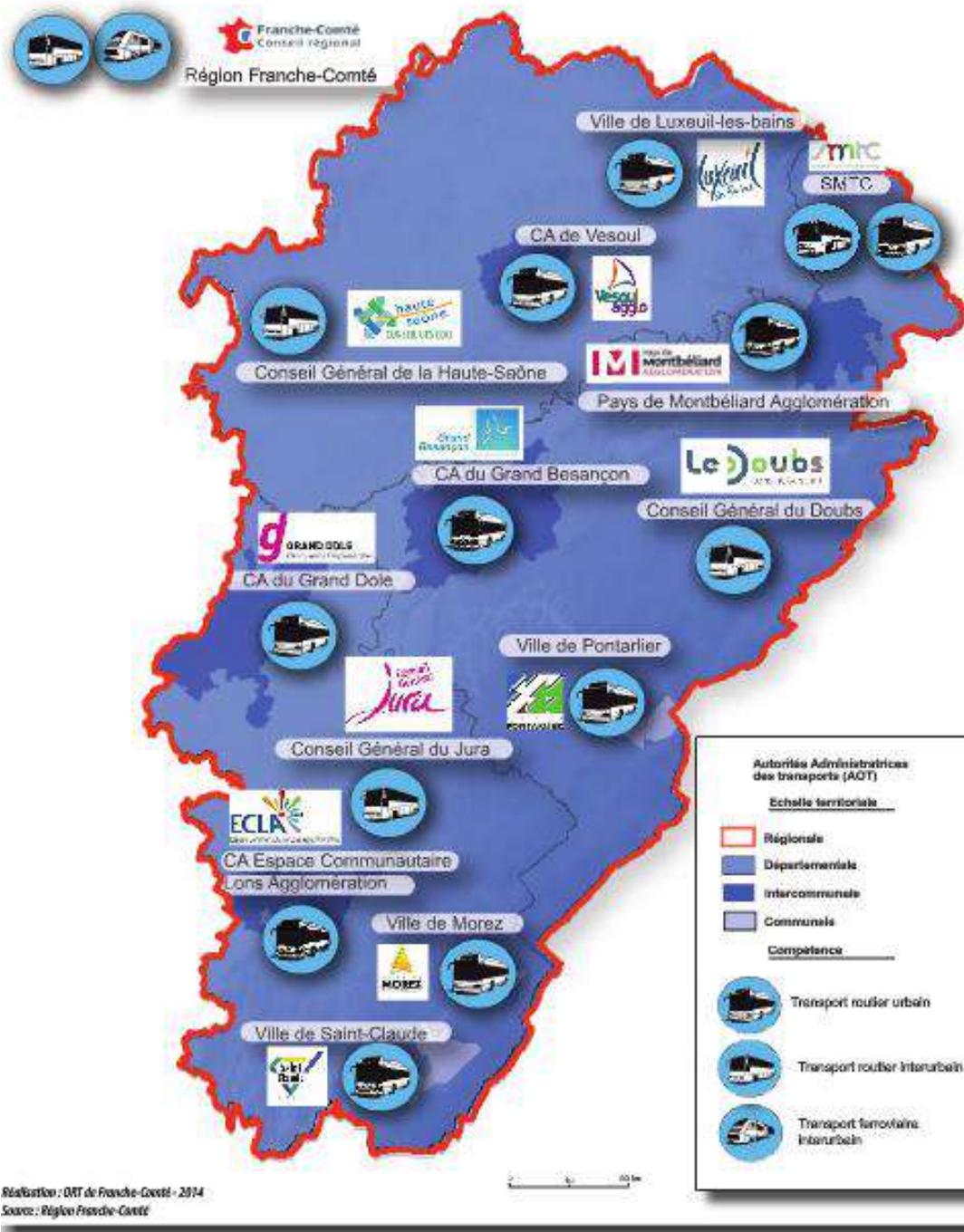
- la ligne Paris-Vesoul-Belfort, sur laquelle sont assurés dans le cadre du service annuel 2013 six allers-retours jusqu'à Vesoul, dont cinq vont jusqu'à Belfort en desservant également Lure.
- la liaison dite "quadriranche" Luxembourg/Strasbourg-Nice/Port-Bou, qui dessert en temps normal les gares de Belfort, Montbéliard et Besançon, est détournée par Culmont-Chalindrey pour cause de travaux depuis 2012, ce qui entraîne la suppression des dessertes de Montbéliard et Besançon.

- **La Région** organise les transports collectifs d'intérêt régional ferroviaires et routiers. Elle définit la consistance des services (desserte, tarification), veille à la qualité du service et assure l'équilibre financier pour l'exploitant.

Pour en savoir plus, consultez [le site de la Région Bourgogne - Franche-Comté](#).

- **Le Département** organise les transports non urbains sur son territoire.

- **La Commune** (ou communauté d'agglomération ou de communes) organise les transports urbains.



5.2 Les exploitants

Les exploitants

publié le 20 mars 2008 (modifié le 23 septembre 2014)

La Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) exploite le réseau national dans le cadre de sa mission de service public assurée pour le compte de l'État. Elle dispose de son autonomie de gestion pour organiser son activité (personnel, billetterie, conduite...). Elle exploite les services TER pour le compte de la Région.

Réseau Ferré de France (RFF) est propriétaire, maître d'ouvrage et gestionnaire des infrastructures ferroviaires nationales. Il est chargé de construire, de rénover et de développer le réseau ferré.

Les autocaristes exécutent les services publics qui leur sont confiés par les autorités organisatrices compétentes dans le cadre de marchés publics ou de délégations de services publics.

SNCF réseaux : gère exploite et développe

SNCF mobilités : dédié aux transports

Une réforme de la SNCF est en cours et viendra impacter le mode d'exploitation en cours. Il est à prévoir des suppressions de lignes et/ou des nouveaux acteurs privés ...

6 / Les outils existants

6.1 Le PCAET

Le PCAET en continuité du PCET est une opportunité en matière de mobilité.

Orientations du PCET-mobilité

- Développement du covoiturage (aire de co-voiturage, animation, sensibilisation...)
- Développement des transports collectifs (navettes entreprise, réseau ville/Pontabus, navette touristique, aménagement favorable aux multi modalités...)
- Développement des liaisons TER (projet TER Frontalier, incitation...)
- Limitation du trafic poids-lourds (relance du projet de fret ferroviaire)
- Développement des modes de transports doux (pistes cyclables, équipement vélo électrique, véhicules électriques...)
- Technicité des véhicules (moins polluants, agro-carburants ...)
- Technologies nouvelles et organisation (télétravail, services à distances santé, visioconférence...)

6.2 Les ressources

Ligne de conduite- déplacements et mobilité durable

Planifier un urbanisme à l'échelle humaine :

- Soutenir le projet de logement en centre-bourg/ centre-ville, - Favoriser un tissu urbain de faible hauteur, - Développer des quartiers mixtes, Intégrer transport et développement urbain, - Créer des espaces publics, - Apaiser la circulation automobile, - Privilégier les modes de déplacements à taille humaine-vélo, - Construire des logements sans voiture, - Analyser l'impact sur le transport pour tout nouveau développement urbain, - Limiter l'extension de la voirie...

Développer l'urbanisme autour du transport collectif (train, autobus/ car/bus...) :

- Développer des pôles urbains secondaires, - Aménager des espaces commerciaux et de services dans les principaux pôles d'échange, - Positionner les zones tertiaires au plus proche des stations de transports en commun, - Densifier l'habitat autour des stations de transport en commun, - Installer des parcs de stationnement vélo aux principaux pôles d'échange,

Optimiser le réseau routier et son utilisation :

- Faire appliquer les règles de circulation, - fournir des informations de trafic en temps réel (congestion, stationnement...), - Réduire la vitesse maximale autorisée dans les zones résidentielles, - Traiter les lieux de conflit entre circulation piétons, cyclistes et usagers du transport public, - Améliorer la connectivité urbaine et réduire les temps de parcours, - Capter la plus-value foncière des terrains proches des transports en commun...

Encourager la marche à pied et le vélo :

- Développer une approche intégrée pour les deux-roues et la marche à pied, - Créer un réseau maillé à l'échelle de la zone urbanisée, - Supprimer les coupures pour les piétons - Concevoir des espaces de qualité/trottoirs et multi usages, Développer les zones piétonnes, - Doter les services de gestion de la circulation de spécialistes des modes-doux, - Mettre en place des bandes vertes pour les vélos, - Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes aux intersections...

Améliorer le transport collectif :

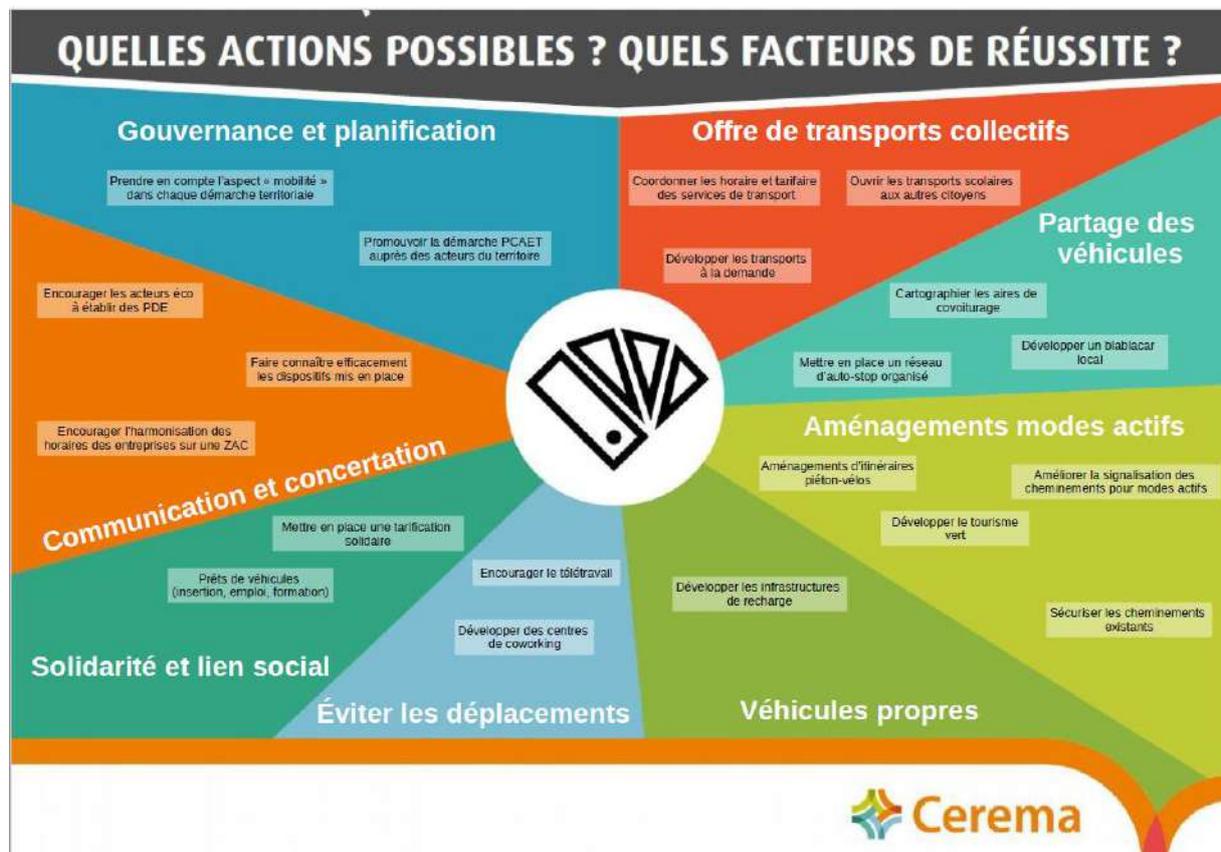
- Offrir des transports publics à haut qualité de service suivis par des indicateurs de performances, - Promouvoir une billetterie lisible et une tarification équitable, - Organiser le transport public en intégrant et en coordonnant les horaires, les tarifs et la billetterie, - Proposer des services de taxi adaptés à l'utilisateur, - Organiser des réseaux publics performants au haut niveau de service, - Concevoir des pôles multimodaux agréables, - Intégrer l'auto-partage aux solutions de transport...

Réguler l'utilisation des véhicules particuliers :

- Concevoir des centres logistiques urbains, - Supprimer l'usage des voitures de fonction, - Promouvoir une politique de déplacement par entreprise, Restreindre les déplacements, - Mettre en place une facturation basée sur la distance parcourue, - Proposer des abonnements multimodaux aux transports publics, - Promouvoir le télétravail et les horaires flexibles,

Mieux gérer le stationnement :

- Mettre en place une politique tarifaire incitative, - Limiter la durée de stationnement, - Appliquer strictement les règles de stationnement, - Promouvoir les véhicules propres, - Trouver des solutions de communication innovantes, - Appréhender les enjeux de façon globale ...



POINTS FORTS (ATOUTS) ET OPPORTUNITES

- Un espace géographique idéal pour le cyclotourisme, la randonnée, le ski de fond ...
- Le PDIPR est un atout – ligne plate facile d'accès de Pontarlier à Gilley
- La localisation des pôles de services à proximité des bassins de vie
- Un pouvoir d'achat favorable aux déplacements et au fonctionnement d'équipements
- Un territoire avec des bourgs centres équipés
- De nombreuses associations qui font vivre les nombreux équipements des communes
- Le territoire a un petit aérodrome
- Les nouveaux salariés suisses pourraient inciter à reprendre les habitudes de co-voiturages.
- Les regroupements de pôles de services (médecins...)
- Un territoire avec des bourgs centres équipés
- Les possibles regroupements de services- équipements entre communes
- Le souhait de pouvoir rapidement optimiser leurs équipements et leurs employés communaux

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES) ET MENACES

- Le manque de transports collectifs – dessertes et liaisons
- Manque de voie de communication
- Le relief crée des contraintes de déplacements (peu de trains, pas de grandes routes, pas d'aéroport.), et forme une barrière-frontière
- Le territoire est dépourvu d'un maillage ferroviaire performant
- Le territoire a un petit aérodrome
- Le territoire est dépourvu d'un maillage fluvial navigable
- Le Pays du Haut Doubs n'a pas de gabarit routier favorable (pas de grands tracés 4 voies ou d'autoroute)
- Le Haut Doubs a peu de transports en commun (peu de trains, un réseau urbain sur simple ligne, une connexion hors territoire réduite)
- Les horaires décalés et les lieux de travail dispersés sont une faiblesse pour le covoiturage
- Le peu de fréquentations des navettes transfrontalières
- La fermeture des petits magasins de village
- Des équipements nombreux à entretenir et parfois plus adaptés (terrain de tennis)

LES ENJEUX

- Penser le foncier
- Optimiser les aménagements
- Modifier les habitudes
- Raisonner longue distance (transport ferroviaire)

Communications Electroniques

L'aménagement numérique, ou l'aménagement des réseaux de communication numérique, consiste à assurer l'accessibilité aux réseaux haut débit et très-haut débit de manière simple, sécurisée et abordable ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriés. C'est un domaine technique complexe, qui fait désormais partie intégrante de l'aménagement du territoire. En quelques années, l'internet et ses usages se sont imposés tant auprès du grand public que des professionnels. Avec l'apparition de services nouveaux nécessitant des débits toujours plus élevés, les besoins augmentent constamment et l'accès au très haut débit est devenu indispensable pour l'attractivité des territoires.

Dans les territoires ruraux, en particulier en montagnes, l'accès au numérique conforte la dimension d'égalité entre citoyen, sans parler d'alternatives aux déplacements via le THD (très haut débit).

1 / Rappel réglementaire

La loi du 4 août 2008 applicable à la modernisation de l'économie impose d'équiper en fibre optique les immeubles neufs (applicable au 1er janvier 2010 pour les immeubles de plus de 25 logements ou locaux et au 1er janvier 2011 pour les autres). De plus, la même loi impose aux gestionnaires d'infrastructures de communications électroniques et aux opérateurs de communications électroniques de communiquer gratuitement aux collectivités publiques à leur demande, les informations relatives à l'implantation et au déploiement de leurs infrastructures et de leurs réseaux sur leur territoire. Ces dispositions ont été précisées dans le décret n°2009-167 du 12 février 2009.

2 / Les outils

Source : porter à connaissance de l'Etat juin 2016

La loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite loi « Pintat », instaure 2 outils de planification en matière d'aménagement numérique : la SCoRAN, déclinée au niveau départemental dans les SDTAN.

La stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN)

La SCoRAN fixe des objectifs minimums et organise la concertation entre les acteurs au niveau régional. En juin 2011, les partenaires régionaux ont validé la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN) de Franche-Comté. Ce document distingue 3 niveaux d'intervention : l'établissement d'une dorsale régionale, les réseaux de collecte et les réseaux de desserte.

A noter que la SCoRAN Franche-Comté a été actualisée le 10 février 2014 au cours d'une commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) co-présidée par le préfet de région et la présidente du conseil régional.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

La loi « Pintat », a généralisé l'élaboration par les régions, sur l'ensemble du territoire national, des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) qui conditionneront le soutien financier de l'Etat aux projets des collectivités à travers le fond d'aménagement numérique des territoires (FANT).

Le SDTAN a pour objectif de construire un projet d'aménagement numérique cohérent (initiatives publiques et privées), de le partager par tous les acteurs du territoire, et de déterminer les modalités de sa réalisation sur le long terme.

Le conseil départemental du Doubs a élaboré son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Le schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN) du Doubs a été adopté par l'assemblée départementale le 13 février 2012.

La stratégie retenue repose sur le déploiement progressif d'un réseau complet et continu de fibres optiques qui desservira à terme tous les foyers et entreprises du département.

Il convient de souligner que l'une des actions retenues dans les objectifs du département est l'intégration de l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme des collectivités (SCoT, PLU).



Illustration : <http://www.doubs.fr/index.php/l-amenagement-numerique>

SDDAN 2012- Doubs

En raison des changements fondamentaux induits par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'organisation des entreprises et dans les modes de vie des habitants, le développement des TIC constitue un enjeu économique et social qui justifie la mise en oeuvre d'une politique publique partagée avec l'ensemble des acteurs. Le Département a ainsi élaboré un schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN), adopté en février 2012, qui fixe les orientations d'action publique en la matière. Ce SDDAN va faire l'objet d'une révision au cours de l'année 2017.

Pour porter ce projet d'envergure, le Département et les Communautés de communes se sont réunis en un Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit en 2013. Destiné à moderniser de manière significative les conditions d'accès au numérique dans le Doubs, le réseau Doubs Très Haut Débit est déployé selon le phasage illustré (..)

Le programme d'aménagement numérique retenu prévoit en particulier l'intégration d'un réflexe numérique dans la politique d'aménagement et les travaux, afin de préparer au mieux l'arrivée de la fibre jusqu'aux foyers, et l'intégration de l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme des collectivités.

Schéma départemental 2016- Doubs

Au-delà des infrastructures, le Département favorisera le développement des usages numériques à travers un nouveau schéma 2016-2021 construit autour de 4 objectifs :

- Mettre à disposition des usagers des services performants
- Favoriser la réussite scolaire par le développement du numérique éducatif
- Contribuer au développement territorial
- Tirer le meilleur parti de ces technologies pour son efficience interne.

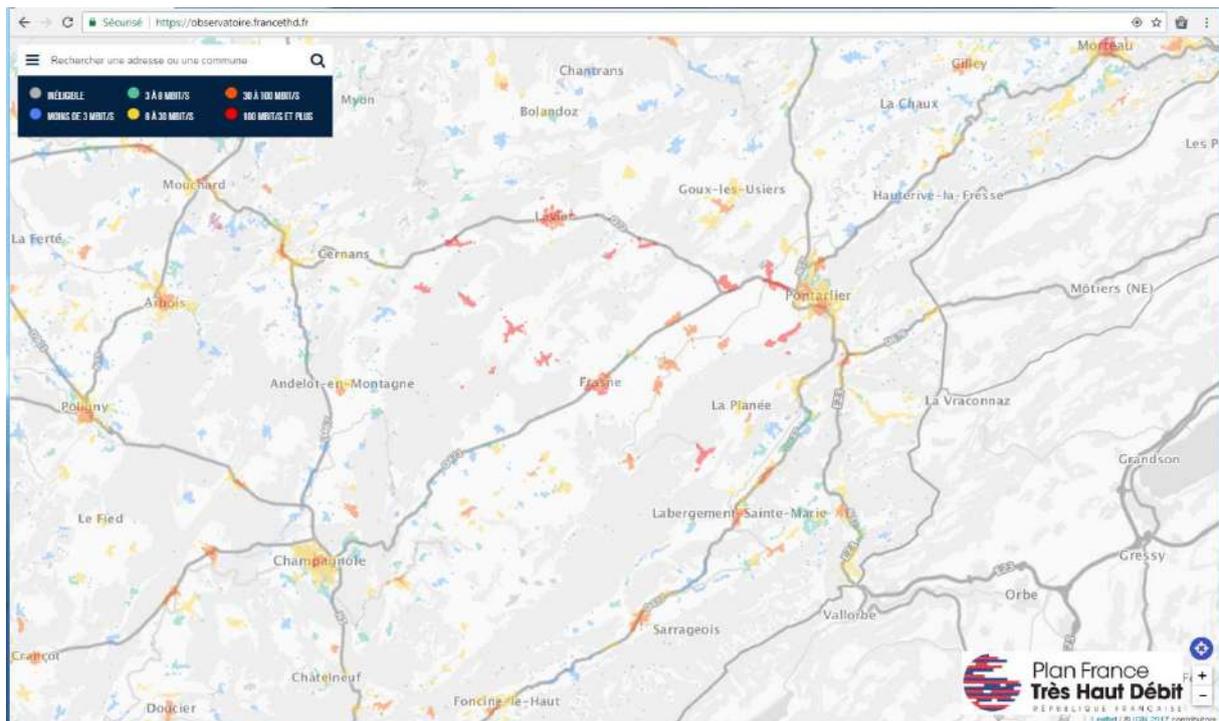
2.1 Les attentes locales

Le e-commerce bouscule les habitudes et les effets sont aujourd'hui perceptibles sur le territoire du pays. Le e-commerce représente 20% des achats, les aménagements (..) ne doivent donc plus se présenter comme avant. (..)

Une activité économique ne peut survivre aujourd'hui sans le haut débit. Tout espace voué à l'activité économique se doit d'être desservi par l'ensemble des réseaux.

3 / Le contexte local

Le territoire est très inégalement desservi.



Localement, un RIP : réseau d'initiative publique est défini par le département.

Un Syndicat mixte (voir ci-dessous) accompagne les usagers, et la mise en place du RIP

Un plan de déploiement de la fibre est en cours sous réalisation / MO du département, afin de mettre le FTTH (fiber to the home) .

A noter un AMI : appel à manifestation d'intention d'investissement est lancé par l'état pour la ville de Pontarlier.

Le SMIX Doubs THD et le déploiement de la fibre optique

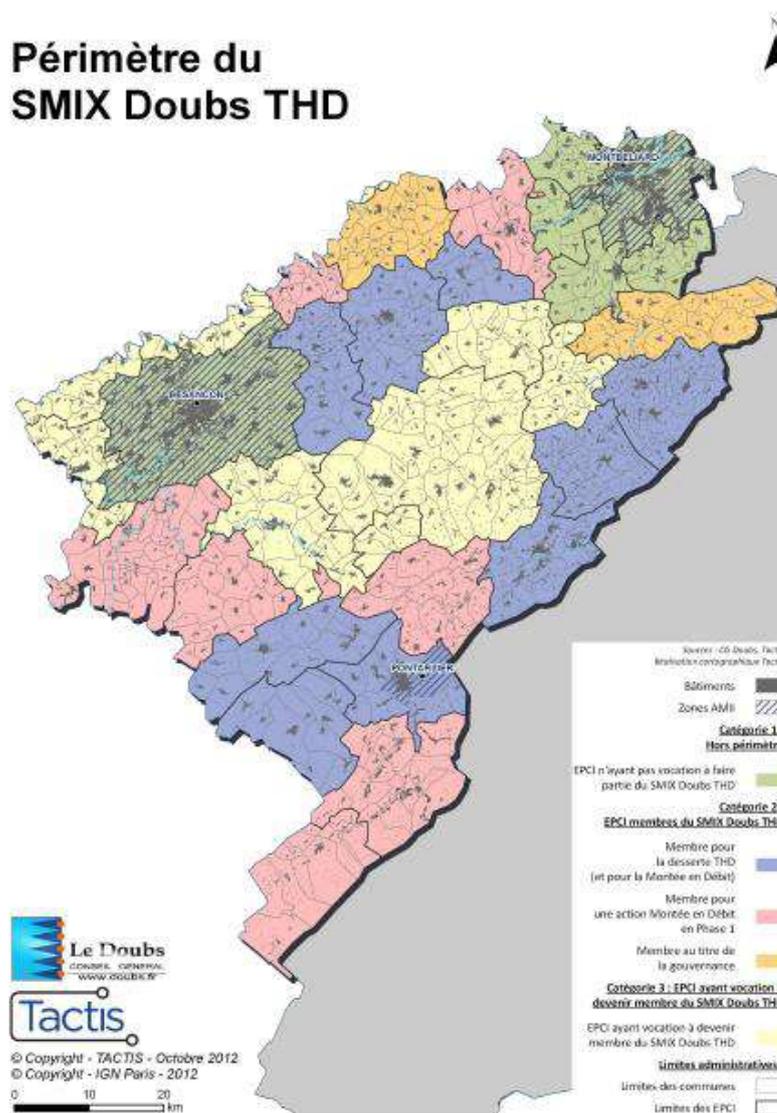
A l'initiative du Conseil général du Doubs, un Syndicat Mixte Ouvert, dénommé SMIX Doubs THD, a été constitué pour couvrir le territoire en services numériques à très haut débit. Cette structure regroupera progressivement l'ensemble des EPCI du territoire à l'exception de la CA du Grand Besançon (Syndicat Mixte Lumière) et des EPCI membres du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine disposant déjà d'initiatives en matière d'aménagement numérique. Dans sa forme initiale, le SMIX Doubs THD sera composé du Conseil général du Doubs et des 18 EPCI suivants : CC du Pays de Maîche, CC du Plateau du Russey, CC du Val de Morteau, **CC du Larmont, CC du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon, CC Altitude 800, CC de Vaite-Aigremont, CC du Pays Baumois, CC du Pays de Clerval, CC du Canton de Quingey, CC du Canton de Montbenoît, CC Amancey Loue Lison, CC de la Bussière, CC des Isles du Doubs, CC du Mont d'Or et des Deux Lacs, CC des Hauts du Doubs, CC de Saint-Hippolyte et CC du Pays de Rougemont.**

Le SMIX Doubs THD a décidé de porter une initiative en matière d'infrastructures haut et très haut débit sur le territoire du Doubs, composée :

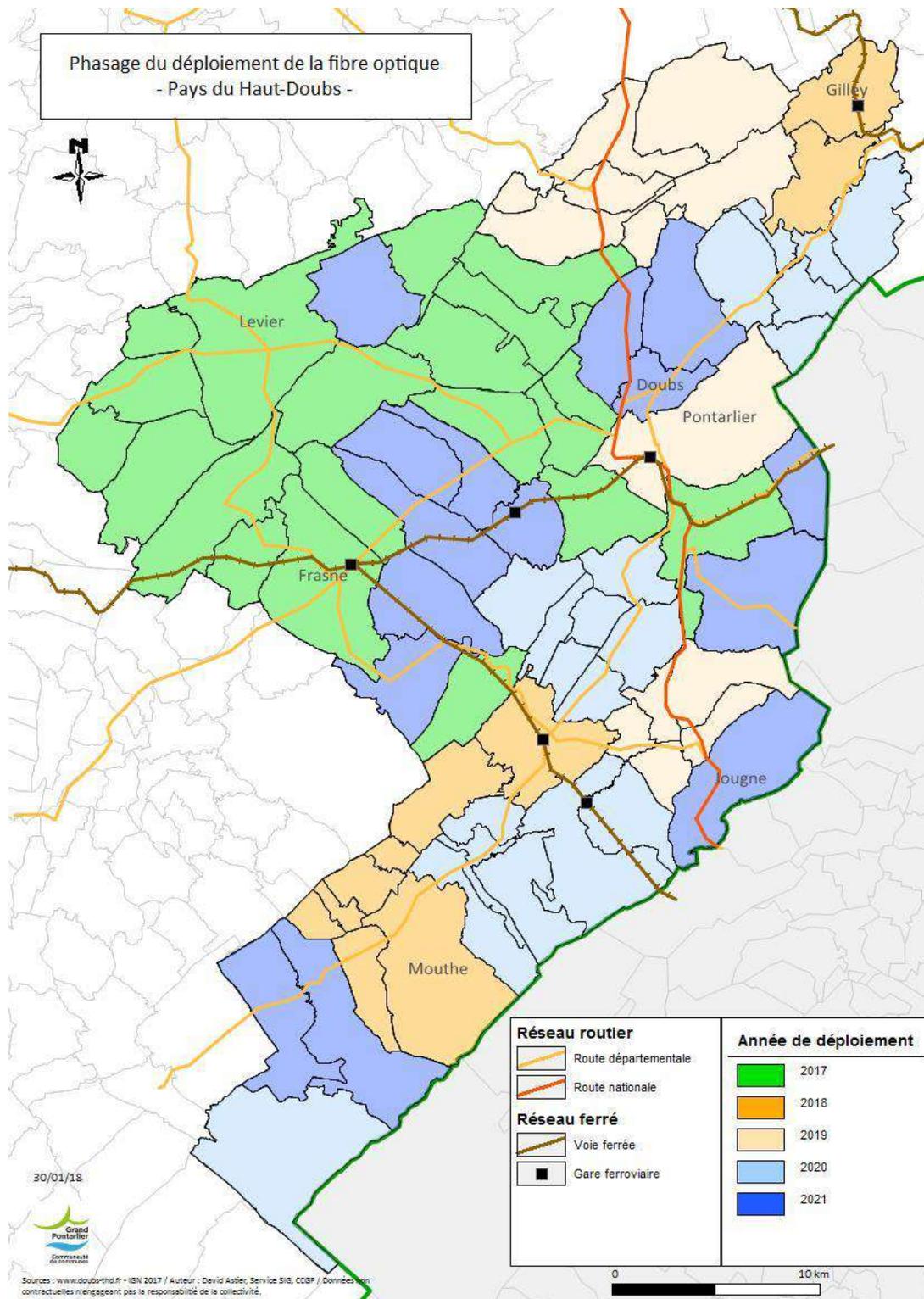
- De la mise en œuvre de 49 sites de montée en débit disposant de 10 209 lignes ;
- Du déploiement de 36 575 prises FttH réparties sur 9 communautés de communes
- Du déploiement et raccordement en FttO de 100 établissements professionnels publics et privés, en cohérence avec les offres existantes ;
- Ainsi que l'accompagnement à l'équipement satellitaire des foyers mal desservis avec une cible de l'ordre de 1 000 foyers sur les 10 prochaines années.

Les réseaux seront déployés autant que possible en ayant recours aux infrastructures existantes, et tout particulièrement aux infrastructures de fourreaux de France Telecom,

Périmètre du SMIX Doubs THD



ainsi qu'aux appuis aériens tant de France Telecom que d'ERDF. En outre, le SMIX prévoit une intervention optionnelle pour mettre en œuvre un réseau de collecte de 350 km, afin d'assurer l'interconnexion des NRO de la 1ère phase. Cette intervention ne sera conduite qu'en cas de nécessité.



POINTS FORTS (ATOUTS)

- Les politiques publiques
- Les démarches en cours
- La mise en place d'un SMIX Doubs HT
- Les choix politiques du département et la prise en charge du HD

POINTS FAIBLES (FAIBLESSES)

- L'inégalité du territoire et des ménages
- Les zones blanches du territoire

LES ENJEUX

- Développer les communications électroniques
- Assurer un accès égalitaire et/ou un équilibre en matière d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur l'ensemble du territoire
- Appréhender le numérique dans l'aménagement du territoire